



**HAL**  
open science

# Application de la Méthode d'Évaluation Contingente aux politiques éducatives territorialisées

Angélique Chassy

► **To cite this version:**

Angélique Chassy. Application de la Méthode d'Évaluation Contingente aux politiques éducatives territorialisées. Sciences de l'Homme et Société. Université de Rouen - Normandie, 2014. Français. NNT: . tel-02525969

**HAL Id: tel-02525969**

**<https://normandie-univ.hal.science/tel-02525969>**

Submitted on 2 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Université de Rouen (Haute-Normandie)**

Ecole doctorale Économie-Gestion Normandie

**Thèse de doctorat**

*Présentée au mois de Novembre 2014 par*

**Angélique CHASSY**

*pour obtenir le*

**Doctorat de l'Université de Rouen (Haute-Normandie)**

**Spécialité : ès Sciences Économiques**

**Application de la Méthode d'Évaluation Contingente aux politiques éducatives territorialisées**

**Soutenance : le lundi 17 novembre 2014**

**Devant le jury composé de :**

**François ABALLÉA**

Professeur des Universités, Université de Rouen / Co-Directeur de thèse

**Philippe BANCE**

Maître de conférences HDR, Université de Rouen / Directeur de thèse

**Olivier CHANEL**

Directeur de recherche au CNRS (Groupement de recherche en Économie quantitative d'Aix-Marseille)/ Rapporteur

**Florence JANY-CATRICE**

Professeur des Universités, Université de Lille 1 / Rapporteur

**Sébastien TERRA**

Statisticien, Chef adjoint du service études et diffusion, INSEE (Direction régionale du Pas-de-Calais) / Invité

L'Université de Rouen (Haute-Normandie) n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans la thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

## **Application de la Méthode d'Évaluation Contingente (MEC) aux politiques éducatives territorialisées.**

**Résumé :** Pour maîtriser les dépenses publiques et permettre l'expression démocratique des besoins des populations, il est utile de doter les autorités publiques, d'outils de mesure économique *ex ante* des effets des programmes. Tel est l'objet de l'*Analyse coût et bénéfice* (ACB). Elle vise à évaluer l'utilité sociale d'un programme en comparant les bénéfices et les coûts convertis en unités monétaires. L'estimation des bénéfices est basée sur les préférences individuelles de la population, c'est-à-dire les *Consentements à payer* (CAP) des citoyens-consommateurs. Un programme public sera choisi – parmi d'autres programmes – s'il est jugé utile en augmentant le bien-être de la société et meilleur en cela que les autres. Le défi consiste alors à trouver de nouveaux instruments d'évaluation aidant à la décision multi-niveaux. La *Méthode d'évaluation contingente* (MEC) permet d'assigner une valeur monétaire à un bien public non-marchand à partir des préférences exprimées par les citoyens-consommateurs. Bien que fréquemment utilisée dans le domaine environnemental, la méthode reste à ce jour très controversée. D'où la nécessité de réaliser des expérimentations dans d'autres champs des politiques publiques pour en tester la robustesse. Aussi, dans une analyse comparative entre deux modes d'enquêtes, la thèse analyse la faisabilité technique et la pertinence de la MEC en l'appliquant à un nouveau domaine relevant des politiques sociales : le champ des politiques éducatives territorialisées. Il s'agit d'examiner si la MEC peut donner une expression fiable de l'utilité des citoyens à partir de laquelle aider la décision publique. La thèse met en lumière l'incidence du mode d'administration de l'enquête sur le comportement des personnes interrogées. Elle montre que les conditions de mise en œuvre ne permettent pas une bonne révélation des préférences individuelles. Sur le second point, la thèse met en évidence les limites de la MEC d'un point de vue cognitif et politique : les décideurs publics manquent d'information pour prendre une décision éclairée et se trouvent également confrontés à des choix de politiques difficiles et complexes. Or, ceci peut remettre en cause la légitimité de la MEC dans la sphère publique. Faut-il pour autant exclure la méthode dans le monde de la décision publique ? Sur ce dernier point, la thèse permet dans une approche participative de montrer que si la méthode apparaît contestable, elle apparaît également utile au débat public multi-niveaux.

## Résumé

**Mots-clés :** bien public non-marchand, évaluation des politiques publiques, gouvernance multi-niveau, décision publique, monétarisation, consentement à payer, politiques éducatives territorialisées, justice sociale.

**Application of the Contingent Valuation Method (CVM)  
localised educational policies.**

**Summary :** In order to control public spending and allow democratic expression of people's needs , it is useful to provide public authorities with tools for *ex ante* economic measure of program effects . This is the objective of the *Cost benefit analysis* (CBA). It aims at assessing the social impact of a program by comparing the benefits and costs converted into monetary units. The profit estimate is based on the individual preferences of the population, that is to say *Willingness to pay* (WTP) of consumer-citizens. A public program will be selected - among other programs - if it is deemed useful, as it increases the well-being of the society and is better than others in this respect. The challenge is to find new measuring instruments to assist multi-level public decision. The *Contingent valuation method* (CVM) allows you to assign a monetary value to non-profit public assets and services based on the preferences expressed by consumer-citizens. Although frequently used in the environmental domain, the method still remains very controversial ; hence the need carry out experiments in other areas of public policy to test the robustness. Also, within a comparative analysis between two modes of investigation, the thesis analyzes the technical feasibility and relevance of the CVM by applying it to a new area of social policies : the field of localised educational policies. This study examines whether the CVM may give reliable conclusions on the usefulness of citizens' input, in order to assist public decision-making. The thesis highlights the impact of the mode of survey on the behavior of respondents. It shows that the conditions of implementation do not guarantee a clear-cut identification of individual preferences. Secondly, the thesis underlines the limits of the CVM from a cognitive and political point of view. Indeed, policy makers lack data to make an informed decision, and they also face difficult and complex policy choices. Yet, this may jeopardize the legitimacy of the CVM in the public sphere. However, is it necessary to rule out applying this method in the world of public decision-making? On this very last point, the participatory approach applied in this thesis allows to show that if the method appears questionable, it may also be useful in the multi-level public policy debate.

## Summary

**Keywords :** non-profit assets and services, public policy evaluation, multi-level governance, public decision-making, monetization, willingness to pay, localized educational policies, social justice.

---

*« Il est une richesse inépuisable source de croissance et de prospérité : le talent et l'ardeur des femmes et des hommes ». [Lévy et Payet, 2006]<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Lévy, M., Payet, J.-P., (2006), *L'économie de l'immatériel : la croissance de demain*, rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, p. 1, 168 p.



**Je dédie cette thèse à**

---

mes parents  
Pierre-Marie  
Linda, Christopher et Manon  
Armand et Guy

## REMERCIEMENTS

### DES MOTS ESSENTIELS POUR DES REMERCIEMENTS ENTHOUSIASTES

J'aimerais tout d'abord remercier grandement mon directeur et mon co-directeur de thèse, Philippe Bance et François Aballéa pour avoir accepté de superviser et « stimuler » cette thèse. Je suis ravie d'avoir travaillé avec eux en qualité « d'apprenti chercheur ». Leur accompagnement et soutien scientifique alliant l'économie et la sociologie ont été extraordinaires. Ils ont toujours été là pour me conseiller et m'encourager. Les mots ne sont pas assez forts pour exprimer ma gratitude. Grâce à eux, j'y suis ! Merci d'avoir été là !

Je remercie Florence Jany-Catrice et Olivier Chanel d'avoir accepté d'être les rapporteurs de cette thèse, de même que pour leur participation au jury. Sébastien Terra m'a fait l'honneur de participer au jury, je l'en remercie beaucoup.

Je remercie tous ceux sans qui cette thèse ne serait pas ce qu'elle est : les lecteurs stimulent la plume, les statisticiens stimulent les théories économiques et les échanges scientifiques, politiques, administratifs et associatifs stimulent la connaissance. Ajoutons, enfin, que les enquêteurs stimulent le terrain. Voici cette équipe qui a rendu dynamique cette thèse :

#### *\* aux lecteurs*

Merci à Armand Launay, à Jean-Marc Goglin, à Bruno Leonarduzzi, à Christophe Hardy et à Nicolas Bouillon pour leur relecture enrichissante. Nous pouvons maintenant leur parler de *Méthode d'évaluation contingente (MEC)* sans problème. Une pensée pour Armand qui s'en va sur l'île de Mayotte.

#### *\* aux statisticiens de l'INSEE et universitaires*

Merci à Jonathan Brendler et à Karine Chapelle de m'avoir accompagnée dans l'écriture « économétrique » du chapitre V. Je ne compte plus le nombre de questions posées et le nombre d'heures travaillées. Grâce à eux, l'économétrie est devenue agréable. Je leurs dédie ce chapitre.

## Remerciements

Merci également à François-Pierre Gitton, à Pascal Ardilly, à Sébastien Terra, à Tedjani Tarayoun, à Mourad Kertous, à Brahim Djemaci et à Pierre-Alexandre Mahieu. Ils ont tous répondu présents et ont su, par leurs remarques et conseils en économétrie, faire avancer ma réflexion.

### *\* aux échanges scientifiques*

Merci à Jean-Pierre Amigues, à Jean Gadrey, à Bernard Zuindeau, à Olivier Chanel, à Anne Rozan, à Guillaume Faburel, à Stéphane Luchini et à Julien Milanese de m'avoir aiguillée dans la mise en œuvre de la MEC. Leur expérience a été une plus-value pour préciser ma recherche. Une pensée toute particulière pour Jean Gadrey et Bernard Zuindeau pour m'avoir reçue à l'Université de Lille tout au début de ma thèse pour me parler de la MEC.

Merci également à Malik Bozzo-Rey pour sa précieuse contribution sur l'utilitarisme. Je pense aussi à Benoît Montalan avec qui j'ai pu approfondir les apports méthodologiques de la MEC dans le champ de la psychologie sociale.

### *\* aux échanges politiques*

Merci aux maires et aux conseillers municipaux des six communes retenues pour l'étude : Michel Champredon, Nicole Rimasson, Valérie Fourneyron, François Gantier, Benoît Anquetin et Patrick Pattyn. Ils m'ont accueillie chaleureusement au sein de leur commune et ils ont rendu possible l'enquête de terrain. Ils ont également contribué aux travaux de cette thèse par leurs nombreuses remarques et suggestions sur la MEC.

Merci également au Président de la *Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe* (CREA) Frédéric Sanchez d'avoir pris du temps pour évoquer ensemble les limites et les perspectives de la MEC dans l'action publique.

### *\* aux échanges administratifs et associatifs*

Merci aux bailleurs sociaux et aux associations des quartiers de La Grand'Mare et de La Madeleine pour avoir participé à la mise en place de l'enquête de terrain. Une grande aventure ! Un grand bonjour à Éric Lenoir.

## Remerciements

Merci également à la Sous-Préfète des Andelys Christine Ayache et sa collaboratrice Marie-Thérèse Boudet pour avoir placé la MEC au cœur de l'État. Une pensée particulière pour Jean-Luc Léger, Patrice Caumont et Christophe Hardy pour avoir contribué aux observations hypothétiques de la MEC dans l'action publique.

### *\* aux enquêteurs*

Merci à Monique Le Querré, à Joëlle Chassy, à Sophie Foucard, à Claudine Dopchie et à Christine Lebrun pour avoir donné un temps « fou » dans la mise en place de l'enquête téléphonique. Sans elles, cette enquête aurait été un parcours du combattant. Je pense qu'elles en garderont un bon souvenir ! Je leurs dois beaucoup.

Une pensée particulière pour Pierrette Dewilde.

### *\* aux autres personnes ressources*

Bien sûr, atteindre l'objectif de la thèse n'aurait pas été possible sans l'aide d'autres personnes dans les domaines informatique, géographique et des langues étrangères. Je pense à Yannick Lelong, à Yohann Gourdon, à Michel de Bussi et à Hervé Cantero. Merci aussi à Jean-Michel Durand pour son aide dans les recherches bibliographiques.

Je remercie de plus tous les membres du laboratoire *Centre de recherche en économie appliquée à la mondialisation* (CREAM) (enseignant(e)s et doctorant(e)s) pour leur encouragement et leur assistance tout au long de cette thèse. Une dédicace spéciale à Jean-Philippe Casoni et Malick Kana pour leur proposition d'organiser des staffs de concertation scientifique. Un grand bonjour à Arnaud Élie pour ses conversations sociologiques.

Je ne peux également oublier de remercier le laboratoire GRIS pour avoir financé les envois de questionnaires pour la réalisation de la pré-enquête. Merci aussi à ce laboratoire de m'avoir reçue lors d'un séminaire de recherche pour présenter mes travaux.

Un remerciement à l'équipe du CIRIEC International pour la réalisation d'un ouvrage collectif auquel j'ai eu le plaisir de proposer une contribution.

Enfin, un remerciement spécial à tous mes proches. Le mot thèse a fait parti de leur quotidien ! « Tu fais quoi aujourd'hui ? » « Je bosse ma thèse ! » « N'oublie pas de nous rejoindre quand tu auras fini ! ».

## Remerciements

Mille mercis à mes parents et à Pierre-Marie pour m'avoir donnée la possibilité de continuer agréablement mes études. Je remercie aussi ma famille (un petit clin d'œil à ma sœur, à mon frère et à Manon), mes amis (tu sais Guy « ça y est ! » ; tu sais James « que de souvenirs à l'Université de Rouen ! ») ainsi que tous ceux qui de près ou de loin m'ont soutenue dans cette longue et agréable aventure scientifique.

## Sommaire

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	15
L'ÉVALUATION MONÉTAIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FRANCE : LA <i>MÉTHODE D'ÉVALUATION CONTINGENTE</i> (MEC) .....	15
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> .....	31
LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE: L'ÉVALUATION DES BIENS PUBLICS ET LA MEC .....	31
<b>CHAPITRE I</b> .....	32
L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE <i>EX ANTE</i> DES BIENS PUBLICS EN FRANCE.....	32
<i>SECTION I</i> – DE LA THÉORIE DES BIENS PUBLICS AU MARCHÉ POLITIQUE .....	36
<i>SECTION II</i> – L'ANALYSE COÛT ET BÉNÉFICE (ACB) POUR LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX .....	55
<b>CHAPITRE II</b> .....	77
<i>MÉTHODE D'ÉVALUATION CONTINGENTE</i> (MEC) ET ACTION PUBLIQUE.....	77
<i>SECTION I</i> – UNE MÉTHODE ISSUE DE L'ACB .....	80
<i>SECTION II</i> – LE CADRE THEORIQUE DU CAP .....	90
<b>CHAPITRE III</b> .....	108
LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET PORTÉE MÉTHODOLOGIQUE DE LA MEC .....	108
<i>SECTION I</i> – LES CONDITIONS DE VALIDITÉ MÉTHODOLOGIQUE.....	112
<i>SECTION II</i> – LES LIMITES ET LES CONCLUSIONS BIEN CONNUES .....	120
<b>DEUXIÈME PARTIE</b> .....	136
LES APPORTS DE LA RECHERCHE : UN NOUVEAU CHAMP D'EXPÉRIMENTATION (UN BIEN PUBLIC ÉDUCATIF) POUR MESURER LA FIABILITÉ DE LA MEC .....	136
<b>CHAPITRE IV</b> .....	137
LA MEC APPLIQUÉE AUX POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALISÉES .....	137

<b>SECTION I – LE CHAMP ET LES OBJECTIFS DE L’ÉTUDE</b> .....	140
<b>SECTION II – LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE</b> .....	151
<b>CHAPITRE V</b> .....	169
LA MEC MISE EN CONTEXTE : LES ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES DE L’ENQUÊTE DE TERRAIN .....	169
<b>SECTION I – LA RESTITUTION DES DEUX ENQUÊTES</b> .....	172
<b>SECTION II – LA MODÉLISATION DU CONSENTEMENT A PAYER (CAP)</b> .....	203
<b>SECTION III – MESURE-T-ON CE QUE L’ON CHERCHE À MESURER ?</b> .....	225
<b>CHAPITRE VI</b> .....	239
LES CONCLUSIONS SCIENTIFIQUES DE LA MEC : ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE ET ENRICHIR LE DÉBAT PUBLIC .....	239
<b>SECTION I – UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX AUTOUR DE LA MESURE « COÛT ET BÉNÉFICE »</b> .....	242
<b>SECTION II – L’ACCEPTABILITÉ DE LA MEC DANS LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX</b> .....	254
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES</b> .....	280
LA MEC ET LA DÉCISION PUBLIQUE : UNE VALEUR MONÉTAIRE CONTESTABLE MAIS UTILE AU DÉBAT PUBLIC MULTI-NIVEAUX .....	280
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	290
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES</b> .....	310
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	314
<b>ANNEXES</b> .....	316
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	341

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

# L'ÉVALUATION MONÉTAIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FRANCE : LA MÉTHODE D'ÉVALUATION CONTINGENTE (MEC)

---

« L'utilisateur de la méthode d'évaluation contingente demande aux individus d'attribuer une valeur monétaire à un bien qui n'a jamais fait auparavant l'objet de telles transactions » [Luchini, 2002]<sup>2</sup>.

### *La genèse de la recherche : vers une mesure économique ex ante des politiques publiques<sup>3</sup>.*

L'arbitrage des dépenses publiques est aujourd'hui devenu une question majeure en France, toutes échelles territoriales confondues<sup>4</sup>. Comme le soulignent Sébastien Damart et Bernard Roy (2005)<sup>5</sup> « le décideur public est constamment soumis aux exigences de deux catégories de préoccupations : rationaliser l'utilisation des ressources et faire des choix acceptables du point de vue de la collectivité des acteurs parties prenantes ». Par décideur public, il convient de considérer l'État et les collectivités territoriales et pour les autres acteurs parties prenantes, nous entendons les citoyens qui sont, selon les situations des usagers, des contribuables, des bénéficiaires et des électeurs. Mais, en quoi la gestion des ressources publiques concerne le citoyen ? La production des biens publics est financée par les revenus fiscaux. De ce point de vue, « l'évaluation d'une politique publique a pour objet d'apprécier l'efficacité [d'une] politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre »<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> Luchini, S., (2002), « De la singularité de la méthode d'évaluation contingente », in *Économie et Statistique*, p. 142, p. 41-152.

<sup>3</sup> La définition des politiques publiques retenue ici est celle d'Yves Mény et de Jean-Claude Thoenig (1989) : « programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique : la santé, la sécurité... ». Mény, Y., Thoenig, J.-C., (1989), *Politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 130, 391 p.

<sup>4</sup> L'État et les collectivités territoriales sont des autorités publiques. Elles sont dirigées par des décideurs publics, représentant les citoyens, qui sont des élus. Les administrations publiques doivent exécuter les décisions politiques. Les collectivités territoriales sont dirigées par les Conseils régionaux et généraux, les intercommunalités et les communes. Les communes sont souvent appelées des collectivités territoriales de proximité voire des collectivités locales.

<sup>5</sup> Damart, S., Roy, B., (2005), « Débat public et expertise : entre rationalité et légitimité », in *Gérer et Comprendre*, n° 82, p. 4, p. 4-23.

<sup>6</sup> Selon la définition fournie par le décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques.



Mais comment faire des choix lorsque les ressources publiques sont limitées ? Quels sont les bénéfices que procurent ces politiques ? Faut-il améliorer ou abandonner certaines politiques ? Quelle est l'utilité sociale d'une politique ? La question de l'efficacité est donc centrale mais comment en effectuer la mesure ? Toutes ces questions amènent à s'intéresser à trois notions clés que sont le bien public non-marchand, l'utilité et l'utilité sociale.

1. *qu'entend-on par bien public non-marchand ?* C'est un bien ou un service qui est non-rival, non-exclusif. Les biens publics traditionnellement cités sont les biens sociaux tels que la sécurité, les espaces publics (les phares, l'éclairage public etc.) la santé et l'éducation. Quant aux biens environnementaux tels que l'eau et l'air, ils sont apparus plus tardivement dans la littérature. Ces différents biens sont fournis soit gratuitement de part leur nature (par exemple : l'air) ou quasi-gratuitement (par exemple : inscription dans une structure socioculturelle), c'est-à-dire que les individus consomment ce bien en s'acquittant de sommes résiduelles (des droits d'inscription) ; celui-ci étant pris en charge partiellement par les autorités publiques.

La fourniture de biens publics entraîne deux processus : celui de la production qui incombe aux autorités publiques et celui de la mise en œuvre des politiques publiques qui doivent permettre aux citoyens d'accéder à tel ou tel bien public. La notion cardinale est ici l'intérêt général : « *ce qui est pour le bien public, à l'avantage de tous* » [Cornu, 2011]<sup>7</sup> ; ainsi, Philippe Bance (2011)<sup>8</sup> précise que cela a pu justifier le passage « *à des fins d'intérêt général d'un État minimal à un État très interventionniste agissant par voie de nationalisations, de productions de biens collectifs et de correction des externalités par l'impôt* » ;

2. *ensuite, qu'entend-on par utilité ?* La notion d'utilité renvoie à celle de la valeur. Est à distinguer la notion de valeur économique, qui représente la valeur d'un bien public fondée sur des critères chiffrés, de la notion de valeur sociale qui décrit les croyances, les convictions d'un individu et d'une société. Il existe donc deux approches d'évaluation centrées sur l'une ou l'autre de ces deux notions ;

---

<sup>7</sup> Cornu, G., (2011), *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 496, 1024 p.

<sup>8</sup> Bance, P., (2011) « L'intérêt général dans la crise, vers une « globalisation » de l'intérêt général », in Bance, P., Bernier, L., (dir.), *Crise contemporaine et renouveau de l'action publique : vers l'émergence d'un nouveau mode de régulation*, Bruxelles, Peter Lang, p. 30, 333 p.

3. *enfin, qu'entend-on par utilité sociale ?* L'utilité sociale est un construit social. Pour aller un peu plus loin dans la sémantique, François Aballéa (2002)<sup>9</sup> explique que l'utilité sociale définit ce qui est utile pour la société, c'est-à-dire ce qui participe au bon fonctionnement de la société. Pour être plus précis, la société est envisagée comme un ensemble de groupes sociaux ou d'individus aux intérêts divergents voire contradictoires. L'utilité sociale renvoie à tout processus qui permet la coexistence pacifique sur un territoire donné de ces individus ou groupes.

Dans le champ de l'économie d'inspiration néoclassique, on parle de préférences individuelles ayant trait au besoin et au plaisir. La mesure du bien-être est ainsi étudiée grâce au degré de satisfaction procuré par un bien. Chaque individu évaluera l'intensité de ses besoins personnels par rapport à la rareté du bien en question. Dans ce cadre, l'utilité sociale s'obtient par agrégation des utilités individuelles.

Dans une perspective de maîtrise des dépenses publiques, il peut être utile de doter les autorités publiques d'une mesure économique *ex ante* des politiques qu'elles impulsent. Cette proposition est par ailleurs confortée par le *Commissariat général du plan* (CGP) puis le *Centre d'analyse stratégique* (CAS)<sup>10</sup> qui encouragent à « *moderniser les outils d'évaluation socio-économique en élargissant à des domaines où il n'est pas facile de produire des valeurs monétaires* ». Cela conduit à plaider pour le développement d'études destinées à donner une valeur monétaire à un bien public pour lequel il n'existe pas de prix de marché. Il convient de souligner, en effet, que le caractère non-divisible d'un bien ainsi que son coût de production qui ne peut être imputé à un seul individu, rendent difficile la fixation d'un prix. Pour autant, il n'est bien évidemment pas dépourvu de valeur. Ceci justifie encore plus la nécessité de doter les autorités publiques d'outils d'évaluation économique. Il importe dès lors de fonder théoriquement l'évaluation des biens-publics.

---

<sup>9</sup> Aballéa, F., (2002), « Régulation et intervention sociale », in Les espaces pertinents de la régulation sociale, in *Cellule GRIS*, n° 9, p. 5-13.

<sup>10</sup> CAS, (2011), *Le calcul du risque dans les investissements publics*, rapport et documents, sous la présidence de Christian Gollier, p. 7, 186 p.

Dans la *Théorie néoclassique* (TNC) standard, cette évaluation « *consiste à comparer les bénéfiques et les coûts respectifs de deux interventions (programme) ou plus* »<sup>11</sup>. Un programme public sera choisi à d'autres programmes s'il est plus à même d'accroître le bien-être de la collectivité. Le concept clef est alors le *surplus social*<sup>12</sup> qui est la différence entre ce que les citoyens-consommateurs sont disposés à payer pour consommer un bien en une quantité donnée et le coût de production de cette quantité.

Le *Calcul économique public standard* (CEPS), fondé sur l'individualisme méthodologique, est à cet égard la référence théorique centrale en matière d'aide à la décision publique. Le CEPS dote les biens publics d'une valeur monétaire qui éclaire les décideurs publics sur l'utilité sociale de leurs programmes. Cet outil s'appuie sur les préférences individuelles des citoyens pour produire une décision collective. Thierry Kirat et Nadine Levratto (2004)<sup>13</sup> précisent ainsi « *que la logique fondamentale du calcul économique public est celle de l'efficacité sociale du projet considéré, entendu en terme de surplus collectif, expression économique de l'intérêt général* ». Le CEPS suscite néanmoins des questions dans l'évaluation des politiques publiques. Il lui est souvent reproché de fournir des résultats insuffisants dans le processus de décision publique.

D'autres modèles relevant de l'école du *Public Choice* peuvent aider à la décision publique. La théorie du *Public Choice* « *ambitionne d'expliquer le politique par l'économique* »<sup>14</sup>, c'est-à-dire qu'elle cherche à étudier les comportements des décideurs publics et des citoyens-électeurs avec une approche économique. Le modèle du « marché politique » – qui peut faire penser à un échange marchand – est le lieu où s'échangent des votes contre des interventions publiques prenant en compte les intérêts individuels des décideurs et des citoyens. Ce modèle est-il capable de rendre la gestion des politiques publiques plus performante ? La question est permise car on constate qu'il peut par exemple mettre en péril les finances publiques pour des enjeux électoraux.

---

<sup>11</sup> Goldsmith, L., et alii., (2004), « L'évaluation économique appliquée aux quatre volets de la prévention : une perspective canadienne, [en ligne], in *Institut national de santé publique*, p. 7, 102 p.

<sup>12</sup> <sup>12</sup> Dans la littérature économique, le terme surplus social peut aussi s'appeler surplus total ou collectif voire bénéfice total.

<sup>13</sup> Kirat, T., Levrato, N., (2004), « Les conflits d'aménagement, de l'utilité sociale à l'équité locale : le calcul économique et les dispositifs juridiques au défi de l'équité dans les nuisances des infrastructures », in *Communication aux journées d'étude « Conflits d'usage et de voisinage »*, Paris, 11-12 octobre 2004, p. 2, 24 p.  
Kirat Thierry et Levrato Nadine, *Ibid.*, p. 2.

<sup>14</sup> Blerald, P.-A., (1991), « Théorie du marché politique et rationalité des politiques publiques, in *Revue française des politiques publiques*, 41<sup>e</sup> année, n°2, p.235, p. 235-263.

Malgré certaines limites, Marcel Boiteux (1994)<sup>15</sup> précise que le CEPS reste le meilleur instrument pour évaluer les projets d'investissements. Dans cette perspective, le CEPS apparaît donc, comme un instrument intéressant pour évaluer les politiques publiques. *L'Analyse coût et bénéfice* (ACB) se présente comme l'outil privilégié du calcul économique standard pour mesurer monétairement les bénéfices et les coûts des politiques publiques.

Le *Consentement à payer* (CAP) – concept central de l'ACB – est ainsi utilisé pour mesurer les bénéfices. Il consiste à déterminer la valeur monétaire que les individus attachent à un bien public. Des méthodes ont été mises à la disposition des décideurs publics pour fournir une évaluation monétaire, « un prix ». Parmi ces méthodes, la *Méthode d'évaluation contingente* (MEC) – largement utilisée dans les pays-anglo-saxons et en économie de l'environnement – est conseillée à cette fin et ce depuis plus de trente ans. La MEC, qui retient l'attention, s'inscrit dans l'économie utilitariste et du bien-être. Elle ressemble à une enquête d'opinion *ex ante* qui permet de mesurer monétairement les bénéfices d'un bien public, et ce grâce aux préférences individuelles des personnes. ***L'objet de cette thèse*** porte ainsi sur le fait de savoir s'il est possible d'appliquer la MEC dans le champ des politiques sociales, ce qui n'est pas son champ habituel d'application. Quelle importance peut avoir la réponse à cette question ?

***Le choix de la Méthode d'évaluation contingente (MEC) pour donner une valeur monétaire aux politiques publiques.***

La MEC suppose la réalisation d'une enquête de terrain. Celle-ci est traditionnellement réalisée à partir d'une enquête téléphonique, d'un entretien « en face à face » ou d'un envoi postal. La méthode est qualifiée de « contingente » puisqu'elle propose un scénario hypothétique. Celui-ci doit décrire correctement le bien à évaluer afin de recueillir les préférences des citoyens-consommateurs enquêté(e)s.

A partir d'un questionnaire, il s'agit de poser à un échantillon d'individus une question hypothétique : combien seriez-vous prêts à payer *ex ante* pour une modification donnée (conservation et/ou amélioration) d'un bien public ? La technique de révélation des préférences peut alors varier : proposition d'une carte de paiement, d'un système d'enchères ou une question ouverte.

---

<sup>15</sup> Boiteux, M., (1994), *Transports : pour un meilleur choix des investissements*, rapport du Commissariat général du Plan présidé par Marcel Boiteux : Paris, La Documentation française, 132 p.

L'application du CAP au champ des politiques publiques signifie que l'on quantifie, c'est-à-dire que les individus s'expriment à travers un impôt supplémentaire (taxe directe ou indirecte) pour la conservation ou l'amélioration d'une politique. Le CAP est optimal puisque l'individu est le meilleur juge de son bien-être ou de ses intérêts pour déterminer ce qui est utile. Les citoyens-consommateurs décident de l'utilisation de leur argent et les préférences de la majorité sont retranscrites dans la décision publique. La décision publique repose dans cette perspective sur l'arithmétique des plaisirs et des peines du citoyen-consommateur. Pour permettre une bonne révélation de ses préférences, l'individu doit recevoir l'information, la plus détaillée possible sur la ressource en question.

Appliquée principalement dans le champ de l'environnement, la MEC a suscité de nombreuses recherches<sup>16</sup>. Elle fait débat tant d'un point de vue théorique que méthodologique ou encore éthique. Les nombreux résultats obtenus ont suscité un développement critique du paradigme sous-jacent de la méthode, et de ses fondements issus de l'individualisme méthodologique. Malgré les recommandations du Panel de la *National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)*, la méthode souffre de biais et de limites méthodologiques nombreux qui réduisent la fiabilité des résultats. Les principales critiques portent sur la collecte et l'interprétation des données et plus particulièrement sur la difficulté de placer les individus dans une situation hypothétique reflétant fidèlement ce que l'individu pense. Cette difficulté provient, le plus souvent, du fait que les individus manquent d'information sur le bien. Celle-ci peut expliquer de nombreuses non-réponses dans l'exercice de valorisation. L'approche qui procède d'une transposition d'une démarche propre au secteur marchand soulève aussi des questions éthiques « *liés au fait d'évaluer des biens non produits par l'homme* » [Terra, 2005]<sup>17</sup>. La question de l'évaluation monétaire sous-entend, par exemple, que la nature devient une marchandise. Cette approche peut être inconcevable pour bon nombre de citoyens pour qui la nature n'a pas de prix.

---

<sup>16</sup> Jean-Pierre Amigues précise que « *plus grand monde ne s'intéresse à l'évaluation contingente en France aujourd'hui (à part la critiquer). C'est pourquoi je tenais à vous encourager à explorer ce sujet qui me semble important* ». Ce propos est extrait d'un entretien que nous avons eu avec Jean-Pierre Amigues (INRA Toulouse).

<sup>17</sup> Terra, S., (2005), « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des études de valorisation environnementale : aide à la rédaction de cahier des charges », in *Direction des études économiques et de la valorisation environnementale*, Ministère de l'écologie et du développement durable de la France, méthode, n° 05 -m02, p. 3, 31 p.

Malgré la critique, les partisans de la MEC recommandent d'en développer l'usage<sup>18</sup>. Mais, beaucoup a déjà été dit sur cette méthode pour reprendre le propos de Julien Milanesi (2007)<sup>19</sup>. Sur la base de cette réflexion, il s'agit d'envisager une nouvelle étude, c'est-à-dire de dégager une méthodologie interprétative des réponses recueillies à partir d'un nouveau champ d'expérimentation. Jusqu'ici la MEC a été appliquée principalement dans le domaine des politiques environnementales. Toutefois, on note quelques études dans le champ de la santé de la culture et de la formation. Pour les partisans de la méthode, celle-ci peut être appliquée à la plupart des biens publics non-marchands.

Nous proposons ainsi d'appliquer la MEC au champ de l'éducation prioritaire et, plus précisément, aux politiques éducatives territorialisées (soutien scolaire, activités culturelles et de loisirs etc.) relevant des politiques sociales mais également de la Politique de la ville. Ce nouveau champ d'expérimentation comporte un double avantage pour conduire le travail de perfectionnement méthodologique de la MEC :

1. d'une part, les politiques éducatives territorialisées sont immatérielles<sup>20</sup>, c'est-à-dire qu'elles produisent du sens, du lien social et du bien-être. Adopter ce point de vue revient à dire que ces politiques n'ont pas de prix. Bender (2005)<sup>21</sup> précise en effet que « *l'animation socioculturelle et le monde économique ont tendance à se regarder en chiens de faïence* ». Ce constat vaut tout autant pour l'éducation de manière générale ;
2. d'autre part, la Cour des comptes<sup>22</sup> souligne l'insuffisance des outils auxquels ont recours les différentes institutions publiques françaises pour mesurer l'utilité de ces politiques. La diminution des crédits éducatifs réinterroge la pertinence et l'efficacité de celles-ci.

---

<sup>18</sup> Jean-Pierre Amigues précise également que le « *champ d'application de la MEC n'a à mon avis aucune raison de se limiter aux études environnementales* ».

<sup>19</sup> Milanesi, J., (2007), *La Méthode d'évaluation contingente en question. Critique, requalification et illustration par la mesure de la demande en assainissement à Moshi (Tanzani)*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques : Université de Pau et des pays de l'Adour, p. 6, 771 p.

<sup>20</sup> Ce paragraphe sur l'éducation prioritaire doit beaucoup aux écrits de Gabriel Bender (2005). Bender, G., (2005), « L'utilité sociale de l'animation socioculturelle : problématiques, enjeux, politique de financement » in *Journée romande de l'animation socioculturelle*, Neuchâtel, avril 2005, 7 p.

<sup>21</sup> Bender Gabriel, *Ibid.*, p. 2.

<sup>22</sup> « *La Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes constituent avec la Cour de discipline budgétaire et financière l'ensemble des juridictions financières. Vigies des finances publiques, elles sont les garantes de la gestion efficace et du bon emploi des fonds publics* », [en ligne], site Internet : <http://www.ccomptes.fr>.

***Le champ d'expérimentation : la MEC et les politiques éducatives territorialisées.***

Ces politiques sont une émanation de l'État providence<sup>23</sup> et font partie intégrante des politiques d'intérêt général. Elles se caractérisent par un ensemble de mesures mises en œuvre par les autorités publiques à destination des publics les plus fragilisés de la société. Ces mesures visent à prévenir, supprimer ou atténuer les problèmes sociaux. Plus concrètement, des dispositifs éducatifs (CEL<sup>24</sup>, PRE<sup>25</sup> etc.) sont mis en place dans le but de réduire l'échec scolaire et aussi de lutter contre les inégalités territoriales en matière d'éducation.

Ces politiques, qui concernent tous les niveaux de l'action publique de l'État aux collectivités territoriales engendrent un coût financier important. Le financement de ces politiques est partagé entre l'État, les collectivités territoriales et autres organismes publics. Aujourd'hui, compte tenu des contraintes budgétaires, les décideurs publics exigent de mesurer plus finement l'utilité des dépenses engendrées par les politiques éducatives territorialisées. Cette exigence devient une condition essentielle pour chacun des financeurs.

***Les politiques éducatives territorialisées : l'intérêt du champ d'application***

Tester la fiabilité de la MEC dans ce nouveau champ d'application revêt deux principaux enjeux :

1. les politiques éducatives territorialisées présentent des spécificités plus contraignantes que les politiques environnementales. Le domaine de l'éducation est régi par un ensemble de principes fondamentaux formulés dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République : « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* »<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup> L'État providence s'est développé dans les années 1930 dans les pays anglo-saxons sous le nom de « *Welfare State* ». Il désigne une forte intervention de l'État dans le circuit économique, c'est-à-dire que celui-ci a un rôle de régulateur dans les domaines économiques et sociaux. Cette conception est à l'opposé de l'État gendarme ou de l'État minimal. On doit à John Maynard Keynes (1883-1946), les premiers fondements théoriques de l'État providence : « *Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité* ». Keynes, J.-M, (1936), *Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie*, Paris, Petite bibliothèque Payot, (1975), p. 366, 387 p.

<sup>24</sup> *Contrat éducatif local* (CEL) (cf. annexe 1).

<sup>25</sup> *Programme de réussite éducative* (PRE) (cf. annexe 1).

<sup>26</sup> Préambule de la Constitution Française du 27 octobre 1946 (article n° 13).

Comme évoqué plus haut, ces politiques créatrices de lien social et de bien-être sont fondées sur la notion d'intérêt général et s'articulent autour de trois objectifs : promouvoir l'équité dans l'accès à l'éducation, mieux garantir l'égalité des chances, assurer la cohésion sociale. Ces objectifs « *laisse[ent] la voie libre au bien commun* »<sup>27</sup> et donc au collectivisme plutôt qu'à l'individualisme. Ainsi, il est intéressant de s'interroger sur l'utilisation d'une méthode individualiste pour mesurer l'utilité des politiques éducatives territorialisées qui sont d'emblée des biens collectifs ;

2. les politiques éducatives territorialisées sont financées par l'État, les collectivités territoriales et autres organismes publics. Ce cofinancement conduit à réfléchir sur la gouvernance multi-niveaux ; cette réflexion est absente de l'analyse standard qui se focalise sur le seul État. Les principes de la gouvernance multi-niveaux « *se traduisent de manière concrète par des instruments et des processus favorisant la participation de différentes parties prenantes à la prise de décision* »<sup>28</sup>, c'est-à-dire l'État, les collectivités territoriales mais également les citoyens. Une telle réflexion permet d'évaluer si la MEC peut être considérée comme un outil d'aide à la décision dans une gouvernance multi-niveaux.

***Notre question de recherche*** est la suivante : la MEC peut-elle, dans le champ des politiques éducatives territorialisées, donner une expression fiable de l'utilité des citoyens à partir de laquelle aider la décision publique multi-niveaux ?

Après avoir posé la problématique de notre recherche, il s'agit de définir nos hypothèses. Nous cherchons – à l'appui des enseignements de la MEC dans le champ environnemental et de nos travaux – à infirmer ou confirmer ces hypothèses relatives à l'utilisation de celle-ci dans la décision publique.

---

<sup>27</sup> Peetz, D., (2010), « L'individualisme tue-t-il le collectivisme ? », in *La Revue de l'IREs*, p. 111, p. 109-132.

<sup>28</sup> Le comité des Régions de l'Union européenne, [en ligne], site internet : <http://cor.europa.eu/fr>.



***Les objectifs et les hypothèses de l'expérimentation : les conditions incontournables pour évaluer la MEC dans la gestion des politiques éducatives territorialisées.***

***L'objectif*** fixé dans ce travail est d'expérimenter une méthode d'évaluation permettant de mesurer efficacement l'utilité des politiques publiques dans le champ éducatif. L'évaluation est un élément clé pour vérifier l'adéquation entre ce qu'entendent décider les autorités publiques et les besoins de la société. Fondée sur les préférences individuelles des citoyens-consommateurs, la MEC doit donc indiquer aux décideurs publics le degré de pertinence de l'allocation de ressources à un projet.

S'il nous a semblé profitable d'appliquer la MEC aux politiques éducatives territorialisées, il a fallu, toutefois, réfléchir aux conditions méthodologiques qui permettent de comparer notre expérimentation aux travaux déjà réalisés. Une attention toute particulière a dès lors été portée à l'élaboration du scénario hypothétique ce qui est propre à tout travail fondé sur la MEC. Le scénario doit être le plus vraisemblable possible afin de recueillir de réelles préférences des enquêté(e)s. Cette condition est cruciale si nous souhaitons construire une évaluation fiable fournissant aux décideurs publics des indicateurs exploitables car vérifiables. Nous avons donc dû élaborer une situation présentant toutes les caractéristiques d'un projet réel qui serait soumis par une collectivité au jugement de ses administrés. Ce scénario sort du cadre – le plus souvent proposé – dans le champ environnemental. Il ne s'agit pas d'évaluer les dommages liés à une dégradation d'un bien naturel mais de financer la fourniture, par différents niveaux de l'action publique, d'un nouveau bien visant à améliorer l'éducation prioritaire. Mais, comment obtenir des résultats probants si l'item de base, notre scénario hypothétique, ne s'applique ni de près ni de loin aux conditions de vie et aux attentes des populations sondées ?

Tout d'abord, les dispositifs éducatifs territorialisés sont connus des professionnels de l'éducation mais, somme toute, très peu de la population. Il a fallu identifier un bien qui soit au maximum connu de la population dans son ensemble mais également proche des objectifs de ces dispositifs. Mais une telle identification n'est pas sans soulever un problème : celui de l'extrapolation des résultats au champ tout entier.

Dès lors, le scénario hypothétique qui nous est paru le plus crédible est la mise en œuvre d'un futur programme éducatif, c'est-à-dire une *Maison des jeunes et de la culture* (MJC). Deux raisons expliquent ce choix, d'une part ce scénario permet de mesurer l'écart entre les bénéfices attendus et le coût de ce programme et, d'autre part, celui-ci peut être financé par l'État, la commune, d'autres collectivités territoriales et organismes publics. Ce choix permet de mettre l'accent sur la qualité des choix d'investissements en matière d'action publique à tous les niveaux. Œuvrer en faveur de la qualité des choix peut non seulement éviter « *un gaspillage des ressources publiques, limitées, [mais également d'éviter l'] érosion de la confiance du public* »<sup>29</sup>. Ensuite, en travaillant sur le scénario portant sur une MJC, nous avons réfléchi à un point essentiel : dans le cadre de la définition d'un bien environnemental, c'est-à-dire les espaces naturels, les espaces verts publics et les espaces de loisirs de pleine nature, la population est plus à même de mieux identifier ces différents biens puisqu'ils font partis pour beaucoup de leur quotidien alors que, dans notre étude, il a fallu expliquer aux personnes sondées la nature et les grandes lignes du projet de la MJC. Cette structure dispense des activités éducatives, sociales, culturelles et de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes.

Notre travail consiste alors à vérifier *trois hypothèses* successives :

1. les citoyens peuvent se comporter comme des consommateurs pour mesurer l'utilité des politiques éducatives territorialisées. La MEC est fondée théoriquement sur l'idée que les individus peuvent se comporter comme des consommateurs face aux biens environnementaux ;
2. la MEC est intéressante méthodologiquement pour mesurer l'utilité des politiques éducatives territorialisées à l'attention des décideurs publics. Le scénario hypothétique proposé permet aux citoyens-consommateurs d'exprimer leurs préférences monétaires en matière de fournitures de bien public « éducatif ». La décision publique repose sur des dispositions à payer individuelles stables, et donc sur l'existence d'« une vraie » valeur « unique » ;

---

<sup>29</sup> OCDE, (2013), « Projet de recommandation concernant les principes pour l'investissement public efficace – une responsabilité partagée entre niveaux de gouvernement », in *OCDE*, version provisoire, p. 11, 33 p.

3. la MEC est pertinente politiquement pour mesurer l'utilité des politiques éducatives territorialisées. Le prix « d'utilité sociale », construit à partir des préférences individuelles des citoyens-consommateurs, permet aux décideurs publics – opérant à plusieurs niveaux – d'appuyer leur choix sur une image fidèle des attentes des citoyens.

Pour vérifier ces hypothèses, la thèse procède à une expérimentation sur des territoires situés en Haute-Normandie. Cette région est fortement mobilisée par les politiques éducatives territorialisées d'un montant de trois millions d'euros versés par l'État<sup>30</sup> pour le financement des dispositifs de réussite éducative. Six communes (urbaines, périurbaines, rurales) ont été choisies pour leurs caractéristiques sociales, économiques et géographiques afin de mesurer l'utilité de ces politiques. Le maintien ou non de ces dispositifs éducatifs ne se limite pas au seul territoire de la Politique de la ville. Ces politiques sont en effet financées en partie par l'impôt national et local. Il s'agit alors d'étudier la valeur d'usage et de non-usage des dispositifs éducatifs sur des territoires différents, ce que permet la MEC. Dans cette perspective, des citoyens-consommateurs et plus précisément des ménages, sont sondés sur la base d'un questionnaire d'évaluation contingente.

***Les objectifs particuliers*** de notre travail seront donc les suivants :

- déterminer les CAP des ménages pour la construction d'une MJC ;
- tester la fiabilité des résultats obtenus ;
- mettre en perspective les résultats obtenus dans la décision publique.

Pour mener à bien ces objectifs, nous privilégions trois axes de travail, qu'il faut expliciter ici.

---

<sup>30</sup> Selon la journée d'échanges sur les dispositifs concourant à l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation, Direction régionale et départementale de la jeunesse et de la cohésion sociale (DRDJCS), Rouen (Maison de l'Université), le 17 novembre 2011.

***La méthodologie de la recherche : une articulation entre analyse comparative, exercice hypothétique et analyse participative.***

Les trois axes de travail retenus ont pour objet d'apporter un éclairage théorique, méthodologique, cognitif et politique permettant une meilleure compréhension des avantages et des inconvénients de la méthode :

1. **une analyse comparative** : dans un premier temps, nous menons une analyse comparative pour tester la robustesse des résultats obtenus. Celle-ci est fondée sur deux modes d'enquête différents avec un questionnaire identique : une enquête téléphonique et une enquête auto-administrée. Face aux réserves émises à l'encontre de la méthode sur la collecte et l'interprétation des données, nous nous interrogeons sur l'existence ou non de biais méthodologiques. Nous cherchons dans cette analyse à préciser s'il est possible de distinguer un *effet dû au mode d'enquête*. Dans cette perspective, il ne s'agit pas d'étudier tous les biais connus mais de choisir ceux qui aident à mesurer l'impact ou non du mode d'enquête. Les différents biais retenus dans notre recherche seront les suivants :

- *le biais de non-réponse partielle et le biais lié à la présence de l'enquêteur*, permettent d'évaluer si les personnes enquêtées comprennent aisément le questionnaire, donc le scénario hypothétique, quel que soit le mode d'enquête. Le taux de non-réponse est-il important ? L'enquêteur influence-t-il les réponses dans l'enquête téléphonique ?
- *le biais d'ancrage et le biais de complaisance enquêteur*, permettent d'approfondir nos premières observations. Les montants exprimés à partir d'une carte de paiement reflètent-ils sincèrement ce que les individus pensent ? Existe-t-il un prix, voire « une vraie » valeur unique ?

Au-delà de ces résultats, nous étudions si les caractéristiques socio-économiques des personnes sondées ont une incidence sur l'attitude des citoyens-consommateurs et, plus précisément, sur le CAP pour un bien éducatif. Cette analyse peut aider à répondre à cette question : ce qui est mesuré aujourd'hui sera-t-il encore valable demain ?

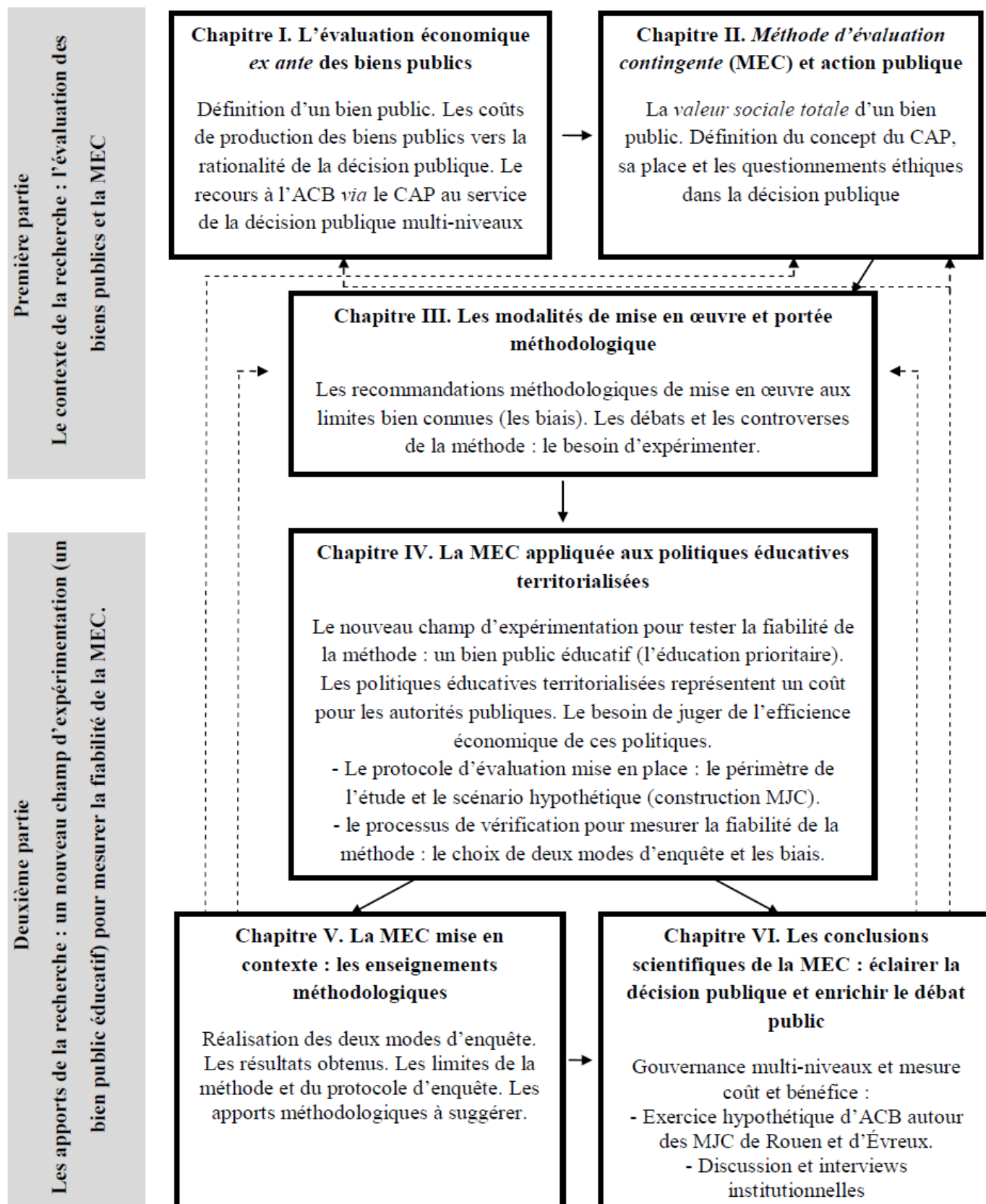
2. **un exercice hypothétique** : dans un deuxième temps, nous proposons de réaliser un exercice hypothétique d'ACB portant sur un équipement socioculturel (MJC) cofinancé. Cet exercice vise principalement à mesurer – dans le cadre d'une décision publique multi-niveaux – si la méthode est techniquement possible et politiquement acceptable. Dans cette perspective, il s'agit de définir si la méthode apporte suffisamment d'informations et permet aux décideurs publics de faire leur choix. Mieux, cet exercice doit nous éclairer sur l'articulation des décisions mais également sur les risques socio-économiques encourus par les différents décideurs ;
3. **une démarche participative** : dans un troisième temps, nous allons à la rencontre des décideurs publics pour leur demander leur avis sur les fondements, les principes et la mise en œuvre de la méthode. En somme, que pensent-ils de la méthode en tant qu'outil de mesure pour aider à la décision publique et plus particulièrement dans le cadre des politiques éducatives territorialisées ? Nous présentons ainsi les motivations, les intérêts et les difficultés que rencontreront les décideurs face à cette méthode. Cette démarche participative est intéressante puisqu'elle permettra de ne pas se limiter aux conclusions statistiques que l'on peut tirer des données collectées. En matière d'évaluation, il est souvent opposé l'approche coûts et bénéfices issue de l'ACB et l'approche participative issue des logiques d'apprentissage collectif. Cette approche vise, en effet, à prendre en compte les apports de tous les acteurs pour piloter des décisions et les mettre en œuvre. Cette démarche est novatrice puisqu'elle fait appel à d'autres connaissances techniques et politiques. Dans un cadre participatif, celles-ci aident à confirmer ou infirmer la pertinence du recours à la MEC dans l'évaluation des politiques éducatives territorialisées.

Présentons maintenant l'architecture de la thèse.

***L'architecture de la thèse : champs, cadre conceptuel, finalités, enjeux, terrain...***

La thèse comprend deux parties de trois chapitres chacune. La première a pour objectif de poser la problématique de la recherche. Elle décrit le champ de l'évaluation monétaire des biens publics, en définissant le cadre conceptuel de la MEC et en expliquant les finalités et les enjeux de l'expérimentation. La deuxième partie applique la méthode dans le champ des politiques éducatives territorialisées selon les trois axes de travail précisés plus haut, pour tester la fiabilité de la méthode en tant qu'outil d'aide à la décision publique.

**Schéma 1.3:** Architecture de la thèse



***PREMIÈRE PARTIE***

***LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE: L'ÉVALUATION DES BIENS  
PUBLICS ET LA MEC***



## **CHAPITRE I**

### **L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE EX ANTE DES BIENS PUBLICS EN FRANCE**

---

« Cette exigence d'évaluation de l'efficacité économique de l'action publique a nourri un mouvement de fond, celui de la mesure de la valeur des biens publics, objet des politiques publiques » [Dujin et alii, 2008]<sup>31</sup>.

« Dans le paysage de l'évaluation des politiques publiques en France, l'analyse coût/bénéfice n'a jamais eu une place de premier choix » [Maresca et alii, 2006]<sup>32</sup>.

#### **SECTIONS DU CHAPITRE I**

---

##### **SECTION I – DE LA THÉORIE DES BIENS PUBLICS AU MARCHÉ POLITIQUE**

##### **SECTION II – L'ANALYSE COÛT/BÉNÉFICE (ACB) POUR UNE GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX**

---

<sup>31</sup> Dujin, A., et alii., (2008), « La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés », in *Cahier de recherche*, n° 247, p. 4, 103 p.

<sup>32</sup> Maresca, B., et alii., (2006), « Valoriser l'action publique, le « consentement à payer », un outil au service de la LOLF, in *Cahier de recherche*, n° 224, p. 10, 117 p.

## INTRODUCTION

### BIENS PUBLICS ET RATIONALITÉ DE LA DÉCISION PUBLIQUE

Nouvel outil d'aide à la décision publique, l'évaluation a émergé puis est montée en puissance durant les dernières décennies. Bernard Perret (2010) précise, en effet, que « *la politique de l'évaluation (...) s'est traduite depuis les années 1970 par une succession d'initiatives institutionnelles aux fortunes diverses* »<sup>33</sup>. Elle est apparue nécessaire aux autorités publiques afin de réajuster les programmes, de couper dans les dépenses, de mesurer l'utilité des programmes et de faire jouer aux acteurs une logique d'apprentissage. Certains biens bénéficient à tous tels que la défense nationale, l'éducation, un phare voire l'air que nous respirons. D'autres biens sont principalement locaux tels que l'éclairage public, les espaces verts et la voirie. Autre dimension importante : ces biens ne relèvent pas du marché mais relèvent de l'intérêt général. Ils sont donc pris en charge par les autorités publiques. Jean Gadrey (2012)<sup>34</sup> précise que « *personne n'a intérêt individuellement à payer quoi que ce soit pour en bénéficier (vu que chacun peut en profiter sans payer)* ». Les biens publics sont donc financés par les autorités publiques sur la base des recettes publiques c'est-à-dire de l'impôt.

Les coûts de production des biens publics impactent fortement les finances publiques nationales et locales. Il convient de fonder les décisions sur des bases rationnelles. Il est cependant difficile d'estimer la contribution économique de ces biens publics non-marchands avec précision puisqu'ils sont extrêmement complexes compte tenu de leur statut de bien collectif et de l'absence de prix. En réponse à cette difficulté, l'école néoclassique a en conséquence développé le CEPS issu de travaux d'ingénieurs économistes. Le CEPS repose sur des outils mathématiques, statistiques voire d'autres techniques de calculs économiques, notamment monétaires, pour répondre – *ex ante* ou *ex post* – à la question d'utilité d'un bien public.

---

<sup>33</sup> Perret, B., (2010), *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte, p. 71, 128 p.

<sup>34</sup> Extrait d'un billet de Jean Gadrey (2012) publié sur son blog [en ligne]. Le site Internet : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2012/04/24/des-biens-publics-aux-biens-communs/>, consulté le 31 janvier 2013.

Un tel raisonnement implique alors une nouvelle réflexion sur la rationalité dans l'action publique puisque les décisions de l'État<sup>35</sup> sont prises en fonction de l'intérêt général qui repose sur la maximisation du bien-être. Cette approche est fondée sur le calcul utilitariste puisqu'il s'agit de s'appuyer sur les préférences individuelles. Or, le CEPS ne permet pas toujours – à partir des intérêts individuels – de conduire à la réalisation de l'intérêt collectif. Une telle situation amène à s'intéresser au marché politique marqué par la théorie du *Public Choice*.

Le « marché politique » applique les outils de l'analyse économique au domaine politique. Jean-Jacques Rosa (1979)<sup>36</sup> précise que le marché politique est « *le lieu où s'échangent des votes contre des promesses d'interventions publiques* ». Il est rattaché à l'individualisme méthodologique et au fait qu'il n'existe pas de charisme des politiques. Il s'agit de réduire les défaillances de l'action correctrice des décideurs publics en s'intéressant aux comportements rationnels de ces mêmes décideurs et des électeurs. Mais, cette rationalité conduit à une surproduction de biens publics et au gaspillage. Cela appelle dès lors des explications pour justifier le recours à l'évaluation économique *ex ante* en tant qu'analyse économique du vote.

L'ACB se définit comme l'évaluation *ex ante* d'un investissement ou d'un changement de politique qui prend en compte l'ensemble des coûts et bénéfices exprimés en termes monétaires. C'est ici qu'apparaît une autre caractéristique de l'analyse, celle d'apprécier le CAP de la société pour l'aide à la décision publique. Pour autant, son utilisation n'a pas toujours été systématique en gestion publique. On va donc apporter quelques précisions qui permettent de considérer l'ACB comme une démarche prometteuse pour mesurer démocratiquement les bénéfices et les coûts des politiques publiques. Cette démarche nous conduira à la mise en place de la MEC dans la décision publique.

---

<sup>35</sup> D'une manière générale, on reproche souvent à la *Théorie néoclassique* (TNC) standard d'avoir une approche excessivement centralisatrice en retenant notamment l'État comme seule entité publique.

<sup>36</sup> Face à face entre Jacques Attali et Jean-Jacques Rosa publié dans le magazine *l'Express* du 9 juin 1979.

Dans une première section, nous appuierons notre argumentation en faveur de l'intervention de l'État sur la théorie de Paul Anthony Samuelson<sup>37</sup> relative à l'identification des caractéristiques des biens publics. Ces caractéristiques en font des biens non-marchands qui génèrent des coûts de production. Par conséquent, nous analyserons successivement les deux axes suivants : l'émergence du CEPS et du marché politique théorisé par James McGill Buchanan<sup>38</sup> et Gordon Tullock (1962)<sup>39</sup>. La deuxième section abordera les intérêts et les faiblesses de l'ACB en tant qu'outil à la décision publique. Ceci nous amènera à voir en conclusion que l'ACB peut aider à la décision publique dans un cadre que l'on peut qualifier de gouvernance multi-niveaux.

---

<sup>37</sup> Samuelson, P.-A, (1954), « The pure theory of public expenditure », in *Review of Economic and Statistic*, vol. 36, n° 4, p. 387-389. Paul Anthony Samuelson (1915-2009).

<sup>38</sup> James McGill Buchanan (1919-2013).

<sup>39</sup> Buchanan, J.-M., Tullock, G., (1962), *The calculus of Consent. Logical Foundations of Constitutionnal Democracy*, Indianapolis Liberty fund, (2004), p. 11 et p. 16, 337 p.

## **SECTION I – DE LA THÉORIE DES BIENS PUBLICS AU MARCHÉ POLITIQUE**

Le terme de bien public et parfois de « bien collectif » est une notion centrale pour justifier l'intervention publique dans la TNC standard telle que formalisée par Samuelson et Musgrave. Ceci permettra de préciser quels sont, selon cette approche, les types de biens que l'État doit fournir et comment il doit les financer. Nous mettrons ainsi en évidence certaines difficultés particulières à évaluer la contribution économique des biens publics d'où le recours au CEPS. S'il est contesté et connaît des limites, le CEPS peut être nécessaire dans la décision publique. En effet, si le « marché politique » apparaît comme une nouvelle manière d'envisager la production et l'allocation des biens publics, Buchanan et Gordon Tullock (1962) remettent en cause la bienveillance et l'omniscience de l'État.

### **1.1 Les biens publics dans la *Théorie néoclassique* (TNC) standard**

Les définitions de la notion de bien public sont nombreuses. On peut citer parmi les plus connues celles de Samuelson (1954), de Robert Musgrave (1957)<sup>40</sup> et de Buchanan (1968)<sup>41</sup>. Nous avons choisi leurs travaux pour plusieurs raisons : on doit à Samuelson la première formalisation théorique du bien public, à Musgrave la notion de biens tutélaires « *merit goods* » et à Buchanan la notion de biens clubs.

#### **1.1.1 La notion des biens publics : les origines**

Il est important de souligner que la notion de biens publics existait déjà dans la philosophie politique grecque. Emprunté du latin *publicus*, l'adjectif « public » signifie « *qui concerne le peuple ; qui appartient à l'État* »<sup>42</sup>. L'État pallie certaines défaillances du marché en fournissant des biens publics. Ces derniers bénéficient à tous les individus. Dans ce cas, Samuelson considère que le bien public répond à deux critères de non-rivalité et de non-exclusion.

---

<sup>40</sup> Musgrave R.-A. (1957), «A Multiple Theory of Budget Determination», in *Finanzarchiv*, vol. 17, n° 3, p. 333-343.

<sup>41</sup> Buchanan, J.-M., (1968), *The demand and supply of Public Goods*, Indianapolis, Liberty fund, (1999), in *Collected Works of James M. Buchanan*, vol. 5, 197 p.

<sup>42</sup> Dictionnaire de l'Académie Française, version informatisée, site Internet : <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>, consulté le 30 avril 2013.

Samuelson (1954)<sup>43</sup> utilise cette expression « *collective consumption goods* »<sup>44</sup> dans son article. L'auteur donne une première définition économique qui renvoie aux deux critères de non-rivalité et de non-exclusion :

« *Collective consumption goods which all enjoy in common in the sense that each individual's consumption of such a good leads to no subtraction from any other individual's consumption of that good* »<sup>45</sup>.

Le premier critère de **non-rivalité** signifie que la consommation d'un bien public par un usager-citoyen n'entraîne aucune réduction de la consommation des autres usagers. Ils sont consommés à parts égales. L'absence de rivalité est la conséquence de l'indivisibilité du bien public. Une fois que le bien public est produit, le bien est à disposition d'un grand nombre d'individus sans coût de production supplémentaire, c'est-à-dire à un coût marginal nul. Le deuxième critère de **non-exclusion** précise qu'il est impossible d'exclure quiconque de la consommation d'un bien. Il est, par conséquent, impossible d'empêcher un individu qui ne paie pas d'utiliser ce bien. Une fois que le bien public est produit il est à la disposition de tous. Ces deux critères sont ensuite comparés aux biens privés fondés sur deux critères : la rivalité et l'exclusion.

### 1.1.2 La typologie des biens publics

Le tableau 1.24 propose de distinguer quatre catégories de biens.

**Tableau 1.24** : Typologie des biens publics

	<b>Exclusion</b>	<b>Non-exclusion</b>
<b>Rivalité</b>	Biens privés (1)	Biens publics impurs (3)
<b>Non rivalité</b>	Biens de clubs (2)	Biens publics purs (4)

<sup>43</sup> Samuelson Paul Anthony, *Ibid.*, p. 387.

<sup>44</sup> *Biens de consommation collectifs.*

<sup>45</sup> « *Biens de consommation collectifs qui bénéficient à tous dans la mesure où la consommation de ce bien par un individu n'empêche pas un autre individu de le consommer* ».

Qu'entend-on par ces différents biens ?

(1) *Les biens privés* sont des biens de consommation produits par le marché. Il peut s'agir, par exemple, d'une maison, d'une voiture, d'un café, d'une pomme etc. Ces biens répondent aux deux critères de *rivalité et d'exclusion*. Lorsque l'on parle de *rivalité*, on s'attend à ce que ce bien soit consommé individuellement. Par exemple, si nous consommons un bien alimentaire, celui-ci ne pourra pas être consommé par quelqu'un d'autre. Dans ce cas, ce bien est divisible mais suscite du rationnement et c'est bien ce qui le différencie d'un bien public. Ensuite, lorsque l'on parle d'*exclusion*, on s'attend à ce que la personne qui achète le bien empêche une autre personne de l'acheter. Il est donc facile d'exclure un consommateur non-payeur.

(2) *Les biens de clubs*<sup>46</sup> définis par Buchanan (1968)<sup>47</sup> ont un caractère semi-public. Si ces biens sont parfois produits par le secteur public, ils peuvent aussi être fournis par le marché. Il peut s'agir, par exemple, d'un pont à péage, d'une autoroute à péage, de l'accès à un parc etc. Ces biens répondent à deux critères : *la non-rivalité et l'exclusion*. Lorsque l'on parle de *non-rivalité* pour les biens de clubs, on s'attend à ce qu'une personne utilise un bien sans empêcher quelqu'un d'autre de l'utiliser. Par exemple, si une personne prend *l'autoroute*, cela n'empêche pas quelqu'un d'autre de prendre cette autoroute. Ensuite, lorsque l'on parle d'*exclusion*, on s'attend à l'instauration d'un contrôle d'accès pour prendre *l'autoroute*. Mais, cela ne vaut que s'il n'y a pas saturation dans l'usage des biens. Ce bien peut faire l'objet d'exclusion puisque, si la personne ne paie pas l'accès, elle sera exclue.

---

<sup>46</sup> Parfois appelés biens à péage.

<sup>47</sup> « For example, what are almost certainly Buchanan's two most famous articles – "Externality," with W. C. Stubblebine, and "An Economic Theory of Clubs Theory of Clubs " – fall precisely into this area of inquiry. In fact, public goods theory constituted a major (perhaps the predominant) element in Buchanan's research agenda throughout the 1960s. Examples for this category are drawn from club-like arrangements, which provide the organizational norm for this set of goods and services. Swimming pools may be mentioned. The single pool may be equally available to all members of the swimming club, provided only that the size of the membership is limited ». Buchanan James McGill, *Ibid.*, p. X et p. 167.

(3) *Les biens publics impurs* désignent en général des ressources partagées entre tous les individus. Il peut s'agir, par exemple, de l'eau, de la forêt, des poissons etc. Ces biens répondent à deux critères : **rivalité et non-exclusion**. Lorsque l'on parle de **rivalité** pour les biens communs, on s'attend à ce que ce bien soit consommé individuellement. Par exemple, si une personne consomme une certaine quantité *d'eau*, celle-ci ne pourra pas être consommée par quelqu'un d'autre. Ensuite, lorsque l'on parle de **non-exclusion**, on s'attend à une ressource *l'eau* dont l'accès ne peut pas être limité : tout le monde peut aller chercher de l'eau dans une rivière. Toutefois, la définition de l'eau comme bien public commun est quelque peu ambiguë : le service d'accès à l'eau potable est fait pour être utilisé par tous les individus mais si on ne paye pas sa facture, le service peut être coupé. Il y a donc une possibilité d'exclusion par les prix.

*Les biens publics purs sont les seuls biens qui correspondent aux deux critères de Samuelson (1954)*. Il peut s'agir par exemple de l'éclairage public, des fonctions régaliennes (la défense, la justice, la sécurité) mais aussi de la qualité de l'environnement : *l'air*... Par exemple, on cite traditionnellement *l'éclairage public*. Lorsque l'on parle de **non-rivalité** pour *l'éclairage public*, cela signifie qu'il n'appartient en propre à personne. Il est disponible pour tous les citoyens et constitue une liberté fondée sur l'égalité. En effet, on ne peut pas acheter un morceau de lumière pour éclairer le trottoir de sa maison. Ensuite, lorsque l'on parle de **non-exclusion**, on peut dire que si certains consommateurs paient pour éclairer la rue, ils ne peuvent pas empêcher ceux qui n'ont pas financé d'en profiter.

Jusqu'ici, la santé, l'éducation, l'emploi et les activités artistiques et culturelles etc. n'ont pas été définis de manière précise : ce sont *des biens tutélaires*. Si ces biens ne sont pas directement considérés comme des biens publics, ils le deviennent grâce à l'intervention des autorités publiques.



Musgrave (1957)<sup>48</sup> précise que ces biens sont pris en charge par l'État selon des critères politiques et moraux : accès à la santé (hygiène) et à l'éducation pour tous (capital humain) etc. Ces critères incluent un principe de non-rivalité et de non-exclusion. Lorsque l'on parle *de non-rivalité* pour l'éducation, cela signifie que l'accès à l'éducation pour un individu n'empêche pas un autre individu d'y avoir accès. Ensuite, lorsque l'on parle *de non-exclusion*, on peut dire que l'accès à l'éducation n'est pas limité à quelques individus. Mais, là encore, cela ne vaut que s'il n'y a pas saturation dans l'usage du bien.

Dans notre recherche, nous utiliserons la notion de biens publics (ou de biens collectifs) comme notion générique intégrant les différentes interventions de l'État. Celles-ci considèrent ces différents biens comme essentiels et elles doivent assurer « *une structuration d'une offre pérenne (...) conformément à des préférences collectives* »<sup>49</sup>. A l'évidence, la production d'un bien public présente un intérêt collectif dans lequel le marché n'a pas intérêt de s'engager puisque l'usage interdit d'en faire du profit. Le raisonnement néoclassique consiste surtout à mettre en évidence les limites de la production par le marché du fait de la difficulté de faire payer les consommateurs. Qui plus est, le coût marginal est nul. Samuelson (1954) précise, en effet, que le marché ne peut pas produire les biens publics du fait de la non-rivalité et de la non-exclusion. Par conséquent, le raisonnement de Samuelson repose sur le postulat que « *la fonction essentielle de l'État est la production des biens collectifs* »<sup>50</sup>. L'État exerce donc une influence sur l'allocation des biens publics pour combler les carences du marché.

---

<sup>48</sup> « *The apparent willingness of the public to provide for a second car and a third icebox prior to assuring adequate education for their children is a case in point. However, this seems to me a special problem which should be distinguished from the more general theory of public wants. Where interference with individual preferences is desired, our schema must be expanded. Such wants – which for lack of a better name I refer to as merit wants – may be thought of as provided for in a separate branch* ». Musgrave Robert, *Ibid.*, p. 341.

<sup>49</sup> Ce paragraphe doit beaucoup aux écrits de Philippe Herzog et Laurent Ghékière (2010). Herzog, P., Ghékière, L., (2010), « Biens publics et adhésion citoyenne au marché intérieur », in *Confrontation Europe*, [en ligne], Note remise au commissaire européen Michel Barnier le 10 juin 2010, p. 1, 10 p.

<sup>50</sup> Le raisonnement de Samuelson repose sur trois postulats : « *The new element added here is the set which constitutes a pure theory of government expenditure on collective consumption goods. By themselves and define the fold infinity of utility frontier points; only when a set of interpersonnal normative conditions equivalent is supplied are we able to define and unambiguously « best » state. Feasibility considerations disregarded, there is a maximal (ordinal) utility frontier representing the Pareto-optimal points (...). In terms of these norms, there is "a best state of the world" which is defined mathematically in simple regular cases by the marginal conditions. However no decentralized pricing system can serve to the termine optimality these levels of collective consumption. Other kinds of "voting" or "signaling" would have to be tried* ». Samuelson, Paul-Anthony, *Ibid.*, p. 387 et p. 388. La traduction en français des trois postulats de Samuelson est de Maya Bacache-Beauvallet (2006). Bacache-Beauvallet, M., (2006), *Le rôle de l'État : fondements et réformes*, Paris, Bréal, p. 29 et p. 30.

Plus précisément, il joue un rôle de réglementation du marché, c'est-à-dire l'élaboration d'un code de conduite pour veiller à l'intérêt général.

### 1.1.3 Les coûts de production des biens publics

Le financement de la production des biens publics est assuré par l'État. L'on peut se demander quels sont les coûts inhérents à la production de biens publics et comment les financer ? On peut présenter ici ces trois illustrations :

1. concernant l'air, les mesures de protection (par exemple : les *plans de protection atmosphérique* (PPA)), pour en garantir la qualité, engendrent une surveillance réglementaire et des restrictions sur les mesures polluantes mais également des coûts financiers (suivi des dispositifs, sensibilisation et information au public, évaluation, bonus écologique etc.) ;
2. concernant la défense nationale, les mesures de protection du territoire national engendrent des coûts financiers (charges de fonctionnement (par exemple : le personnel militaire) et d'investissement (par exemple : les équipements militaires) et sensibilisation et information au public etc.) ;
3. concernant la culture, les politiques culturelles<sup>51</sup> (par exemple, la création artistique), cherchant à en garantir l'accès pour tous, engendrent des coûts financiers (charges de fonctionnement (par exemple : les coûts de production et de diffusion de spectacles) et d'investissement (par exemple : le patrimoine culturel) et sensibilisation et information au public etc.).

Pour financer ces différents biens, l'État contraint les citoyens à financer leur production à travers l'impôt et les taxes. Ce financement repose sur la dotation initiale des ressources dont disposent les citoyens, c'est-à-dire leur revenu. Plus concrètement, Laurent Cordonnier (2012)<sup>52</sup> précise que cette contribution légitime l'intervention publique, elle est nécessaire car « *pour que le coût de production soit financé, il faut forcer les individus à payer... ce qu'ils sont prêts à payer, mais qu'ils ne se décident pas à faire, en raison du caractère non-rival et non excluant du bien* ».

---

<sup>51</sup> La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la culture (Préambule de la Constitution Française du 27 octobre 1946).

<sup>52</sup> Cordonnier, L., (2012), « Éclairage sur la notion de biens communs », [en ligne], in *Blog de Jean Gadrey*, p. 2, 8 p.

Dans ce contexte, l'État est responsable à la fois de la production de biens publics mais aussi du bon usage des deniers publics. La maîtrise des dépenses publiques, dans cette période de fortes contraintes budgétaires, est – à juste titre – devenue une priorité de l'État. Dés lors, selon les néoclassiques la perspective n'est bien sûr pas celle de l'approche keynésienne<sup>53</sup> mais bien la prise en compte d'une nouvelle conception de la valeur : l'utilité. L'enjeu de l'allocation optimale des ressources revêt alors une grande importance. Dans ce cas, le recours à l'analyse économique autour de l'optimum de Pareto<sup>54</sup> – qui est un aspect particulier de l'économie du bien-être – peut permettre de mettre en évidence des considérations d'efficacité et d'efficience. Des conséquences importantes découlent de cet optimum, notamment le rôle de l'économie du bien-être dans la décision publique. L'économie du bien-être est « *une théorie économique (...). Son approche est essentiellement téléologique en ce qu'elle évalue les conséquences des actions individuelles et des décisions publiques sur les états sociaux* » [Baujard, 2011]<sup>55</sup>.

#### **1.1.4 La justification économique du rôle de l'État : l'optimum de Pareto**

L'économie est définie comme « *la science qui étudie le comportement de l'homme à travers la relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs* » [Robbins, 1947]<sup>56</sup>. On peut retenir à cet égard que l'économie est la science des choix dans un cadre de rareté.

C'est justement avec la prise de conscience de la rareté des ressources publiques, que se déploie l'économie publique<sup>57</sup>, à savoir l'analyse économique de la réglementation<sup>58</sup>. Dans ces conditions, l'État – l'autorité réglementaire – a pour objectif l'efficacité économique [Levêque, 1998]<sup>59</sup>.

---

<sup>53</sup> Dans l'approche keynésienne, la dépense publique est utilisée pour relancer l'activité (investissement). Le but recherché est d'augmenter la consommation (pouvoir d'achat) et d'obtenir le plein emploi.

<sup>54</sup> Wilfredo Pareto (1848-1923). Un équilibre de marché est un optimum de Pareto. Il constitue la norme de maximisation du bien-être des individus.

<sup>55</sup> Baujard, A., (2011), « L'économie du bien-être est morte, vive l'économie du bien-être », in Working Paper, *Centre de recherche en économie et management* (CREM), p. 1, 51 p.

<sup>56</sup> Robbins, L., (1923), *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Paris, Éditions politiques, économiques et sociales, (1947), Librairie de Médecis, p. 30, 156 p.

<sup>57</sup> L'économie publique consiste en l'analyse de la formation des décisions publiques et de l'intervention de l'État justifiée par d'une part l'éthique et la justice et d'autre part les défaillances du marché (biens collectifs, monopole naturel, externalités, asymétrie de l'information).

<sup>58</sup> Selon Étienne Koulakoumouna (2013) : « *La réglementation demeure le seul cadre d'intervention de l'État et de son appareil public. Cette intervention ne vise non pas seulement à harmoniser le fonctionnement du marché, à corriger les défaillances qui en résultent, mais aussi à favoriser et à faciliter l'entrée des agents dans un marché de concurrence pure et parfaite* ». Koulakoumouna, E., (2013), *Réglementation et performance : l'enseignement supérieur privé au Congo*, Paris, L'Harmattan, p. 25, 184 p.

<sup>59</sup> Levêque, F., (1998), *Économie de la réglementation*, Paris, La Découverte, 122 p.

L'État est désormais, de façon fonctionnelle, un « macro-agent »<sup>60</sup> qui va définir et délimiter la production de biens publics auxquels chaque citoyen doit pouvoir bénéficier. L'État doit surtout établir les conditions de financement pour les réaliser. Que doit-il donc faire pour s'assurer que la production de biens publics aboutisse à une situation optimale comparable à celle des biens privés ?

Pour remplir son rôle, l'État doit s'appuyer sur le critère de Pareto, un critère d'efficacité dit « de premier rang » pour allouer efficacement les ressources. En économie, le bien-être d'une collectivité est optimal s'il n'est pas possible d'améliorer le bien-être d'un individu au moins par une modification de l'allocation de ressources sans qu'un autre individu soit lésé. L'optimum de Pareto est une situation d'équilibre de « concurrence pure et parfaite » où toute allocation initiale des ressources a été partagée. A ce titre, la recherche d'un optimum se déroule dans un cadre strict d'échanges marchands. On peut par cette action améliorer la satisfaction collective en produisant des biens publics et ce, pour deux raisons :

1. l'optimum de Pareto – que l'on peut appeler aussi optimum social – exclut tout gaspillage des ressources productives. En effet, dans un cadre parétien, l'État cherchera à maximiser le bien-être social en permettant de réduire les inégalités. L'équilibre de Pareto sera lié à la distribution des biens publics parmi les individus dans la société. Dans cette optique, cet équilibre est susceptible de placer l'État comme un planificateur bienveillant, c'est-à-dire qu'il s'intéresse au bien-être de tous ;
2. Maya Baccache-Beauvallet (2006)<sup>61</sup> souligne que « *la définition de l'optimum social ne se réduit pas à un critère d'efficacité mais nécessite un choix parmi plusieurs optima de Pareto, elle implique un jugement sur la répartition du bien-être entre les agents économiques* ». Dans ce cas, cela suppose que l'État est omniscient puisqu'il est doté d'une fonction d'utilité collective qui reflète les préférences individuelles, ce que soutient Samuelson (1954).

---

<sup>60</sup> Ce terme est de Maurice Baslé et de Pierre Malgrange (2006). Baslé, M., Malgrange, P., (2006), « Présentation générale : aide à la décision publique : développements récents », in *Économie & Prévision*, n° 175-176, p. I, p. I-IV.

<sup>61</sup> Baccache-Beauvallet Maya, *Ibid.*, p. 31.

## 1.2 La production optimale des biens publics

L'État doit légitimement intervenir dans la production des biens publics. Mais, rien n'empêche ce dernier de déléguer la production des biens publics au secteur privé (le choix de faire faire)<sup>62</sup>. On peut également ranger du côté des interventions réglementaires des actions de contrôle des prix, des investissements de la part de l'État si les activités concernées relèvent de l'intérêt général. Toutefois, certains biens publics ne peuvent être délégués partiellement et/ou totalement. Il s'agit notamment des biens publics purs et tutélaires. Pour autant, ces biens publics génèrent des coûts de production : est-il bien utile de produire ce bien public ? Le CEPS vise dès lors à préciser les conditions d'optimalité économique dans le cas des biens publics non-rivaux et non-exclusifs. Toutefois, cette approche soulève de nombreuses réserves.

### 1.2.1 L'État : un planificateur bienveillant et omniscient

Samuelson (1954) développe une approche qui pose l'État comme un planificateur bienveillant ou un despote bienveillant et omniscient ou un parfait égocentrique dans la définition même du concept de bien-être collectif. Le raisonnement de Samuelson repose sur deux autres postulats : « *l'objectif de l'État est de maximiser la fonction de bien-être social ; la théorie économique donne les conditions d'optimalité de la production de ces biens publics et non la fonction de bien-être social qui relève, elle, d'un arbitrage politique* »<sup>63</sup>.

Le deuxième postulat amène à s'intéresser à la fonction de bien-être social qui est une allocation efficace au sens de Pareto. Samuelson (1947)<sup>64</sup> énonce justement que « *si un mouvement laisse un individu sur la même courbe d'indifférence alors la fonction de bien-être social reste inchangée et le raisonnement est similaire pour une augmentation ou une diminution* ». Cette fonction de bien-être social est une fonction qui consiste à additionner les utilités individuelles. En conséquence, elle est de type individualiste car elle permet de classer différentes allocations sur la base des préférences individuelles. Plus qu'une simple addition des utilités individuelles, cette fonction permet également d'utiliser la somme comme l'utilité collective.

---

<sup>62</sup> Par exemple la gestion essentielle de biens comme les transports, l'eau, l'électricité etc.

<sup>63</sup> La traduction en français des trois postulats de Samuelson est de Maya Bacache-Beauvallet (2006). Bacache-Beauvallet Maya, *Ibid.*, p. 29 et p. 30.

<sup>64</sup> Samuelson, P.-A. (1947), *Foundations of Economic Analysis*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, p. 223, 447 p.

Dans cette approche, l'État est considéré comme un agent altruiste qui n'intègre pas son utilité propre mais celle de l'ensemble des utilités individuelles. Cela nous amène au dernier postulat autour des conditions d'optimalité de la production des biens publics.

Pour Samuelson (1954), la production optimale d'un bien public représente l'égalité entre la somme des dispositions marginales à payer des individus et le coût marginal de production. La condition d'optimalité dépend ici des préférences des consommateurs. Elle permet ainsi de définir une règle d'arbitrage entre consommation (la demande) et bien public (l'offre). Elle suppose également que l'on peut assigner à chaque bien public non-marchand une valeur monétaire. En effet, l'optimum doit être replacé dans son contexte, celui de placer des individus dans l'échange marchand. Le recours à la monnaie permet ainsi l'expression du calcul économique.

Jacques Lesourne (1964)<sup>65</sup> précise, en effet, que le calcul économique permet « *de comparer les solutions qui nous sont offertes en ce qui concerne l'utilisation des ressources rares à usages alternatifs* ». En appliquant cette démarche, l'État devient un planificateur omniscient puisqu'il possède une connaissance parfaite des préférences individuelles. Il peut donc redistribuer les ressources en fonction des objectifs d'équité. Le CEPS<sup>66</sup> est ainsi mobilisé pour traiter de la condition d'optimalité dans la production des biens publics. La décision publique résulte de l'existence d'un optimum résultant d'un arbitrage coût et bénéfice. L'arbitrage politique repose alors sur une politique de l'offre censée être en adéquation avec les besoins.

Les biens publics appartiennent à tous les citoyens<sup>67</sup>, qu'ils soient usagers ou non-usagers. Si un bien public profite pareillement à chaque citoyen ; le fait qu'il profite à l'un d'entre eux n'exclut en aucun cas les autres de son bénéfice. Dans cette circonstance, il est intéressant pour l'État de prendre en compte les demandes individuelles des citoyens-consommateurs en matière de biens publics pour éviter des décisions pouvant entraîner une mauvaise allocation des ressources, c'est-à-dire une sous-production ou une surproduction d'un bien public.

---

<sup>65</sup> Lesourne, J., (1964), *Le calcul économique*, Paris, Dunod, vol. 6, p. 2, 252 p.

<sup>66</sup> Inge Kaul et alii., (s. d.) mettent en avant que « *la condition d'optimalité de Samuelson a été formulée dans le contexte de la théorie des finances publiques et constituait donc un outil pour déterminer l'équilibre approprié entre les préférences publiques et les dépenses publiques* ». Kaul, I., et alii., (s. d.), « Comment améliorer la fourniture des biens publics mondiaux », [en ligne], p. 37, p. 27- 96.

<sup>67</sup> Le mot citoyen dans la sphère publique est très polysémique : usager, contribuable, électeur.

Cette situation peut générer des déséquilibres financiers (il faut effectuer en la matière des arbitrages dans l'allocation des ressources rares) mais aussi des effets négatifs sur le bien-être de tous et de chacun. Ces effets sont susceptibles d'être source d'inégalités qui sont de deux ordres : financier et social. Les préférences individuelles garantissent alors une solution optimale dans la production efficiente de biens publics mais, cela présuppose que pour atteindre cet optimum social, l'État accepte la non-production de biens nécessaires. Si cette situation peut être inacceptable au sens de l'intérêt général, elle améliore néanmoins le sort de tous. Cela donne un nouveau rôle à l'État, celui de financer des biens publics utiles donc rentables.

Ces différentes préoccupations ont une incidence dans l'évaluation des politiques publiques. C'est ici que l'on retrouve le poids de la mesure des dépenses publiques, à la prévoir et à l'intégrer au calcul économique. Le CEPS, par le biais d'évaluations socio-économiques – dont l'outil le plus souvent manipulé est l'ACB – constitue une aide pour le décideur public dans son choix<sup>68</sup>. Il apparaît comme un instrument dicté par la rationalité économique pour juger *ex post* et/ou *ex ante* des choix d'investissements publics. Le calcul économique *ex post* évalue les impacts d'un programme en utilisant des données obtenues après sa mise en œuvre. Le calcul économique *ex ante* consiste, quant à lui, à évaluer des données avant la mise en œuvre d'un programme.

Les décisions publiques sont alors soumises à des calculs qui mettent en regard les coûts des investissements évalués à partir d'un système de prix observés (*ex post*) ou anticipés (*ex ante*). En attribuant une valeur monétaire « **un prix** » à un bien public, sur la base de préférences individuelles, cela sous-entend que l'on peut juger si un investissement public est utile ou pas. Pour cela, le CEPS ne doit pas nécessairement se référer aux prix réels apparaissant sur le marché mais à « **des prix fictifs**<sup>69</sup> » [Guesnerie, 2006]<sup>70</sup>. La particularité d'un prix fictif c'est qu'il additionne l'éthique et l'économique. Ce type de prix est utilisé lorsque le prix du marché ne reflète pas la véritable rareté des ressources d'un projet public. L'annonce d'un prix fictif permet ainsi de définir la valeur sociale d'un bien public.

---

<sup>68</sup> L'évaluation socio-économique s'effectue selon plusieurs méthodes d'évaluation des bénéfices dont les principales sont l'*Analyse coût et efficacité* (ACE) et l'*Analyse coût et bénéfice* (ACB).

<sup>69</sup> Ou « **des prix d'ombre** ».

<sup>70</sup> Guesnerie, R., (2006): « De l'utilité du calcul économique public », in *Économie & Prévision*, vol. 4-5, n° 175, 14 p.

Or, cette attention portée au CEPS soulève des limites conceptuelles et méthodologiques. Yves Crozet (2006)<sup>71</sup> souligne justement que si le calcul économique permet la monétarisation des avantages non-marchands, il « *peut être considéré comme une pratique technocratique : reflet d'un certain « monde » de pensée, ignorant d'autres dimensions, d'autres « mondes » réputés plus sensibles aux questions d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement local, etc.* ».

### **1.2.2 Les limites du Calcul économique public standard (CEPS)<sup>72</sup> : résultats partiels**

Attribuer une valeur économique à des biens publics non-marchands suppose, d'un point de vue conceptuel, que les autorités publiques aient recours au marché et à l'utilité. D'un point de vue méthodologique, cela suppose qu'elles utilisent des outils pour aider à la formation des prix. Ces deux points de vue ont été largement contestés. Guesnerie (2006) et Hai Vu Pham et André Torre (2012) dénombrent plusieurs obstacles rendant difficiles l'arbitrage du décideur public.

Pour Guesnerie (2006)<sup>73</sup>, les principes du CEPS « *ont été contestés de façon récurrente* ». Le CEPS produit, en effet, une « *exhaustivité insuffisante des effets évalués : omission des effets distributifs des projets, de leurs effets sur l'emploi, la balance des paiements ou d'autres variables économiques pertinentes* ». Pour Pham et Torre (2012)<sup>74</sup> :

- les « *citoyens/utilisateurs potentiels du bien public* » trouvent inadéquate l'utilisation du calcul économique pour ce qui concerne des projets qui reposent sur « *des principes et d'éléments qualitatifs* » : l'équité et la liberté (plus particulièrement la santé publique, l'environnement). Il est difficile d'attribuer une valeur à la « *santé humaine ou à la dégradation de l'environnement* » sur la base des préférences (ou échanges) individuelles. La difficulté ainsi suggérée traduit une évidence intuitive, celle de l'indivisibilité des biens publics ;

---

<sup>71</sup> Crozet, Y., (2006), « Calcul économique et décision publique », in *La lettre d'information sur les infrastructures et la politique des transports*, n° 59, p. 1 et p. 7, p. 1-7.

<sup>72</sup> Cette partie doit beaucoup aux écrits de Hai Vu Pham et André Torre (2012). Vu Pham, H., Torre, A., (2012), « La décision publique à l'épreuve des conflits, un cadre d'analyse des processus décisionnels au regard de l'expression des oppositions », in *Revue de l'économie industrielle*, n°138, p. 93-126.

<sup>73</sup> Guesnerie Roger, *Ibid.*, p. 9.

<sup>74</sup> Pham Hai Vu et Torre André, *Ibid.*, p. 97, p. 98 et p. 99.



- le calcul économique *ex ante* <sup>75</sup> « ne peut pas prétendre à une couverture exhaustive de tous les acteurs concernés » pour évaluer l'utilité d'un projet public. En effet, les acteurs qui « supportent les effets externes ne sont pas toujours visibles ». Les effets externes (et/ou externalités) désignent toute situation où les activités d'un (ou de plusieurs) agent(s) économique(s) ont des conséquences sur le bien-être (au sens large) d'autres agents, sans qu'il n'y ait des échanges ou des transactions entre eux [Guerrien, 2002]<sup>76</sup> ;
- enfin, la critique porte sur l'utilisation de « prix fictifs » « pour mesurer des impacts indirects » d'investissements publics. Le recours à des prix fictifs pourrait induire des faux choix puisque le calcul économique est confronté à des « acteurs [qui] ne sont pas homogènes en termes de préférences ou de poids politique ».

Cette approche critique sur le CEPS encourage l'abandon du modèle néoclassique au profit de la théorie du *Public Choice*<sup>77</sup>. Pourquoi avoir choisi cette théorie plutôt que l'économie industrielle de la réglementation ou la nouvelle économie publique de la réglementation et la théorie des coûts de transaction<sup>78</sup>? Cette théorie réfute l'intervention de l'État par la réglementation. On est en présence d'une approche critique concernant la dépense publique et son utilité sociale, en focalisant sur les défaillances de l'État – les dirigeants politiques<sup>79</sup> – et du « marché politique » ou « de vote ». Elle repose sur deux hypothèses : l'État n'est plus un despote bienveillant mais un acteur comme les autres dans l'action publique et que la production optimale des biens publics peut être atteinte sans appareillage mathématique. L'analyse des votes et plus précisément le « marché politique » devient le lieu où s'échangent les biens publics.

---

<sup>75</sup> Pour Pham et Torre : « Le calcul économique public *ex post* reste très rare dans la réalité ».

<sup>76</sup> Guerrien, B., (2002), *Dictionnaire d'analyse économique*, Paris, La Découverte, 3<sup>e</sup> éd, 568 p.

<sup>77</sup> Choix public : cette théorie s'est développée aux Etats-Unis dans les années 1950 et 1960 sous le nom de l'école « *Public Choice* » avec les recherches d'Anthony Downs, Gordon Tullock et James Buchanan.

<sup>78</sup> Selon François Levêque (1998) : « *En raisonnant dans le cadre d'une réglementation parfaite, l'intervention publique est toujours bénéfique pour la collectivité* ». Levêque François, *Ibid.*, p. 3.

<sup>79</sup> Dans la théorie du *Public Choice*, les dirigeants politiques sont l'État et les collectivités territoriales.

### **1.3 Le « marché politique » : une nouvelle approche pour la production optimale des biens publics**

Pour James Buchanan et Gordon Tullock (1962), cette théorie est celle de la modélisation microéconomique (« *The orthodox economic theory of markets* ») appliquée au domaine politique. Selon ces chercheurs, la première question vise à savoir comment l'État doit être conçu ? (« *Or, to put the question more precisely, how should the state be conceived?* »). Il s'agit de réduire les défaillances de l'action correctrice des dirigeants politiques en s'intéressant aux comportements rationnels de ces mêmes décideurs et des électeurs. La production optimale de tel ou tel bien public est étudiée dans le cadre d'un « marché politique » qui se comporte de la même façon que le marché. En d'autres termes, cette théorie part du postulat que le marchandage politique ou « logrolling » est la condition requise pour s'assurer que les décisions publiques sont prises en toute rationalité. Cependant, cette approche suscite des critiques.

#### **1.3.1 La remise en cause de l'État bienveillant et omniscient : le *Public Choice***

Le modèle de Buchanan et Tullock (1962) repose sur la démocratie directe et non sur une démocratie représentative. Le *Public Choice* offre une voie d'interprétation centrée sur le concept de l'individualisme méthodologique dont les enjeux et les conséquences permettent de garantir la maximisation du bien-être social. Les enjeux sont d'ordres théoriques, politiques et méthodologiques.

D'un point de vue théorique, le *Public Choice* est fondé sur l'extension de l'*Homo oeconomicus* aux comportements des individus face à des choix non-marchands<sup>80</sup>. En opposition à l'économie du bien-être, les dirigeants politiques ne sont pas bienveillants. Ils agissent en fonction de leurs propres intérêts. Un homme politique « achète » son élection pour être sûr d'être élu ou réélu : il maximise ses voix (« votez pour moi, je protégerai votre sécurité sociale »). Parallèlement, les bureaucrates maximisent la taille de leur budget pour obtenir plus de pouvoir. Quant à l'électeur (seul ou coalisé en groupe de pression), il « vend » sa voix pour défendre ses intérêts personnels.

---

<sup>80</sup> Selon Buchanan et Tullock (1962) : « *This construction will require several steps. Collective action must be, under our postulate, composed of individual actions (...) since our model incorporates individual behavior as its central feature, our "theory" can perhaps best be classified as being methodologically individualistic* ». Buchanan James et Tullock Gordon, *Ibid.*, p. 3.

En effet, l'électeur calcule rationnellement : il maximise son utilité (ses bénéfices) pour éviter de subir des coûts externes (coûts fiscaux) non-choisis<sup>81</sup>. C'est à l'intérieur d'un tel cadre, qui repose *in fine* sur un accord politique, que les mécanismes du « marché politique » devraient trouver toute leur place.

L'enjeu méthodologique consiste à placer les dirigeants politiques et les électeurs dans un « marché politique » où s'échangent des voix<sup>82</sup>. Les électeurs échangent des votes contre des promesses d'action des dirigeants politiques : « nous votons pour cet investissement public en votre faveur si, en échange, vous votez pour un autre projet en notre faveur ». Buchanan et Tullock mettent alors au point une procédure de calcul sur la base d'un vote majoritaire. Ils définissent ainsi une règle de la majorité optimale qui implique deux types de coûts : externes et internes. Les coûts externes – qui diminuent dans une situation de vote unanime – sont liés aux décisions contraires aux intérêts de chacun<sup>83</sup>. Quant aux coûts internes, ils renvoient au temps passé à rechercher un accord pour convaincre et former des coalitions<sup>84</sup>. Ceux-ci sont minimisés si la décision est dictatoriale, fruit d'un seul décideur public, et ils augmentent si les décideurs sont plusieurs.

Le graphique 1.5<sup>85</sup> ci-dessous présente deux axes : l'axe horizontal représente le nombre de personnes concernées par la décision collective, l'axe vertical représente le coût de la décision collective. Les deux courbes (coûts externes et internes) sont de sens contraire. Le coût minimal – la majorité optimale selon Buchanan et Tullock (1962) – est représenté par un point de minimisation qui se trouve le plus proche entre la dictature et l'unanimité.

---

<sup>81</sup> Selon Buchanan et Tullock (1962) : « *The representative individual in our models may be egoist or altruist or any combination thereof. Our theory is "economic" only in that it assumes that separate individuals are separate individuals and, as such, are likely to have different aims and purposes for the results of collective action* ». Buchanan James et Tullock Gordon, *Ibid.*, p. 3.

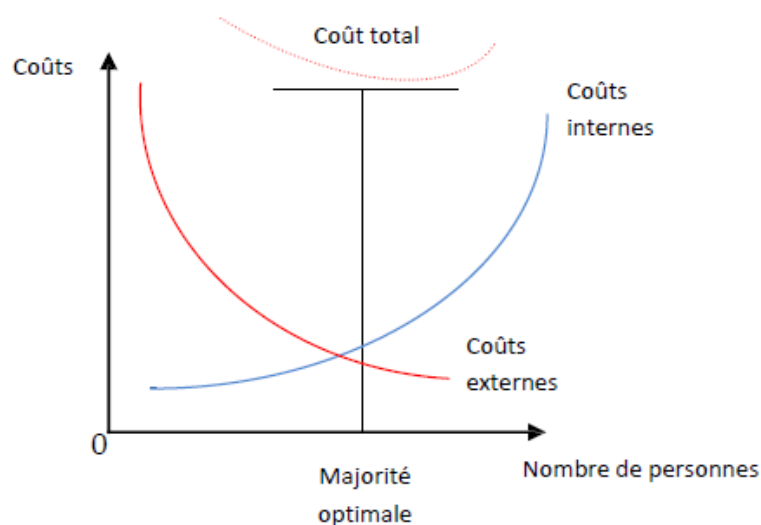
<sup>82</sup> Selon Buchanan et Tullock (1962) : « *Our purpose in this book is to derive a preliminary theory of collective choice that is in some respects analogous to the orthodox economic theory of markets* ». Buchanan James et Tullock Gordon, *Ibid.*, p. 16.

<sup>83</sup> Selon Buchanan et Tullock (1962) : « *Only the unanimity rule will insure that all external effects will be eliminated by collectivization. The member of the dissident minority suffers external effects of collective decisions enforced on him, and, so long as there remains any possibility that the individual will be a member of such a minority, expected external costs will be positive, although collectivization may reduce these expected costs substantially below those that might be expected from unrestrained private action* ». Buchanan James et Tullock Gordon, *Ibid.*, p. 84 et 85.

<sup>84</sup> Selon Buchanan et Tullock (1962) : « *One method of eliminating bargaining costs is to delegate decision-making authority to a single individual and agree to abide by the choices that he makes for the whole group. If we look only at the costs of decision-making (our second function), the most efficient rule for collective decision-making is that of dictatorship. This provides the element of truth in the idea that dictatorial governments are more "efficient" than democratically organized governments* ». Buchanan James et Tullock Gordon, *Ibid.*, p. 95.

<sup>85</sup> Le graphique 1.5 : Majorité optimale doit beaucoup à celui de Bertrand Lemennicier (s.d.) pour expliquer le point de minimisation des deux coûts décrit par Buchanan et Tullock (1962). Lemennicier, B., (s.d.), « Compétition entre factions politiques et démocratie », [en ligne].

**Graphique 1.5 :** Majorité optimale dans la décision publique



De là découle l'idée de l'électeur médian de « gouverner au centre » pour prendre des décisions collectives. Buchanan et Tullock (1962) précisent que la prise d'une décision à la majorité est l'aboutissement d'un marchandage politique ou « logrolling »<sup>86</sup>. Il s'agit d'un échange par lequel un individu accepte de voter pour un investissement public qui n'est pas un sujet majeur en contrepartie d'un autre projet qui lui semble important. Ce type de marchandage stratégique concerne les institutions politiques, mais également les élections électorales (coalitions et reports de voix). Grâce au marchandage politique, Buchanan et Tullock montrent que l'on peut améliorer la satisfaction de chacun : l'investissement public proposé est donc optimal. En revanche, aussi paradoxal que cela puisse être, la majorité optimale dans la décision publique est à l'origine de la croissance des dépenses publiques.

### 1.3.2 Les limites du *Public Choice* : surproduction et gaspillage

Le *Public Choice* a souvent été critiqué comme étant une théorie conservatrice. Par conséquent, si on applique les décisions collectives au « marché politique » on observe des limites importantes : une surproduction des biens publics et un gaspillage des ressources publiques. En effet, chacun est prêt à accepter une augmentation des prélèvements en contrepartie d'une dépense qui est importante pour lui. Poser le problème ainsi revient à s'intéresser aux comportements rationnels de l'homme politique et de l'électeur.

<sup>86</sup> Selon Buchanan et Tullock (1962) : « *Once it is recognized that the political process embodies a continuing stream of separate decisions, the most general model must include the possibility of vote-trading, or, to use the commonly employed American term, "logrolling"* ». Buchanan James et Tullock Gordon, *Ibid.*, p. 127 et p. 126.

L'homme politique cherche à obtenir des voix mais aussi des fonds pour financer sa campagne électorale. Il doit pour cela séduire certains groupes de pression en promettant de mettre en place des politiques publiques qui pourront favoriser les intérêts de ces derniers. Cette négociation peut entraîner un comportement irrationnel dans la bonne gestion des dépenses publiques. Cela tient, en premier lieu, aux financements de politiques publiques contre-productives à destination de certains groupes. Or, de toute évidence, aucun homme politique ne prendra le risque de perdre un électorat qui peut lui servir même contre l'intérêt général.

Quant à l'électeur, il cherche à faire primer sa satisfaction personnelle dans les choix politiques. On a vu qu'il réalise un calcul coût et bénéfice pour éviter de subir des coûts fiscaux non choisis. Or, voter nécessite de maîtriser un maximum d'informations : connaissance des enjeux et bénéfices éventuels. Néanmoins, sur le « marché politique », l'électeur ne vote pas pour une seule politique mais plusieurs : derrière un homme politique, il y a une seule politique mais plusieurs décisions à prendre. Dans ce cas, l'électeur ne maîtrise pas toutes les informations inhérentes à son vote et il ne peut s'engager dans un investissement coûteux pour les obtenir. Il peut ainsi préférer rester dans l'ignorance tout en étant rationnel. Mais, cette ignorance rationnelle peut avoir un impact négatif sur la gestion des dépenses publiques puisqu'elle entretient une situation de « monopoles – des leaders – d'opinion ».

Ces imperfections du *Public Choice* se doublent de questions sur la possibilité d'un choix cohérent dans la décision publique. Néanmoins, ce problème peut être dépassé par l'évaluation économique *ex ante* et ne remet pas en cause le recours au « marché politique » puisque un système de vote différent mais plus complexe permet de dépasser le problème.

#### **1.4 Quel type d'arbitrage dans le choix des biens publics ?**

Pour réitérer<sup>87</sup>, Boiteux (1994)<sup>88</sup> avance que « *malgré ses imperfections et insuffisances, le calcul économique est encore ce qu'il y a de mieux pour évaluer les projets d'investissements* ».

---

<sup>87</sup> Propos déjà cité dans l'introduction générale, p. 18.

<sup>88</sup> Boiteux Marcel, *Ibid.*, p. 63.

A l'heure où l'on s'interroge sur l'utilité des investissements publics<sup>89</sup>, Boiteux (2001)<sup>90</sup> avance, en effet, que le calcul économique peut aider – au-delà de la simple rentabilité des investissements publics – à éclairer les décideurs publics en termes de bilans socio-économiques. Boiteux défend l'idée que ce bilan ne doit pas être « *le critère mais le noyau de l'estimation de la valeur d'un projet* » c'est-à-dire qu'il est établi selon une méthodologie rigoureuse qui permet de faire des comparaisons chiffrées entre plusieurs projets d'investissements publics.

Dans ce cas, *l'évaluation économique ex ante* constitue un élément d'aide à la décision publique puisqu'elle permet ce type de comparaisons. Mais, surtout elle peut être considérée comme un système de vote différent : le vote est ici un choix rationnel, soit la comparaison puis l'arbitrage. Qui plus est, elle peut avoir une influence favorable sur le vote économique qui se construit autour du modèle de la punition et de la récompense [Grossman et Sauger, 2013]<sup>91</sup>. Le vote économique s'intéresse aux comportements des électeurs dont le choix peut être influencé par l'état de la conjoncture économique au moment d'aller voter. Quel est donc l'intérêt politique de cette évaluation ? Mais aussi, quel enrichissement peut-elle apporter dans la production optimale des biens publics ?

L'évaluation économique *ex ante* est une technique de choix rationnel qui se base sur les préférences individuelles des électeurs. Elle mobilise des outils économiques qui maximisent la production de biens publics sous contrainte budgétaire. Il s'agit de préparer l'arbitrage avant la mise en place (*ex ante*) de mesures publiques – anticiper les résultats des investissements publics au regard des coûts engagés – et d'aider à la prise de décision pour l'homme politique. Le principe en est simple. Elle consiste essentiellement à comparer plusieurs programmes politiques et à en mesurer leur coût « *afin de choisir le scénario [programme] le plus efficace et le plus efficient possible* » [Dujin et alii, 2008]<sup>92</sup>.

---

<sup>89</sup> Déjà dans les années 1990 en France, l'ancien secrétaire d'État au Plan du Premier ministre, Lionel Stoléro s'interrogeait : « *Est-il raisonnable, à notre époque, d'engager des programmes coûteux sans savoir s'ils réussissent sans connaître le rapport coût et efficacité ?* ».

<sup>90</sup> Boiteux, M., (2001): *Transports : choix des investissements et coûts des nuisances*, rapport du Commissariat général du Plan (CGP) présidé par Marcel Boiteux : Paris, La Documentation française, 328 p.

<sup>91</sup> Grossman, E., Sauger, N., (2013), « Juger d'un bilan : Evaluation rétrospective des électeurs du mandat de Nicolas Sarkozy », in *Congrès AFSP, « Politiques publiques et démocratie : Les policy feedbacks et les attitudes et comportements politiques »*, 9 et 11 juillet 2013.

<sup>92</sup> Dujin Anne et alii., *Ibid.*, p. 10.

Cette mesure peut ainsi être la force motrice pour l'homme politique et ce pour deux raisons principales : prendre des bonnes décisions budgétaires qui répondent aux attentes des électeurs et anticiper la sanction électorale. Gérald Kramer (1971)<sup>93</sup> avance, en effet, que « *if the performance of the incumbent party is « satisfactory » according some retain the incumbent governing party in office to enable it to continue its present policies; while if the incumbent's performance is not « satisfactory » (...)* ». C'est dans cette perspective que s'inscrit l'ACB<sup>94</sup>. Elle se présente comme l'outil d'analyse microéconomique le plus profitable pour confronter *ex ante* les coûts et les bénéfices « *de l'existence d'un bien ou d'une politique* »<sup>95</sup> à partir de valeurs monétaires.

---

<sup>93</sup> « *Si la performance du gouvernement sortant est satisfaisante... il faut le reconduire ; alors que si la performance du gouvernement sortant n'est pas « satisfaisante », il faut voter contre lui* ». Kramer, G.-H., (1971), Short-term fluctuations in U.S. voting behavior, 1896–1964, *American Political Science Review*, vol. 65, n° 1, p. 134, p. 131-143.

<sup>94</sup> Le développement de l'ACB a été impulsé sous les gouvernements de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. L'utilisation de l'ACB aux États-Unis pour l'évaluation des politiques environnementales est une obligation légale (Executive Orders 12044, 12291 et 12866). Elle est largement utilisée dans les pays anglo-saxons en matière de décisions publiques.

<sup>95</sup> Dujin Anne et alii., *Ibid.*, p. 10.

## **SECTION II – L'ANALYSE COÛT ET BÉNÉFICE (ACB) POUR LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX**

En France, la montée en puissance d'une gestion publique axée sur la performance, comme l'illustre l'adoption de la *Loi organique relative à la loi de finances* (LOLF), constitue un socle favorable à l'évaluation économique *ex ante* et à la prise en compte de l'efficacité de l'action publique. Le recours à des outils du CEPS s'avère alors indispensable. Cependant, il faut souligner que l'évaluation économique *ex ante* n'a pas toujours fait partie de « *la culture française* »<sup>96</sup> en matière de décision publique. Celle-ci est aujourd'hui très largement acquise à l'évaluation *ex post*. Mais, dans une perspective d'optimisation des dépenses publiques, la mesure monétaire *ex ante* des biens publics a l'avantage méthodologique d'apporter une aide à la décision fondée sur les coûts et les bénéfices. De ce point de vue, il s'agit d'analyser la portée donnée à l'ACB dans la préparation de la décision publique.

L'ACB permet d'atteindre quatre objectifs. Le premier est d'avoir une meilleure prise de décision pour une meilleure maîtrise des coûts. Le deuxième porte sur la mesure de la performance en vue d'une recherche d'efficacité de l'action publique. Le troisième est de nourrir le débat démocratique en prenant en considération – dans la prise de décision – l'opinion *ex ante* des citoyens-consommateurs. Enfin, le dernier est d'accroître la responsabilité des autorités publiques et cela à tous les niveaux de décision.

### **2.1 Les timides applications de l'ACB en France**

L'utilisation de l'ACB est loin d'être systématique et diversifiée en France. Dans la pratique, elle est fréquemment utilisée dans l'environnement, les transports et les infrastructures. Pour expliquer le premier objectif qui est celui d'avoir une meilleure prise de décision pour une meilleure maîtrise des coûts, il nous paraît intéressant de faire le point sur les fondements de l'ACB et de les comparer à ceux de l'*analyse coût et efficacité* (ACE). En effet, les deux principales analyses utilisées pour comparer systématiquement les coûts et les avantages sont l'ACB et l'ACE. Puis, au vu de cette comparaison, nous verrons que l'ACB relève pleinement de la mise en œuvre d'une nouvelle forme de gouvernance dans la performance publique.

---

<sup>96</sup> Grelot, F., (2004), *Gestion collective des inondations : peut-on tenir compte de l'avis de la population dans la phase d'évaluation économique a priori ?*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques, ENSAM Paris, 413 p.



### 2.1.1 L'ACB : le face à face avec l'ACE

La principale différence entre l'ACB et l'ACE est l'unité de mesure des résultats. L'ACE permet de répondre à la question : qu'accepte le décideur public de payer pour une unité supplémentaire d'efficacité ? Elle<sup>97</sup> évalue le plus souvent l'effet *ex ante* d'une politique (*i*) en calculant le ratio coût et efficacité (*I*) sans avoir recours à la monétarisation par exemple en retenant comme indicateur le rapport<sup>98</sup> : coût (*C*) /effet (*E*), ce qui donne<sup>99</sup> :

$$I_i = C_i / E_i$$

Dans ce cadre, il s'agit d'atteindre l'objectif (*I<sub>i</sub>*) au coût fixé et viser un effet plus élevé.

Par exemple, l'objectif peut être la mise en place d'un programme environnemental qui doit réduire le plus possible la pollution azotée d'origine agricole tout en étant le moins coûteux. Le décideur public va mesurer l'efficacité du programme en fixant des objectifs préétablis : coût/réduction émissions agricoles totales en tonnes d'azote voire coût/concentration attendue en mg/l. Le programme sera jugé efficace pour le décideur public si les objectifs sont atteints en respectant le budget donné.

Comme indiqué, l'ACB fait de l'unité monétaire l'étalon commun évaluant les bénéfices retirés de l'usage des biens publics. Valérie Meunier et Éric Mardsen (2009)<sup>100</sup> précisent que la décision publique est prise en comparant les bénéfices et les coûts supportés par la collectivité. Le décideur public va chercher à obtenir le bénéfice social ou *le surplus social* (*X*) en mesurant la différence entre les bénéfices escomptés agrégés (*B*) du programme et les coûts escomptés du programme (*C*), ce qui donne<sup>101</sup> :

$$X = B - C$$

---

<sup>97</sup> L'ACE est très peu utilisée dans le domaine de l'environnement. Elle est employée le plus souvent dans le domaine de la santé. L'étude en France la plus connue est celle proposée en 1969 par le Dr. Émile Papiernick qui s'intitule « ACE en périnatalité ». Celle-ci a été mise en œuvre dans le cadre de la politique de *Rationalisation des choix budgétaires* (RCB).

<sup>98</sup> Par exemple : nombre d'emplois créés, coût/nombre de vie sauvées.

<sup>99</sup> Le calcul du ratio est d'Eric Blackman (2010). Blackman, E., (2010), « Recherche sur les indicateurs économiques de coût-efficacité », rapport réalisé en étroite coopération avec le groupe de travail du coût-efficacité de la Commission Internationale de l'Escaut et les participants des thématiques 1 (hydro-écologie), 2 (sédimentation), 3 (eaux souterraines) et 4 (coût-efficacité) du projet européen ScaldWIN, p. 8, 25 p.

<sup>100</sup> Meunier, V., Mardsen, E., (2009), « L'Analyse Coût-Bénéfices, guide méthodologique », in *Les Cahiers de la sécurité Industrielle*, n° 6, 60 p.

<sup>101</sup> Nous verrons dans le chapitre 2 plus en détail, la modélisation mathématique de l'ACB à travers la MEC.

Dans ce cas, le décideur public va définir des choix stratégiques en matière d'investissements publics. Par exemple : « faut-il mettre en place ce programme ? ». Cette décision est rendue possible en observant les choix (les bénéfices) des citoyens-consommateurs à partir de leur consentement à payer : « combien sont-ils prêts à payer pour mettre en place ce programme ? ». Le CAP individuel constitue alors l'élément normatif c'est-à-dire le prix qui permet d'interpréter et apprécier l'utilité d'un bien public. On « *passé donc de la valeur accordée par les individus à la valeur pour la société par simple agrégation* » [Meunier et Mardsen, 2009]<sup>102</sup>. Il est déduit de ces choix individuels un équivalent monétaire des coûts et des bénéfices. Si le programme environnemental est choisi, c'est qu'il est jugé bon (bénéfice net positif) et qu'il augmente le bien-être de la collectivité.

Entre ces deux analyses, pourquoi avons-nous retenu l'ACB dans l'évaluation des politiques publiques ? Dans ce choix, il existe un objectif pertinent, celui d'anticiper les dépenses publiques excessives. Cet objectif permet de déterminer *ex ante* si, ou dans quelle mesure, tel ou tel investissement est opportun ou pas. Pour illustrer notre propos, reprenons les deux aspects de l'ACB développés par Nicolas Treich (2005)<sup>103</sup> et qui font défaut à l'ACE :

1. tout d'abord, l'ACB « *permet la comparaison des différentes décisions entre elles* ». Le premier intérêt souligne la possibilité pour le décideur public de comparer par exemple notre programme environnemental à d'autres programmes dans d'autres secteurs. Dans ce contexte, cette comparaison entre programmes indépendants permet au décideur public de répartir les moyens budgétaires. C'est en effet l'objet mais le sont-ils toujours du fait « d'effets induits » d'un programme sur l'autre (par exemple le renoncement à un programme sur la qualité de l'eau peut générer des dépenses de santé). Cette comparaison va évidemment inciter le décideur public à privilégier les secteurs rentables donc optimaux pour la société.

---

<sup>102</sup> Meunier Valérie et Mardsen Eric, *Ibid*, p. 4.

<sup>103</sup> Treich, N., (2005), « L'analyse coût-bénéfice de la prévention des risques », *article non publié*, p. 12, 52 p. Cet article a été préparé dans le cadre d'une collaboration scientifique et pédagogique avec l'*Institut de la sécurité routière industrielle* (ICSI) ainsi que dans l'optique d'une présentation à la conférence LERNA-ICSI à Toulouse sur l'approche coût-bénéfice et à l'assemblée générale, à Montpellier du département *Mathématiques et informatique appliqués* (MIA) de l'*Institut national de la recherche agronomique* (INRA). Les citations en italiques qui suivent sont extraites de l'article de Treich.

Ce choix du décideur public pose la question de la validité de l'implication : par exemple certains programmes avec des bénéfices nets positifs ne sont pas retenus du fait de la contrainte budgétaire des autorités publiques. Les critères d'arbitrage de l'ACE sont quant à eux centralisés sur plusieurs options d'action et pour un même programme. Elle ne permet pas une réponse complète, c'est-à-dire de déterminer le montant des ressources à partir duquel un programme est socialement justifié.

2. l'ACB se revendique aussi – c'est sûrement le point le plus divergent avec l'ACE – comme un outil d'évaluation « *qui permet de rendre plus transparentes les décisions* ». Il n'est pas possible avec l'ACE de recourir à cette transparence budgétaire puisque ce sont les décideurs publics qui prédéfinissent les objectifs à atteindre. Dans l'ACB, la décision publique est transparente puisqu'elle repose sur l'agrégation des préférences individuelles : elle est donc « démocratique ». Cette analyse est une opportunité pour le décideur public d'indiquer comment est choisi démocratiquement le programme. L'on est donc extrêmement loin du paradoxe de Condorcet (1785)<sup>104</sup> reformulé par Arrow (1951)<sup>105</sup> qui remet en cause la possibilité d'établir un choix démocratique à partir de l'agrégation des préférences individuelles, sauf si les individus ont des préférences semblables (tous les choix sont classés) ou sont unanimes (personne n'est perdant).

Dans les deux analyses, l'ACB s'avère donc essentielle puisqu'il est pertinent de se doter d'une analyse allant dans le sens d'une meilleure allocation des ressources publiques. Si les intérêts de l'ACB sont maintenant bien connus, elle n'a pas toujours été une priorité dans la gestion des politiques publiques. Treich (2008)<sup>106</sup> avance, en effet, que « *la manière dont les considérations des coûts sont prises en compte et sont comparées aux bénéfices n'est que trop rarement discutée de manière transparente et scientifique en France* ».

---

<sup>104</sup> Marie-Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet (1743-1794). Le paradoxe de Condorcet (1785) a été présenté dans l'ouvrage *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*. Le paradoxe de Condorcet met en exergue l'impossibilité dans un système de vote de dégager une préférence collective à partir de l'agrégation des préférences individuelles. Par exemple une assemblée peut préférer A à B, B à C et en même temps préférer C à A.

<sup>105</sup> Kenneth Arrow. Le théorème d'impossibilité d'Arrow (ou également appelé « paradoxe d'Arrow ») est publié (1951) dans sa thèse intitulée *Social Choice and Individual Values*.

<sup>106</sup> Treich, N., (2008), « Analyse Coût-bénéfices en 10 questions », in *Les Cahiers de la sécurité industrielle*, p. 2, 10 p.

Pour autant, nous verrons que l'ACB est un outil de mesure de la performance en vue d'une recherche d'efficacité de l'action publique, tel est le deuxième objectif.

### **2.1.2 De la *Rationalisation des choix budgétaires* (RCB) à la *Loi organique relative aux lois de finances* (LOLF) : quelle place pour l'ACB ?**

Un regard sur le passé permet d'expliquer les faiblesses de l'analyse ACB mais aussi de l'usage qui en fait dans la gestion publique. Nous présenterons l'échec de *la Rationalisation des choix budgétaires* (RCB) qui constitue la première tentative d'application de l'ACB en France dans les 1970. Après ce détour, nous verrons que depuis les années 1990, une culture de résultat et d'évaluation de l'action publique s'est imposée, impulsée par le législateur, notamment, via la LOLF<sup>107</sup>. Cette nouvelle façon de mener les politiques publiques centrée sur l'efficacité « *apparaît également compatible avec l'ACB* » [Treich, 2005]<sup>108</sup>.

Par arrêté ministériel du 13 mai 1968, le gouvernement français a engagé des réformes budgétaires en mettant en place la RCB<sup>109</sup>. C'est un programme de planification budgétaire dit « *budget de programme* » conduit par le Ministère de l'économie et des finances. Autrement dit, il s'agissait pour le décideur public de procéder à des arbitrages budgétaires *ex ante* par programmes en fonction des moyens à disposition sur la base de critères scientifiques. Ces critères ont conduit à l'intégration systématique du calcul économique dans le processus de prise de décision publique.

Les outils de la RCB reposent ainsi sur l'ACB et l'ACE. On peut dire que la RCB, à cette époque, a contribué aux expérimentations de l'ACB. L'expertise et l'appui technique de l'ACB devaient aider sur des bases d'efficacité économique – rationaliser et optimiser – à prendre les meilleurs choix possibles, c'est-à-dire poursuivre, sacrifier ou différer les programmes publics selon leur utilité.

---

<sup>107</sup> LOI organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances. Les trois principes de la LOLF : efficacité, transparence, lisibilité.

<sup>108</sup> Treich, N., (2005), « L'analyse coût-bénéfice de la prévention des risques », p. 5, 52 p.

<sup>109</sup> La RCB est inspirée du *Planning programming budgeting system* (PPBS) mis en œuvre aux Etats-Unis. Cette méthode basée sur des critères d'efficacité économique vient de la sphère privée et plus précisément, de l'industrie automobile. Elle a été utilisée dans un premier temps par Robert Mac Namara, Secrétaire à la Défense, avant d'être élargie à l'ensemble des administrations fédérales. Les trois principes de la RCB sont modernisation, qualité et rationalisation.

Patrick Gibert (2008)<sup>110</sup> souligne que l'État souhaitait rendre mesurables les effets non-monétaires des politiques publiques. Mais, le calcul des coûts publics est sensible aux contextes politique, économique et budgétaire. L'expérience de la RCB a montré que les autorités publiques n'ont pas permis d'acclimater durablement le calcul des coûts, donc la démarche de l'ACB dans la gestion publique.

Les raisons sont résumées par Bernard Perret (2006)<sup>111</sup>, Anne Amar et Ludovic Berthier (2007)<sup>112</sup> et Maresca et alii (2006)<sup>113</sup>. Perret met en évidence que la RCB n'est alors pas intégrée complètement dans le contexte politique, elle manque de transparence et n'a pas pu se développer à cause des ruptures macroéconomiques de 1973 à 1982. En effet, elle est totalement inadaptée par rapport aux objectifs de politique conjoncturelle macroéconomique d'inspiration keynésienne de relance de l'activité. Amar et Berthier précisent que des réticences administratives ont été exprimées pour mettre en œuvre la RCB. Maresca et alii précisent que l'absence d'objectifs que sont l'équilibre des comptes publics et l'efficacité de l'action publique – dans les années 1990 – n'ont pas encouragé la pérennité des missions de la RCB.

Mais le débat, qui fait l'objet des controverses les plus vives, concerne certaines réserves quant à l'objectif de quantification et de chiffrage complets des coûts et des bénéfiques. Trois raisons méthodologiques fondent ces réserves. La première porte sur le principe de quantification. Les deux derniers renvoient principalement aux travaux de deux auteurs : Xavier Dupuis (1985)<sup>114</sup> sur le principe de l'agrégation et Edgard Andréani (1968)<sup>115</sup> sur le principe d'optimisation :

---

<sup>110</sup> Gibert, P., (2008), « Un ou quatre managements publics ? », in *Politiques et management public*, [En ligne], Vol. 26/3, 18 p.

<sup>111</sup> Perret, B., (2006), « De l'échec à la rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la loi organique relative aux lois des finances (LOLF) », in *Revue française d'administration publique*, n° 117, p. 31-41.

<sup>112</sup> Amar, A., Berthier, L., (2007), « Le nouveau management public : avantages et limites », in *Gestion et management public*, Vol. 5.

<sup>113</sup> Maresca Bruno et alii., *Ibid.*, p. 12.

<sup>114</sup> Il est bien évident, que le principe de l'agrégation a fait l'objet d'une littérature abondante et nous nous contenterons de citer Xavier Dupuis pour avoir bien défini les limites de ce principe. Dupuis, X., (1985), *Application et limites de l'Analyse Coûts-Avantages en matière de développement culturel*, Unesco, p. 12, 96 p.

<sup>115</sup> Andréani, E., (1968), « Budget de programme et rationalité de la décision publique », in *Revue Économique*, vol. 19, n° 4, p. 656, p. 638-673.

1. tout d'abord, *le principe de quantification* se heurte à un certain nombre d'obstacles. Jusqu'ici, on a indiqué que les coûts et les bénéfices se mesuraient en unités monétaires. Mais, les biens publics non-marchands sont-ils tous quantifiables en monnaie ? Les coûts sont plus faciles à estimer que les bénéfices. Par exemple, les coûts d'installation de dispositifs de contrôle de la pollution des eaux (analyses, entretien, réparation) sont facilement mesurables. Quant aux bénéfices liés à la réduction de la pollution de l'eau, il est plus difficile de les quantifier puisqu'ils sont pour un grand nombre immatériels (biens de la nature etc.). Ils ne sont donc pas pris en compte dans les services marchands ;
2. ensuite, *l'agrégation* comme le souligne Dupuis (1985) présente des limites endogènes très importantes. En effet, cela suppose que l'on agrégera la valeur unique d'un bien public par rapport :
  - « aux valeurs [**individuelles**] : quelle que soit la nature de l'effet [**et/ou de l'impact**] (quantitatif ou qualitatif, négatif ou positif) on affectera une valeur monétaire *réelle* ou *fictive* » ;
  - « aux groupes [**de citoyens-consommateurs**] : quel que soit le groupe social concerné, on supposera que la hiérarchie des valeurs [**individuelles**] est la même pour tous » ;
  - « au temps : l'actualisation sera faite en considérant que l'on maîtrise l'horizon temps c'est-à-dire que l'on est à même de déterminer quelle est la durée des effets [**et/ou de l'impact**] et de la valoriser. Pour appliquer un taux d'actualisation, on supposera alors que les préférences des générations futures seront identiques à celles des générations présentes ».
3. pour finir, *l'optimisation* a également ses limites. Andréani (1968) précise que « l'analyse ne permet qu'une sous-optimisation ». Les propos de cet auteur permettent d'entrevoir trois types de difficultés qui apparaissent difficiles à surmonter. La première difficulté est de choisir « un critère approprié » qui soit « compatible » aux « objectifs de bien-être de l'organisation [et/ou de la société] ».

La deuxième porte sur l'estimation des effets de *spillover* c'est-à-dire d'obtenir des retombées positives de la réduction des coûts. La troisième difficulté est le contexte dans lequel s'exerce le choix. L'optimisation suppose la prise en compte « *d'éléments variables dans les systèmes à comparer* ». Par conséquent, « *plus on se rapprochera de l'optimisation* » plus « *l'analyse sera complexe* ».

Ces différentes réserves ont contribué à l'émergence de l'évaluation *ex post* des politiques publiques dans les années 1990<sup>116</sup>. Le rapport de Patrick Viveret (1989)<sup>117</sup> insiste sur le fait que l'évaluation des « *politiques publiques consiste à mesurer les effets qu'elles engendrent et à chercher si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre produisent les effets qu'on en attend* ». Cette démarche consiste à mesurer les effets *ex post* plutôt qu'*ex ante* des politiques. Comme on l'a décrit précédemment, l'évaluation *ex post* cherche à évaluer si les objectifs d'efficacité économique ont été atteints après l'achèvement du programme. Dans un contexte économique et budgétaire difficile, on note que la démarche *ex post* peut se révéler insuffisante pour mesurer la performance. Les principales insuffisances relevées étaient les suivantes<sup>118</sup> :

- la collecte des données dans le suivi du programme peut s'avérer complexe (*perte de mémoire administrative*) ;
- de nouveaux coûts et des effets non prévus peuvent apparaître (modification de l'environnement économique), ce qui peut remettre en cause l'efficacité économique du programme (*difficultés à isoler les effets propres sur le programme lui-même et surtout sur les politiques mises en œuvre parallèlement*).

Votée en 2001 – dans un très large consensus politique – la LOLF fait passer la gestion de l'État d'une logique de moyens à une logique de résultats. Elle ambitionne de « dépenser mieux » en instaurant une gestion plus démocratique et plus performante au bénéfice de tous (citoyens, usagers, contribuables). Cette nouvelle réforme budgétaire poursuit les objectifs fixés de la RCB.

---

<sup>116</sup> Cette idée d'enchaînement sur l'évaluation *ex post* des politiques publiques rejoint celle de Bruno Maresca et alii (2006).

<sup>117</sup> Viveret, P., (1989), *L'évaluation des politiques et des actions publiques. Propositions en vue de l'évaluation du Revenu minimum d'insertion*, rapport au premier ministre, Paris, La Documentation française, 193 p.

<sup>118</sup> Les principales insuffisances de l'évaluation *ex post* décrites ont été complétées par des termes utilisés (en italiques) dans le rapport de l'évaluation rédigé en 2008 par le *Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles* (CNASEA). CNASEA (2008), *Évaluation ex post du Plan de développement rural national (PDRN)*, Synthèse du rapport d'évaluation, Marché CNASEA n° 19-07, p. 9, 34 p.

L'analyse du coût des politiques publiques vise à apporter au décideur public une information complémentaire sur les ressources effectivement mobilisées par le programme pour atteindre ses objectifs (article 27 de la LOLF). L'éditorial de René-Marc Viala (2005)<sup>119</sup> met en avant que la LOLF est le « *levier* » pour légitimer l'analyse des coûts et ce pour trois raisons :

1. « *D'abord parce que l'État va se doter d'une vraie comptabilité en droits constatés, permettant de mesurer la réalité de ses coûts* » ;
2. « *Ensuite, parce que la Loi organique donne sa légitimité à l'analyse des coûts* » ;
3. « *Et les managers publics vont désormais mettre en œuvre des stratégies de programme ou de « BOP<sup>120</sup> » avec des tableaux de bord intégrant bien évidemment les coûts dans les indicateurs* ».

Si juridiquement les collectivités territoriales ne sont pas directement concernées par la LOLF et sa démarche budgétaire et comptable, on peut dire que celle-ci a contribué à la modernisation de la gestion publique locale. Le rapport d'Alain Migaud et Didier Lambert (2006)<sup>121</sup> sur la mise en œuvre de la LOLF indique que celle-ci « *inspire [en effet] de nombreuses collectivités locales souhaitant moderniser leur gestion. Il ressort des expérimentations en cours que ces collectivités adoptent, à partir de principes communs de gestion orientée vers les résultats, des organisations très différentes les unes des autres en raison de leurs spécificités. Il est préférable d'accompagner ces expérimentations plutôt que de tenter de les formater dans un moule commun qui découragerait leurs promoteurs* ». Pour autant, les collectivités territoriales ont été précurseuses sur le sujet dès le début des années 1980. En effet, depuis les lois de décentralisation de 1982, les collectivités territoriales avaient déjà intégré ces différents principes en adoptant une démarche locale de performance liée à leur autonomie budgétaire :

---

<sup>119</sup> Viala, R.-M., (2005), « Perspective Gestions Publiques : A quoi sert l'analyse des coûts ? », in *Publication de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)*, n° 14, p. 1.

<sup>120</sup> *Budget opérationnel de programme (BOP)*.

<sup>121</sup> Lambert, A., Migaud, D., (2006), *La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances. A l'épreuve de la pratique, insuffler une nouvelle dynamique à la réforme*, rapport du gouvernement, p. 53, 79 p.



*« Si la culture de résultat imposée par la LOLF au niveau de l'État se met en place progressivement, elle est déjà bien présente dans les collectivités au travers de l'utilisation d'outils performants de suivi de l'activité, de la mise en place d'indicateurs d'efficience et de l'émergence des centres de responsabilité »<sup>122</sup>.*

Depuis, la recherche de la performance a pris de l'importance dans la prise de décision relative aux politiques publiques relevant de la justice, de la police, de l'éducation, de la santé, de l'emploi etc. Cet objectif tend à encourager de nouveaux processus de prise de décision dans les choix d'intervention. Cette recherche pourrait être la source du développement d'un recours croissant de l'ACB dans la gestion publique. Pourtant, il a été vu que l'ACB est confrontée à des difficultés variées : résistance politique et administrative et difficultés méthodologiques. Alors pourquoi ce revirement de situation dans la gestion publique ? L'existence d'un « revirement » est-elle aussi patente que cela, ne vaut-il pas mieux de parler d'une volonté de renforcer la maîtrise des coûts ?

## **2.2 L'ACB : un outil d'aide à la décision et au pilotage public**

Les principales raisons évoquées pour justifier la montée en puissance de l'analyse des coûts sont la crise économique et la dette publique. Celles-ci mettent en alerte les décideurs publics et l'ensemble des citoyens. Le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats a rendu l'évaluation des politiques publiques très linéaire : ce n'est plus l'action qui est évaluée mais ses conséquences. Il s'agit de faire émerger des résultats montrant que les ressources publiques sont bien utilisées. La maîtrise des dépenses publiques est devenue par conséquent le leitmotiv, tout particulièrement depuis la crise de 2008.

Les autorités publiques<sup>123</sup> cherchent à faire des économies ce qui les amène à prendre des mesures correctrices notamment en matière d'évaluation des politiques publiques. C'est ici qu'intervient l'ACB comme analyse stratégique et démocratique sans laquelle les autorités publiques seraient remises en cause et les besoins des citoyens non satisfaits.

---

<sup>122</sup> « La Lolf et les collectivités locales, une démarche de performance déjà engagée » (2008), in *Bercy Colloc Information spéciale*, n° 342, p. 2, 8 p.

<sup>123</sup> On peut dire qu'en France cette maîtrise des dépenses publiques est aussi sous l'influence des pays Anglo-saxons ainsi que de l'Union européenne (UE). A cet égard, l'UE a rédigé en 2003 *Le guide de l'analyse coûts et avantage des projets d'investissements* qui reprend les mêmes champs d'application anglo-saxons : le transport, l'environnement, la santé... ».

Ensuite, nous voyons dans cette analyse un nouveau défi entre l'État et les collectivités territoriales pour rendre plus efficiente – dans une gouvernance multi-niveaux – les politiques publiques qu'elles partagent financièrement. Pour les décideurs publics, il s'agirait dans ce type de gouvernance de répondre à l'objectif de transparence pour une gestion saine et efficace des deniers publics.

### 2.2.1 L'ACB : l'opportunité de maîtriser les coûts démocratiquement

Pour justifier les dépenses publiques, les autorités publiques ont besoin d'indicateurs et d'outils d'évaluation, mais elles manquent d'information et d'opérationnalité pour dépenser mieux. Deux raisons principales peuvent expliquer ces difficultés : une insuffisance méthodologique en matière de traitement d'analyse statistique et un manque d'anticipation de la dépense publique<sup>124</sup>. Pour les décideurs publics, l'ACB est une opportunité puisqu'elle permet d'introduire une approche statistique des risques économiques pour aider à la décision publique. Le Conseil d'État avait déjà exprimé ce vœu en 2006 dans son rapport *Sécurité juridique et complexité du droit*<sup>125</sup> :

*« La décision politique, qui reste avant tout une décision d'opportunité, ne peut être prise qu'au vu d'une évaluation précise de la situation actuelle et du bilan coûts-avantages, même sommaire, de chacune des options possibles ».*

Par circulaire budgétaire du 23 avril 2009, le Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, précise qu'il faut approfondir la performance au sein du budget de l'État – ce qui intéresse aussi les collectivités territoriales – en poursuivant l'effort de fiabilisation des indicateurs de performance. Ceci afin de répondre aux objectifs fixés afin d'apprécier l'efficacité de l'action publique. Ces objectifs sont : l'efficacité socio-économique (point de vue du citoyen), de qualité de service (point de vue de l'utilisateur) et d'efficacité de la gestion (point de vue du contribuable)<sup>126</sup>.

---

<sup>124</sup> Jean-François Calmette (2008) précise que de nombreux auteurs reprochent à la LOLF d'être imprécise dans les objectifs de performance mais aussi sur les indicateurs mobilisés. Calmette, J.-F., (2008), « La LOLF comme nouvelle approche des politiques publiques », in *CNAF informations*, vol. 6, n° 150, p.22-31.

<sup>125</sup> Le Conseil d'État Français, (2006), *Sécurité juridique et complexité du droit*, rapport public, p. 300, 411 p.

<sup>126</sup> « Les trois objectifs fixés par l'État pour apprécier l'efficacité de l'action publique sont : **des objectifs d'efficacité socio-économique** (point de vue du citoyen) : les objectifs d'efficacité socio-économique énoncent le bénéfice attendu de l'action de l'État pour le citoyen et la collectivité en termes de modification de la réalité économique, sociale, environnementale, culturelle, sanitaire... ; **des objectifs de qualité de service** (point de vue de l'utilisateur) : les objectifs ont pour but d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur ; **des objectifs d'efficacité de la gestion** (point de vue du contribuable) : les objectifs d'efficacité de la gestion expriment les gains de productivité attendus dans l'utilisation des moyens employés. Ils rapportent l'activité des services aux ressources consommées ». Extrait de la circulaire budgétaire du 23 avril 2009.

Pour cela, les décideurs publics préconisent des évaluations permettant de répondre aux attentes du citoyen-usager-contribuable mais aussi de rationaliser les dépenses publiques.

L'ACB incarne les objectifs de la LOLF en adoptant tour à tour les points de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable. Il est également intéressant de noter qu'elle repose sur les préférences des citoyens-consommateurs. Elle prend alors une dimension sociopolitique toute particulière puisqu'elle permet stratégiquement d'anticiper les dépenses publiques, d'établir les coûts, de donner une valeur monétaire donc de choisir le programme optimal et le plus utile. Ainsi, les décideurs publics peuvent justifier de l'utilisation à bon escient des deniers publics. Au-delà, un autre champ d'investigation de l'analyse s'ouvre pour les décideurs publics. Il s'agit de combattre la crise de la décision publique [Bailly, 1999]<sup>127</sup> qui, selon Damart et Roy (2000)<sup>128</sup> est caractérisée par une prise de décisions « *du haut vers le bas* ». Cette crise de confiance entre les décideurs publics et les citoyens a des causes multiples<sup>129</sup>. Nous ne ferons qu'énumérer les trois principales, à notre sens, du fait de l'absence de véritable transparence dans le processus décisionnel :

1. « *On brusque trop souvent la décision avec ou sans négociation préalable* » ;
2. « *On passe trop rapidement à la négociation ou au compromis sans laisser le débat s'établir sur le diagnostic, sans toujours prendre le temps nécessaire à la pédagogie collective* » ;
3. « *On cherche davantage à expliquer les décisions et à convaincre qu'à écouter et à élaborer avec les populations et leurs représentants* ».

La décision publique incombe souvent à l' élu. Selon Michel Delebarre (1998)<sup>130</sup>, celle-ci est déléguée par le citoyen à l' élu, ce qui n'enclenche pas nécessairement la volonté de transparence des choix pris par l'homme politique.

---

<sup>127</sup> Bailly, J.-P., (1999), *Prospective, débat, décision publique*, rapport de la Commission spéciale au Plan, Conseil économique et social, p. 12, 177 p.

<sup>128</sup> Damart, S., Roy, B., (2000), « L'analyse Coûts-Avantages, outil de concertation et de légitimation, in *Métropolis*, n° 108-109, p. 2, 10 p.

<sup>129</sup> Les causes évoquées sont issues du rapport de Jean-Paul Bailly (1999).

<sup>130</sup> Delebarre, M., (1998), « L'évaluation au cœur des enjeux de l'administration publique française », in *Pouvoirs locaux*, p. 105-107.

Se pose alors cette question de la performance publique : si l'élu change de mode de prestation, si l'élu réglemente tel secteur de telle façon, si l'élu mène telle stratégie en matière de politique, sait-il vraiment quel va en être le coût au vu des avantages attendus<sup>131</sup> ?

Or, nous pensons que l'élu ne dispose pas de toutes les informations permettant de prendre les bonnes décisions. Dans ce cadre là, l'ACB peut donc lui servir à légitimer les décisions publiques qu'il est amené à prendre. En effet, tel est le troisième objectif, cette analyse se veut démocratique en prenant en compte *ex ante* l'opinion des citoyens-consommateurs dans le processus de décision. A partir du CAP, il s'agit d'identifier les préférences individuelles pour effectuer les choix publics. Compte tenu de la situation budgétaire et de la dette, la détermination du CAP peut être un outil important pour positionner *le curseur* servant de repère au décideur public. De quoi s'agit-il ? Comme le précisent Jean Luciani et alii. (2007)<sup>132</sup>, il faut discerner l'opinion des citoyens – « *le pouls de la population* » – entre la prospective et la décision publique :

- « *De mesurer le degré de compréhension des enjeux par la population* » ;
- « *D'apprécier, de cerner la zone d'arbitrage de la décision publique qui lui revient : où positionner le curseur en quelque sorte* » ;
- « *De se rendre compte, mais ce n'est pas le plus important, de son degré d'audience et de celui de ses actions* ».

Dans cette acception, il s'agit de proposer un nouveau système d'évaluation des politiques publiques en privilégiant de nouvelles pratiques de gouvernance démocratique et notamment de bonne gouvernance multi-niveaux. Certes, l'ACB n'a pas été conçue pour cela puisqu'elle s'inscrit dans une démarche stato-centrée d'État bienveillant et omniscient. Pour autant, elle peut constituer un outil pertinent utile à la bonne gouvernance multi-niveaux. Tel est le dernier objectif.

---

<sup>131</sup> Cette question est inspirée de celle écrite par Françoise Waintrop et alii., (2005). Waintrop, F., et alii., (2005), « La performance à tous les coûts : l'expérience de six pays » in *Institut de la gestion publique et du développement économique* (IGPDE), 14 p.

<sup>132</sup> Luciani, J. et alii., (2007), « Enquête sur le Consentement à payer des habitants des communes riveraines de la Rivière d'Essonne », rapport final du CREDOC et SIARCE, p. 11, 50 p. Nous retenons uniquement trois enjeux principaux décrits par les auteurs qui font la synthèse des enjeux de l'ACB dans la décision publique.

## 2.2.2 L'ACB en tant qu'outil de bonne gouvernance multi-niveaux

Le paradigme de bonne gouvernance – concept ancien – est « *en vogue partout* »<sup>133</sup> et revêt de multiples définitions et de multiples usages. Jean-Pierre Gaudin (2002)<sup>134</sup> précise que ce terme est un « *mot valise employé à tous propos par les pouvoirs économiques et sociaux (...)* ». De quoi s'agit-il au juste ? Quelles sont les conditions d'une bonne gouvernance ? Aujourd'hui, ces conditions de bonne gouvernance conduisent à proposer l'ACB comme un nouveau cadre d'analyse des politiques publiques. Mais plus encore, quel lien peut-on faire entre l'ACB et la bonne gouvernance multi-niveaux ?

Etymologiquement, le terme « gouvernance » provient du verbe latin *gubernare* qui signifie diriger « un navire ou un char ». Aux XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles, on parlait de « gouvernance », terme du français ancien pour désigner un « gouvernement ». Ce mot est tombé ensuite en désuétude en France parce que lié à l'Ancien Régime<sup>135</sup>. Intégré au XIV<sup>e</sup> siècle dans la langue anglaise, le terme « governance » signifie « action ou manière de gouverner ». C'est par elle qu'il est revenu dans la langue française, doté de ce sens plus précis.

**Dessin 1.1** : La gouvernance « diriger un navire »<sup>136</sup>



<sup>133</sup> Selon l'expression d'Ali Sedjari (2009). Sedjari, A., (2009), *Gouvernance, réforme et gestion du changement ou quand le Maroc se modernisera*, Paris, L'Harmattan, p.158, 550 p.

<sup>134</sup> Gaudin, J.-P., (2002), *Pourquoi la Gouvernance ?*, Paris, Presses Sciences-Po, p.9, 138 p.

<sup>135</sup> L'expression « Ancien Régime » est associée aux institutions de la monarchie française antérieure à 1789.

<sup>136</sup> Ce dessin est extrait du guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires. Celui-ci a été rédigé dans le cadre du programme PSDR Languedoc-Roussillon.

Ce regard rétrospectif porté sur la sémantique amène à la définition d'aujourd'hui. Il n'existe pas de définition unique de la gouvernance<sup>137</sup>. Plusieurs définitions ont été proposées par différents auteurs parmi lesquelles nous avons retenu quelques unes :

- Gaudin (2002)<sup>138</sup> avance que l'idée de gouvernance « *c'est une sorte de production collective quelque fois cacophonique (...) Gouverner implique de savoir où l'on va, de le croire ou du moins de le faire accroire* » ;
- Ali Sedjari (2009)<sup>139</sup> souligne que dans la gouvernance « *il est question de la manière de gouverner, de la bonne pratique pour conduire des affaires collectives impliquant une certaine participation responsable des acteurs ou populations concernées* » ;
- Marc Hufty (2011)<sup>140</sup> définit ce terme comme « *a category of social facts, namely the processes of interaction and decision-making among the actors involved in a collective problem that lead to the creation, reinforcement, or reproduction of social norms and institutions* »<sup>141</sup>.

La gouvernance peut ainsi être définie autour de ces trois composantes : la production d'une vision collective, la conduite des affaires collectives et la gestion d'un problème collectif. Cet objectif de participation collective s'accompagne d'une redéfinition du rôle du décideur. Il ne s'agit plus de prendre une décision sur la base d'un modèle linéaire consistant à décider des politiques au sommet mais sur un « *cercle vertueux basé sur l'interaction, les réseaux et sur une participation à tous les niveaux de la définition des politiques jusqu'à leur mise en œuvre* »<sup>142</sup>.

---

<sup>137</sup> Selon Isabelle Lacroix et Pier-Olivier Saint-Arnaud (2012) : « *tenter de définir un concept aussi large et multiforme que celui de la gouvernance présente un défi certain (...) L'usage qui est fait de ce terme [est à] « toutes les sauces »...* ». Lacroix, I., Saint-Arnaud, P.-O., (2012), « La gouvernance : tenter une définition », in *Cahiers de recherche en politique appliquée*, vol. IV, n° 3, p. 19, p. 19-37.

<sup>138</sup> Gaudin Jean-Pierre, *Ibid.*, p. 33 et p. 13.

<sup>139</sup> Sedjari Ali, *Ibid.*, p. 158.

<sup>140</sup> Hufty, M., (2011), « Investigating policy processes: The Governance Analytical Framework (GAF) », in *Wiesmann, U., Hurni, H., et alii., Eds., Research for Sustainable Development*, p. 405, p. 403-424.

<sup>141</sup> « *une catégorie de faits sociaux à savoir les processus de l'interaction et la prise de décision entre les acteurs impliqués dans un problème collectif qui conduisent à la création, le renforcement ou la production sociale, normes et des institutions* ».

<sup>142</sup> Union Européenne, (2001), « Gouvernance européenne : livre blanc », in *Commission des communautés européennes*, 428 final, p. 13, 40 p.

Dans cette circonstance, la gouvernance désigne un mouvement de « décentrement » de la prise de décision du décideur (pouvoir) qui accroît celui d'autres acteurs (pouvoirs décentrés) impliqués dans la décision. Les décisions ne sont plus le fait d'un unique décideur tout puissant mais bien le fruit d'une concertation entre plusieurs parties prenantes ayant des intérêts différents. C'est ce qui explique l'importance croissante de la gouvernance dite multi-niveaux. Dans cette optique, le concept de gouvernance s'est développé dans le domaine de la science économique, puis dans celui de la science politique pour s'appliquer à la sphère publique.

A partir des années 1930, l'analyse de la gouvernance est appliquée à l'entreprise (corporate governance) sous l'influence des travaux de Ronald Coase (1937)<sup>143</sup>. La théorie coasienne consiste à considérer l'entreprise comme un mode de coordination (gouvernance) alternatif au marché. Il formule l'hypothèse, que si les prix de marché coordonnent l'action des acteurs<sup>144</sup>, l'entreprise se caractérise par une coordination administrative fondée sur la hiérarchie<sup>145</sup>. Concrètement, Coase (1937) précise que la hiérarchie doit associer davantage tous les acteurs qui composent l'entreprise pour créer de la richesse.

Plus récemment, de nombreux chercheurs ont précisé cette notion. L'interprétation que propose Gérard Charreaux (2007)<sup>146</sup> est intéressante puisqu'elle indique comment s'érige cette gouvernance dans les composantes internes de l'entreprise. Charreaux explique que la gouvernance d'entreprise « recouvre l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit, qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire ». Il met en évidence les acteurs impliqués dans la gestion de l'entreprise : banquiers, actionnaires, salariés, clients et fournisseurs. Il part du postulat que chaque acteur contribue à contrôler et à améliorer la performance organisationnelle de l'entreprise.

---

<sup>143</sup> Coase, R.-H., (1937), « The nature of the firm », in *Economica*, New series, vol. 4, n° 16, p. 386-405.

<sup>144</sup> Ronald Coase reprend les propos de Friedrich August Von Hayek (1933) : « *An economist thinks of the economic system as being co-ordinated by the price mechanism and society becomes not an organization but an organism* ». Hayek, F.-A., (1933), « The trend economic thinking », in *Economica*, vol. 13, p. 121-137. Coase Ronald, *Ibid.*, p. 187.

<sup>145</sup> Selon Coase (1937) : « *The entrepreneur-co-ordinator, who directs production* ». Coase Ronald, *Ibid.*, p. 388.

<sup>146</sup> Charreaux, G., (2007), « L'entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace ? », in Working Papers, CREGO / LATEC, IAE Dijon, p. 5 et p. 6.

Dans cette perspective, Luigi Zingales (1998)<sup>147</sup>, cité par Charreaux et Peter Wirtz (2006)<sup>148</sup>, souligne que « *le rôle principal d'un système de gouvernance [est] d'aligner la capacité à saisir les opportunités de croissance et l'appropriation des gains qui en sont issus, autrement dit, il faut discipliner (contrôler et inciter) les parties prenantes de façon à ce que le potentiel de création de valeur soit réalisé au mieux* ». La gouvernance conduirait alors le pouvoir décisionnel à s'inscrire dans un processus de négociation qui prend en compte toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Dans cet esprit, la notion de gouvernance s'est fortement déployée dans la sphère publique dans les années 1980 et 1990<sup>149</sup> sous l'impulsion d'institutions internationales (ONU<sup>150</sup>, Banque mondiale et FMI<sup>151</sup>). Dans son analyse de la gouvernance, la Banque mondiale<sup>152</sup> donne une nouvelle définition, celle de la « bonne gouvernance » qui « *réside dans une action gouvernementale prévisible, transparente et éclairée, dotée d'une bureaucratie imbue d'éthique professionnelle et d'un exécutif comptable de ses actions* ». Aussi, la publication en 2001 par la Commission européenne du « Livre blanc »<sup>153</sup> sur la « Gouvernance européenne » actualise le mot « gouvernance » dans le vocabulaire français et surtout il encourage à « *la promotion de nouvelles formes de gouvernance* » fondées sur un partenariat entre différents acteurs issus de la sphère publique. Cet intérêt pour la gouvernance publique repose sur l'hypothèse que les sociétés connaissent une crise de gouvernabilité<sup>154</sup>, à laquelle n'échappe pas la France. Pour Gaudin (2002), cette crise est due aux phénomènes de décentralisation et de régionalisation qui mettent sous pression l'État providence.

---

<sup>147</sup> Zingales, L., (1998), « Corporate governance », in *P. Newman*, the New Palgrave dictionary of economic and law, London, Stockton Press, p. 497-502.

<sup>148</sup> Charreaux G., (2002), « A la recherche de nouvelles fondations pour la finance et la gouvernance d'entreprise », in *Revue finance contrôle, stratégie*, vol. 5, n° 3, p. 47, p. 5-68.

<sup>149</sup> Le passage qui suit doit beaucoup aux écrits d'Olivier Paye (2005). Paye, O., (2005), « La gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique », in *Etudes internationales*, vol. 36, n° 1, p. 13-40.

<sup>150</sup> *Organisation des nations unies* (ONU).

<sup>151</sup> *Fonds monétaire international* (FMI).

<sup>152</sup> *Fonds International de développement agricole* (FIDA), (1999), « La bonne gouvernance : une mise au point », in *Conseil d'administration-Soixante septième session*, Rome, 8-9 septembre, p. 1, 10 p.

<sup>153</sup> Livre blanc de l'Union Européenne, *Ibid.*, p. 5.

<sup>154</sup> Le terme gouvernabilité « *fait référence au pouvoir ou au non pouvoir, à la capacité quasi-physique de gouverner, c'est-à-dire d'imposer des actions politiques à l'ensemble de la société* » [Fregosi, 2008]. Fregosi, R., (2008), « Gobernabilidad y gobernanza global : desafíos teóricos y políticos » in *II Escuela Chile-Francia*, Transformaciones del Espacio Público, Universidad de Chile, p. 201, p. 201-210.



Sedjari (2009)<sup>155</sup> présente trois causes expliquant les difficultés à gouverner :

1. « *Les autorités publiques n'ont plus le monopole de la responsabilité* » ;
2. « *Des acteurs de toute nature réclament d'être associés au processus de décision* » ;
3. « *Aucun acteur ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour résoudre les problèmes qui se posent* ».

L'accent mis sur les acteurs révèle que l'État n'est pas seul dans la gestion des affaires publiques. Il s'agit alors de poser la question du type d'acteurs impliqués dans la gouvernance publique. Ce type de gouvernance concerne l'État mais aussi les collectivités territoriales (région, département, commune), les citoyens (la société civile) mais également d'autres acteurs, de nature privée ou semi-publique. La crise de gouvernabilité invite donc l'État à se tourner vers ces acteurs pour résoudre des problèmes collectifs (notamment la crise des finances publiques) que rencontre la société<sup>156</sup>.

Les lois de décentralisation de 1982 ont conduit l'État à déléguer une partie de ses compétences aux collectivités territoriales. Il s'agit de donner un peu plus d'autonomie aux collectivités territoriales afin que les citoyens soient plus impliqués dans la décision publique. La décentralisation a ainsi « *engendré des processus de formalisation des relations entre l'échelon central et les autres niveaux d'administration des politiques publiques qui ont contribué à promouvoir des formes d'évaluation* » [Bourdin et alii, 2004]<sup>157</sup>. La décentralisation progressive des politiques publiques est un nouveau défi pour l'évaluation, avec un double objectif d'efficacité et de minimisation des coûts. Les dotations aux collectivités territoriales étant une des grandes dépenses de l'État, la bonne gouvernance des politiques territoriales devient essentielle. Les collectivités territoriales doivent pouvoir concourir avec l'État à la définition, à la mise en œuvre des politiques publiques et contribuer à leur financement. Par conséquent, l'évaluation ne se limite pas à un seul niveau mais à plusieurs niveaux institutionnels.

---

<sup>155</sup> Sedjari Ali, *Ibid.*, p. 160.

<sup>156</sup> « *Faites-nous de bonnes politiques et je vous ferai de bonnes finances* ». Déclaration du Baron Joseph Dominique Louis, discours prononcé au cours d'un Conseil des Ministres en 1830.

<sup>157</sup> Bourdin, J., et alii., (2004), *L'évaluation des politiques publiques en France*, rapport d'information, Sénat, n°392, p. 86, 416 p.

Une telle prise en compte de multiples acteurs agissant à plusieurs niveaux dans l'évaluation des politiques publiques peut s'avérer complexe. Damard et Roy (2000)<sup>158</sup> précisent, en effet, que les acteurs de toute nature « *ont fréquemment des systèmes de valeurs trop différents pour qu'il soit possible de parvenir au consensus nécessaire* ». La multiplicité des acteurs rend ainsi l'évaluation difficile, surtout en l'absence de méthodologie et d'indicateurs permettant la maîtrise des dépenses publiques. Il paraît dès lors nécessaire de repenser la création de richesses en renouvelant les méthodes d'évaluation. C'est donc un nouveau mode de gouvernance des politiques publiques qui émerge autour du critère de l'efficacité.

Dans cette perspective, le but est d'allouer les ressources en faisant appel à une coordination entre toutes les parties prenantes de l'action publique (l'État, les collectivités territoriales, les citoyens) et le marché. Selon Gilles Paquet (2005)<sup>159</sup>, on peut envisager cette perspective comme dynamique puisqu'elle renvoie les dogmes néolibéraux et étatistes dos à dos. De ce fait, le recours à l'ACB est un outil de « réflexivité » intéressant, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance multi-niveaux autour de la mesure « *coût et bénéfice* ». L'analyse peut permettre de développer de nouvelles capacités de gestion en mettant en interaction toutes les parties prenantes de l'action publique.

En encourageant cette approche, l'ACB présente deux originalités :

1. Elle peut être envisagée comme *un processus de coresponsabilité dans la recherche de l'efficacité des politiques publiques* en impliquant toutes les parties prenantes dans la décision publique. La coresponsabilité, c'est une démarche par laquelle est organisée la participation des différents acteurs. Il s'agit d'inciter les acteurs à identifier un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié. L'atteinte de cet objectif repose sur la concertation, c'est-à-dire devant être à « *la fois intégratrice et différenciatrice des points de vue de tous* »<sup>160</sup>.

---

<sup>158</sup> Damard Sébastien et Roy Bernard, *Ibid.*, p. 10.

<sup>159</sup> Paquet, G., (2005), *Gouvernance : une invitation à la subversion*, Montréal, Liber, p. 10, 392 p.

<sup>160</sup> Damard Sébastien et Roy Bernard, *Ibid.*, p. 6.

Daniel Perraud (2001)<sup>161</sup> précise que cette coresponsabilité est un impératif pour prendre des mesures efficaces notamment dans le cadre de responsabilités partagées et, plus précisément, celle du cofinancement. En effet, une politique ne peut être considérée comme efficiente que si l'ensemble des bénéficiaires (citoyens-consommateurs) l'emporte sur l'ensemble des coûts mobilisés par les autorités publiques concernées (État, collectivités territoriales).

Dans ce cas, l'ACB peut être considérée « *comme une démarche responsabilisante* »<sup>162</sup>. En effet, elle fournit un cadre structuré dont la raison d'être de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes dans une démarche de recherche de l'optimum (objectif commun) qui sert de point de départ à cette concertation<sup>163</sup>. Elle invite les acteurs publics à évaluer finement les coûts et les bénéficiaires des politiques communes mises en œuvre. C'est ici également que l'opinion des citoyens prend une place cardinale. En s'appuyant sur les CAP des citoyens-consommateurs, qui traduisent l'équivalent monétaire d'un changement d'utilité de l'individu, nous pensons que l'ACB permettrait de faire connaître à l'État et aux collectivités territoriales les dépenses publiques les plus attendues par les citoyens. Grâce à cet outil, nous émettons l'hypothèse que les acteurs publics seraient en mesure de savoir, en amont, si leurs choix répondraient aux besoins des citoyens. Ainsi, en questionnant les citoyens, l'ACB permet à chacun de contribuer à améliorer la performance multi-niveaux de l'action publique et à optimiser les dépenses.

2. De ce fait, l'ACB peut encourager voire susciter *des attitudes coopératives pour co-construire le processus de décision de la politique*<sup>164</sup>. La décision finale de mettre en place telle ou telle politique ne doit plus être dictée par l'État mais co-construite par les acteurs locaux (collectivités territoriales) et les citoyens.

---

<sup>161</sup> Perraud, D., (2001), « Europe, États, Régions dans les politiques agricoles et rurales », in *Économie rurale*, n° 261, p. 7-22.

<sup>162</sup> Damard Sébastien et Roy Bernard, *Ibid.*, p. 7.

<sup>163</sup> Cette phrase doit beaucoup aux écrits de Damard et Roy (2000).

<sup>164</sup> Cette partie doit beaucoup aux écrits du guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires. Celui-ci a été rédigé dans le cadre du programme PSDR Languedoc-Roussillon.

Cette approche décisionnelle s'explique par le fait que les acteurs locaux et les citoyens ne sont plus seulement dans l'espace ouvert par la contestation des politiques publiques mais bien au centre de la décision.

A y regarder de plus près, le local comporte un certain nombre d'atouts puisqu'il « *est connu, investi et partagé par les sociétés qui y vivent. C'est à la fois l'espace résidentiel, où l'on trouve l'essentiel des services quotidiens (...) Le territoire s'affirme progressivement comme un outil de lecture des phénomènes sociaux* »<sup>165</sup>. Les débats doivent ainsi nous renseigner sur l'usage optimal des ressources publiques et ce dans un souci de plus grande transparence : cette politique est-elle utile pour l'État, pour les collectivités territoriales et pour les citoyens ? Il appartient ensuite à l'État de prendre en compte ces considérations dans son arbitrage final.

Ainsi présentée, nous pensons que l'ACB est propice aux échanges d'informations nécessaires à l'arbitrage d'une décision concernant plusieurs niveaux de l'action publique. Pour autant, comme vu précédemment, l'ACB présente des limites. Alors, pour pallier celles-ci, quelle méthode *ex ante* peut aider les décideurs publics à mesurer l'utilité d'un bien public à partir de valeurs monétaires ? En particulier, étant donné le caractère non-marchand des usages et non-usages associés aux biens publics, quelle méthode permet aux citoyens-consommateurs de donner une valeur monétaire ? Enfin, quelle méthode peut favoriser le débat démocratique entre toutes les parties prenantes de l'action publique ? Nous tenons dans tous les cas à explorer ces questions et à apporter des éléments de compréhension et de réponse. La recherche va porter désormais sur l'apport de la MEC qui est directement issue de l'ACB.

---

<sup>165</sup> David, O., (2004), « Territorialisation des politiques sociales et cohésion nationale : un mariage complexe », [en ligne], in *Espaces et sociétés aujourd'hui*, UMR 6590 « espaces et sociétés », p. 3.

## CONCLUSION

### **LE CONSENTEMENT A PAYER (CAP) DU CITOYEN-CONSOMMATEUR AU SERVICE DE LA DÉCISION PUBLIQUE**

L'évaluation des politiques publiques revêt un enjeu plus étendu que celui d'une simple évaluation. Elle doit tenir compte des caractéristiques des biens publics qui sont non-rivaux et non-exclusifs. En raison de leurs propriétés, les biens publics ne sont pas fournis par le marché ; ces derniers sont produits et fournis par les autorités publiques. Plus que jamais, la production des biens publics représente un investissement important. Dans cette optique, en période de contrainte budgétaire, les autorités publiques doivent mesurer si une dépense est utile ou non. La mesure du bien-être de l'individu-citoyen s'avère dès lors un outil efficace pour allouer les ressources publiques. Cette approche fait – ce qui n'est pas sans poser question dans la sphère publique – de l'individu-citoyen devient un citoyen-consommateur qui devra donner « *un prix fictif* » à un bien public non-marchand.

Aussi, en recourant à l'approche néoclassique, notre réflexion sur le CEPS s'est portée sur l'ACB pour évaluer les politiques publiques. Son but est d'éclairer la décision publique et de déterminer l'efficacité économique d'un bien public considéré. L'analyse s'appuie par conséquent sur des choix individuels pour obtenir un équivalent monétaire des différents coûts et bénéfices d'un bien public. Pourtant, force est de constater que cette analyse soulève des réserves : problème de quantification, problème d'agrégation, problème d'optimisation. Celles-ci n'ont pas toujours facilité son utilisation dans les réformes budgétaires successives en France.

Cependant, depuis la crise économique et la dette publique, la maîtrise des dépenses devient une priorité et cela à tous les niveaux de l'action publique. Il existe alors de solides arguments économiques et politiques pour remettre au centre de la décision publique l'ACB pour une bonne gouvernance multi-niveaux. Cette approche nous amène à tester la portée de la MEC en tant qu'outil de connaissance pour aider à la décision publique.

## **CHAPITRE II**

# **MÉTHODE D'ÉVALUATION CONTINGENTE (MEC) ET ACTION PUBLIQUE**

---

*« Le principe de l'ACB est simple : il s'agit de conseiller la réalisation de toute décision pour laquelle les bénéfices sont supérieurs aux coûts, et ceci pour l'ensemble de la société » [Meunier et Mardsen, 2009]<sup>166</sup>.*

*« Pour obtenir une valeur économique susceptible d'être comparée aux bénéfices attendus de l'aménagement, l'économiste crée un marché fictif basé sur les consentements à payer [CAP] et à recevoir [CAR] par des personnes (...) » [Weber, 2002]<sup>167</sup>.*

## **SECTIONS DU CHAPITRE II**

---

### **SECTION I – UNE MÉTHODE ISSUE DE L'ACB**

### **SECTION II – LE CADRE THÉORIQUE DU CAP**

---

<sup>166</sup> Meunier Valérie et Mardsen Eric, *Ibid.*, p. 3.

<sup>167</sup> Weber, J., (2002), « L'évaluation contingente : les valeurs ont-elles un prix ? », in *Académie d'agriculture de France*, vol. 88, n° 7, p. 59, p. 55-66.

## INTRODUCTION

### LA MEC POUR ÉVALUER L'UTILITÉ SOCIALE D'UN BIEN PUBLIC

La démarche marchande de la MEC renvoie à son inspiration néoclassique qui privilégie l'individu et le calcul économique. Pourquoi retenir alors la MEC comme méthode d'évaluation dans notre recherche ? Plusieurs raisons motivent ce choix.

Appliquée au champ environnemental, nous avons retenu la MEC comme outil d'évaluation économique *ex ante* de l'impact d'une politique. Il s'agit de la méthode de référence pour évaluer toutes les sources de valeur (usage, non-usage) d'un bien. La MEC cherche à évaluer l'utilité sociale des biens publics en se fondant sur les utilités individuelles.

La MEC repose sur une ACB qui mesure, selon des critères utilitaristes, la valeur monétaire d'un bien public non-marchand. A travers elle, on cherche à calculer combien les individus-citoyens sont prêts à payer *ex ante* (le CAP<sup>168</sup>) pour une modification donnée (hypothétique) d'un bien public. Dans ce type de méthode, les demandes individuelles représentent *le surplus social*. Rappelons que ce surplus<sup>169</sup> est la différence entre ce que les citoyens-consommateurs sont disposés à payer pour consommer un bien en une quantité donnée et le coût de production de cette quantité. Cette approche a initié des avancées significatives dans le champ de l'économie posant *le surplus social* comme critère d'évaluation de la décision publique. Ceci soulève des questions d'ordre éthique que nous aborderons.

---

<sup>168</sup> De façon équivalente, on peut parler aussi du *Consentement à Recevoir* (CAR) : « Willingness to accept », combien faudrait-il donner à l'individu pour compenser la diminution d'un bien ?

<sup>169</sup> Mentionnons que le terme « *surplus* » vient de Jules Arsène Dupuit (1804-1866). Il pensait que l'économie publique manquait de méthodes pour évaluer objectivement l'utilité des investissements publics. Il a développé le calcul économique des coûts et des bénéfices et, plus particulièrement, la mesure monétaire des biens publics. Il conçoit le bien public comme un bien privé tenant compte des phénomènes de concurrence et de rareté. La demande du contribuable (le consommateur) permet au décideur public (le producteur) de savoir quelle valeur d'utilité est donnée au bien. L'utilité du bien acheté doit donc au moins être égale à son prix. Il convient pour Dupuit d'appliquer ce principe à la production de biens publics : « *Si la société paye 500 millions les services rendus par les routes, cela ne prouve qu'une chose, c'est que leur utilité est de 500 millions au moins. Mais elle peut-être cent fois, mille fois plus considérable* ». Dupuit, J.-A., (1844), « *De la mesure de l'utilité des travaux publics* », in *Revue française de l'économie*, vol. 10, n° 2, (1995), p. 57, p. 55-94.

Nous verrons dans la première section que la valeur « *sociale totale* » accordée à un bien public non-marchand implique une réflexion sur la définition des coûts et des bénéfices du bien public au moyen du processus démocratique. Dans cette optique, nous sommes amenés à présenter dans la deuxième section le cadre théorique du CAP.



## SECTION I – UNE MÉTHODE ISSUE DE L'ACB

La MEC occupe une place centrale depuis une quinzaine d'années dans l'action publique environnementale [Grappey, 1999]<sup>170</sup>. Cette méthode de valorisation économique de biens non-marchands propose aux citoyens-consommateurs un marché fictif. Celle-ci les aide à révéler leurs préférences, c'est-à-dire la valeur économique qu'ils accordent à l'existence, l'amélioration ou la dégradation d'un bien public. C'est donc cette préférence (le CAP) qui sert d'instrument de mesure des bénéfices d'un bien donné. Il revient donc à la MEC d'aider les citoyens-consommateurs à comparer et à hiérarchiser les différents biens publics à produire.

### 1.1 La valeur « sociale totale » accordée à un bien public non-marchand

Centrale dans l'analyse économique, comme le souligne Michel Garrabé (1994)<sup>171</sup>, la notion de valeur sert à l'évaluation. Selon Jacques Levy et Michel Lussaud (2003)<sup>172</sup>, la valeur définit les critères de désirabilité, c'est-à-dire qu'elle permet de savoir si la société juge opportun de retenir tel ou tel bien public. La *valeur économique totale* (VET) permet d'évaluer l'utilité sociale d'un bien public non-marchand, incluant ses avantages et ses inconvénients. Contrairement à d'autres méthodes : les prix hédoniques, les coûts de transport et/ou de déplacement, la MEC permet d'obtenir des valeurs dites d'usage et de non-usage.

#### 1.1.1 La notion de la *Valeur économique totale* (VET)

La mesure de la VET a d'abord reposé sur la mesure globale des actifs environnementaux offerts hors marché. Elle a ensuite été étendue à l'évaluation d'autres biens publics, notamment la santé et la culture. La notion de la VET<sup>173</sup> permet d'établir une évaluation monétaire de la majorité des services apportés par les biens publics. Les valeurs correspondant aux différents services rendus sont classées en deux catégories : valeur d'usage et valeur de non-usage.

---

<sup>170</sup> Grappey, C., (1999) « Fiabilité des résultats de méthode d'évaluation contingente », in *Économie rurale*, n° 254, p. 45-53.

<sup>171</sup> Garrabé, M., (1994), *Ingénierie de l'évaluation économique*, Paris, Ellipses, 255 p.

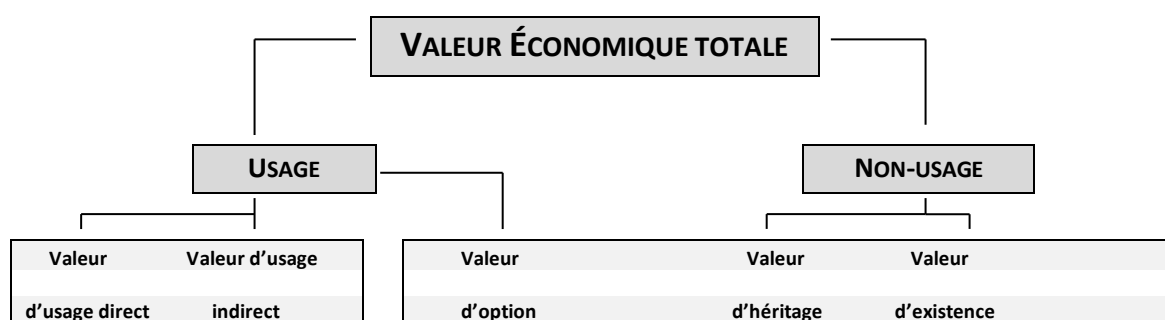
<sup>172</sup> Levy, J., Lussaud, M., (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.

<sup>173</sup> Ce paragraphe sur la notion de la VET doit beaucoup aux écrits du *Commissariat général au développement durable* (CGDD). CGDD, (2010), *Donner une valeur à l'environnement : la monétarisation, un exercice délicat mais nécessaire*, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 88 p.

Pour obtenir la VET et/ou de la valeur « *sociale totale* », il faut donc additionner des valeurs<sup>174</sup> retenues et qui ont pu être quantifiées monétairement<sup>175</sup>. Il s'agit de :

- *la valeur d'usage directe* : valeur d'un service directement utilisé par l'homme (par exemple : nourriture, bois issus de l'environnement) ;
- *la valeur d'usage indirecte* : valeur d'un service indirectement utilisé par l'homme (par exemple : la maîtrise des risques d'inondation peut favoriser ou protéger des activités économiques) ;
- *la valeur d'option* : valeur d'un service potentiellement utilisable dans un futur, ce qui explique qu'elle se trouve à la croisée des valeurs d'usage et de non-usage ;
- *La valeur d'héritage* : don d'un service potentiel aux générations futures (par exemple : la conservation d'un paysage) ;
- *la valeur d'existence* : valeur indépendante de tout usage (par exemple : la protection d'un espace naturel). Cet espace peut avoir une valeur supérieure au besoin propre de l'homme, c'est-à-dire qu'il est attaché à la beauté de celui-ci, même s'il n'existe pour ce bien aucun usage présent et futur. Il s'agit d'une valeur de conservation.

**Schéma 2.3** : La composition de la VET des biens publics non-marchands



Source: adapté de Millenium Ecosystem Assesement

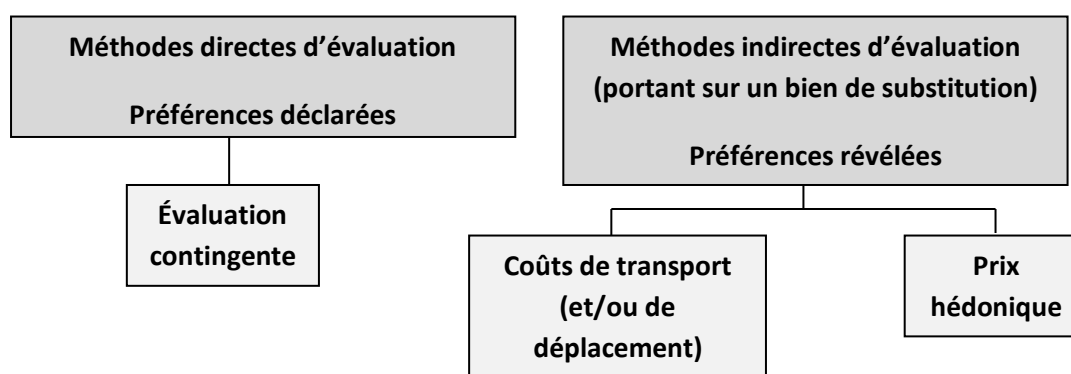
<sup>174</sup> Pour définir les différentes valeurs proposées dans la VET, nous mentionnerons des exemples communément utilisés dans le milieu environnemental.

<sup>175</sup> Les définitions des différentes valeurs sont extraites du CGDD, voir note précédente.

Cette notion de VET et/ou de la valeur « *sociale totale* » s'est imposée comme le support principal de l'analyse économique des coûts et des bénéfices. L'estimation des différentes valeurs qui la composent s'appuie sur des méthodes d'évaluation économiques dites de monétarisation. Toutefois, lorsque le bien-public est « *rarement approchable* », le choix d'une méthode est conditionné par les questions suivantes : « *Valeur pour quoi ? Valeur pour quand ? Valeur pour qui ?* » [Colon et alii, 2009]<sup>176</sup>. Si la MEC est la méthode de monétarisation la plus utilisée, elle n'est pas unique et la présentation des autres méthodes doit nous apporter un éclairage sur les qualités de la MEC.

### 1.1.2 La solution des économistes : la MEC

Schéma 3.3 : Les principales méthodes de monétarisation



Les méthodes de substitution fondées sur les préférences révélées de façon indirecte – notamment la méthode des prix hédoniques et les coûts de déplacements (les plus connus) – s'appuient sur des marchés de substitution (l'évaluation d'actions ou transactions effectives). Autrement dit, l'évaluation se réalise sur un marché réel et observé pour donner une valeur au bien public non-marchand. Par l'observation de ces marchés, on cherche à obtenir une évaluation indirecte de CAP.

Dans le cas de *la méthode des prix hédoniques*<sup>177</sup>, appliquée essentiellement sur le marché immobilier, les externalités environnementales (positives ou négatives) permettent de mesurer les transactions immobilières. En effet, la valeur d'un bien environnemental se trouve intégrée dans le prix des actifs marchands puisque la qualité de l'air, de l'eau etc. peut affecter le prix d'un bien, en l'occurrence une maison.

<sup>176</sup> Colon, M., et alii., (2009), « La place de l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques dans les processus de décisions », Agro Engref Paris Tech, p. 8, 68 p.

<sup>177</sup> La méthode des prix hédoniques a été initiée par Ronald Ridker et John Henning en 1967.

Cette méthode fondée sur la variation de prix étudie la valeur d'un bien à évaluer en isolant le prix implicite de chacune des caractéristiques environnementales<sup>178</sup>. Par exemple, une maison située près d'une route bruyante perdra de sa valeur à côté d'une maison comparable située loin de cette route. La différence de prix exprime le prix implicite du « coût du bruit ». Concrètement, ce prix représente le CAP du consommateur pour la caractéristique environnementale considérée.

Passons maintenant à la *méthode des coûts de transport (et/ou de déplacement)*<sup>179</sup> qui permet, à partir de l'observation des comportements des consommateurs, de donner la valeur d'un site récréatif (plage et/ou lac etc.) grâce à leurs dépenses (déplacements, hébergements etc.). Combien de temps et d'argent l'individu consacre-t-il pour jouir de ce site ? Ces dépenses représentent le CAP donc le prix implicite qui permet d'estimer la valeur récréative du site. Pour cela, il faut connaître préalablement deux éléments pour mesurer ce CAP :

1. le nombre de fréquentation sur le site récréatif ;
2. le coût des dépenses pour chaque fréquentation du site récréatif.

Ces deux méthodes s'appuient sur l'existence de prix (les prix hédoniques) ou de coûts (les coûts de transport et/ou de déplacement) qui permettent d'évaluer par une dépense réelle un bien public non-marchand et, tout particulièrement, un bien environnemental. Ces méthodes présentent néanmoins deux limites :

1. ce sont des évaluations *ex post* qui n'intègrent pas les anticipations individuelles pour élaborer la décision publique ;
2. elles négligent les valeurs de non-usage, un élément capital de la VET.

En grossissant le trait, la position consistant à s'appuyer uniquement sur une population cible place tout un pan de la population en dehors du champ d'étude. Ici, le décideur public dispose d'une information limitée puisque la décision publique repose uniquement sur les valeurs d'usage sans prise en compte des valeurs de non-usage. Le décideur public doit obtenir une mesure complète du bien public, c'est-à-dire ajouter les valeurs d'usage et de non-usage.

---

<sup>178</sup> Nous entendons par caractéristiques : les caractéristiques intrinsèques, les variables de localisation, les critères de voisinage, les caractéristiques socio-économiques.

<sup>179</sup> La méthode des coûts de transports (et/ou de déplacements) a été initiée par Harold Hotelling en 1947.

Bruno Maresca et alii (2006)<sup>180</sup> précisent que les biens publics non-marchands « *tels que la forêt ou un monument ont une valeur qui dépasse le seul usage que l'on en fait (valeur symbolique, patrimoniale, affective)*. On peut citer d'autres biens, la santé et l'éducation mais aussi une autre valeur telle que la justice sociale qui vise l'égalité des droits et la solidarité collective<sup>181</sup>.

Dans ces conditions, les économistes Brigitte Desaignes et Patrick Point (1993)<sup>182</sup> conseillent de recourir à la MEC pour obtenir « *une estimation directe du consentement à payer des individus* » de valeurs d'usage et de non-usage. Seules les méthodes de préférences déclarées permettent d'évaluer des valeurs de non-usage. Il est, par exemple, possible d'estimer des valeurs d'usage et de non-usage, par des individus envers la protection d'un milieu naturel.

Adopter la MEC revient à élargir le champ visé en se fondant sur les préférences monétarisées (déclarées) parmi *des choix hypothétiques ex ante*. Aussi, on reste sur une estimation du bien considéré. Plus précisément, la MEC consiste à créer un marché hypothétique usuellement appelé « *scénario hypothétique* ». Celui-ci expose aux individus un projet public qu'ils doivent évaluer et sur lequel ils sont invités à effectuer des arbitrages grâce à leur CAP. Robert Kast et André Lapied (2002)<sup>183</sup> soulignent que cette situation est souvent une transaction entre un individu (citoyen) et un décideur public. Cette méthode permet de présenter à l'individu (citoyen) des investissements publics qui pourraient arriver avant ou après un changement : « *que feriez-vous au cas où ?* ». Considéré comme le seul porteur légitime de l'intérêt général, le décideur public doit procéder à un arbitrage juste fondé sur la plus grande objectivité. La MEC permet de disposer d'une mesure complète du bien public, c'est-à-dire la *valeur sociale totale* qui est la somme de la valeur d'usage et de non-usage ; d'où l'intérêt de mettre en place ces travaux au service de la prise de décision publique.

## 1.2 L'intérêt de la MEC pour l'action publique

Pour présenter les principales raisons de recourir à la MEC, il faut décrire le contexte particulier de celle-ci dans une logique d'ACB. La méthode vise à éclairer des choix publics sans se substituer aux décideurs.

---

<sup>180</sup> Maresca Bruno et alii, *Ibid.*, p. 15 et p. 16.

<sup>181</sup> Nous verrons l'ensemble de ces deux principes en plus de détail un peu plus tard.

<sup>182</sup> Desaignes, B, Point, P., (1993), *Economie du patrimoine culturel : la valorisation des bénéfices de l'environnement*, Paris, Economica, p. 39, 326 p.

<sup>183</sup> Kast, R., Lapied, A., (2002), « L'évaluation des risques dans les projets publics », in *Revue de l'Institut d'économie publique*, n° 10, p. 9-34.

Il s'agit d'une démarche fondée sur l'individualisme méthodologique qui cherche à produire des biens collectifs sur la base des préférences individuelles des citoyens. La MEC est ainsi présentée comme le moyen d'initier une nouvelle forme de démocratie.

### 1.2.1 L'estimation des bénéfices et des coûts

Pour présenter la démarche de la MEC dans son objet d'éclairer la décision publique, il convient de préciser les objectifs de l'exercice de valorisation monétaire d'un bien public :

1. **mesurer et comparer les coûts et les bénéfices du bien-être social** à partir du comportement du citoyen-consommateur ;
2. **fournir un indicateur monétaire du « surplus social »** à partir du CAP du citoyen-consommateur ;
3. **permettre l'arbitrage** du décideur public entre différents biens publics.

Treich (2005) souligne que *le premier objectif* vise à prendre une décision responsable. La prise en compte des bénéfices et des coûts liés à un choix public nécessite de définir ce qu'on entend par « *bénéfice* » et par « *coût* » dans l'évaluation contingente.

Dans le domaine de la santé, font partie des « *bénéfices* », les externalités positives d'une baisse de la pollution qui contribuent à réduire la morbidité. L'évaluation de ce bénéfice est une « *baisse du coût privé* »<sup>184</sup> de l'individu c'est-à-dire « *un coût objectif (pour les dépenses à la charge de l'agent) mais surtout un coût subjectif correspondant à la gêne induite par le symptôme* »<sup>185</sup>.

Pour la partie « *coût* », on peut inclure les coûts de dépollution. Le projet de dépollution sera utile pour le décideur public si l'agrégation des bénéfices individuels est supérieure aux coûts. Dans ces conditions, Henri Guillaume (1972)<sup>186</sup> avance que : « *l'individu est le meilleur juge de son bien-être [d'où l'] hypothèse de souveraineté parfaite du consommateur* ».

---

<sup>184</sup> Rozan, A., (2000), « Une évaluation économique des bénéfices de morbidité bénigne induits par une amélioration de la qualité de l'air », in *Économie & Prévision*, n° 143-144, p. 248, p. 247-259.

<sup>185</sup> Rozan Anne, *Ibid.*, p. 248.

<sup>186</sup> Guillaume, H., (1972), « L'analyse coûts-avantages et la préparation des décisions publiques », in *Revue Économique*, vol. 23, n° 3, p. 364, p. 358-409.

La théorie du consommateur avance que les individus sont rationnels et maximisent leur utilité. La MEC est fondée sur cette théorie et justifie la production de biens publics non-marchands. Elle met l'accent sur la dualité citoyen-consommateur. Dans ce contexte, l'importance et/ou la portée de cette évaluation prend tout son sens, puisqu'elle place l'individu-citoyen comme un consommateur, donc *un client* de l'action publique. Le citoyen-consommateur est alors placé face à un scénario hypothétique pour favoriser sa prise de décision. La révélation des préférences est rendue possible par l'expression du CAP qui représente la satisfaction (le bien-être) que celui-ci procure à l'individu.

Par exemple, à partir du scénario hypothétique, si un citoyen-consommateur accepte de verser un montant (par exemple 100 euros) pour la construction d'un équipement collectif, « *un parc urbain* »<sup>187</sup> protégeant la biodiversité, on considère dans cette approche que la production de ce bien améliore le bien-être de cet individu de ce même montant. *La valeur économique* du bien pour l'individu-citoyen vaut alors 100 euros. Son bien-être est caractérisé par une fonction d'utilité (U) qui représente l'ordre des préférences sur les paniers de biens (X). La fonction d'utilité est ici ordinaire puisqu'elle traduit les préférences des consommateurs.

Comme la fonction d'utilité cardinale – qui stipule que tout consommateur est en mesure de quantifier l'utilité associée à la consommation d'un bien – la fonction d'utilité ordinaire affecte à chaque panier de bien un indice d'utilité, ce qui donne :

$$U=U(x_1,x_2,\dots,x_k)$$

L'indice de cette fonction – à la différence de l'utilité ordinaire – est relatif et non-absolu.

Soit A et B deux paniers de consommation. Un panier **A** qui contient  $x_1^A$  unités de bien 1 et  $x_2^A$  unités du bien 2... sera noté  $A=(x_1^A, x_2^A, \dots, x_k^A)$ . Un panier **B** qui contient  $x_1^B$  unités de bien 1 et  $x_2^B$  unités du bien 2... sera noté  $B=(x_1^B, x_2^B, \dots, x_k^B)$ . La relation de préférence entre ces deux biens s'écrit :

exemple : si  $A > B$  seulement si  $U(A) > U(B)$ <sup>188</sup>, cela revient à :

$$(x_1^A, x_2^A, \dots, x_k^A) > (x_1^B, x_2^B, \dots, x_k^B) \text{ seulement si } U(x_1^A, x_2^A, \dots, x_k^A) > U(x_1^B, x_2^B, \dots, x_k^B)$$

<sup>187</sup> Les chiffres proposés sont estimatifs. Ils ne servent qu'à expliquer l'exercice de valorisation monétaire de la MEC dans une ACB.

<sup>188</sup> Le classement peut être représenté selon l'individu différemment : **ex 1** : le consommateur préfère le bien **A** au bien **B** ( $U(A) > U(B)$ ), **ex 2** : le consommateur peut être indifférent entre le bien **A** et le bien **B** ( $U(A) = U(B)$ ) ou **ex 3** : le consommateur préfère le bien **B** au bien **A** ( $U(B) > U(A)$ ).

Martin Angel (1995)<sup>189</sup> explique pourquoi le bien **A** est préféré à **B**. Le choix entre ces deux biens est réalisé sous contrainte budgétaire. Chaque bien est évalué selon le bien-être qu'il apporte au consommateur. Par conséquent, le consommateur par son choix est un « maximisateur » d'utilité ordinale. Or, il faut souligner que dans l'approche ordinale, le choix s'effectue par un classement des utilités relatives des différents biens.

Cette fonction d'utilité conduit à mesurer ce qui est utile pour la société à partir du bien-être subjectif exprimé par l'individu. Sur le plan formel, l'ACB cherche à maximiser les avantages collectifs et/ou le bien-être social. Dans ce cas, l'agrégation des consentements individuels représente alors pour la puissance publique le surplus social (ou collectif). Dans le scénario hypothétique de la MEC, si un citoyen-consommateur est prêt à verser 100 euros pour la construction d'un équipement collectif « *un parc urbain* », cet échange est censé améliorer son bien-être de ce même montant. Aussi, si le projet coûte 100 000 euros et que le bénéfice net est supérieur au coût, on peut considérer qu'il est utile. En quoi est-il utile ? Sur quelles bases pouvons-nous dire qu'il est utile?

Bruno Maresca et alii (2006) précisent relativement *au deuxième objectif* que le CAP du citoyen-consommateur fournit un indicateur monétaire qui est « *un prix fictif* ». En ce sens, le scénario hypothétique a pour conséquence de fixer « *un prix fictif* » selon la loi de l'offre et de la demande. Concrètement, le scénario est avant tout un mécanisme de révélation des préférences individuelles à partir duquel on peut agréger les CAP. Si on part de l'hypothèse que le CAP moyen est de 150 euros pour 1 000 individus intéressés, « *le prix fictif* » est estimé à 150 000 euros. Si le projet a un coût de production de 100 000 euros, il est jugé rentable puisque les bénéfices agrégés y sont supérieurs. Le *surplus social* est alors de 50 000 euros. Le surplus est un indicateur de l'utilité sociale qui permet de réaliser un arbitrage entre plusieurs scénarios hypothétiques de production de biens publics.

Pour *le troisième objectif* qui concerne l'arbitrage opéré par le décideur, le *surplus social* est un outil intéressant qui permet de sélectionner les projets. Il s'agit d'un travail *d'épuration* qui consiste à éliminer les projets publics plus ou moins utiles. Une remarque s'impose dans l'exemple de notre projet de construction d'« *un parc urbain* ». Supposons que trois projets aient été proposés avec des montants et des attributs paysagers différents.

---

<sup>189</sup> Angel, M., (1995), « Calcul économique et politique environnementale, limites de l'évaluation économique et de l'analyse coût et avantage », rapport de recherche pour le *Centre de prospective et de veille scientifique*, CERNA, 63 p.



Supposons également, que le décideur public fait face à une contrainte budgétaire. Le surplus social permet ainsi de mettre en évidence les coûts d'opportunité<sup>190</sup> de différentes solutions envisagées. Dans ce cas, le décideur va classer chaque projet sur la base du *surplus social* jusqu'à ce que la contrainte budgétaire soit saturée. Si le projet de 100 000 euros est retenu, nous en concluons que le décideur public estime qu'il est optimal pour la société et répond au budget disponible.

Nous revenons ici au choix du décideur public qui s'appuie sur la quantification par les citoyens-consommateurs de leur utilité pour dire quels projets il convient de retenir comme projet public pour la société. Précisons à ce propos, ce que nous avons déjà soulevé par ailleurs, que les citoyens-consommateurs sont les meilleurs juges de leur bien-être (ou de leur intérêt) pour déterminer l'utilité qu'il retire d'une politique publique. On voit donc, ici, que le recours à la MEC peut « être pensé comme une procédure plus démocratique »<sup>191</sup> pour identifier les arbitrages à opérer.

### 1.2.2 Une procédure plus démocratique dans la prise de décision

Ainsi, en se basant sur une approche rationnelle de l'arbitrage, la MEC suppose qu'il est possible de fonder le choix collectif sur des préférences individuelles et ce dans le cadre d'une démarche fondée sur l'individualisme méthodologique. Tout semble concourir à la vitalité du processus démocratique. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un paradigme qui fournit des postulats, il est donc judicieux de garder une distance critique avec ce qui va suivre.

La MEC vise à éclairer les choix publics en renforçant le caractère démocratique des prises de décision publique. Elle se pose comme un outil au service de la démocratie moderne, avec l'obligation d'information et de transparence. Le travail d'Hervé Guillemain et alii (2003) « *La démocratie et le marché* »<sup>192</sup> présente la méthode comme un outil « *de démocratie qualitative* ». Mais qu'est ce qu'une « *démocratie qualitative* » ?

---

<sup>190</sup> Selon Andréani (1967) le coût d'opportunité vise à « obtenir de meilleurs résultats avec une dépense donnée, ou un aussi bon résultat avec une dépense moindre ». Andréani, E., (1967), « Le coût d'opportunité », in *Revue Économique*, vol. 8, n° 5, p. 842, p. 840-858.

<sup>191</sup> Dujin Anne et alii., (2008), *Ibid.*, p. 17.

<sup>192</sup> Guillemain, H., et alii., (2003), *Economie et démocratie : la démocratie et le marché*, Paris, L'Harmattan, p. 209, 386 p.

D'une manière générale, les auteurs précisent que le CAP de l'individu est « *l'expression d'un vote* » qui va peser sur les choix publics, c'est-à-dire que le décideur public se situe devant un choix de société. Cette « *démocratie qualitative (...) ne s'adresse plus à de simples citoyens mais à des citoyens-consommateurs* ». Le principe d'égalité – une personne égale une voix – laisse la place aux préférences individuelles « *dont le poids du vote [sera] proportionnel au montant de leur [CAP]* ». L'expression du vote (citoyen-consommateur) qui est égal à un prix (CAP) et fonde *l'équilibre* sur lequel la décision collective (les autorités publiques) va être donnée. De façon plus imagée, il apparaît que le marché hypothétique est un « *bureau de vote* » qui doit mener à un état stable de l'économie, c'est-à-dire au prix d'équilibre.

Comme dans le modèle de l'équilibre général, le marché hypothétique fonctionne puisque « *le collectif est transparent pour les individus, il n'est que la somme des volontés d'individus libres et égaux, d'individus pleinement souverains qui instituent rationnellement la société et leur rapport au monde, leur rapport aux autres hommes et aux autres êtres vivants* » [Vivien et al., 1997]<sup>193</sup>. Cette situation peut cependant poser problème.

D'un point de vue philosophique, cette forme d'expression remet en cause l'égalité des citoyens : une voix chacun. En prenant en compte les moyens financiers très inégaux de chacun, elle renvoie à la ploutocratie, le pouvoir fondé sur l'argent, à la différence près que l'arbitrage réel reste entre les mains du politique élu par le suffrage universel. En effet, les opinions, les décisions de chacun risquent d'être biaisées par la question du revenu disponible et non des services souhaités. Un citoyen disposant de faibles revenus, voire insuffisants, refusera possiblement la création d'un service dont il a besoin parce qu'il ne peut pas payer. Il peine peut-être à payer ses impôts.

Dans cette perspective, Treich (2005)<sup>194</sup> questionne la fiabilité des décisions individuelles : « *Comment peut-on savoir ce qui est bon pour les citoyens [consommateurs] si ce n'est en observant leurs décisions ?* Cette question théorique est très importante. Elle sera clarifiée dans la prochaine section où nous tenterons de définir et d'expliquer le véritable sens théorique du CAP.

---

<sup>193</sup> Vivien, F.-D., et alii., (1997), *L'élaboration d'une convention d'environnement pour la biodiversité, quels enjeux ?*, in *Économie politique des ressources naturelles, propositions critiques*, Presses Universitaires de Grenoble, p. 113, 169 p.

<sup>194</sup> Treich Nicolas, *Ibid.*, p.11.

## SECTION II – LE CADRE THEORIQUE DU CAP

La MEC considère que le CAP des individus est le meilleur outil de l'appréciation de l'utilité sociale d'un bien public non-marchand. Si ce critère de jugement est lié à l'utilitarisme<sup>195</sup> comme théorie des choix publics, son application nécessite d'explicitier comment l'individu-citoyen est aussi un consommateur capable de déterminer ce qui est utile pour la communauté. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la lignée de la pensée de Jeremy Bentham<sup>196</sup>, le « grand-père de l'évaluation contingente »<sup>197</sup>. Ensuite, John Richard Hicks<sup>198</sup> et Karl Goran Mäler ont donné un fondement théorique aux mesures de CAP. Celles-ci sont jugées efficaces si les gagnants apportent une compensation aux perdants en préservant leurs gains, ce que les économistes nomment « l'approche hicksienne ». Mäler (1974)<sup>199</sup> a souligné que cette mesure repose sur l'hypothèse que le bien public et la monnaie (le revenu) du consommateur sont substituables. Cependant, des limites éthiques demeurent quant à l'utilisation du CAP dans l'action publique.

### 2.1 L'individualisme méthodologique autour de l'utilitarisme benthamien

Pour apprécier la portée du CAP individuel, il est indispensable de ne pas perdre de vue l'importance de la précision du jugement. Se pose alors la question de savoir quel est le lien entre le CAP et l'utilitarisme benthamien dans ce champ d'investigation ; ce qu'il peut apporter pour la décision publique, non seulement pour notre recherche fondamentale (au sens épistémologique), mais également dans l'application (au sens de la démocratie qualitative). Pour expliciter ce lien, nous allons analyser deux concepts de Bentham : le calcul individuel<sup>200</sup> dit « *felicific calculus* » et l'État « *arbitre impartial* ». Bentham écrit que les individus sont les meilleurs juges de leur intérêt à court terme mais il ajoute qu'ils peuvent se tromper notamment sur leur intérêt à long terme.

---

<sup>195</sup> Comme le rappelle Francisco Vergara dans son article paru dans *Notions*, Encyclopaedia, l'expression « utilitariste » était déjà usitée dans la littérature gréco-romaine antique. Le principe d'utilité était formulé sous l'appellation de *utilitas publica*. Dans la philosophie du droit romain, le mot « utilité » désignait le bonheur et le bien-être.

<sup>196</sup> Jeremy Bentham (1748-1832).

<sup>197</sup> Milanesi Julien, *Ibid.*, p. 171.

<sup>198</sup> John Richard Hicks (1904-1989).

<sup>199</sup> Mäler, K.-G, (1974), *Environnement Economic. A theoretical Inquiry*, Baltimore, The John Hopkins, University for resources for the future, 267 p.

<sup>200</sup> Et/ou le calcul du bonheur.

D'où le rôle crucial du législateur qui doit assurer la jonction entre l'intérêt individuel et l'intérêt général en réalisant l'harmonie artificielle des intérêts, à l'aide des lois.

### 2.1.1 Le passage obligé de la pensée benthamienne

Dans le premier chapitre de son ouvrage *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*<sup>201</sup>, Bentham définit ainsi le principe d'utilité :

*« Par principe d'utilité, on entend le principe qui approuve ou désapprouve toute action, quelle qu'elle soit, selon la tendance, qu'elle semble avoir à augmenter ou à diminuer le bonheur de la partie dont l'intérêt est en jeu ou, en d'autres termes, à promouvoir ce bonheur ou à s'y opposer. Je parle de toute action quelle qu'elle soit, et par conséquent, non seulement de toute action d'un individu privé, mais aussi de toute mesure de gouvernement ».*

Au-delà de son acception courante, le mot « utile » signifie ici la maximisation du bien-être de la communauté dont les intérêts sont considérés comme critères de moralité [Bozzo-Rey et Dardenne, 2012]<sup>202</sup>. Si cette définition affirme la suprématie du bien-être de la communauté, on peut également souligner que l'intérêt commun est la somme des intérêts individuels. L'utilitarisme est ainsi basé sur un principe de maximisation de l'utilité individuelle. Bentham avance que le principe d'utilité repose sur la morale individuelle. Perd-il de vue la communauté ? Comme le montre Christian Laval (1995)<sup>203</sup>, l'utilitarisme de Bentham est « clairement d'inspiration nominaliste », c'est-à-dire qu'« une totalité se réduit à la série des éléments individuels qui la composent ». La communauté est donc composée d'individus cherchant à maximiser leurs intérêts contribuant ainsi au bien commun (et/ou à l'intérêt général). Ce postulat mérite d'être discuté. Les individus sont-ils réellement capables de construire une vision utilitariste du bien commun ? L'utilitarisme montre que l'intérêt individuel parvient à expliquer les comportements envers le bien commun puisque celui-ci est fortement lié à la notion de bien-être qui touche au plaisir, à la réalisation de soi, à l'harmonie avec soi et les autres.

---

<sup>201</sup> Bentham, J., (1789), *Introduction aux principes de morale et de législation*, Librairie philosophique, Vrin, J., (2011), p. 26, 368 p.

<sup>202</sup> Bozzo-Rey, M., Dardenne, E., (2012), *Deux siècles d'utilitarisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 287 p.

<sup>203</sup> Laval, C., (1995), « Fiction et utilité chez Jeremy Bentham », in *Revue du MAUSS* « Qu'est ce que l'utilitarisme », n° 6, p. 95-105, 288 p.

Si l'utilitarisme se veut rationnel et animé par un souci d'objectivité, il paraît bien moins certain que tous les individus aient la capacité de construire cette vision utilitariste. En effet, cela suppose que les individus soient rationnels, c'est-à-dire conscients de leur intérêt mais aussi de leur capacité à juger.

La démarche réformatrice enclenchée par Bentham a donné sa forme définitive à la doctrine utilitariste. Bentham souhaite une réforme radicale de l'organisation des institutions publiques en laissant la place aux individus qui sont seuls capables de juger ce qui est bon et juste (utile) pour eux et *ipso facto* pour la communauté. C'est cet *ipso facto* qui nécessite d'être interrogé. Bentham propose une théorie de la démocratie qui entend placer le sujet politique (le citoyen-sujet) au cœur des processus politiques. Ainsi, se précisent les deux ambitions essentielles de l'utilitarisme de Bentham :

- prendre en compte scientifiquement les plaisirs et les peines avec des outils mathématiques. A ce titre, il prône la voie d'un gouvernement scientifique des hommes où la science permettra de comprendre la conduite humaine [Laval, 1995]. Pour cela, il faut savoir quantifier le degré de plaisir individuel pour déterminer le principe d'utilité comme unité de mesure. La morale est ainsi l'objet d'un calcul individuel dit « *felicific calculus* ». Il précise que le bonheur est un état où la somme des plaisirs est supérieure à celle des douleurs. Celui-ci est « *une loi de la nature* » déterminant, au même titre que la douleur, les jugements des individus. Une action est juste (bonne), vis-à-vis d'une autre action possible, si la quantité de plaisir qu'elle procure est supérieure. Ce n'est donc pas sur les lois de « *la nature* » ou de la « *raison* » qu'il faut s'appuyer pour juger ce qui est utile mais bien sur le calcul individuel pour arbitrer<sup>204</sup> rationnellement. Toutefois, ce calcul est également un outil entre les mains du législateur et il ne peut alors être considéré simplement comme individuel ;
- établir un État « *arbitre impartial* » entre les morales individuelles. Il est certain que c'est au stade du bonheur (bien-être) du tout social, qui est la somme des plaisirs et des peines des individus, que l'organisation de la société sera socialement juste.

---

<sup>204</sup> Bozzo-Rey, M., Guillot, A., (2010), « Bentham (1748-1832) » [en ligne], in *Dicopo, Dictionnaire de théorie politique*, Bourdeau, V., et Merrill, R., (dir.).

Pour Bentham, le calcul individuel de l'utilité peut être utilisé par le législateur ou l'État réglementateur et acteur. Dans son analyse de la pensée benthamienne, Laval (1995) fait ressortir deux notions majeures de la pensée benthamienne :

1. l'importance de l'eudémonisme dans l'économie politique qui met en évidence que les mesures prises par l'État doivent favoriser au maximum le bonheur (bien-être) ;
2. la démocratie représentative comme étant l'expression de la majorité d'où « *le plus grand nombre* » ou « *la loi du plus grand nombre* ».

Ces deux points sont proches de la célèbre métaphore de Smith (1776)<sup>205</sup> : la main invisible, qui avance que le vice privé peut engendrer la vertu publique. Si l'égoïsme et la quête du plaisir servent le bien public, ils deviennent alors utiles. Cette méthode de raisonnement donne à la MEC ses fondements théoriques.

### **2.1.2 La dimension benthamienne de la MEC**

La méthode repose sur un individualisme méthodologique qui renvoie à la figure de l'agent économique. La méthode analyse le comportement du consommateur (*l'homo-œconomicus*<sup>206</sup>) dont la rationalité vise à maximiser son bonheur. Elle fait alors du CAP du citoyen-consommateur, un synonyme du bonheur (ou du plaisir). Dans cette perspective, la MEC a pour objet d'éclairer le décideur public pour qu'il produise le plus de bonheur (bien-être).

#### **2.1.2.1 Le CAP : le « felicific calculus »**

Le CAP, utilisé dans la méthode, permet au citoyen-consommateur de choisir entre des plaisirs et des peines et selon Bentham (1782)<sup>207</sup> : « *La seule commune mesure que comporte la nature des choses c'est l'argent [le CAP]. Combien d'argent donneriez-vous pour acheter ce plaisir ? (...) Combien d'argent donneriez-vous pour vous exempter immédiatement de cette peine ?* ». Cette arithmétique des peines et des plaisirs valorise le bien sur la base d'une maximisation d'utilité personnelle.

---

<sup>205</sup> Smith, A., (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, in *Les classiques des sciences sociales*, [en ligne], par Jean-Marie Tremblay, p. 18, 237 p.

<sup>206</sup> On doit cette notion à Adam Smith (1723-1790), père au du capitalisme libéral. Un être fictif, utilitariste et égoïste

<sup>207</sup> Bentham, J., (1782), « Le calcul des plaisirs et des peines », in *Revue de Mauss*, n° 5, 3<sup>e</sup> trimestre, (1989), p. 75, p. 70-76.

Mais pour expliciter la signification du CAP, il convient de préciser le concept *de possession* introduit par Bentham (1782). Il considère la possession comme un instrument de jouissance et de sécurité. Le CAP représente ainsi le plaisir recherché par l'individu dans l'acquisition d'une chose et montre ce qui est utile. La MEC postule que le CAP du citoyen-consommateur peut être fiable du point de vue de la théorie économique puisque celui-ci permet de formaliser une décision d'achat pour un bien.

Ainsi, le décideur public a fortement intérêt à miser sur le CAP du citoyen-consommateur. Comme le souligne Bentham <sup>208</sup> : « *pour produire du plaisir (...), le législateur n'a qu'une voie à suivre : et c'est de mettre à la disposition d'un homme quelque instrument du plaisir [l'argent], et de lui laisser le soin de l'application* ». Le montant du CAP représente alors une alternative intéressante à disposition des décideurs pour déterminer la valeur non marchande d'un bien public. Il devient alors « *un gage de qualité* ».

#### **2.1.2.2 Le CAP pour l'État « arbitre impartial »**

La méthode est un instrument d'observation, d'interprétation et de jugement pour le décideur public « *arbitre impartial* »<sup>209</sup>. Il a besoin de disposer d'information pour procéder à un arbitrage juste pour soi-même mais aussi pour autrui. Pour le décideur public, le recours à la MEC repose sur deux postulats :

1. en disposant de cet indice d'utilité (CAP), il va comparer les gains de bien-être des uns et les pertes de bien-être des autres et choisira l'état social pour lequel la valeur du bien public est maximale. Il n'en reste pas moins que le recours à la MEC est clairement conséquentialiste<sup>210</sup> puisque la méthode évalue les actions favorables en fonction des conséquences et non des intentions. Une action est moralement bonne (et donc obligatoire) si seulement les conséquences de cette action maximisent une valeur, c'est-à-dire le plaisir ;

---

<sup>208</sup> Bentham Jérémy, *Ibid.*, p. 73.

<sup>209</sup> Ce paragraphe doit beaucoup aux écrits de Vincent Roux (2007). Roux, V., (2007), *Le mirage de l'État providence : Recherche sur les lacunes des théories interventionnistes du partage des richesses dans une économie de propriété privée*, Paris, L'Harmattan, 376 p.

<sup>210</sup> Le conséquentialisme s'appuie sur deux choses : la promotion d'une valeur ; l'évaluation des actions à travers leurs conséquences.

2. avec l'agrégation des utilités individuelles (CAP) qui assure le plus grand bonheur du plus grand nombre, il dispose de toutes les informations qui lui permettraient de faire le meilleur choix. Cela amène le décideur public à se démarquer de la « rationalité substantive » et à se tourner vers la « rationalité procédurale ». La rationalité substantive (ou rationalité parfaite) suppose qu'il détient toutes les informations pour prendre la décision optimale. La rationalité procédurale met en évidence la recherche d'information qui lui sera nécessaire pour mener à bien sa production de biens publics. Est « procédurale » la conception qui met l'accent sur l'amélioration des procédures pour collecter et traiter efficacement l'information.

Toutefois, comment s'assurer de la fiabilité de l'information en vue d'une bonne prise de décision ? Au départ du processus décisionnel, il n'existe que peu de données qui puissent être considérées comme fiables. En effet, l'information *imparfaite* est un facteur inévitable de la vie économique. Le décideur public a accès à une information partielle ou onéreuse au cours de la prise de décision. Il doit atteindre le maximum de rationalité possible. Pour ce faire, un certain nombre d'économistes [par exemple : Angel, 1995 ; Prigent, 2001<sup>211</sup> ; Milanesi, 2007] recommandent de retenir le principe de compensation de Hicks. Il s'agit d'un modèle en information parfaite qui postule que le citoyen-consommateur a une connaissance parfaite de sa fonction d'utilité.

## 2.2 Les deux surplus « hicksiens » pour la production d'un surplus social

On a vu dans la première section que le *surplus social* attribué aux biens publics non-marchands est obtenu grâce aux préférences déclarées. Ainsi, la variation de bien-être individuel induite par la mise en œuvre d'une politique publique – supposée mesurable monétairement – est étudiée à travers le concept du surplus. Hicks a proposé une méthode de classification des utilités dans son article *The rehabilitation of consumer's surplus*, publié en 1941<sup>212</sup>, et dans son ouvrage *Value and Capital* publié en 1939<sup>213</sup>.

---

<sup>211</sup> Prigent, L., (2001), *Valeur d'usage et valeur d'existence d'un patrimoine. Une application de la Méthode d'évaluation contingente au Mont-Saint-Michel*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques : Université de Bretagne occidentale, 358 p.

<sup>212</sup> Hicks, J.-R., (1941), « The rehabilitation of consumer's surplus », in *Review of Economics Studies*, vol. 8, p. 108-116.

<sup>213</sup> Hicks, J.-R., (1939), *Value and Capital*, Oxford, Clarendon Press, Oxford, 340 p.



La méthode de Hicks consiste à raisonner en utilité constante et non en monnaie (revenu) constant (1941)<sup>214</sup>. Il récuse ainsi « le surplus marshallien »<sup>215</sup> puisque cette mesure ignore le bien-être. Il la trouve approximative et trop restrictive car elle n'interroge que les prix et les quantités de monnaie (revenu). Cette contestation renvoie à la notion des surplus hicksiens qui interroge les prix mais aussi le niveau d'utilité<sup>216</sup>. Si le citoyen-consommateur cherche à tirer profit de la meilleure situation possible, il veille à ce que les dépenses ne dépassent pas son revenu. Pour ce faire, il modifie son comportement qui, dans le cadre de la demande hicksienne, laisse sa satisfaction (utilité) constante.

Enfin, Hicks remet en question « le calcul parétien ». Contrairement à ce que soutient Hicks, pour apprécier l'optimum défendu par Pareto, il faut s'interdire de comparer les gains et les pertes de bien-être des uns et des autres. Enfin, et surtout, quels sont les risques encourus par la communauté si le décideur public décide de maximiser le bien-être collectif sur la base de l'optimum de Pareto ? Prigent (2001)<sup>217</sup> précise que, dans une optique d'optimalité parétienne, « *la distribution des ressources pour le projet [public] permet d'améliorer la situation de certains (ou de tous les) individus sans dégrader la satisfaction des autres* ».

Néanmoins, il s'avère que cet optimum est confronté à la réalité du terrain où se trouvent de multiples acteurs : associations, services administratifs de l'État et des collectivités territoriales. Dans ce cas, on est dans une situation où chacun trouve un intérêt différent dans le même projet. Prigent présente cette absence d'intérêt commun chez quelques acteurs comme une forme d'hostilité. Ces acteurs remettent en cause ce projet car la situation future risque de dégrader leur situation actuelle. Cette hostilité peut entraîner l'arrêt de ce projet pour maintenir le niveau de bien-être. La démarche parétienne entraîne une diminution de bien-être chez certains et une augmentation de bien-être chez les autres. Cette situation montre que, si la décision publique est prise, quelques-uns seront lésés. Il y aura de l'injustice.

---

<sup>214</sup> Ce terme monnaie (revenu) constant est d'Alfred Marshall. Il fait l'hypothèse que l'utilité marginale de la monnaie doit être constante, c'est-à-dire que la dépense concernée ne représente qu'une partie de la dépense totale. Son modèle est justifié par le fait que les autres dépenses n'interfèrent pas sur un marché partiel (*ceteris paribus*).

<sup>215</sup> Le surplus marshallien doit être égal à la somme maximale qu'un consommateur serait prêt à payer en plus du prix du marché de ce bien. Il met en balance des quantités de monnaie qui permettent de mesurer la relation de l'offre et de la demande. Alfred Marshall (1842-1924) pose implicitement la monnaie comme étalon de la valeur. La monnaie permet de mesurer la valeur d'un bien et de la comparer à celle d'autres biens. Le prix du bien, donc sa valeur, est ainsi déterminé par la monnaie. Marshall, A., (1920), *Principles of Economics*, London, Mc Millan, tome I, 544 p.

<sup>216</sup> Les deux programmes marshallien et hicksien sont duaux, la démarche de Hicks prenant source dans les travaux de Marshall.

<sup>217</sup> Prigent Lionel, *Ibid.*, p. 138.

La démarche parétienne ne donne-t-elle cependant pas un droit de veto individuel à travers la définition de l'optimum, c'est-à-dire une situation par laquelle on ne peut améliorer la situation d'un individu sans dégrader celle d'au moins un autre individu ? Cela ne conduirait pas, de ce fait, à diminuer le bien-être de certains mais à réduire les possibilités de son amélioration par la politique publique. Pour surmonter ces difficultés, Hicks (1941) propose le principe de compensation<sup>218</sup>. Hicks soutient qu'un état  $y$  de l'allocation est socialement préférable à un état  $x$  lorsque les individus gagnant à ce changement sont en mesure de compenser les perdants et de conserver malgré tout un gain<sup>219</sup>. Hicks surmonte ainsi l'inconvénient majeur de l'optimum de Pareto dans les projets publics à caractère distributif [Grefte, 1997] puisque personne n'est perdant.

Dans cette conception, Guillaume (1972) expose que « l'avantage social d'une décision publique » pour la mise en œuvre d'une politique publique représente « la somme des paiements compensatoires que les bénéficiaires s'approprient à donner aux perdants » pour rendre possible « son adoption ». Il précise alors que « le coût social de la décision est égal à la somme des versements des perdants » qui refusent celle-ci. Toutefois, sur quelles bases cette mesure compensatoire peut-elle être réalisée ?

Dans son ouvrage « *Value and Capital* », Hicks (1939) ajoute les courbes de demandes compensées qui permettent de maintenir l'utilité constante au niveau initial et/ou au niveau final en définissant<sup>220</sup> de la manière suivante les deux surplus (compensateur et équivalent) :

- le surplus compensateur et/ou la variation compensatrice (VC) (après le changement) donne la somme maximale ou minimale d'argent qui doit être prélevée (ajoutée) sur le revenu du consommateur pour que son bien-être (utilité) demeure inchangé malgré la hausse (baisse) des prix (des quantités) ;
- le surplus équivalent et/ou la variation équivalente (VE) (avant le changement) mesure la somme minimale (maximale) qui doit être donnée (prélevée) au consommateur pour maintenir son niveau de bien-être (utilité) à un niveau équivalent à une baisse (augmentation) des prix (quantités).

---

<sup>218</sup> Test Kaldor-Hicks.

<sup>219</sup> On dit que "la richesse des "gagnants" surcompense la misère des "perdants"". Sen, A., (1993), *Éthique et économie*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 33, 364 p.

<sup>220</sup> L'article de Brigitte Desaignes et de Patrick Point a beaucoup inspiré ce passage. Desaignes, B., Point, P., (1990), « Les méthodes de détermination d'indicateurs de valeurs ayant la dimension de prix pour les composantes du patrimoine naturel », in *Revue Économique*, vol. 41, n° 2, p. 269-320.

Toutefois, selon l'analyse de Hicks (1939) ces deux surplus sont hypothétiques car ils ne sont pas directement observables dans la mesure où ils ne prennent en considération que les prix et l'utilité. On est ainsi renvoyé à la demande marshallienne qui seule est observable parce qu'elle est fonction des prix mais aussi de la monnaie (revenu).

C'est donc tout naturellement dans la continuité de *Taux marginal de substitution (TMS)*<sup>221</sup> – toute quantité du bien **A** retirée doit être compensée par une quantité juste suffisante du bien **B** – que Hicks introduit le concept de « *general purchasing power* ». Celui-ci permet de représenter les comportements des consommateurs comme un arbitrage entre la consommation d'un bien et l'utilisation de leurs revenus en vue de consommer d'autres biens<sup>222</sup>. Dans ce cadre, l'introduction du revenu rend observable sa fonction de demande compensée. Ce point est important du point de vue empirique du CAP qui nécessite que soient substituables pour les individus monnaie et bien. Cette condition est d'ores-et-déjà implicitement recommandée dans la démarche de la MEC fondée sur la substituabilité d'un bien non-marchand.

Opérée différemment, on découvre l'importance de la monnaie (revenu) dans l'explication du comportement de la demande hicksienne. Le citoyen-consommateur peut donc faire un arbitrage entre la consommation d'un bien public et l'utilisation de son revenu. Hicks raisonne en revenu réel et non en revenu nominal, aisément utilisé dans la demande marshallienne et estimant une faible richesse disponible. En effet, l'utilisation du revenu réel permet au consommateur d'estimer la vraie richesse disponible en bien donné et en consommation (de pouvoir d'achat). Le revenu réel est égal au revenu nominal corrigé du taux d'inflation. Il convient de préciser immédiatement que le revenu est une variable exogène pouvant expliquer le comportement du citoyen-consommateur.

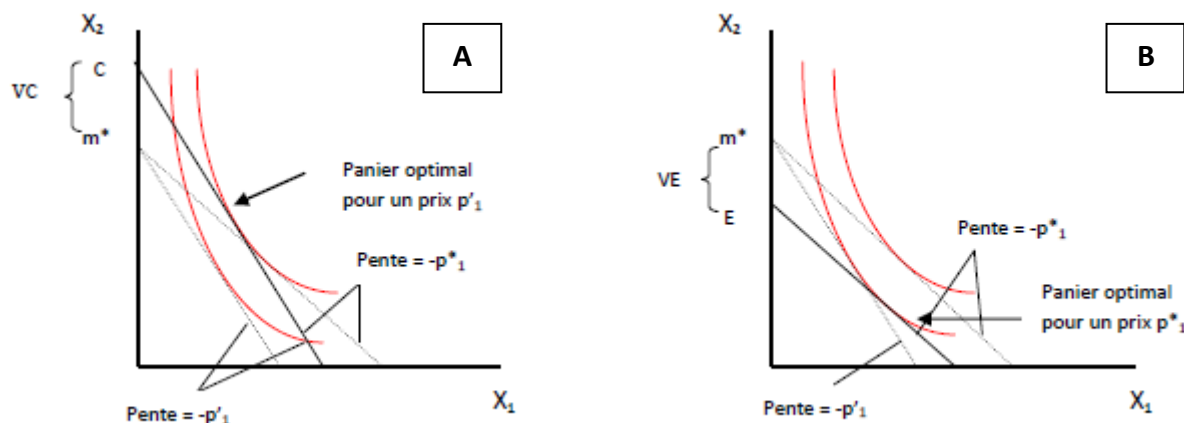
---

<sup>221</sup> Dans un cadre ordinal, Hicks présente un échange entre deux biens : un consommateur préfère échanger 1 bien **A** contre 4 biens **B**. Ainsi, le prix optimum de préférence (bien-être du consommateur) est qu'un bien A est égal à la quantité additionnelle de 4 biens B. C'est là l'objet du **TMS** de Hicks qui correspond au taux subjectif. Nous obtenons donc le taux auquel le consommateur est disposé à échanger une quantité de biens contre une quantité d'un autre bien tout en conservant le même niveau de satisfaction (utilité) qui représente l'équilibre du consommateur au taux d'échange objectif du marché.

<sup>222</sup> « For suppose we regard *X* and *Y*, not as bread and potatoes, or tea and margarine (physical commodities in that sense), but as bread (some physical commodity) for one, and general purchasing power (Marshall's 'money') for the other. The choice of the consumer is a choice between spending his money on bread or keeping it available for expenditure on other things. If he decides not to spend it on bread, he will subsequently convert it into some other form by buying some other commodity or commodities with it » [Hicks, 1939]. Hicks John Richard, *Ibid.*, p. 33.

Selon Hicks (1939), toute variation de prix d'un bien provoque une variation de revenu<sup>223</sup>. Cette interprétation amène à présenter le graphique (2.5) expliquant dans une variation de prix (hausse de prix) où se situent la variation compensatrice (VC) et la variation équivalente (VE).

**Graphique 2.5** : variations compensatrices et équivalentes (hausse de prix)<sup>224</sup>



Dans le graphique **A** qui présente le cas d'une hausse de prix, la variation compensatrice (VC) précise la somme minimale qui doit être ajoutée au revenu ( $m^*$ ) du consommateur. Pour le graphique **B**, toujours dans le cas d'une hausse de prix, la variation équivalente (VE) donne la somme minimale à prélever pour que le bien-être (l'utilité) reste inchangé. Voici le raisonnement essentiel de Hicks pour les biens marchands. Dans le cas des biens publics qui nous intéressent, cette mesure hicksienne offre deux avantages au décideur public :

1. ces deux surplus permettent d'évaluer le gain – ou la perte – de revenu du citoyen-consommateur du fait de la variation des prix consécutive à la mise en œuvre d'un projet public. Les surplus renseignent sur les bénéfices pour le citoyen-consommateur d'un projet public ;

<sup>223</sup> Toute modification de prix entraîne une modification de revenu qui induit une modification d'utilité. Si le prix d'un bien change, cela entraîne chez le consommateur un nouvel arbitrage dans son pouvoir d'achat. Cette modification du pouvoir d'achat au sens de Hicks résulte **d'un effet revenu** qui indique la variation de la demande. Lorsque que le prix augmente, cela peut entraîner une perte de pouvoir d'achat donc un revenu réel négatif. A l'inverse, une diminution d'un prix peut entraîner un gain de pouvoir d'achat, donc un revenu réel positif. Cela tient au fait, pour réitérer, que le consommateur maximise son utilité sous sa contrainte de revenu.

<sup>224</sup> Graphiques de Patrice Gaubert, Université Paris XII. La « courbe rouge » représente **la courbe d'indifférence**. Le **Taux marginal de substitution** (TMS) est égal à la pente de la tangente à la courbe d'indifférence en un point donné. Elle précise que le consommateur va devoir choisir entre le bien A et le bien B dans l'espace en fonction des prix et de l'utilité et de son revenu (monnaie). La courbe d'indifférence indique combien d'unités de chaque bien du panier le consommateur doit obtenir pour maintenir sa satisfaction constante.

2. ces deux surplus peuvent être appliqués à des biens complètement immatériels (pas de transaction financière associée). Il ne s'agit pas de déterminer une valeur d'achat mais bien de traduire la conversion d'un changement de prix en un changement de revenu. Devant ce constat, *le surplus social* obtenu à partir des surplus hicksiens peut avoir un usage financier pour déterminer la bonne *quantité* de biens publics à produire.

Cependant, il faut observer que les biens publics n'ont pas de prix à cause de l'absence de droits de propriété clairement définis : comment mesurer alors la valeur d'une belle forêt ou d'un endroit calme ? Pourtant, il faut que la MEC soit scientifiquement possible. Mäler (1974) a enrichi la théorie hicksienne en proposant une nouvelle approche de la demande compensée pour les biens et services non-marchands tels que l'air, l'eau, l'écosystème forestier etc. Ce cadre théorique « sert aujourd'hui à interpréter les réponses aux enquêtes d'évaluation contingente » [Milanesi, 2010]<sup>225</sup>.

### 2.3 Principe de substituabilité de la MEC et qualité d'un bien public

Il est particulièrement difficile d'attribuer une valeur monétaire à un actif environnemental. Mäler cherche à résoudre ce problème de mesure par son principe de substituabilité. S'il conserve l'idée de « *general purchasing power* », c'est le principe de substituabilité qui différencie Mäler de Hicks (1939). Mäler souligne que ce principe part de l'hypothèse que la monnaie (revenu) du consommateur et la qualité des biens environnementaux sont substituables. Il précise que, dans la mesure du bien-être en relation avec les actifs naturels, les variations des prix sont remplacées par la variation de qualité. L'estimation de la valeur du bien se fera à partir de la variation de quantité et/ou de qualité. On peut signaler notamment que le changement de quantité et/ou de qualité en fonction de son effet sur l'utilité peut être avantageux pour l'attribution d'une valeur monétaire à un bien public non-marchand.

Sylvie Faucheux et Jean-François Noël (1995)<sup>226</sup> représentent graphiquement (3.5) ce principe permettant, à partir des deux surplus hicksiens, d'évaluer cet arbitrage entre les biens privés (Y) (en ordonnée) et la variation de qualité d'un bien environnemental (Z) (en abscisse).

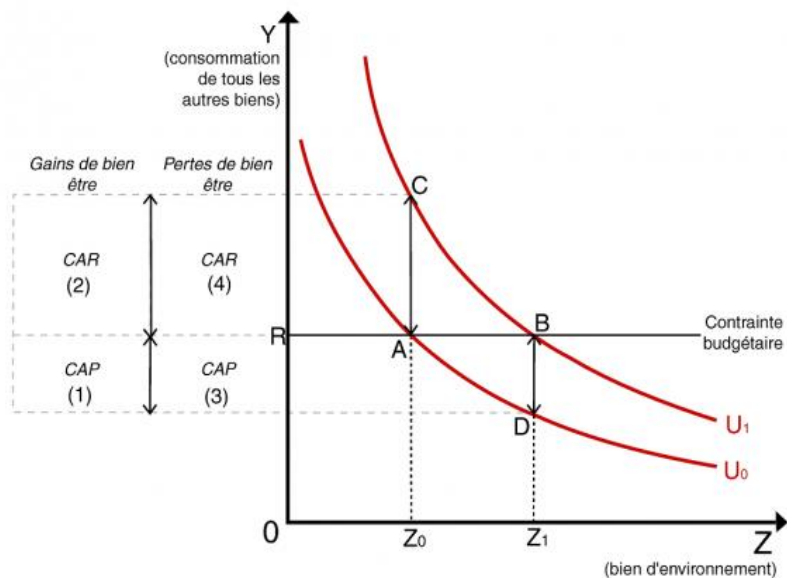
---

<sup>225</sup> Milanesi, J., (2010), « *Éthique et évaluation monétaire de l'environnement : la nature est-elle soluble dans l'utilité ?* », [en ligne], in *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 10, n° 2, p. 9, 22 p.

<sup>226</sup> Faucheux, S., Noël, J.-F., (1995), *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Armand Colin, p. 226, 370 p.

Le revenu (R) apparaît comme une horizontale puisque le bien environnemental n'a pas de prix. C'est-à-dire que la variation de la qualité fixe le niveau d'utilité, donc le prix d'un bien environnemental.

**Graphique 3.5 :** Surplus du consommateur, consentement à payer et à recevoir<sup>227</sup>



Faucheux et Noël (1995) présentent diverses façons d'aborder la mesure des surplus (VC et VE) à partir du tableau 2.24 de Ian Bateman et de Kerry Turner (1993)<sup>228</sup>.

**Tableau 2.24:** Consentement à payer et à recevoir selon Bateman et Turner

<b>Cas n° 1</b>	Gain de bien-être	CAP pour assurer que le gain arrive	VC
<b>Cas n° 2</b>	Gain de bien-être	CAR si le gain n'arrive pas	VE
<b>Cas n° 3</b>	Perte de bien-être	CAP pour éviter que la perte arrive	VC
<b>Cas n° 4</b>	Perte de bien-être	CAR si la perte arrive	VE

<sup>227</sup> Pour des choix de présentation, nous avons repris le graphique (Surplus du consommateur, consentement à payer et à recevoir) présenté dans la thèse de Milanese (2007) d'après Faucheux et Noël (1995). Sur le graphique initial, la qualité d'un bien environnemental est présenté  $Q$  ; sur le graphique de Milanese, la qualité d'un bien environnemental est présenté  $Z$ . Milanese, J., (2007), *La Méthode d'évaluation contingente en question. Critique, requalification et illustration par la mesure de la demande en assainissement à Moshi (Tanzani)*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques : Université de Pau et des pays de l'Adour, p. 156, 771 p.

<sup>228</sup> Bateman, I.-J., Turner, R.-K., (1993), « Valuation of the Environment, Methods and Techniques: The contingent Valuation Methods », in Turner R.-K., Ed., *Sustainable Environmental Economics and Management, Principles and Practice*, London and New York, Belhaven Press, 389 p.

Ils précisent qu'une modification de la qualité de l'environnement peut modifier les comportements, c'est-à-dire quatre mesures différentes de surplus. Le cas n° 1 cherche à estimer le CAP pour obtenir un bénéfice (*ex ante*). Le cas n° 2 cherche à estimer le CAR pour éviter de subir un inconvénient (*ex post*). Le cas n° 3 cherche à estimer le CAP pour accepter un désavantage (*ex ante*). Enfin, le cas n° 4 cherche à estimer le CAR pour renoncer à un avantage (*ex post*).

Concrètement, le quadrant du graphique 3.5 de Faucheux et Noël (1995) représente deux courbes d'indifférence ( $U_0$  pour un niveau d'utilité initial/ $U_1$  pour un niveau d'utilité final). L'approche retient la conception hicksienne d'utilité constante : les niveaux d'utilité de référence sont définis à partir des courbes ( $U_0$ ) et de ( $U_1$ ). Le passage du point A (une qualité de  $Z_0$ ) au point B (une qualité de  $Z_1$ ) traduit une augmentation du bien-être pour une même droite du revenu ( $R$ ). Un gain de bien-être (un accroissement de l'utilité de la situation A à la situation B) correspond à une augmentation de la qualité du bien environnemental ( $X$ ) de  $Z_0$  à  $Z_1$ . Dans le cas n° 1 (CAP), le consommateur est prêt à abandonner une part de son revenu d'un montant égal à  $BD$  pour obtenir une qualité supérieure du bien environnemental ( $Z_1$ ). Dans le cas n° 2 (CAR), le consommateur accepte de recevoir un gain de revenu égal à  $AC$  pour renoncer à l'augmentation de la qualité du bien environnemental ( $Z_1$ ).

Ce qui donne : **cas d'une amélioration d'une qualité environnementale**<sup>229</sup>

- le CAP (compensateur) est l'équivalent monétaire rendant l'individu indifférent (à sa situation initiale) à l'idée d'accepter l'amélioration de  $Z_0$  en  $Z_1$  :  $U_0(R - \text{CAP}, Z_1) = U_0(R, Z_0)$  ;
- le CAR (équivalent) est l'équivalent monétaire rendant l'individu indifférent (à sa situation finale) à l'idée de ne pas bénéficier de l'amélioration  $Z_0$  en  $Z_1$  :  $U_0(R + \text{CAR}, Z_0) = U_1(R, Z_1)$ .

---

<sup>229</sup> Chanel, O., (2010), « La modélisation des préférences des individus pour les biens environnementaux », in  *Journées « modélisation en environnement »*, Fédération de recherche ECOREV, 22 au 26 février 2010, p. 12, 43 p.

Les pertes de bien-être (une diminution de l'utilité de la situation B à la situation A) sont caractérisées par une diminution de la qualité du bien environnemental (X) de  $Z_1$  à  $Z_0$ . Dans le cas n° 3 (CAP), pour éviter d'aller de B en A (une diminution de bien-être), le consommateur est prêt à abandonner une part de son revenu qui est égale à BD afin de garder le même niveau de qualité du bien environnemental ( $Z_1$ ).

Toutefois, dans cette situation, la diminution de bien-être donne un surplus équivalent. Dans le cas n° 4 (CAR), pour une baisse de qualité environnementale effective (de  $Z_1$  à  $Z_0$ ), le consommateur accepte de recevoir un gain de revenu égal à CA ce qui lui permet de retrouver un niveau d'utilité initial. Le surplus compensatoire se mesure à l'aide de la courbe d'indifférence ( $U_1$ ) et de la contrainte de revenu.

Ce qui donne : **cas d'une détérioration d'une qualité environnementale**

- le CAP (compensateur) est l'équivalent monétaire rendant l'individu indifférent (à sa situation initiale) à l'idée d'accepter la détérioration de  $Z_1$  en  $Z_0$ :  $U_0(R-CAP, Z_1) = U_0(R, Z_0)$  ;
- le CAR (équivalent) est l'équivalent monétaire rendant l'individu indifférent (à sa situation finale) à l'idée de ne pas bénéficier de la détérioration de  $Z_1$  en  $Z_0$ :  $U_0(R+CAR, Z_0) = U_1(R, Z_1)$ .

Les mesures correctes de la variation d'utilité sont les CAP ou CAR compensateurs, que ce soit pour l'amélioration ou la détérioration. Cette interprétation a pour intérêt de montrer que le CAP repose sur l'analyse des relations de substitution entre le revenu et la qualité d'un bien non-marchand. Ainsi, dans la MEC l'utilité (U) d'un individu dépend de deux types de biens, des biens marchands représentés par  $X=(x_1, x_2, x_3...x_k)$  et Z qui représente la qualité d'un bien environnemental.

Ce qui donne :

$$U=U(x, z)$$



Cette relation a été développée dans le domaine de l'environnement mais elle peut être appliquée dans d'autres domaines. Par exemple<sup>230</sup> : « *la qualité de la sécurité sur une route est un bien public* ». Le décideur public peut souhaiter moderniser les équipements routiers pour sauver des vies humaines. Dans le cas d'une amélioration de la qualité des services routiers offerts :

- le CAP peut donc être défini comme la baisse de revenu pour obtenir une amélioration de la qualité des services routiers ;
- le CAR peut être défini comme l'augmentation de revenu pour renoncer à l'amélioration de la qualité des services routiers.

Cependant, des décisions publiques prises sur le critère du surplus (CAP et/ou du CAR) pour un bien donné peuvent être problématiques dans l'action publique. En effet, le CAP soulève des questions éthiques : faut-il « *marchandiser* » les biens publics hors marché ?

#### **2.4 Les questions éthiques soulevées par le CAP<sup>231</sup>**

La précédente analyse du CAP appelle à se poser trois questions principales. La première est celle du CAP en tant que *norme sociale de décision*. On a en effet postulé que le CAP est *une norme sociale* représentant la valeur du bien public et permettant de rendre efficace l'action publique. Le CAP conduit ainsi à déterminer ce qui est *bon* pour la société. Prenons un exemple extrême<sup>232</sup> : imaginons que l'on puisse démontrer que la détérioration d'un bien public (la qualité de l'air) induise une augmentation plus importante du bien-être pour certains que la réduction de bien-être qu'elle induit pour les autres. Est-il socialement concevable d'interdire cette détérioration même si elle génère *un surplus social* dans la société ? On peut s'interroger plus avant sur *la vision anthropocentrique* sous-entendue par le CAP. Selon cette vision, le principe de souveraineté du consommateur détermine ce qui est utile pour la société.

---

<sup>230</sup> Cet exemple est extrait de l'article de Treich (2005). Treich Nicolas, *Ibid.*, p. 9.

<sup>231</sup> Cette partie (principalement pour les deux premières questions) doit beaucoup aux écrits de Treich (2005). Nous avons adapté les limites conceptuelles de l'ACB décrites par l'auteur au CAP.

<sup>232</sup> « *Si pour améliorer la qualité de l'air du niveau x au niveau y, on décide d'augmenter vos impôts locaux, seriez-vous prêt à payer un supplément ?* ».

En effet, les biens publics n'ont pas de valeur en soi ; seul le citoyen-consommateur leur accorde une valeur à partir des services rendus. Treich (2005)<sup>233</sup> précise que cette approche est, pour les économistes, « *la vision welfariste de la société* » selon laquelle le bien-être individuel (CAP) est déterminant dans une société démocratique.

Dans cette approche, on considère que les biens publics n'ont qu'une valeur instrumentale. On peut substituer aux biens publics de l'argent. En cherchant à optimiser par des compensations, on entend gérer les biens publics selon le seul principe de l'offre et de la demande. Cela sous-entend que l'individu-citoyen peut acheter « *un morceau d'air* » mais cela suppose que ce bien soit parfaitement divisible. En effet, la qualité de l'air est un bien public dont l'utilisation est non-rivale et non-exclusive. Il doit être accessible à tous puisque c'est un bien commun. Cette approche montre qu'il est très délicat de donner une valeur monétaire à un bien public sur la base de mesures subjectives.

Bien que le CAP soit séduisant pour le décideur public, on peut se questionner sur son efficacité intemporelle et son équité intergénérationnelle. Les préférences du moment préservent-elles l'utilité sociale des générations futures ? Les citoyens-consommateurs peuvent-ils tromper le décideur public du fait de comportements stratégiques visant à échapper aux prélèvements et à bénéficier des biens ? En effet, rien ne garantit que le CAP d'aujourd'hui soit le CAP de demain en raison de facteurs sociaux, politiques, structurels et conjoncturels. Dans cette perspective, deux séries de critiques nous semblent importantes :

1. Cecilia Meckade et alii (1999)<sup>234</sup> précisent que l'explication du CAP suscite « *la collaboration avec d'autres sciences humaines* ». Ils avancent que « *sans contexte social, il est peu probable que les individus aient clairement des préférences clairement définies* ». Ce propos s'inscrit dans une perspective qui place les représentations sociales au centre du choix individuel. Il existe plusieurs approches pour définir le concept de représentation sociale ;

---

<sup>233</sup> Treich Nicolas, *Ibid.*, p. 29.

<sup>234</sup> Meckade, C., et alii., (1999), « Approche critique et mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente : un dialogue entre économiste et sociologue », DESMID, GREQUAM, Universités d'Aix-Marseille II et III, p. 1 et p. 7, 33 p.

parmi les diverses définitions (Emile Durkheim (1898)<sup>235</sup> ; Serge Moscovici (1961)<sup>236</sup> ; Denise Jodelet (1999)<sup>237</sup>), nous retiendrons celle proposée par Jean-Claude Abric (2003)<sup>238</sup> : « *une représentation sociale est un ensemble organisé d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances à propos d'un objet donné. Socialement produite, elle est fortement marquée par des valeurs correspondant au système socio-idéologique et à l'histoire du groupe qui la véhicule pour lequel elle constitue un élément essentiel de sa vision du monde. Ensemble organisé, toute représentation a donc deux composantes : un contenu et une structure* ». De ce point de vue, l'opinion est l'expression des représentations sociales qui n'est pas sans rappeler que celle-ci « *est dite insaisissable, inconstante, fugace, versatile, ambiguë, inconséquente, incohérente [et] amnésique* » [Parodi, 1998]<sup>239</sup> ;

2. il importe de souligner que les générations futures n'ayant pas accès à cette évaluation risquent de devenir « débitrices » des générations passées plutôt que « créditrices », puisque le CAP ne reflète pas leurs préférences.

Ces deux critiques nous amènent à émettre des doutes sur la responsabilité sociale du décideur public en s'appuyant sur le CAP. A présent, il nous faut prendre le temps de la réflexion éthique. Celle-ci nous oblige à nous intéresser plus particulièrement à l'exigence méthodologique pour la mise en œuvre de la MEC.

---

<sup>235</sup> Le concept de représentation sociale a été défini pour la première fois par Emile Durkheim (1858-1917). Durkheim (1912) distingue les représentations collectives des représentations individuelles : « *La société est une réalité sui generis ; elle a ses caractères propres qu'on ne retrouve pas, ou qu'on ne retrouve pas sous la même forme, dans le reste de l'univers. Les représentations qui l'expriment ont donc un tout autre contenu que les représentations purement individuelles et l'on peut être assuré par avance que les premières ajoutent quelque chose aux secondes* ». Durkheim, E., (1912), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, CNRS Éditions, p. 56, 638 p.

<sup>236</sup> Serge Moscovici (1961) donne cette définition « [L'étude des représentations sociales réside dans l'analyse de trois dimensions], *l'attitude, l'information et le champ de représentation ou l'image(...)* L'information (...) a trait à l'organisation des connaissances que possède un groupe à propos d'un objet social (...) « [Le]champ de représentation » nous renvoie à l'idée de l'image, de modèle social, au contenu concret et limité des propositions sur un aspect précis de l'objet de représentation (...) L'attitude achève de dégager l'orientation globale par rapport à l'objet de la représentation sociale ». Moscovici, S., (1961), *La psychanalyse, son image, son public*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 66, p. 67 et p. 69, 506 p.

<sup>237</sup> Denise Jodelet (1999) définit les représentations sociales comme « *des systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres qui orientent et organisent les conduites et les communications sociales (...)* [Les représentations sociales] *sont des phénomènes cognitifs, ils engagent l'appartenance sociale des individus avec les implications affectives et normatives, avec les intériorisations d'expériences, de pratiques, de modèles de conduites et de pensée...* ». Jodelet, D., (1999), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 37, 477 p.

<sup>238</sup> Abric, J.-C., (2003), « La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales », in *Abric, J.-C., Méthodes d'étude des représentations sociales*, Eres, p. 59, 292 p.

<sup>239</sup> Laborie, P., (1998), « De l'opinion publique à l'imaginaire social », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 18, p. 103, p. 101-117.

## CONCLUSION

### LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES DU CHOIX DE LA MEC

La MEC offre au décideur public une technique permettant de mesurer monétairement « *le prix fictif* » d'un bien public dans une perspective d'ACB. Elle permet d'évaluer l'utilité sociale d'une politique donnée avant sa mise en œuvre. La différence entre le bénéfice social et le coût social représente *le surplus social*. Si celui-ci est positif, le décideur public peut conclure que la politique publique est socialement désirable. Sur cette base, il peut arbitrer plusieurs projets publics. *Le surplus social* représente l'agrégation des CAP individuels. Il donne une évaluation de la valeur subjective d'un bien public par une mesure monétaire de la variation de bien-être engendré par la production, ou non, d'un bien public et ce à travers la mise en œuvre de la politique.

La décision publique repose sur l'arithmétique des plaisirs et des peines du citoyen-consommateur. La MEC, à travers sa dimension benthamienne, a pour objet de discerner ce qui sert au bonheur individuel pour définir l'utilité générale. La démarche amène le décideur public à centrer l'analyse sur la possibilité de chiffrer l'utilité (CAP) de chacun et de mesurer ainsi le bien-être du plus grand nombre. Le surplus du consommateur, compensatoire et équivalent de Hicks, mesure ainsi la variation de bien-être au niveau de la demande. Le consommateur y classe ses préférences pour maximiser son utilité tout en satisfaisant sa contrainte budgétaire. Le principe de compensation de Hicks intervient ce qui signifie qu'une personne au moins est gagnante, que personne n'est perdant et que les pertes sont compensées par les gains. En effet, un projet public sera préféré si un juste partage s'établit. Enfin, le problème le plus difficile est certainement celui de la gratuité des biens publics. Le concept de "*general purchasing power*" développé par Hicks (1939) et conforté par Mäler (1974) permet de substituer monnaie et bien public. Pour autant, la méthode soulève des questions éthiques relatives à l'évaluation monétaire d'un bien public.

Concrètement, comment est appliquée la méthode ? Malgré le potentiel offert pour l'action publique, on constate qu'elle se heurte à des difficultés relevées par plusieurs études anglo-saxonnes et européennes. C'est à cette analyse que sera consacré le prochain chapitre en portant sur les modalités de mise en œuvre et la portée méthodologique de la méthode.

## **CHAPITRE III**

### **LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET PORTÉE MÉTHODOLOGIQUE DE LA MEC**

---

*« La mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente est fondée sur une enquête qui a pour objectif de connaître les préférences d'une population déterminée pour un bien environnemental » [Bonnieux, 1998]<sup>240</sup>.*

#### **SECTIONS DU CHAPITRE III**

---

**SECTION I – LES CONDITIONS DE VALIDITÉ MÉTHODOLOGIQUE**

**SECTION II – LES LIMITES ET LES CONCLUSIONS BIEN CONNUES**

---

<sup>240</sup> Bonnieux, F., (1998), « Principes, mise en œuvre et limites de la méthode d'évaluation contingente », in *Revue de l'Institut d'Économie Publique*, n° 1, p. 54, p. 47-89.

## INTRODUCTION

### LA GÉNÈSE DE LA MEC

L'idée d'utiliser la MEC, fondée sur les préférences déclarées, pour évaluer monétairement des biens et services non-marchands est assez ancienne. Nous avons présenté en détail les points forts de la méthode dans le champ de l'économie de l'environnement. En effet, si la MEC permet d'interroger les préférences individuelles dans le domaine de la santé ou de la culture, par exemple, elle est surtout utilisée pour évaluer les biens et services environnementaux. Ainsi Richard Carson (2000)<sup>241</sup> a recensé plus de 2000 études<sup>242</sup> à travers une quarantaine de pays concernant les actifs naturels depuis plus d'une trentaine d'années. On mesure ainsi l'ampleur de la mise en œuvre de la méthode.

Nous pouvons dater « les origines » du développement de la MEC par des travaux et expériences dans la sphère publique. La méthode élaborée par des économistes s'est développée dans le monde anglo-saxon avec, comme principal objectif, l'ACB des ressources naturelles. Les pouvoirs publics étatsuniens<sup>243</sup> ont fortement développé les méthodes d'évaluation environnementale et plus particulièrement la MEC. On peut attribuer la première application d'enquêtes contingentes à Siegfried Von Ciriacy-Wantrup (1947)<sup>244</sup> qui s'est penché sur la mesure des bénéfices de la protection des sols contre l'érosion. On attribue la première véritable étude d'évaluation contingente à Robert Davis (1963)<sup>245</sup> qui concernait la valeur récréative des forêts du Maine (États-Unis).

Comme le souligne Sébastien Terra (2005)<sup>246</sup>, la méthode a d'abord été développée « *pour mesurer les avantages récréatifs liés à la fréquentation d'un espace naturel* ». C'est plus tard, qu'elle a été utilisée pour évaluer des risques et dommages environnementaux. Cependant, la méthode est définie dans les règles de l'art par Alan Randall et alii (1974)<sup>247</sup>.

---

<sup>241</sup> Carson, R.-T., (2000), « A Contingent Valuation : A user's Guide », in *Environ-Sci-Technol*, vol. 34, p. 1413-1418.

<sup>242</sup> Au grand étonnement d'Émmanuel Flachaire et Guillaume Hollard (2005) qui dénombrent 10 000 études d'évaluation contingente menées à travers le monde. Flachaire, E., Hollard, G., (2005), « Une approche comportementale de l'évaluation contingente », in *Revue Économique*, vol. 57, p. 315-329.

<sup>243</sup> Les agences fédérales « Environment Protection Agency » ont participé au développement de la MEC.

<sup>244</sup> Ciriacy-Wantrup, S.-V., (1947), « Capital Returns from Soil-Conservation Practices », in *Journal of Farm Economics*, n° 29, p. 1181-1196.

<sup>245</sup> Davis, R.-K., (1963), « Recreation planning as an economic problem », in *Natural resources journal*, n° 3, p. 239-249.

<sup>246</sup> Terra, S., (2005), « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente », in *Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale*, Ministère de l'écologie et du développement durable, p. 3, 83 p.

<sup>247</sup> Randall A., et al., (1974). « Bidding Games for Valuation of Aesthetic Environmental Improvements », in *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 1, p. 132-149.

Dès les années 1960, des militants écologistes appliquent la MEC et lui offrent une visibilité, voire une crédibilité [Claeys-Mekdade et alii, 1995]. C'est ce qui fera que, dans les années 1980, elle sera employée dans les tribunaux étatsuniens dans le cadre de l'application de la loi dite *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (CERCLA). Cette loi fait appel à la MEC pour calculer les indemnisations en cas de dommages environnementaux pour des raisons méthodologiques :

- Luchini (2002) précise que la méthode permet de donner « *aux valeurs de non-usage un poids égal à celui des valeurs d'usage* »<sup>248</sup>. Les valeurs de non-usage sont également importantes pour un actif naturel. Si l'individu n'utilise pas directement le bien, ceci n'empêche pas qu'il ait un avis sur l'utilité de la ressource. Robert Mitchell et Richard Carson (1989)<sup>249</sup> parlent dans ce cas de *vicarious value*<sup>250</sup>, c'est-à-dire que l'individu valorise un bien au motif que d'autres y trouvent une utilité ;
- Au-delà du cadre juridique, la MEC revêt aussi un enjeu politique dans la prise de décision pour les décideurs publics. Elle propose un cadre empirique qui permet de justifier le bien fondé d'un bien public (ou d'une politique publique).

Nous soulignons que la méthode a été mise en œuvre en Europe tardivement. Ce n'est qu'au milieu des années 90, qu'elle a connu un écho favorable à propos de l'usage de l'eau. Ce développement démontre un certain engouement pour la méthode. L'expérience montre, cependant, qu'il faut respecter un protocole pour l'utiliser. Nous verrons dans la première section que les enquêtes d'évaluation contingente doivent répondre à une double exigence : une parfaite connaissance du bien et de ses usages mais aussi un usage rigoureux des outils statistiques et économétriques.

---

<sup>248</sup> Luchini Stéphane, *Ibid.*, p. 145.

<sup>249</sup> Mitchell, R.-C., Carson R.-T., (1989), *Using Surveys to Value Public Goods: The Contingent Valuation Method*, Washington D.C.: Resources for the Future, 484 p.

<sup>250</sup> Valeur déléguée.

Bien que simple dans son principe, la méthode présente des limites que nous exposerons dans la deuxième section<sup>251</sup>. C'est dans cette section que l'on trouve, suite au naufrage de *l'Exxon Valdez* en 1989<sup>252</sup>, les recommandations du Panel de NOAA une branche du département du commerce américain. Précisément, cette agence américaine responsable des études océanographiques a réuni, en 1992, un comité d'experts en vue d'étudier la validité de la méthode. Ces recommandations ont fait l'objet de vifs débats et même de fortes controverses.

---

<sup>251</sup> Les contenus scientifiques de la méthode décrits dans les sections 1 et 2 doivent beaucoup aux écrits de Terra (2005).

<sup>252</sup> « Le 24 mars 1989, le pétrolier Exxon Valdez s'échoue en baie du prince William (Alaska) avec 180 000 tonnes de brut à bord. 40 000 tonnes partent à la mer, venant toucher plus de 1 700 km de côtes. C'est un choc psychologique considérable pour les États-Unis et le groupe Exxon, qui n'imaginaient pas possible une telle catastrophe (...) Un procès est engagé par l'administration américaine, des associations et des particuliers contre Exxon qui se retourne contre ses assureurs » [Kah, 2003]. Kah, E., (2003), « La Méthode d'évaluation contingente appliquée aux déchets urbains », in *l'Espace géographique*, n° 1, tome 32, p. 54, p. 47-59. Suite à cette catastrophe pétrolière, une loi sur les marées noires, *Oil Pollution Act*, a été votée en 1990.



## SECTION I – LES CONDITIONS DE VALIDITÉ MÉTHODOLOGIQUE

La réussite de l'enquête contingente est conditionnée au respect de certaines règles. La situation hypothétique nécessite quelques *artifices* méthodologiques permettant aux individus de s'exprimer dans un contexte marchand. Qui plus est, chaque étape doit être menée rigoureusement pour assurer la validité des résultats.

La méthode repose sur la qualité du questionnaire. La construction de cet instrument d'enquête constitue l'étape centrale de la démarche. Il doit formuler autour d'une série de questions clairement définies toutes les informations sur le bien public dont on cherche à définir la valeur monétaire<sup>253</sup>. L'estimation de la valeur repose sur une enquête d'opinions (ou de préférences) à l'aide d'un échantillon représentatif de la population (individus ou ménages) auquel il est proposé de répondre au questionnaire. Suivant ce que l'on recherche (valeur d'usage<sup>254</sup> ou de non-usage), le questionnaire permet d'apporter selon Bonnieux (1998)<sup>255</sup> « *le modèle explicatif de la valeur [CAP/CAR]* » du bien. Pour comprendre de quoi il s'agit concrètement, on peut présenter le modèle d'évaluation contingente de Grappey (1999) appliqué à la ressource en eau souterraine.

L'élaboration du questionnaire doit porter dans un premier temps sur le contexte et les objectifs de l'étude. Après avoir explicité et valorisé le changement qui concernerait le bien, il convient de déterminer le périmètre de l'étude et la population de référence. Ensuite, on doit décrire les conditions de paiement qui constituent la révélation des préférences. L'étape finale consiste, quant à elle, à identifier ces préférences grâce à une analyse économétrique des résultats.

---

<sup>253</sup> Pour une description détaillée de la structure du questionnaire, nous renvoyons aux écrits de Kevin Boyle (2003) et de David Pearce et alii (2006).

Boyle, K.-J., (2003), « *Contingent Valuation in Practice* », Chapter 5 in *A Primer on Nonmarket Valuation*, Champ, P.-A., Boyle, K.-J., Brown, T.-C., Eds., Boston, Mass : Kluwer, 576 p.

Pearce, D., et alii., (2006), *Analyse coût-bénéfices et environnement : développement récents*, Les Éditions de l'OCDE, 351 p.

<sup>254</sup> Les résultats obtenus à partir des valeurs d'usage sont souvent de qualité dans la MEC.

<sup>255</sup> Bonnieux François, *Ibid.*, p. 54.

### **1.1 Les étapes contextuelles du questionnaire**

Le questionnaire permet la mise en place du marché contingent mais sous certaines conditions. Tout ce qui est présenté dans cette perspective n'a de portée que si le questionnaire est testé avec succès avant sa mise en œuvre effective. En effet, le choix et l'ordre des questions doivent être mûrement réfléchis pour aider à l'expression monétaire des préférences individuelles.

L'individu s'exprime dans l'état de ses connaissances lors du questionnement. Par conséquent, il doit recevoir l'information la plus détaillée possible concernant la ressource en question et les mesures de dégradation ou de protection envisagées. Considérons le problème de la préservation de la qualité des eaux souterraines de la plaine de Bièvre-Liers étudié par Grappey (1999) : les individus sont-ils capables de payer pour préserver la qualité de la nappe phréatique ? Comme le souligne Bonnieux dans l'usage de l'eau « *chacun a sa propre appréciation qui mêle des critères objectifs et des éléments subjectifs de la qualité de l'eau* »<sup>256</sup>. Les informations doivent permettre à l'individu de bien percevoir l'importance du problème avec les hypothèses les plus optimistes (une eau de qualité) et pessimistes (un risque sanitaire pour l'homme). De ce point de vue, deux étapes contextuelles du questionnaire sont déterminantes, c'est-à-dire la définition du bien valorisé et la formulation du scénario hypothétique.

#### **1.1.1 La définition du bien valorisé**

La première partie du questionnaire focalise essentiellement sur la présentation générale du bien et du changement valorisé. Dans le premier travail de mise en évidence, il faut décrire le bien concerné par l'étude c'est-à-dire l'objet environnemental que l'on cherche à mesurer monétairement et les services fournis. Dans le cas de l'étude de Grappey, il s'agit d'évaluer la qualité des eaux souterraines suite aux effets de la pollution domestique et industrielle. Le service consiste à fournir aux individus une eau de qualité à leur robinet. L'estimation des valeurs contingentes oblige à connaître la sensibilité des individus au bien : quelle connaissance du sujet ?

---

<sup>256</sup> Bonnieux François, *Ibid.*, p. 56.

Quel niveau de qualité actuel des eaux ? Quelles politiques environnementales mises en place ? Il est essentiel d'appréhender le niveau de compréhension des personnes interrogées<sup>257</sup>.

On présente ensuite le changement par valorisation du bien fourni. A ce stade du questionnaire sont mentionnées les hypothèses les plus pessimistes et les plus optimistes. Grappey (1999) entend appréhender la perception des personnes interrogées dans l'estimation de la valeur monétaire du bien. En cherchant à « *évaluer les bénéfices liés à un changement qualitatif de la ressource en eau souterraine* »<sup>258</sup>, Grappey met en évidence le risque d'une dégradation de la qualité des eaux et de « *déséquilibre croissant entre l'offre et la demande des usagers pour une eau d'une qualité donnée* »<sup>259</sup>. Elle propose alors un programme (le changement hypothétique) destiné à lutter contre les pollutions nitriques afin de préserver la qualité de la ressource en eau. Il va de soi que la description du changement doit être la plus réaliste possible.

Pour ce faire, deux conditions doivent être respectées selon Terra (2005) : la neutralité des questions posées et une description détaillée des services fournis par le bien. Si certaines enquêtes contingentes s'intéressent à la seule valeur d'usage, d'autres prennent en compte la valeur de non-usage. Le type de valeur est défini en fonction du bien que l'on souhaite estimer. Pour évaluer les bénéfices liés à l'amélioration de la qualité de l'eau d'un lac relatif à la pratique de la baignade et de la pêche, la valeur d'usage sera choisie à partir des préférences des baigneurs et des pêcheurs. Quant à la disparition d'une espèce rare, elle peut concerner une population beaucoup plus large. Dans ce cas, la valeur de non-usage sera priorisée. Ces mesures, qu'elles soient d'usage ou de non-usage, permettent de définir le périmètre d'étude qui est dès lors une étape primordiale.

### **1.1.2 L'étape déterminante du périmètre de l'enquête contingente**

Le choix du périmètre d'étude a un impact considérable sur les résultats obtenus. Plusieurs questions<sup>260</sup> se posent pour déterminer un « *périmètre optimal* » : de quel type de bien public s'agit-il (local ou national) ? Quelle est la population concernée par le changement ?

---

<sup>257</sup> Pour aider à une bonne compréhension du bien, le questionnaire peut être complété par des graphiques, des dessins et des photos. Ces techniques sont possibles uniquement pour l'enquête courrier.

<sup>258</sup> Grappey Corinne, *Ibid*, p. 47.

<sup>259</sup> Grappey Corinne, *Ibid*, p. 47.

<sup>260</sup> La base du questionnement décrit doit beaucoup aux écrits de Meunier et Mardsen (2009).

Quelle est la population affectée (directement ou indirectement) par la décision publique ?  
Faut-il élargir le périmètre selon le type de bien ?

A un certain niveau des dommages, le choix du périmètre doit être minutieusement étudié pour éviter d'oublier une partie de la population concernée. Terra (2005) précise que cet oubli peut entraîner une mauvaise estimation des dommages. Autrement dit, il est important de connaître « *les niveaux de gêne pour déterminer le périmètre d'étude* »<sup>261</sup>. Terra précise que la définition du périmètre est un exercice difficile mais parfois « *la délimitation s'impose d'elle-même* »<sup>262</sup>. Prenons l'exemple présenté par Grappey (1999) : le bien public est local puisque la zone d'étude (rurale et urbaine) est délimitée par la nappe phréatique. La population concernée rassemble les consommateurs de cette eau. La valeur d'usage est recherchée dans l'évaluation du scénario hypothétique. Grappey choisit de s'adresser aux ménages dans la situation hypothétique.

### **1.1.3 La formulation du scénario hypothétique**

Pearce et alii (2006) rappellent que le scénario constitue un enjeu important. Il s'agit d'une situation hypothétique qui peut devenir réelle dans la mise en œuvre d'une politique. Luchini (2002) précise que le scénario présente une modification donnée, non réalisée à propos de laquelle les personnes interrogées n'expriment que des intentions. D'où l'importance des informations données pour amener les personnes interrogées à se placer dans une transaction marchande. Le consentement à payer peut être modifié selon la formulation du scénario. Pour Luchini, on ne peut pas faire un bon diagnostic du bien à valoriser si on n'exprime pas correctement le mode de mise en œuvre des mesures du changement hypothétique et le mode de paiement.

Le scénario hypothétique de l'étude de Grappey précise en détail les mesures liées au programme (le changement hypothétique). Celles-ci ont pour objectif d'inciter les agriculteurs à adopter des techniques agricoles plus respectueuses de la nappe phréatique. Toutefois, ce programme ne sera mis en place que si les personnes interrogées trouvent un intérêt (une utilité) à cette politique de préservation de la qualité de l'eau.

---

<sup>261</sup> Terra Sébastien, *Ibid.*, p. 6.

<sup>262</sup> Terra Sébastien, *Ibid.*, p. 6.

#### 1.1.4 La question de révélation des valeurs

La variation d'utilité perçue par les personnes doit entraîner une valorisation du bien passant par un moyen de paiement<sup>263</sup>. Grappey (1999) cherche à discerner cette valorisation par la question suivante :

« *Quel est le montant maximum que votre ménage serait prêt à payer cette année, en plus de **votre facture d'eau** actuelle, pour éviter le risque d'augmentation des quantités de nitrates dans l'eau de la nappe phréatique ?* »<sup>264</sup>.

En prenant pour cible la facture d'eau, la question renvoie à une contrainte de revenu. Celle-ci permet de garantir que les valeurs individuelles obtenues ne sont pas exorbitantes. Ces valeurs jouent ici un rôle très important puisqu'elles déterminent la valeur totale du bien en question. L'expression monétaire de l'utilité supplémentaire qui correspond à leur CAP et/ou CAR doit être obtenue de la manière la plus réaliste possible pour éviter un taux de non-réponse<sup>265</sup> trop important. On peut distinguer cinq catégories de méthodes :

1. « *la question ouverte* »<sup>266</sup> demande à la personne de fixer le montant maximum qu'elle est prête à payer sans donner une liste limitée de valeurs ;
2. « *la question fermée (référendum)* »<sup>267</sup> appelée selon la terminologie « *Take-it-or-leave-it approach* »<sup>268</sup> propose un montant fixe (ex : 20 €) ;
3. « *le système d'enchères* » consiste à arrêter le montant proposé dès que la personne répond « non » ;
4. « *la carte de paiement* » détermine une liste limitée de valeurs. La personne choisit le montant désiré (ex : une échelle de valeurs allant de 0 à 20 €) ;
5. « *le classement contingent* » propose à la personne de classer différents paniers de biens par ordre de préférence.

---

<sup>263</sup> Les différents moyens de paiement *ad hoc* : prélèvements obligatoires (taxe d'habitation etc.), droits d'accès, dépenses personnelles (don, etc.).

<sup>264</sup> Grappey Corinne, *Ibid.*, p. 53.

<sup>265</sup> Nous entendons par taux de non-réponse, l'incapacité de répondre à la question de valorisation.

<sup>266</sup> *Combien êtes-vous prêt à payer (pour la mise en place de cette politique)?* Grappey (1999) a privilégié cette modalité.

<sup>267</sup> *Etes-vous prêt à payer X euros (pour la mise en place de cette politique) ?*

<sup>268</sup> *C'est à prendre ou à laisser « oui » ou « non ».*

Il s'agit de spécifier la valorisation sous la forme du CAP et/ou du CAR pour fournir les éléments d'appréciation monétaire. Grappey (1999) a choisi le CAP. On précisera plus loin les raisons de ce choix<sup>269</sup>. Une fois le moyen de paiement et la méthode de révélation de préférences définis, il faut recourir, dans la dernière étape, à un modèle économétrique au travers d'une mesure statistique descriptive. Ermano Fegatilli et Nicolas Petit (2008)<sup>270</sup> soulignent que cette approche méthodologique consiste « à appliquer des techniques mathématiques et statistiques à des données empiriques [tirées du questionnaire] afin d'en inférer des résultats économiques [pour déterminer la valeur monétaire du bien] ».

## 1.2 L'étape de traitement des données

Après avoir spécifié le modèle d'évaluation, il convient d'analyser des résultats en sélectionnant les variables représentatives des phénomènes économiques de l'étude. Le choix d'un échantillon particulier de la population renvoie à des caractéristiques socio-économiques et démographiques<sup>271</sup>. Le contexte social joue un rôle déterminant dans les préférences. Un certain nombre de travaux comme ceux de Cécilia Claeys-Mekhade et alii (1999)<sup>272</sup> montrent « que les facteurs du contexte pouvaient avoir un rôle important » dans la mesure d'utilité.

Une question se pose alors : quelles sont les variables à expliquer et explicatives<sup>273</sup> ? Cette étape est capitale dans la mise en évidence des relations entre variables économiques afin d'estimer le CAP et/ou le CAR moyen « qui sera multiplié par la population totale concernée pour obtenir le bénéfice social »<sup>274</sup>. Le consentement moyen obtenu sera ensuite comparé aux coûts des dommages.

Dans ce cadre, la variable à expliquer (dépendante et/ou latente)<sup>275</sup> étant le CAP et/ou le CAR est ainsi déterminée par plusieurs variables explicatives<sup>276</sup>.

---

<sup>269</sup> Nous pensons que cette explication ne peut se comprendre que dans la présentation des recommandations du Panel de NOAA vue dans la deuxième section.

<sup>270</sup> Fegatilli, E., Petit, N., (2008) « Economie du droit de la concurrence – Un essai de conceptualisation », in *The global Competition Law Centre, Working Paper Series*, Université de Liège, p. 5, 61 p.

<sup>271</sup> L'énumération non exhaustive est la suivante : situation géographique, revenu, âge, *catégorie socioprofessionnelle* (CSP), nombre d'enfants dans la famille, sexe, etc. Nous retrouvons l'ensemble de ces caractéristiques dans l'enquête contingente de Grappey.

<sup>272</sup> Claeys-Mekhade Cécilia et alii., *Ibid.*, p. 7.

<sup>273</sup> On parle aussi de variables endogènes et de variables exogènes.

<sup>274</sup> Raboteur, J., Rodes M.-F., (2006), « Application de la méthode d'évaluation contingente aux récifs coralliens dans la Caraïbe : étude appliquée à la zone de pigeon de la Guadeloupe », [en ligne], in *La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol.7, n°1.

<sup>275</sup> Elle est de nature hypothétique et non-mesurable.

<sup>276</sup> La définition du bien, les caractéristiques socio-économiques et démographiques.

Cette phase est rendue possible avec l'utilisation de modèles économétriques pour expliquer l'existence ou non du consentement à payer. Les principaux modèles généralement utilisés sont les régressions suivantes : linéaire, Logit et Probit<sup>277</sup>. Ils expliquent la probabilité d'un événement (variable dépendante qualitative) à partir d'un choix binaire à deux modalités (en nombre réel) : ex  $CAP_i = 1$  si l'agent  $i$  accepte de payer et  $0$  en cas de refus et ce en fonction de variables explicatives. Il n'y a pas d'argument pour choisir entre ces deux modèles puisque la probabilité sera toujours comprise entre 0 et 1 et les résultats sont « quasi » similaires. Toutefois, le modèle Probit est plus simple mathématiquement. On constate que Grappey (1999) a choisi le modèle Probit pour expliquer la probabilité d'annoncer des consentements à payer positifs.

Si le traitement des valeurs des consentements est au centre de l'analyse, il faut identifier des valeurs égales à 0 en distinguant de « vrais » zéros et de « faux » zéros :

- les « vrais » zéros expriment une absence de variation de bien-être de l'individu. Elle peut transcrire l'expression « *il n'est pas nécessaire de réaliser ce programme* ». Dominique Ami et Brigitte Desaignes (2000)<sup>278</sup> voient une raison à ce comportement qui est que « *le bien est un « non bien* » [pour l'enquêté]. *Le bien n'entre pas comme argument dans sa fonction d'utilité* ». Si l'enquêté met en avant une contrainte de revenu, cela signifie qu'il n'est pas prêt à renoncer à sa consommation présente pour acheter un nouveau bien ;
- les « faux » zéros dits de protestation – du type « *ce n'est pas à moi de payer... ma taxe d'habitation est déjà élevée...* » – ne représentent non pas un désintérêt pour le bien mais correspondent soit à une difficulté d'évaluation soit à une protestation. L'enquêté peut difficilement formaliser une réponse dans les termes de l'enquête. Il peut également protester de diverses manières. Dans l'enquête d'Ami et Desaignes, cette protestation prend la forme de réponses du type :

---

<sup>277</sup> - Pour le Probit :  $P(Y=1 | X) = F(X'b)$ ,  $F(.)$  est la fonction de répartition d'une loi normale standard.

- Pour le Logit,  $F(x) = 1 / (1 + \exp(-x))$  i.e. la fonction de répartition d'une loi logistique standard.

<sup>278</sup> Ami, D., Desaignes, B., (2000), « Le traitement des réponses égales à zéro dans l'évaluation contingente », in *Économie & Prévision*, n° 143-144, p. 228, p. 227-236.

*« C'est à l'État de payer, je ne suis pas un pollueur, je paye assez d'impôts »<sup>279</sup>.*

*Dans l'étude Grappey(1999)<sup>280</sup> :*

*« C'est aux pollueurs de payer ».*

La distinction des consentements à payer s'avère ainsi souvent ambiguë. La méthode est source de multiples biais qui compliquent l'analyse.

---

<sup>279</sup> Ami Dominique et Desaignes Brigitte, *Ibid.*, p. 46.

<sup>280</sup> Grappey Corinne, *Ibid.*, p. 48.



## SECTION II – LES LIMITES ET LES CONCLUSIONS BIEN CONNUES

Les limites de la MEC sont connues, notamment « *la lourdeur du dispositif de l'enquête (...) et [le] caractère fictif de l'échange* »<sup>281</sup>. La méthode est très coûteuse humainement et financièrement. Sa mise en œuvre est réputée difficile. La lourdeur de la démarche est liée au traitement difficile des informations, à la taille du territoire et à la complexité du questionnaire. Ces difficultés méthodologiques tiennent aussi à la situation hypothétique dans laquelle on place l'individu qui n'y est généralement pas préparé. Plusieurs comportements peuvent en découler. Le choix que fait l'individu est fonction de ses préférences – qui ne sont que des intentions – mais aussi de sa capacité à adhérer artificiellement à ce type d'évaluation. L'interprétation et l'estimation du montant des consentements à payer renvoient à une typologie de biais. Afin de réduire les risques de biais, les experts du Panel de NOAA proposent des recommandations méthodologiques pour rendre plus juste l'expression monétaire des individus dans la décision publique. Pourtant, si l'analyse du Panel permet de dégager des solutions bien spécifiques, les détracteurs de la méthode ont souligné de nouvelles difficultés.

### 2.1 Les principaux biais inhérents à la méthode

Les biais affectant la méthode sont liés à une mauvaise estimation monétaire de l'individu. Cette erreur peut être due à une mauvaise conception de l'enquête ou à une attitude stratégique de l'individu. Le biais provient également d'une divergence d'appréciation entre un choix hypothétique et un choix réel [Bonnieux et Desaignes, 1998]<sup>282</sup>.

La première typologie des biais est celui de Mitchell et Carson (1989). Deux phénomènes sont mis en avant par ces auteurs dans les réponses aux enquêtes d'évaluation contingente. Le premier est appelé « *Incentive to misrepresent responses* »<sup>283</sup> : le répondant modifie délibérément les vrais montants de son consentement à payer. Le second biais, dit « *implied values cues* »<sup>284</sup>, survient lorsque les personnes interrogées utilisent des données du marché hypothétique comme des éléments d'information sur la valeur correcte du bien public à évaluer.

---

<sup>281</sup> Faburel, G., (2002), « Évaluation du coût social du bruit des avions. Application de la méthode d'évaluation contingente au cas d'Orly », in *Les Cahiers scientifiques du transport*, n° 42, p. 46, p. 43-74.

<sup>282</sup> Bonnieux, F., Desaignes, B., (1998), *Économie et politiques de l'environnement*, Paris, Dalloz, 328 p.

<sup>283</sup> Incitations à donner des faux montants de consentements à payer.

<sup>284</sup> Valeurs implicites du scénario.

L'attitude de l'individu face au questionnaire est déterminée par sa perception de la réalité et par ses réactions affectives face à l'administration du questionnaire. Le choix de la méthode d'échantillonnage doit en fait prendre en compte l'existence de quatre catégories possibles de biais pour un individu placé dans une situation fictive<sup>285</sup>.

### 2.1.1. Les biais liés au comportement des individus

Cette première catégorie de biais procède de différents comportements des enquêtés selon le contexte.

- *le biais hypothétique* : l'individu ne peut se projeter dans la situation d'une transaction hypothétique. Ce biais représente les écarts potentiels entre déclarations (réponses hypothétiques) et comportements réels [Chanel et alii, 2004]<sup>286</sup> ;
- *le biais stratégique* : l'individu interrogé annonce un prix<sup>287</sup> différent de son vrai niveau de prix afin d'influencer la décision finale au niveau de prix de l'offre. On peut parler en la matière de comportement de passager clandestin<sup>288</sup>. L'individu préfère se reposer sur l'action des autres pour bénéficier des avantages (bien public) sans y participer ;
- *le biais de complaisance (Yea-saying = oui)* : le prix annoncé dépend de la volonté de l'individu interrogé de plaire à l'enquêteur (l'évaluateur) ou à l'organisme demandeur. On peut parler aussi de désirabilité sociale<sup>289</sup> qui consiste à vouloir se présenter sous un jour favorable à l'enquêteur. L'individu est sensible au contexte informationnel ;

---

<sup>285</sup> Pour décrire ces trois premières catégories, nous allons nous appuyer sur le tableau de typologie des biais d'Émmanuelle Reynaud adapté de Robert Mitchell et Richard Carson (1989). Nous affinerons cette typologie pour les besoins de notre recherche. Reynaud, E., (2011), *Stratégies d'entreprises en développement durable*, Paris, L'Harmattan, p. 134, 268 p. D'autre part, pour une description détaillée des biais de la MEC, se référer à Bateman, I.-J., et alii., (2002), *Economic valuation with stated preferences: A manual*, Cheltenham : Edward Elgar, 458 p.

<sup>286</sup> Chanel, O., et alii., (2004), « Valorisation économique des effets de la pollution atmosphérique », in *Revue Économique*, vol. 55, p. 65-92.

<sup>287</sup> Le terme « prix » énonce le CAP et/ou le CAR.

<sup>288</sup> La stratégie du passager clandestin ou de « cavalier seul » selon le paradoxe d'OLSON s'explique dans ce cas : les individus peuvent ne pas se mobiliser malgré la présence d'intérêt commun. L'individu n'exprimera pas ses préférences (sous-estimation ou surestimation).

<sup>289</sup> « La désirabilité sociale est donc à distinguer théoriquement d'une désirabilité individuelle ». Cette dernière correspondrait aux motivations ou aux affects particuliers qu'une personne peut ressentir à l'égard d'un objet/d'une personne ». Cambon, L., (2006), « Désirabilité sociale et utilité sociale, deux dimensions de la valeur communiquée par les adjectifs de personnalité », in *Revue Internationale de psychologie sociale*, Tome 19, p. 128, p. 125-151.

- *le biais d'inclusion (Embedding effect)* : le prix annoncé correspond à un forfait monétaire pour une cause générale plutôt qu'à l'offre précisément émise et notamment aux quantités de biens fournies. L'individu peut, par exemple, donner la même valeur à une rivière et à plusieurs rivières.

Le biais hypothétique est *le point noir*. Il est la principale cible d'attaque des détracteurs de la méthode [Diamond et Hausman, 1993]<sup>290</sup>. Dominique Ami et Olivier Chanel (2009)<sup>291</sup> attribuent ces biais à trois types de faiblesses « *un manque de familiarité avec le marché hypothétique ; un manque d'expérience et d'informations sur le bien soumis à évaluation, la disponibilité et le prix des alternatives ; l'incertitude [des] préférences propres de la personne enquêtée concernant l'évaluation des conséquences de son choix* ». Selon la trame du questionnaire, les individus ont, de ce fait, des capacités différentes à s'exprimer sur les valeurs de référence.

### 2.1.2 Les biais liés à la présence de valeurs de référence

Cette deuxième catégorie de biais concerne principalement la fixation du prix du bien évalué.

- *le biais d'ancrage (l'enchère de départ)* : le prix annoncé par l'individu interrogé et influencé par une valeur proposée dans le questionnaire<sup>292</sup> ; le montant  $x$  proposé au point de départ peut influencer l'individu qui estime que ce montant est déjà excessif ;
- *le biais « effet revenu »* : le prix exprimé par l'individu est influencé par le revenu disponible. Le prix peut être plus élevé chez les plus riches que chez les plus pauvres ;
- *le biais instrumental (le canal de paiement)* : le prix exprimé par l'individu est influencé par le canal de paiement (taxe ou contribution facultative)<sup>293</sup>.

---

<sup>290</sup> Diamond P.-A., J.-A Hausman., (1993) « On Contingent Valuation Measurement of Non-use » in Hausman, J., Ed., *Contingent Valuation : A Critical Assessment*, Amsterdam, North Holland Press, p. 3-38.

<sup>291</sup> Ami, D., Chanel, O., (2009), « Vers un renouveau encore fragile des méthodes de préférences déclarées », in *Economie et Statistique*, n° 421, p. 49, p. 47-51.

<sup>292</sup> Le biais d'ancrage signifie que les individus s'ancrent sur la première offre proposée lors de la question fermée, car ils interprètent cette offre comme le montant auquel les ménages sont censés contribuer [Herriges et Shogren, 1996]. H, J.-A., Shogren, J.-F., (1996), « Starting point bias in dichotomous choice valuation with follow-up questioning », in *Journal of Environmental and Management*, p. 313-327.

<sup>293</sup> Par exemple, certains individus peuvent être plus réticents à payer sous la forme d'une taxe que sous la forme d'une contribution facultative (don).

De tels phénomènes peuvent être attribués aux méthodes concernant la révélation des préférences monétaires. Le choix d'un format, question ouverte ou fermée, a des incidences significatives sur les consentements à payer. La question ouverte entraîne une surestimation de la valeur du bien. Pour la question fermée, les réponses sont souvent « ancrées » sur la première valeur proposée. Néanmoins, on peut également considérer qu'une mauvaise spécification du scénario peut conduire à ces types de biais.

### **2.1.3 Les biais dus à une mauvaise spécification du scénario**

Le scénario hypothétique présenté comme l'élément central de la méthode est lui aussi source de biais. Si l'on reprend la définition de Mitchell et Carson (1989), une mauvaise spécification du scénario correspond à une description incorrecte de celui-ci ou à une description correcte mais incompréhensible pour les enquêtés.

- *Le biais de « mauvaise description de l'offre »* : le prix annoncé ne correspond alors pas à la valeur accordée à l'offre (une juste valeur), c'est-à-dire du point de vue de la théorie économique ou par rapport aux principaux éléments de la politique à évaluer.
- *Le biais de « non familiarité »* : l'offre n'est pas familière à l'individu interrogé et le prix donné n'est pas fondé sur des connaissances préexistantes et nécessaires à l'enquête.

Ainsi, en l'absence d'informations essentielles, rien ne permet de garantir que toutes les personnes interrogées vont apporter des résultats qui conviennent parfaitement. La très grande différence de résultats d'un individu à l'autre peut enfin provenir d'une erreur d'échantillonnage.

### **2.1.4 Les biais d'échantillonnage<sup>294</sup>**

La quatrième catégorie de biais est l'utilisation d'un échantillon non-représentatif. Faute de représentativité, les résultats obtenus sur un échantillon ne peuvent être généralisés à la population étudiée. Cela débouche sur une sous-estimation ou une surestimation de la valeur du bien.

---

<sup>294</sup> Pour décrire cet exposé, nous nous appuyons sur la présentation de Mitchell et Carson (1989). Nous affinerons cette typologie pour les besoins de notre recherche.

On distingue ainsi :

- *le biais du « choix de la population »* : la population choisie ne correspond pas à celle qui retire des bénéfices et/ou supporte les coûts de l'offre du bien public ;
- *le biais de « structure de l'échantillonnage » (Framing)* : la structure ne fournit aucunement l'assurance que chaque membre de la population choisie aura une chance d'être inclus dans l'échantillon. Ce biais est dû à une mauvaise définition du périmètre d'étude mais aussi au mode d'enquête retenu (le canal de diffusion<sup>295</sup>) ;
- *le biais de non-réponse* : les statistiques calculées à partir des membres de l'échantillon pour lesquels on a obtenu une réponse valide de consentement à payer, diffèrent des caractéristiques mesurées. La non-réponse provient de l'absence totale ou partielle de l'information concernant l'individu de l'échantillon. Les biais de non-réponses entraînent alors une perte de précision d'information mais aussi une diminution de la taille initialement prévue de l'échantillon. Les causes de la non-réponse sont multiples<sup>296</sup> ;
- *le biais de sélection de l'échantillon* : la probabilité d'obtenir un consentement à payer valide des membres de l'échantillon est corrélée au fait que ces membres accordent une valeur spécifique au bien. Le biais de sélection conduit à sur-représenter dans l'échantillon une attitude ou une caractéristique particulière<sup>297</sup>.

Si tous les biais d'échantillonnage sont influents dans les études d'évaluation contingente, le biais de non-réponse peut nuire tout particulièrement aux résultats en rendant les questionnaires inexploitable.

---

<sup>295</sup> Les biais de représentativité liés au canal de diffusion du questionnaire sont observés dans différentes situations : les questionnaires envoyés sont remplis uniquement par des individus intéressés ; les questionnaires soumis par Internet sont remplis par des individus disposant d'un ordinateur ; les questionnaires soumis par téléphone mobilisent des personnes restant en majeure partie à domicile pendant la journée.

<sup>296</sup> Refus de l'individu de répondre au questionnaire (un désintéressement de l'étude « Je ne sais pas ») ; abandon de l'individu tout au début du questionnaire (notamment du fait d'un questionnaire trop long) ; incapacité de l'individu de répondre (une mauvaise compréhension de l'objet de l'étude ; refus de l'individu de répondre à des questions jugées indiscretes (la question sur le revenu est indiscrete).

<sup>297</sup> Une procédure de sélection différente (critères définis : zones géographiques différentes, restriction de l'étude à des individus volontaires...). Celle-ci pose un problème de comparabilité entre plusieurs échantillons.

Dans de nombreuses études, le mode d'enquête peut avoir une incidence sur le taux de non-réponse. Une perte de précision et une diminution importante de la taille de l'échantillon ne permettent plus de fonder une décision publique sur des données fiables. Les biais de la méthode relèvent essentiellement de problèmes méthodologiques. Un groupe d'experts<sup>298</sup> présidé par deux prix Nobel, Kenneth Arrow et Robert Solow a cherché à les résoudre dans le Panel dit de NOAA.

## 2.2 Les recommandations méthodologiques du Panel de NOAA (1993)

A l'issue de « l'affaire *Exxon* », les recommandations du Panel de NOAA<sup>299</sup> ont fait évoluer la MEC en faisant autorité pour ce qui concerne son application. Le groupe d'experts a cherché à répondre aux critiques adressées aussi bien par des économistes que par des sociologues sur la validité de la méthode pour orienter l'action publique (voir par exemple Mitchell et Carson, 1989 ; Diamond et Hausman, 1993). Le Panel estime que ces critiques sont pertinentes. Il y trouve des informations utiles sur les inconvénients de la méthode et présente des recommandations pour définir un cadre méthodologique beaucoup plus fiable. Nous verrons que celui-ci a suscité d'autres recherches.

### 2.2.1 Les origines du Panel : « L'affaire *Exxon* »<sup>300</sup>

« L'affaire *Exxon* » a beaucoup contribué au développement de la MEC. Suite à la marée noire causée par le naufrage en Alaska du cargo pétrolier *Exxon Valdez*, le gouvernement étatsunien condamne *Exxon* à un milliard de dollars pour réparer les dommages environnementaux. Cette évaluation réalisée grâce à l'évaluation contingente est remise en cause par *Exxon* qui dénie son caractère scientifique. L'entreprise dénonce « *un exercice de relations publiques* »<sup>301</sup> plutôt qu'une évaluation scientifique. Soulignant l'incertitude planant sur les données empiriques utilisées lors du procès, elle engage des économistes pour réaliser des études complémentaires sur la crédibilité de la méthode.

---

<sup>298</sup> Les experts chargés de ce travail d'expertise sur la validité de la MEC sont : Kenneth Arrow, Robert Solow, Paul Portney, Edward Leamer, Roy Radner (économistes) et Howard Schuman (sociologue) (tous défenseurs de la méthode).

<sup>299</sup> Le rapport du Panel de NOAA « Report of the NOAA Panel on Contingent Valuation » a été publié en janvier 1993 dans le Registre Fédéral 4601 (15 janvier 1993).

<sup>300</sup> Ce résumé sur les origines du Panel doit beaucoup aux écrits de Philippe Bontems et Gilles Rotillon (2007). Bontems, P., Rotillon, G., (2007), *L'économie de l'environnement*, Paris, La Découverte, collection Repères, 119 p.

<sup>301</sup> Bontems Philippe et Rotillon Gilles, *Ibid.*, p. 45.

Après le séminaire organisé le 2 et 3 avril 1992 à Washington par *Exxon* pour présenter ces travaux, la NOAA chargée d'évaluer les dommages liés aux marées noires décide de mener une recherche pour juger de la pertinence de la méthode quant à la mesure des valeurs d'existence<sup>302</sup>.

Les économistes et le sociologue engagés par la NOAA produisent alors un rapport dit « *Panel de NOAA* » qui souligne l'intérêt de respecter un protocole d'application. Leurs observations, rendues publiques en août 1992, prennent en compte l'existence des différents biais et notamment du fait que les individus ne soient pas parfaitement rationnels. On avance alors l'idée qu'il n'y a pas de résultats entièrement contrôlés si l'objet de l'étude (le scénario hypothétique) n'est pas correctement compris par l'enquêté. Paul Portney (1994)<sup>303</sup>, membre du Panel, précise les principales recommandations.

### 2.2.2 Les principales recommandations

Les membres du Panel ont défini une liste complète de recommandations. Toutefois, ils précisent qu'il n'est pas nécessaire de toutes les respecter pour réaliser une évaluation contingente. Portney (1994) présente les principales recommandations qui concernent le mode d'enquête, la forme des consentements à payer et le mode de questionnement.

#### 2.2.2.1 Quel mode d'enquête est approprié ?

En matière de diffusion et d'administration du questionnaire, Portney estime peu fiables les résultats par courrier<sup>304</sup>. Quant aux interviews par téléphone<sup>305</sup>, si elles sont avantageuses en termes de coût, leurs résultats sont peu pertinents. Il recommande alors l'utilisation d'enquêtes en « face à face »<sup>306</sup> qui fournissent une estimation beaucoup plus fiable.

D'un point de vue sociopolitique, un entretien en « face à face » a l'avantage de fournir des résultats analysables d'un point de vue qualitatif.

---

<sup>302</sup> Des écologistes américains ont beaucoup contribué à l'émergence de cette recherche.

<sup>303</sup> Portney, P.-R., (1994), « The contingent valuation debate: why economists should care », in *Journal of Economic Perspectives*, vol. 8, n° 4, p. 3-17.

<sup>304</sup> Les enquêtes par courrier posent deux problèmes :

1. celui de la base de l'échantillonnage : les enquêtes par courrier emploient des listes qui couvrent une trop petite partie de la population ;
2. celui de la technique de recueil de l'information : il est difficile de maîtriser un retour de réponses suffisant pour l'analyse.

<sup>305</sup> Les enquêtes par téléphone basées sur des annuaires téléphoniques peuvent comporter des erreurs (numéros incorrects...). De plus, l'attention et la coopération sont plus difficiles à maintenir.

<sup>306</sup> Dans le Panel de NOAA, il est évoqué aussi la technique du groupe cible (focus group).

Qui plus est, ce mode d'enquête réduit les taux de non-réponse et permet d'obtenir un échantillon correct. Enfin, en cherchant à limiter l'incertitude, l'enquêteur va chercher à mettre en confiance l'enquêté et obtenir ainsi plus de transparence. L'analyse de Myriam Bachir et Virginie Bussat (2000)<sup>307</sup> précise les intérêts de ce type d'entretien dans la conduite d'enquête. Cette situation présente l'intérêt de « *mener un véritable travail de terrain* ». La confrontation directe permet de réajuster les objectifs de l'étude. En effet, les questions peuvent être ainsi reprises afin de rendre l'étude plus efficiente. Ces intérêts sont d'autant plus importants que le Panel souligne l'avantage de maintenir la motivation de l'enquêté dans l'échange. Il est possible d'assurer une bonne compréhension de l'enquêté grâce à des documents visuels (photographies) complétant le questionnaire. Beaucoup d'études contingentes ont d'ailleurs recours à l'entretien lors d'une pré-enquête<sup>308</sup> qui permet de s'assurer de la bonne compréhension du questionnaire par le plus grand nombre d'enquêtés. Il convient par ailleurs de disposer d'outils de mesure permettant d'avoir une juste estimation monétaire.

#### **2.2.2.2 Faut-il privilégier le CAP ou le CAR ?**

Pour Portney (1994), le CAP est la mesure appropriée du surplus du consommateur afin d'éviter de futurs accidents, alors que le CAR l'est pour compenser des dommages déjà advenus. Ce choix dit « conservateur », qui est celui du Panel, correspond au mode d'évaluation le plus prudent. Glenn Harrison (2002)<sup>309</sup> précise que ce choix permet d'obtenir des estimations fiables en éliminant les réponses extrêmes. Le CAP est ainsi préconisé car les individus donnent un montant correct puisqu'il y a une contrainte budgétaire. Ceci est une exigence bien connue car il faut rappeler aux enquêtés que leur contribution diminuera leur budget disponible pour d'autres biens.

Jusqu'ici, nous avons théoriquement démontré que le CAP et/ou le CAR du consommateur permettent, selon la situation, de compenser les gains et/ou les pertes de bien-être. D'autre part, nous avons montré que le CAP et le CAR donnent des mesures égales. Pourtant de nombreux travaux empiriques ont montré que le CAR est supérieur au CAP.

---

<sup>307</sup> Bachir, M., Bussat, V., (2000), *L'entretien en Actes*, in CURRAP, *Les méthodes au concret*, Presses Universitaires de France, p. 45, 326 p.

<sup>308</sup> Les experts préconisent la mise en place d'une pré-enquête.

<sup>309</sup> Harrison, G., (2002), « Contingent valuation meets the experts : a critique of the NOAA Panel report », paper presented at the second World Congress of environmental and Resource Economists. Monterey CA: AERE; EAERE, June.



La littérature scientifique est très fournie sur ce sujet [voir par exemple Randal et alii, 1980<sup>310</sup> ; Cumming et alii, 1986<sup>311</sup> ; Hanemann, 1991<sup>312</sup> ; Shogren et alii, 1994<sup>313</sup>]. Ce décalage a largement contribué à remettre en cause la MEC. On peut dès lors se demander ce qui différencie ces deux valeurs ?

Deux explications sont proposées. La première est psychologique : on préfère recevoir une somme (CAR) que de la payer (CAP), ce qui donne au CAP une valeur inférieure au CAR. La seconde raison est de nature économique : l'effet revenu et la présence ou non d'un substitut (un bien qui peut être utilisé à la place d'un autre). A cet égard, Portney (1994) précise que les enquêtes doivent contenir des éléments rappelant à la personne interrogée qu'il existe des substituts au bien considéré. Les études empiriques ont démontré que l'absence de substitut agrandissait les écarts entre le CAP et le CAR.

Bonnieux (1998) apporte deux arguments supplémentaires en faveur de l'adoption du CAP :

1. le premier concerne la contrainte budgétaire. Le CAP peut être limité par le revenu alors que le CAR ne l'est pas. Le CAR peut dès lors apporter des réponses irréalistes ;
2. la seconde tient au fait que l'enquête valorise plus les pertes que les gains estimés.

Mais, dès lors quel mode de questionnement faut-il retenir pour obtenir avec autant d'exactitude possible le CAP ?

### 2.2.2.3 Quel mode de questionnement des préférences monétarisées ?

Portney souligne que les enquêtes sur le CAP doivent être réalisées en utilisant comme mode de questionnement la question fermée ou technique du référendum<sup>314</sup> plutôt que la question ouverte.

---

<sup>310</sup> Randal, A., Stoll, J.-R., (1980), « Consumer's Surplus in Commodity Space », in *American Economic Review*, vol. 70, n° 1, p. 449-455.

<sup>311</sup> Cumming, R.-G et alii., (1986), *Valuing environmental goods: a state of the arts assessment of the contingent method*, Totowa NJ: Rowman and Allanheld, 270 p.

<sup>312</sup> Hanemann, M.-W., (1991), « Willingness to pay and willingness to accept: how much can they differ? », in *Economic Review*, vol. 81, p. 635-647.

<sup>313</sup> Shogren, J.-F et alii., (1994), « Resolving differences in willingness to pay and willingness to accept », in *American Economic Review*, vol. 84, p. 255-269.

<sup>314</sup> *Etes-vous prêt à payer 20 € pour le bien ?*

Ce point avait déjà été souligné par Richard Bishop et Thomas Heberlein (1979)<sup>315</sup> dans les premiers travaux d'évaluation contingente avec choix dichotomique.

Ainsi, comme le montre le rapport du Panel, un individu conditionné par le marché va répondre plus simplement par « oui » ou par « non » à un prix affiché sur un produit. Emmanuel Flachaire et Guillaume Hollard (2005)<sup>316</sup> précisent que ce mode de questionnement permet de positionner l'individu dans « *une situation habituelle dans le domaine de la consommation* ». De plus, ce « *mode de révélation est incitatif au sens où il n'offre aucune opportunité*<sup>317</sup> *de comportement stratégique* ». De même, la question fermée suscite moins de non-réponses et de zéros de protestation que la question ouverte [Ryan et alii, 2001]<sup>318</sup>.

Le groupe de NOAA est ainsi resté confiant sur la validité des estimations des valeurs d'usage et de non-usage dès lors que le protocole d'application est respecté. Après ces recommandations qui guident la mise en œuvre d'une bonne évaluation contingente et la caution scientifique apportée par le Panel de NOAA, les débats et critiques portants sur l'existence de biais ont tout de même perduré.

### 2.3 Les débats et controverses

Les recommandations du Panel de NOAA ne font pas l'unanimité chez les chercheurs. Harrison (2002) se dit pessimiste quant aux perspectives de progrès de la méthode. La première critique porte sur la valeur de non-usage, plus précisément sur la valeur d'existence. Bonnioux (1998) indique que l'absence d'usage d'un bien engendre une mauvaise estimation. D'autres chercheurs se sont interrogés sur l'efficacité de l'interview en « face à face », sur le recours au CAP et sur la question fermée de type « référendum hypothétique ».

---

<sup>315</sup> Bishop, R.-C., Heberlein, T.-A., (1979), « Measuring values of extra-market goods: are indirect measures biased ? », in *American Journal of Agricultural Economics*, n° 61, p. 926-930.

<sup>316</sup> Flachaire Emmanuel et Hollard Guillaume, *Ibid.*, p. 318.

<sup>317</sup> [ou peu d'].

<sup>318</sup> Ryan, M, et al., (2001), « Eliciting public preference for the healthcare a systematic review of techniques », in *Health Technology Assessment*, vol. 5, n° 5, 186 p.

En premier lieu, les avantages affichés de l'interview en « *face à face* »<sup>319</sup> ont été contestés par l'étude de William Aquilino (1994)<sup>320</sup>. Il précise que ce type d'entretien engendre « *un biais lié au comportement ou au physique de l'enquêteur* »<sup>321</sup>. Un autre inconvénient, que Bonnieux considère comme *principal*, est le coût de l'enquête. Celui-ci est en effet le plus déterminant. Comme le montre Grappey (1999), « *le biais de complaisance « enquêteur »* » peut être minimisé. Dans son étude, elle pense faire annuler le *biais de complaisance « enquêteur »* pour l'interview en « *face à face* »<sup>322</sup> en comparant les consentements à payer de plusieurs enquêteurs mobilisés.

Aussi, certains privilégient l'enquête postale<sup>323</sup> jugée comme un compromis acceptable car offrant un temps de réflexion plus long à l'enquêté pour construire sa réponse sur la question de valorisation. Si elle évite le *biais de complaisance « enquêteur »* [Krysan et alii, 1994]<sup>324</sup>, le taux de non-réponse à l'enquête est important. D'autres chercheurs préfèrent l'enquête téléphonique. Elle est un bon compromis car le coût unitaire d'un questionnaire téléphonique est plus faible mais sa réussite suppose d'utiliser un questionnaire simple. Toutefois, la présence de l'enquêteur qui joue un rôle de premier plan dans l'enquête peut entraîner le *biais de complaisance*. La robustesse de la méthode peut être testée en croisant plusieurs modes d'enquête (voir McClelland et alii, 1993<sup>325</sup>; Carlin, 1994<sup>326</sup>). Ils soulignent l'importance de confronter les valeurs contingentes par exemple par enquête postale et par interrogations directes.

Une vive opposition s'est également manifestée sur la valeur monétaire du CAP pour deux raisons :

---

<sup>319</sup> Ce passage doit beaucoup aux écrits de l'étude de Grappey (1999) que nous avons exposée dans la première section de ce chapitre.

<sup>320</sup> Aquilino, S.-W., (1994), « Interview mode effects the surveys of drug and alcohol use. A field experiment », in *Public Opinion Quarterly*, vol. 58, n° 2, p. 210-240.

<sup>321</sup> Grappey Corinne, *Ibid.*, p. 45.

<sup>322</sup> Dans l'étude de Grappey (1999) : enquête interview en « *face à face* », sur 108 ménages interrogés, 100 ont été jugés exploitables soit 92,59% de taux de réponse.

<sup>323</sup> Dans l'étude de Grappey (1999) : enquête postale, sur 1100 ménages tirés aléatoirement dans l'annuaire téléphonique, 173 ont été jugés exploitables soit un taux de réponse de 16,4%.

<sup>324</sup> Krysan, M et alii., (1994), « Response rates and response content in mail versus face-to-face surveys », in *Public Opinion Quarterly*, vol. 58, n° 3 (hors série), p. 381-399.

<sup>325</sup> McClelland, G.-H et alii., (1993), *Additionnal Explication of Methods for Measuring Non-use Values: A contingent valuation Study of Groundwater Cleanup: Memorandum to the Science Advisory Board Environmental Economics Advisory Committee*, Colorado, Center for Economic Analysis, University of Colorado, Boulder, 102 p.

<sup>326</sup> Carlin, A., (1994), *EPA Comments on Proposed NOAA/DOI Regulations on Natural Resource Damage Assessment*, Final Report, Office of Policy Analysis, Planning and Evaluation US, Economy and Environment Division, Environmental Protection Agency, Washington, D.C, 122 p.

1. Le choix du CAP n'est pas fondé selon Harrison (2002), c'est-à-dire juste : on le choisit parce qu'il donne une valeur monétaire plus petite que le CAR, mais cela ne garantit pas la fiabilité de la valeur obtenue ;
2. Il existe une forte corrélation entre le montant du CAP et le type de la question fermée. Il s'agit du *biais d'ancrage*. Flachaire et Hollard (2005) se sont intéressés à ce phénomène qu'ils estiment difficile à supprimer. L'individu « ancre » sa réponse à la première valeur qui lui est proposée. En demandant par exemple à l'individu : « *êtes-vous prêt à payer 20 € pour le bien ?* », il choisira la valeur de la cible, c'est-à-dire 20 €. Ce résultat est identique dans le cas de la carte de paiement<sup>327</sup>, l'individu optera pour la première valeur proposée. Par conséquent, la question fermée ne permet pas à l'individu de révéler sa véritable préférence : il aurait peut-être choisi 5 € ou 25 €. Certains auteurs, à l'exemple de Grappey (1999), préconisent dès lors la question ouverte pour laisser à l'individu plus de liberté d'appréciation.

Les difficultés de mesure du CAP mettent en péril la pertinence du modèle économique. Celles-ci s'avèrent plus importantes si cela concerne la valeur d'existence [Bonnieux, 1998]. Bonnieux fait ainsi référence à Paul Milgrom (1993)<sup>328</sup> qui remet en cause la mesure des valeurs d'existence. Milgrom précise qu'il est difficile pour un individu de fixer une valeur monétaire à partir de valeurs morales. En fonction de critères exogènes<sup>329</sup>, l'attachement porté au bien peut être différent selon les individus. Dans cette condition, il est difficile de considérer, à partir de l'opinion versatile de l'individu, que la valeur d'existence est fiable [David et alii, 2007].

Nous avons décrit jusqu'ici les modalités de mise en œuvre et les limites de la méthode en nous appuyant sur une analyse critique d'un ensemble d'économistes et de sociologues, spécialisés pour la plupart dans l'environnement. Les recommandations du Panel de NOAA ont pu être rejetées en raison de biais méthodologiques.

---

<sup>327</sup> L'utilisation de la carte de paiement engendre des taux de non-réponse et de zéros de protestation importants [Ryan et alii, 2001].

<sup>328</sup> Milgrom, P., (1993), « Is Sympathy an Economy Value? Philosophy Economics, and the Contingent Valuation Method », in Hausman, J.-A (1993), *Contingent valuation. A critical Assessment*, Amsterdam, North Holland, chap. XI, p. 417-441.

<sup>329</sup> Nous entendons par les critères exogènes : « *Le statut socioprofessionnel des personnes interrogées, leur âge, leur domicile, leur conviction politique...* » [David et alii, 2007]. David, G. et alii., (2007), « Valeur sociale et économique des récifs coralliens du pacifique insulaire », IRD, CRISP, p. 13, 49 p.

Quels arguments ont été soulevés ? Nous apportent-ils une distance critique supplémentaire nous permettant de préciser ce que nous retenons de la MEC dans le cadre de notre étude.

## 2.4 Notre approche critique de la MEC

Au terme de la description de la méthode, nous nous demandons si nous pouvons parler vraiment de « LA » MEC ou s'il n'y a pas autant de MEC que d'auteurs. Nous avons vu que, selon les chercheurs, les choix méthodologiques diffèrent pour appliquer la méthode. Si celle-ci s'est beaucoup affinée ces dernières années (plus de quarante ans de réflexion), nous constatons qu'elle est encore contestée pour certains économistes et sociologues. Le concept du consentement à payer est souvent la cause du « conflit » parce qu'il pose le problème de la mesure de la valeur monétaire. C'est précisément cette remise en cause qui nous conduit sur un terrain de recherche nécessitant un examen approfondi.

Reprenons les deux principales critiques méthodologiques : la première concerne la fiabilité du questionnaire. L'autre est relative à l'incapacité de l'individu à donner une valeur monétaire dans une situation hypothétique, ce qui conduit à s'interroger sur la cohérence des résultats. L'importance de ces critiques met en doute la validité de la méthode dans un autre champ des politiques publiques aussi complexe que l'environnement, c'est-à-dire les politiques éducatives territorialisées. Nous rejoignons les craintes exprimées par Jean-Marc Boussard (1996)<sup>330</sup> qui écrit que « *cette méthode peut devenir dévastatrice [décision publique] et susceptible de toutes les manipulations [la nature des personnes interrogées]* ». Cependant, si ces craintes inciteraient à choisir d'autres méthodes d'évaluation, réputées plus fiables peut-être, il ne serait pas judicieux de rejeter la MEC sans avoir vérifié son efficacité. Dans ce cas, les utilisateurs de la méthode nous invitent à prendre des précautions et à faire preuve de discernement. Deux questions sont alors au cœur de notre démarche et alimentent notre réflexion critique sur la MEC :

1. ***que rejetons-nous des objections de la MEC ?*** Si nous écoutions toutes les critiques méthodologiques de la méthode, nous abandonnerions son utilisation. Cependant, celles-ci n'ont pas invalidé la MEC qui reste, jusqu'à plus ample informé, l'unique méthode donnant une valeur monétaire à un bien public non-marchand.

---

<sup>330</sup> Boussard, J.-M., (1996), « A propos de l'évaluation contingente », in *Courier de l'environnement de l'INRA*, n° 29, p. 84-85.

C'est pourquoi, les tribunaux étatsuniens ont fait de cette méthode un objet de normalisation pour mesurer monétairement les dommages environnementaux. A l'exception du Panel de NOAA, qui reste la principale référence pour l'application de la MEC, aucune autre manière de l'appliquer ne semble faire l'objet d'un consensus. Dans de nombreuses situations, la méthode reste encore très débattue : certains préfèrent la question ouverte, d'autres la question fermée, certains préfèrent le recours à l'enquête téléphonique, d'autres à l'enquête postale. On comprend dès lors que la MEC ait perduré, notamment dans l'expérimentation, pour trouver des solutions durables et économiques.

Peut-être serait-il sage de ne pas rejeter en « bloc » les principales recommandations du Panel de NOAA pour juger de la validité de la MEC ? Toutefois, les preuves empiriques de ce Panel ont tendance à se limiter à des exemples environnementaux. Il manque encore des interprétations théoriques et pratiques de la méthode appliquée à des objets proches de notre sujet ;

## 2. *que prenons-nous des objections de la MEC ?*

Les objections de la MEC nous alertent particulièrement sur les difficultés « techniques » que sont les différents biais et donc sur l'exigence du niveau d'expertise permettant d'approcher des résultats corrects. En effet, l'enquêteur présente aux personnes sondées un contexte insolite (hors-marché) où les intentions d'achat concernent le plus souvent un bien virtuel ou un bien *futur*. Compte tenu du caractère hypothétique du scénario, l'usage du consentement à payer peut être déroutant et conduire les individus vers plusieurs comportements non maîtrisables : incompréhension, désintérêt pour la question, désinvolture...

Les décisions publiques reposant sur une étude peu fiable peuvent avoir des retombées néfastes sur le plan social, économique voire politique. Par exemple, une collectivité territoriale envisage de construire une station d'épuration pour résoudre le problème de pollution d'une nappe phréatique. Pour la financer, elle décide de demander à ses administrés combien ils seraient prêts à payer ?

Si la collectivité en conclut que les administrés ne souhaitent pas financer ce programme, sans prendre en compte le fait que certains citoyens ne se préoccupent pas des dangers et des conséquences de la pollution sur l'environnement, elle peut prendre des risques sanitaires et politiques (mouvements contestataires).

Comme le souligne Pierre Bourdieu (1973)<sup>331</sup>, ceci permet d'affirmer que l'opinion individuelle recueillie par un individu isolé est difficile à établir et à circonscrire. Pourtant, on constate que les démocraties se servent de l'addition des opinions individuelles (ou particulières) comme « la volonté générale » du peuple. Par conséquent – on ne saurait trop le souligner – Jean-Jacques Rousseau (1762)<sup>332</sup> précise que « *la volonté générale (...) tend toujours à l'utilité publique* ». Il sous-entend ainsi que « *la volonté la plus générale est aussi toujours la plus juste* »<sup>333</sup>. Cette affirmation suppose que les délibérations « *du peuple aient toujours la même rectitude* »<sup>334</sup>. Mais, celle-ci n'en demeure pas moins critiquée. Georges Gurvitch<sup>335</sup> (2006)<sup>336</sup> indique que « *la volonté particulière est un élément empirique toujours changeant dans le vouloir de chaque individu (...)* ». A y regarder de plus près, Bourdieu (1980)<sup>337</sup> observe, en effet, que « *les gens changent de langage selon le sujet abordé* ». Dans ce cas, l'enquêteur se doit de renforcer les précautions méthodologiques pour construire une nouvelle approche révisée de la MEC dans la sphère publique.

Alors, pour pallier les incertitudes autour des biais, nous retenons les préconisations de Gary MC McClelland et alii (1993) et d'Allan Carlin (1994) en matière de confrontation des résultats de plusieurs modes d'enquête. Notre recherche revêt alors deux intérêts pour la mise en œuvre de la MEC : d'une part, il s'agit de l'appliquer à un nouveau champ – les politiques éducatives territorialisées – mais aussi d'appuyer le recueil d'information et éventuellement le traitement de celle-ci sur deux modes d'enquête dont nous comparerons les résultats.

---

<sup>331</sup> Bourdieu, P., (1973), « L'opinion publique n'existe pas », in *Les Temps modernes*, n° 318, p. 1292-1309.

<sup>332</sup> Rousseau, J.-J., (1762), *Du contrat social*, Paris, Honoré Champion, (2010), p. 148, 298 p.

<sup>333</sup> Rousseau, J.-J., (1755), *Discours sur l'économie politique*, Paris, Flammarion, (2012), p. 63, 332 p.

<sup>334</sup> Rousseau Jean-Jacques, *Ibid.*, p. 148.

<sup>335</sup> Georges Gurvitch (1894-1965)

<sup>336</sup> Gurvitch, G., (2006), *Écrits russes : écrits de jeunesse*, Paris, L'Harmattan, p. 266, 314 p.

<sup>337</sup> Bourdieu, P., (1980), « Ce que parler veut dire », in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, p. 107, p. 95- 112.

## CONCLUSION

### LES ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MEC

Dans ce chapitre, nous avons présenté, d'une part, les conditions de validité méthodologique de la MEC et, d'autre part, ses limites et conclusions bien connues.

Les résultats scientifiques de la méthode sont conditionnés par le respect de certaines règles. La pertinence du questionnaire et de sa qualité sont essentielles. Il est indispensable de bien définir le contexte d'étude pour que les mesures monétaires de l'enquête contingente soient valides : les caractéristiques du bien évalué, le périmètre choisi et le type de population interrogée. Les difficultés méthodologiques ne sont pas pour autant levées, en particulier du fait de l'existence de biais qui font douter de la validité de la méthode.

Il reste difficile, dans le contexte hypothétique propre au questionnaire de ce type d'enquête, d'obtenir une évaluation monétaire pertinente d'individus qui ne sont pas préparés à ce type de démarche. Cela n'a pas pour autant fait fléchir l'intérêt porté à la méthode. Les recommandations du Panel de NOAA impulsées par les tribunaux étatsuniens ont suscité des ajustements. Elles ont modifié le mode d'enquête, le choix du format de la question de valorisation et le mode de questionnement. Mais, cela n'a pas mis fin aux critiques des opposants à l'application de la MEC pour évaluer les politiques publiques.

Nous allons, dans le prochain chapitre, mettre la MEC à l'épreuve des faits dans la mise en œuvre de politiques éducatives territorialisées.



Deuxième partie – Les apports de la recherche : un nouveau champ d'expérimentation (un bien public éducatif) pour mesurer la fiabilité de la MEC

## ***DEUXIÈME PARTIE***

### ***LES APPORTS DE LA RECHERCHE : UN NOUVEAU CHAMP D'EXPÉRIMENTATION (UN BIEN PUBLIC ÉDUCATIF) POUR MESURER LA FIABILITÉ DE LA MEC***

## **CHAPITRE IV**

# **LA MEC APPLIQUÉE AUX POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALISÉES**

---

*« Ces méthodes [la MEC] permettent une évaluation directe des individus au moyen d'expérimentations en laboratoires ou d'enquêtes » [Touaty et Gié, 2004]<sup>338</sup>.*

## **SECTIONS DU CHAPITRE IV**

---

### **SECTION I – LE CHAMP ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE**

### **SECTION II – LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE**

---

<sup>338</sup> Touaty, M., Gié, G., (2004), « Synthèse des travaux français relatifs à l'évaluation des dommages », in *10<sup>e</sup> Colloque de comptabilité nationale* organisé par l'Association de la comptabilité nationale (ACN) à Paris les 21, 22 et 23 janvier 2004, p. 8, 23 p.

## INTRODUCTION

### UN NOUVEAU TERRAIN EMPIRIQUE DE LA MEC : LE BIEN PUBLIC ÉDUCATIF

Suite à des débats contradictoires et passionnés relatifs à la fiabilité de la MEC, de nombreux praticiens de la méthode recommandent de nouvelles expérimentations avant d'obtenir des conclusions « fermes ». Pour ce faire, il s'agit d'élargir l'usage de la méthode dans la sphère publique. Ainsi, nous avons choisi d'appliquer la MEC dans le champ des politiques sociales et, plus particulièrement, les politiques éducatives territorialisées. De nos jours, très peu d'études ont été réalisées en France sur ce type de bien public hors marché<sup>339</sup>.

Les politiques éducatives territorialisées sont caractérisées par une offre éducative différenciée. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux dispositifs éducatifs qui relèvent de la Politique de la ville. Ces dispositifs contractuels, qui demeurent du ressort unique de l'État, ont pour objectif de lutter contre les inégalités territoriales en matière d'éducation. Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales et d'autres partenaires extérieurs à l'école se sont fortement impliqués dans ces dispositifs. Selon Agnès Henriot-Van Zanten (1993)<sup>340</sup>, l'État garde une place importante « *dans la définition des buts poursuivis, dans l'allocation globale des moyens et dans l'évaluation de l'efficacité des actions* ». Malgré cette volonté manifeste, force est de constater que l'évaluation ne répond pas aux attentes de la Cour des comptes. En effet, cette institution chargée de contrôler les comptes publics encourage l'utilisation de l'ACB.

Dans la première section, il convient donc de définir les politiques éducatives territorialisées et, plus précisément, le volet éducatif de la Politique de la ville, comme terrain propice à l'expérimentation de la méthode.

---

<sup>339</sup> La seule étude que nous connaissons en lien avec notre sujet est celle menée par Maurice Alexandre Baslé (1995) dans son article « Problèmes généraux de transposition de la méthode d'évaluation contingente au cas des services collectifs publics et sociaux ». La particularité de cet article est de démontrer la portée, les limites et les contradictions de la méthode : « *la MEC peut-elle être transposée au champ de l'économie sociale et à l'évaluation des services collectifs publics à destination sociale ? On sait par avance que la question de la portée en général et des limites de la MEC se pose parce qu'il s'agit de l'utilisation d'une méthode individualiste de recherche d'une valeur économique de biens qui sont collectifs d'emblée...* ». Baslé, M.-A., (1995), « Problèmes généraux de transposition de la méthode d'évaluation contingente au cas des services collectifs publics et sociaux », in *Politiques et management public*, vol. 13, n° 2, p. 109-127.

<sup>340</sup> Henriot Van-Zanten, A., (1993) « Les politiques éducatives locales entre l'État et le marché », in *Société Française*, n° 48, p. 5, p. 5-10.

L'objet de l'étude est de juger de l'efficacité économique de ces politiques à partir de la variation de bien-être des individus dans une perspective d'ACB. La deuxième section présente la méthodologie utilisée. On verra que le protocole d'enquête s'appuie en partie sur les recommandations du Panel de NOAA et sur une méthodologie comparative.

## SECTION I – LE CHAMP ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le volet éducatif de la Politique de la ville a pour but d'assurer la cohérence et la complémentarité entre partenaires pour le bien-être de l'enfant et du jeune. Les activités éducatives sont fournies gratuitement et/ou à des prix qui ne sont pas représentatifs des coûts. Les contraintes de financement public questionnent, aujourd'hui, la légitimité des interventions territoriales (État-collectivités territoriales) en matière éducative. Avec la territorialisation des politiques éducatives, il s'avère utile d'évaluer, à l'échelon local, les bénéfices sociaux à partir des consentements à payer des individus.

### 1.1 Le champ d'étude

En France, les politiques éducatives territorialisées<sup>341</sup> sont initiées par l'État et déclinées sur les territoires [Bier, 2010]<sup>342</sup>. L'action éducative est territorialisée *via* les établissements scolaires, des zones géographiques ciblées et des collectivités territoriales [Glasman, 2004]<sup>343</sup>. A ce titre, la relation école-ville est fondée sur la base d'une culture partagée entre les professionnels intervenant au plan local sur les questions scolaires et de jeunesse. Quel est l'objet ? Quelles en sont les raisons, la gouvernance, les enjeux ?

#### 1.1.1 Les définitions classiques de l'éducation

La conception moderne de l'éducation s'est construite autour de définitions classiques diversifiées. Avec les travaux d'Émmanuel Kant (1724-1804), James Mill (1776-1836) et Émile Durkheim, deux points de vue ont émergé :

1. Un point de vue individualiste et utilitaire de l'éducation :

- Pour Kant<sup>344</sup> : « *L'homme ne peut devenir homme que par l'éducation. Il n'est rien que ce que l'éducation fait de lui* »;

---

<sup>341</sup> En France, l'héritage historique veut que les politiques éducatives territorialisées soient initiées par l'État.

<sup>342</sup> Bier, B., (2010), « Des villes éducatrices où l'utopie du « territoire apprenant » », in *Informations sociales*, vol. 5, n° 161, p. 118-124.

<sup>343</sup> Glasman, D., (2004), « Projet et contrat : des moyens pour agir. A quelles conditions ? », in *Éducation et territoires*, l'État au local, 4<sup>e</sup> Rencontres nationales de l'éducation, Rennes, octobre 2004.

<sup>344</sup> Kant, E., (1803), *propos de pédagogie, Œuvres philosophiques*, F. Alquié (dir.) Bibliothèque de la pléiade, Paris, Gallimard, (1986), Tome III, Les derniers écrits, p. 1151, 1561 p.

- Selon Mill<sup>345</sup> : « *L'éducation a pour objet de faire de l'individu un instrument de bonheur pour lui et ses semblables* » ;

2. Un point de vue social de l'éducation :

- D'après Durkheim (1922)<sup>346</sup> : « *L'éducation est l'action exercée par les générations d'adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter chez l'enfant un certain nombre d'états physiques et mentaux que réclament de lui la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné* ».

Ces définitions permettent de mieux apprécier la place centrale des politiques éducatives territorialisées. Celles-ci visent le développement individuel de l'enfant et du jeune dans une démarche d'action collective. Alors que l'éducation a en France longtemps été considérée comme relevant de l'État et de l'école [Bier, 2010], cette conception a beaucoup changé sur le terrain depuis le début des années 1980. On ne conçoit plus l'éducation autour d'une relation asymétrique entre enseignants et apprenants mais l'on prend en compte de nouvelles approches partenariales. Gilbert Tsafak (2001)<sup>347</sup> parle de « *cité éducative* » et Bier de « *ville éducatrice* ». L'«*éducatif*» recouvre l'ensemble des interventions sociales, économiques et urbanistiques attachées aux politiques éducatives territorialisées. Ces interventions prennent en compte une demande éducative ancrée sur la notion d'égalité des territoires et d'égalité des chances.

### 1.1.2 La territorialisation française des politiques éducatives

La territorialisation des politiques éducatives résulte d'un long processus qui, progressivement, a transformé l'intervention et le contrôle de l'État sur l'activité éducative. Marie-Lucie Gosselin (2010)<sup>348</sup> évoque trois changements importants qui ancrent l'école aux territoires :

---

<sup>345</sup> La définition de James Mill qui va suivre est extraite de l'ouvrage de Maurice Debesse et Gaston Mialaret (1969). Debesse, M., Mialaret, G., (1969), *Traité des sciences pédagogiques*, Presses Universitaires de France, Tome 1, p. 23, 206 p.

<sup>346</sup> Durkheim, E., (1922), *Education et Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, (1973), p. 51, 130 p.

<sup>347</sup> Tsakak, G., (2001), *Comprendre les sciences de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 326 p.

<sup>348</sup> Gosselin, M.-L., (2010) « Éducation & Territoires : état des lieux, enjeux, perspectives », in *Université d'été du PRISME* « Mutations territoriales et éducation : de la forme scolaire à la forme éducative ? Sur quelles bases se fonde cette interrogation ? », La Ferté-Sous-Jouarre, 8 et 9 juillet 2010.

1. le premier intervient en 1982 avec la loi dite de décentralisation. La délégation de missions et de compétences aux collectivités territoriales s'est réalisée en deux étapes. Dans un premier temps, la mise en œuvre opérationnelle des équipements (collèges et lycées) a été transférée aux collectivités territoriales (région et département), alors que le « pédagogique » restait sous la responsabilité de l'État. La gestion des locaux et du matériel des écoles maternelle et primaire étaient déjà sous la responsabilité des communes. Mais, le nouvel acte de la décentralisation de 2004 donne plus d'autonomie aux territoires pour mener des expérimentations éducatives ;
2. un second changement consiste à donner plus de marge de manœuvre aux acteurs locaux pour appliquer les orientations nationales en matière d'éducation. Toutefois, les acteurs locaux demeurent sous la tutelle de l'État central ;
3. le troisième changement est la mise en place progressive à partir de la fin des années 80 de dispositifs éducatifs territorialisés. Dans cette perspective, sont nés les projets d'établissements scolaires<sup>349</sup> rendus obligatoires par la loi d'orientation du 10 juillet 1989. Sur la base d'un diagnostic partagé, la communauté éducative définit des objectifs à atteindre à partir d'une analyse des besoins des élèves. En 1990, les *zones prioritaires* (ZP) inspirées des pays anglo-saxons<sup>350</sup> sont devenues des *zones d'éducation prioritaire* (ZEP)<sup>351</sup>. Plus tard, certaines ZEP seront remplacées par les *réseaux d'éducation prioritaire* (REP). L'idée est de diversifier les politiques et les moyens éducatifs en ouvrant l'école à des partenariats<sup>352</sup>. Sont nées ensuite les politiques ministérielles où interministérielles<sup>353</sup> d'implication locale.

---

<sup>349</sup> Ecoles, collèges et lycées.

<sup>350</sup> *The Plowden Report. Children and their Primary Schools (1967)*, rapport du *Central Advisory Council for Education England*, London.

<sup>351</sup> « *L'objectif de cette politique est d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés* ». (Extrait de la circulaire n° 90-028 du 1<sup>er</sup> février 1990). La politique d'éducation prioritaire est née en 1981 sous Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale.

<sup>352</sup> Collectivités territoriales et Associations d'Éducation populaire et ou locales (sportives, culturelles, socioculturelles, sociales).

<sup>353</sup> Plusieurs ministères concernés (Éducation nationale, Jeunesse et Sports, l'Éducation populaire et Vie associative, Culture et communication, Délégation à la Ville).

A partir de critères socio-économiques territoriaux (taux de chômage, retard scolaire, illettrisme), elles encourageaient les collectivités territoriales à participer à de nombreux contrats éducatifs<sup>354</sup> d'accompagnement de la scolarité et d'animation périscolaire.

Notre étude portera tout particulièrement sur ce troisième processus de territorialisation des politiques éducatives pour tester la pertinence, l'opérationnalité et la validité de la MEC. Ces politiques définissent des priorités qui relèvent d'enjeux éducatifs spécifiques. Il s'agit de lutter contre l'échec scolaire et contre toutes les inégalités d'accès à l'éducation, à l'échelle des territoires locaux. Le territoire local devient alors selon Gosselin (2009) : « *le bon niveau* »<sup>355</sup> pour prendre en compte ces enjeux grâce aux acteurs de proximité. Depuis quelques années, ces politiques tendent à se recentrer sur un périmètre restreint : les quartiers infra-urbains de la politique de ville qui rencontrent des difficultés socio-économiques accrues.

### **1.1.3 Une géographie « ciblée »**

La Politique de la ville a beaucoup contribué à l'émergence des politiques éducatives territorialisées au milieu des années 1980 dans les « *grands quartiers d'habitat social qui concentrent des populations qui cumulent des difficultés : habitat dégradé, chômage, échec scolaire, incivilité, délinquance* »<sup>356</sup>. Depuis la loi « Borloo » de 2003<sup>357</sup>, la délimitation des quartiers « cibles » doit mettre en cohérence les zonages de la Politique de la ville et de l'éducation prioritaire. Précisons donc la géographie prioritaire et le volet éducatif des territoires de la Politique de la ville.

#### **1.1.3.1 La géographie prioritaire de la Politique de la ville**

La Politique de la ville est une démarche globale qui touche essentiellement des territoires urbains. Autrement dit, cette politique se traduit par un zonage spécifique et par la mise en place d'un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales.

---

<sup>354</sup> Contrat enfance jeunesse (CEJ), Contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS) etc. (cf. annexe 1).

<sup>355</sup> Gosselin, M.-L., (2009), « Éducation & Territoires : état des lieux, enjeux, perspectives », in *Sudel*, p. 163, 213 p.

<sup>356</sup> DPSA/Grand Lyon., (2008), « Politique de la ville : les principaux repères », in *Millénaire, le Centre de ressources prospectives du Grand Lyon*, p. 2, 16 p.

<sup>357</sup> Loi n° 2003-70 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.



Elle vise les plus défavorisés, sur la base d'une discrimination « positive »<sup>358</sup>. Définissons cette notion de discrimination « positive »<sup>359</sup>. La discrimination « positive » consiste à mettre en place un traitement préférentiel, c'est-à-dire à donner plus à ceux qui ont moins. Il est important de distinguer trois logiques :

1. en premier lieu, la discrimination « positive » désigne des interventions publiques prioritaires « *ayant pour but de réparer les effets d'exclusion raciste et/ou sexiste* »<sup>360</sup>. Ces interventions sont définies à partir de critères éthiques ou sexuels ;
2. en second lieu, la discrimination « positive » peut désigner également des interventions publiques prioritaires ayant pour but de redistribuer équitablement les ressources financières voire fiscales. Ces interventions sont alors définies à partir de critères comptables ;
3. enfin, la discrimination « positive » peut être appréhendée à partir de la question territoriale. Il s'agit de réparer ou de compenser les désavantages sociaux et économiques des individus dans un territoire défavorisé. Les interventions sont fondées sur un critère territorial. Cette approche valorise le zonage territorial sous l'angle des déficits sociaux et économiques.

Ainsi, la Politique de la ville est « *une formule de « discrimination positive territoriale » consistant à « donner plus aux territoires qui ont moins »...* »<sup>361</sup>. Les trois niveaux d'intervention que sont les *Zones urbaines sensibles (ZUS)*, les *Zones franches urbaines (ZFU)* et les *Zones de rénovation urbaine (ZRU)* sont des zones géographiques définies par les pouvoirs publics comme cibles prioritaires de la Politique de la ville. Ce sont également très souvent des territoires se situant à la périphérie de grandes villes urbaines.

---

<sup>358</sup> Le terme de discrimination « positive » ou « affirmative action » a vu le jour dans les années 1960 dans les pays anglo-saxons. Depuis les années 1990, ce terme est couramment utilisé en France.

<sup>359</sup> Cette définition sur la discrimination « positive » doit beaucoup aux écrits d'Éric Keslassy (s.d.). Keslassy, E., (s.d.), « La discrimination positive aux États-Unis et en France », [en ligne], in *Centre national de la documentation pédagogique (CNDP)*, 6 p.

<sup>360</sup> Keslassy Eric, *Ibid.*, p. 2.

<sup>361</sup> Kirszbaum, T., (2004), « La discrimination positive territoriale : de l'égalité des chances à la mixité urbaine », in *Pouvoirs*, n° 111, p. 102, p. 101-118.

C'est aussi une politique qui, dès sa création, repose sur une action, une coordination interministérielle et un partenariat avec les collectivités territoriales. Il s'agit de mobiliser les politiques de droit commun de chaque ministère et de contractualiser avec les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic partagé. Cette gouvernance à plusieurs niveaux régit alors des programmes à dimensions urbaine, économique et sociale. En 2003, le ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine, Jean-Louis Borloo a prôné un vrai partenariat en matière de politique éducative sur le terrain qui, en 2008, inspira le plan « Dynamique Espoir Banlieue ». Le zonage de l'éducation prioritaire (ZP, ZEP, REP) est celui de la Politique de la ville et constitue son volet éducatif.

### 1.1.3.2 L'éducation prioritaire de la Politique de la ville

Les difficultés rencontrées dans la lutte contre l'échec scolaire, l'absentéisme et la montée des tensions entre élèves ont contribué à faire de l'éducation, une orientation prioritaire dans les territoires de la Politique de la ville. Il s'agit d'assurer « *l'égalité républicaine* »<sup>362</sup> en luttant contre l'échec scolaire dans les établissements scolaires en ZUS. Il s'agit également de renforcer le triangle socio-pédagogique, c'est-à-dire les relations entre l'enseignant(e), l'élève et les parents. Il faut redonner une place à l'école en suscitant le plaisir chez les enfants et les jeunes. Il faut faire participer les parents à la vie scolaire mais également les rassurer sur la qualité des établissements scolaires sur leur territoire. L'éducation est perçue comme un levier essentiel de l'attractivité territoriale. Mais, l'Éducation nationale ne peut pas agir seule. L'accompagnement éducatif doit se poursuivre en coopération avec d'autres partenaires concernés : Jeunesse et Sports, Affaires sociales, collectivités territoriales et autres acteurs locaux. Cette situation encourage la création de nombreux dispositifs<sup>363</sup> où chaque acteur a un rôle pour réduire l'insuccès scolaire.

Dans cette perspective, les structures socio-éducatives<sup>364</sup> sous la responsabilité des collectivités territoriales et du monde associatif sont placées au centre de ce partenariat territorial. C'est la raison pour laquelle, à travers les dispositifs contractuels, les acteurs locaux s'engagent à proposer dans les temps périscolaires une offre de loisirs favorisant les activités culturelles, sportives et ludiques.

---

<sup>362</sup> Dallier, P., Longuet, G., (2009), *Education nationale et quartiers de la Politique de la ville : assurer l'égalité républicaine*, rapport d'information, Sénat, n° 81, 73 p.

<sup>363</sup> Les dispositifs éducatifs territorialisés (cf. annexe 1).

<sup>364</sup> *Accueils de loisirs sans hébergement* (ALSH), Centre social, *Maison des jeunes et de la culture* (MJC), Maison des associations, crèches collectives, salles de sports etc.

Des moyens financiers et humains sont ainsi mobilisés pour mettre en œuvre ces dispositifs tels que le *Programme de réussite éducative* (PRE), l'*École de la deuxième chance* (E2C), *Villes vie vacances* (VVV) et les projets ambition réussite (Lycée d'excellence, *Internat de réussite éducative* (IRE)).

**Encadré 1.4 : Le Programme de réussite éducative (PRE) (soutien individualisé)**

**- Deux exemples**

**Gennevilliers :** le PRE concerne les quartiers des Grésillons et du Luth classés en ZUS. Les principales actions du dispositif concernent les champs sanitaire, éducatif et culturel. Le premier a pour objectif de proposer des activités ludiques autour de l'éducation nutritionnelle. Plusieurs approches thérapeutiques sont mises en place avec la collaboration d'associations culturelles. Le deuxième champ met l'accent sur un accompagnement à la scolarité et la *remédiation*<sup>365</sup> culturelle en faisant le lien avec les familles.

**Grande-Synthe :** le PRE concerne les quartiers Europe, Albeck, Anciens Jardiniers classés en ZUS et en *Réseaux d'éducation prioritaire* (REP). Les principales actions du dispositif visent des actions de communication à destination des parents et des enfants sur les thèmes de la santé publique. Une autre action propose le développement de l'accès à la culture en mettant en place des ateliers d'écriture. Une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, éducateurs, enseignants, professionnels de la santé et acteurs du milieu associatif) est chargée de l'animation.

*Source : Réussite éducative (dossier de presse du Plan de cohésion sociale)*

## **1.2 Les modalités de financement et évaluation<sup>366</sup>**

Dans la lutte contre les inégalités, l'impôt participe aux financements des politiques éducatives territorialisées. Le volet éducatif de la Politique de la ville complète d'autres dispositifs. Face aux récentes interrogations sur la qualité et la lisibilité des dispositifs, apportons des précisions sur les modalités de financement public.

### **1.2.1. Les sources publiques de financement**

Le financement des dispositifs éducatifs repose sur un large éventail de ressources financières. Deux aspects du financement public sont à distinguer :

<sup>365</sup> Selon la Commission générale de terminologie et de néologie du Ministère de l'Éducation nationale, La « remédiation » doit être distinguée du « rattrapage » qui consiste en une remise à niveau des connaissances.

<sup>366</sup> Cette partie doit beaucoup aux écrits de Dallier et Longuet (2009).

1. Le prélèvement fiscal :

- l'impôt constitue une importante source de recettes qui alimente le budget de l'État et des collectivités territoriales. Ces ressources assurent les dépenses traditionnelles (justice, défense nationale, santé, éducation etc.). Ainsi, l'éducation est largement financée par l'impôt. L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation s'élève en 2010 à 134,8 milliards d'euros<sup>367</sup>. La contribution du citoyen peut alors être perçue par celui-ci dans une triple perspective<sup>368</sup>. La première est celle d'un impôt *échange* qui est le prix à payer par les contribuables pour les bénéfices qu'ils reçoivent de l'État et des collectivités territoriales. La deuxième est l'impôt *obligation*, celle d'un prélèvement financier sans contrepartie. Enfin, l'impôt *contribution* qui est pour le citoyen un impôt utile mais sans contrepartie directe. Ces recettes fiscales alimentent ensuite le financement des interventions éducatives de la Politique de la ville.

2. L'affectation des dépenses éducatives :

- l'État affecte des crédits budgétaires spécifiques (contractualisés au sein des dispositifs éducatifs) en tenant compte des disparités territoriales dans le cadre de la Politique de la ville ;
- crédits budgétaires « fléchés » mais aussi des crédits de « droit commun » dédiés à la Politique de la ville ;
- les collectivités territoriales consacrent dans leur budget des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse.

---

<sup>367</sup> La somme de 134,8 milliards d'euros est répartie de cette façon : 56,8 % assurés par l'État (impôts indirects/directs et autres recettes), 25 % assurés par les collectivités territoriales (impôts indirects/directs et autres recettes), 6,5 % assurés par les entreprises (taxe d'apprentissage et autres dépenses liées à la formation continue), 11,1% assurés par les ménages (autres impôts directs) et 0,6 % assurés par les autres administrations publiques. Quéré Michel et alii., (2012), *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, RERS, 424 p.

<sup>368</sup> Cette définition à triple niveau du financement public doit beaucoup aux écrits de Marc Leroy. Leroy, M., (2009), « La sociologie fiscale », in *Socio-logos, Revue de l'Association française de sociologie* [en ligne], n° 4.

Le coût des dispositifs éducatifs de la Politique de la ville inclut des dépenses de fonctionnement (pédagogique et de personnel (enseignement, animation, culture, santé, sport etc.). Selon la Cour des comptes, en 2005<sup>369</sup>, 115 millions d'euros des crédits Politique de la ville ont été attribués au volet éducatif<sup>370</sup> soit 33% du financement global du programme 147 « Politique de la ville »<sup>371</sup>. Toutefois, elle déplore l'absence de chiffrage des moyens substantiels consacrés localement par les collectivités. Cette situation est regrettable notamment dans un contexte où l'État et les collectivités territoriales cherchent à apprécier l'utilité de l'action éducative de la Politique de la ville.

### 1.2.2 L'évaluation de l'utilité des dispositifs éducatifs territorialisés

Les effets des dispositifs éducatifs restent difficiles à mesurer d'un point de vue qualitatif et quantitatif. La faiblesse de l'évaluation fait obstacle à la transparence et interroge l'efficacité des dépenses publiques. Quelle est donc la valeur ajoutée des interventions éducatives en France ? L'évaluation qualitative du volet éducatif de la Politique de la ville a longtemps été la cible de critiques, cela pour deux raisons :

1. la diversification et l'empilement des dispositifs éducatifs, avec l'existence de différents niveaux décisionnels rendant difficile une évaluation cohérente ;
2. les impacts sociaux et éducatifs des dispositifs sur les bénéficiaires sont difficiles à mesurer. La plupart des mesures sont centrées sur deux notions : le capital social (collectif)<sup>372</sup> et le capital humain (individuel)<sup>373</sup>. Ces capitaux ont recours à un certain nombre d'indicateurs sociaux pour mesurer le bien-être : socialisation, autonomisation, scolarisation, égalité, santé et participation à la vie publique.

---

<sup>369</sup> Dallier et Longuet (2009).

<sup>370</sup> En 2009, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) évalue le coût du volet éducatif de la Politique de la ville à 160 millions d'euros.

<sup>371</sup> En 2005, le programme 147 « Politique de la ville » s'élevait à 351,1 millions d'euros des crédits consommés. Projet de loi des finances pour 2011 : Ville et logement, Sénat.

<sup>372</sup> Selon la définition de Robert David Putnam (2006) : « le « capital social » fait référence aux caractéristiques de l'organisation sociale, telles que les réseaux, les règles et la foi en l'action collective, qui facilitent la coordination et la coopération pour le bien de tous ». Putnam, R.-D., (2006), « Bowling Alone : le déclin du capital social aux États-Unis », in Bevort, A., Lallement, M., (dir.), *Le capital social : performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, p. 37, 322 p.

<sup>373</sup> Selon la définition de l'OCDE : « Le capital humain recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique ». Kelley, B., (2007), *Le capital humain, comment le savoir détermine notre vie*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, p. 30, 159 p.

Certes, ces indicateurs présentent des limites : une polysémie conceptuelle et des contradictions empiriques [Ponthieux, 2004]<sup>374</sup>. Cette dernière critique justifie tout particulièrement notre étude expérimentale.

Michel Valadas et alii (2003)<sup>375</sup> précisent d'ailleurs que « *ces carences ont naturellement des répercussions au plan financier puisqu'il est difficile de mettre en regard la portée des actions et de leurs coûts* ». L'idée sous-jacente est que les dispositifs éducatifs sont des investissements générant des avantages sociaux pour la société. Deux approches sont retenues :

1. dans une perspective macroéconomique, la relation entre éducation et croissance est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Investir dans les dispositifs éducatifs, c'est assurer un rendement économique et social. Le capital humain contribue à la croissance et au bien-être. Quant au capital social, il comprend le réseau relationnel de l'individu. Les efforts financiers consentis par les pouvoirs publics pour l'éducation ont-ils cependant des retombées positives suffisamment importantes sur le tissu économique et social ? L'enquête menée par la Cour des comptes<sup>376</sup> concernant les crédits d'intervention de la Politique de la ville soutient, à cet égard, que l'État est incapable de contrôler le bon usage des deniers publics et l'efficacité des actions conduites ;
2. d'un point de vue microéconomique, l'éducation est un investissement pour les individus. Ces derniers sont incités à investir dans le capital humain et social. Les connaissances, les compétences, les valeurs, les règles et les réseaux peuvent constituer des avantages économiques et sociaux pour leur épanouissement dans la société.

---

<sup>374</sup> Ponthieux, S., (2004), « Le concept de capital social, analyse critique », in *Contribution au 10<sup>e</sup> Colloque de l'ACN*, Paris, 21-23 janvier 2004, 24 p.

<sup>375</sup> Valadas, M., et alii., (2003), *Les politiques éducatives locales à caractère interministériel*, rapport d'information, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, n° 03 004, p. 16, 98 p.

<sup>376</sup> Dallier, P., (2007), *L'enquête de la Cour des comptes relative aux crédits d'intervention de la Politique de la ville*, rapport d'information, Sénat, n° 71, 131 p.

A l'heure où la qualité de l'éducation prioritaire fait débat, et dans un contexte budgétaire difficile, il peut être utile – dans une gouvernance multi-niveaux – de porter un regard objectif sur les dispositifs éducatifs. Il semble – cela a déjà été souligné – que la réponse institutionnelle en termes d'amélioration de la qualité de l'éducation prioritaire se traduit par une réduction des dépenses publiques. Dans cette perspective d'amélioration, quelle est donc la valeur marchande « fictive » de ces dispositifs éducatifs ? Ce choix consiste, à partir d'une mesure globale du bien-être subjectif, à dégager des éléments constitutifs d'un futur programme éducatif au niveau local afin d'aider les élus à prendre des décisions. Il convient alors de proposer un protocole d'enquête.

## SECTION II – LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

L'objet de l'étude, réalisée à l'appui d'une enquête menée en 2009 et 2010 dans la région Haute-Normandie, est d'exprimer la valeur qu'accordent les individus aux dispositifs éducatifs de la Politique de la ville à travers un programme éducatif. Notre problématique mobilise les principales recommandations du Panel de NOAA pour tenter d'appréhender la « valeur monétaire » associée à l'usage et au non-usage de ce programme. Dans cette perspective, deux zones d'étude dans six périmètres spécifiques ont été choisies. Un questionnaire d'évaluation contingente a été proposé à 336 personnes afin de connaître leur consentement à payer *ex ante*<sup>377</sup> pour mettre en place de nouveaux dispositifs éducatifs.

### 2.1 Le périmètre géographique et social

Deux raisons essentielles nous ont conduits à choisir le choix de la région Haute-Normandie pour la recherche. D'une part, cette région a fait l'objet d'expériences et de bilans concernant le volet éducatif de la Politique de la ville. D'autre part, l'existence de deux territoires bien différents, les agglomérations rouennaise (Rouen - CAR<sup>378</sup>) et ébroïcienne (Évreux - CAE<sup>379</sup>), permettent de confronter les comportements de plusieurs types de population.

#### 2.1.1 Les sites retenus

Dans notre enquête, nous avons retenu deux territoires (rouennais et ébroïcien) situés entre la région parisienne et la Manche. Leurs caractéristiques sont à la fois différentes et complémentaires. L'agglomération rouennaise avec 45 communes est une zone très urbanisée dont la ville-centre est Rouen. L'agglomération ébroïcienne avec 37 communes est quant à elle très rurale avec Évreux comme ville centre. Elles sont concernées par les dispositifs éducatifs de la Politique de la ville faisant l'objet, comme dans tout territoire, d'arbitrages visant à leur efficacité.

---

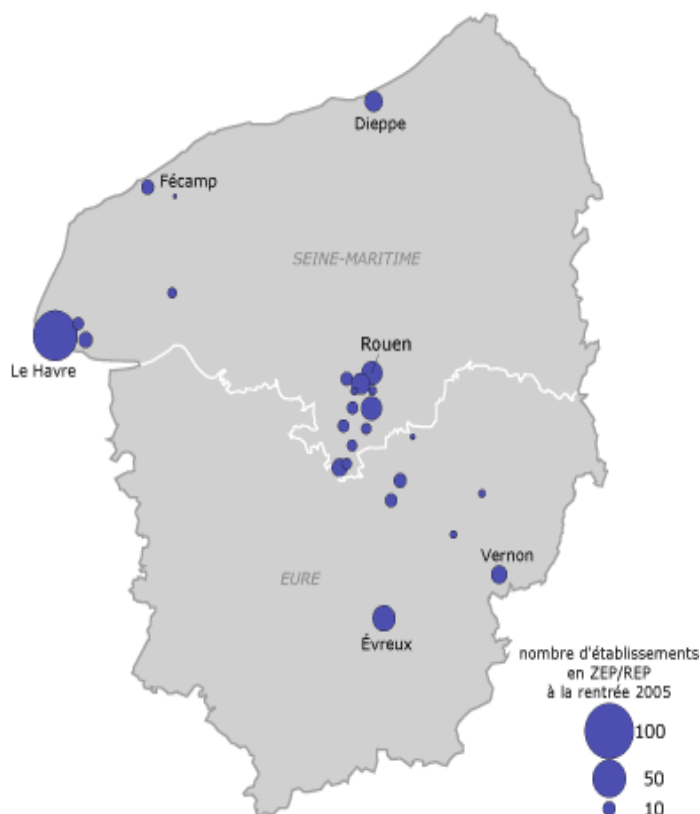
<sup>377</sup> Cas n° 1 de Bateman et Turner (1993) : CAP pour assurer que le gain arrive.

<sup>378</sup> Au moment de notre étude (2009), le territoire de l'agglomération rouennaise s'appelait *la Communauté d'agglomération rouennaise* (CAR). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CAR a fusionné avec l'Agglomération d'Elbeuf et des communautés de communes de Seine-Austreberthe et du Trait-Yainville afin de former la *Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe* (CREA). La CREA représente 71 communes.

<sup>379</sup> *Communauté d'agglomération ébroïcienne* (CAE).



**Cartographie 1.2** : Les ZEP en région Haute-Normandie



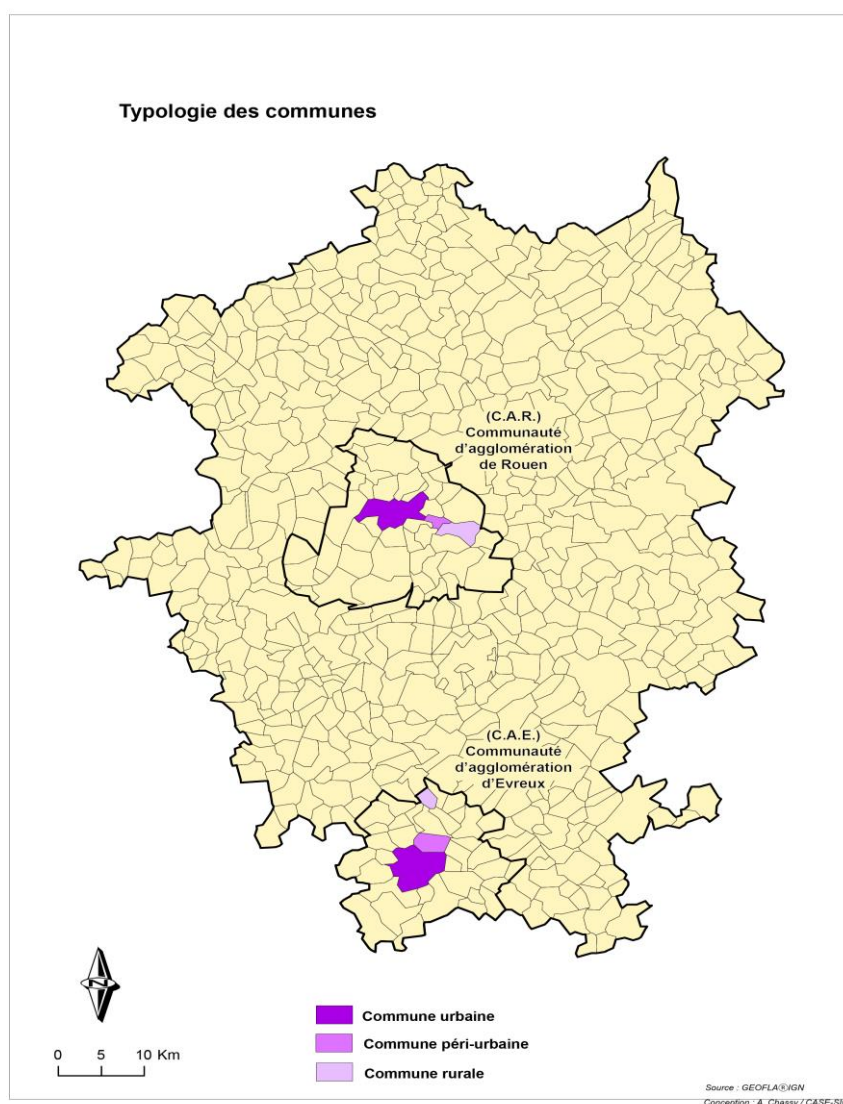
Nous réitérons à ce propos la remarque formulée dans l'introduction : le maintien ou non des dispositifs va au-delà des limites géographiques imposées par la Politique de la ville. Les agglomérations entretiennent des relations avec d'autres types de territoires proches ou éloignés. On a vu que ces dispositifs éducatifs sont financés en partie par l'impôt. Il s'agit alors d'étudier la valeur des dispositifs éducatifs sur des territoires différents. Ceci conduit à proposer trois périmètres (urbain, périurbain et rural) pour mesurer la valeur d'usage et de non-usage d'un programme éducatif. Ces périmètres d'étude sont les suivants :

- le périmètre urbain de Rouen et d'Évreux comprend des quartiers en ZUS. Il est éligible aux dispositifs éducatifs et concentre des équipements sportifs, éducatifs et culturels ; le périmètre de la ZUS concerne uniquement deux quartiers classés : La Grand'Mare (Rouen) et La Madeleine (Évreux)<sup>380</sup> ;

<sup>380</sup> Ces deux quartiers concentrent un habitat de type de grands ensembles.

- le périmètre périurbain de Saint-Léger-du-Bourg-Denis près de Rouen et de Gravigny qui jouxte Évreux est peu ou pas concerné par les dispositifs éducatifs. Il concentre cependant des équipements sportifs, éducatifs et culturels ;
- le périmètre rural est éloigné de la ZUS et n'est pas concerné par les dispositifs éducatifs : Saint-Aubin-Épinay (Rouen), Émalleville (Évreux). Il concentre peu d'équipements sportifs, éducatifs et culturels.

**Cartographie 2.2 : Les périmètres d'étude<sup>381</sup>**



<sup>381</sup> La CAR est représentée par les villes suivantes : Rouen, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Aubin-Épinay. La CAE est représentée par les villes suivantes : Évreux, Gravigny, Émalleville. Les distances kilométriques entre les trois communes sont quasi-identiques dans chaque territoire (cf. annexe 2).

Les territoires retenus visent à apprécier l'impact de localisation des personnes enquêtées sur leur acceptation ou non à participer au programme et sur le montant de leur consentement à payer. En effet, comme le précisent Saturnin Adigaw et alii (2009)<sup>382</sup>, la localisation des individus s'avère être déterminante sur le consentement à payer.

### 2.1.2 La population de référence

La mise en œuvre de l'étude nécessite de définir la population de référence à partir de laquelle est constituée l'échantillon de l'analyse<sup>383</sup>. La population de référence est scindée en deux territoires (CAR et CAE) qui comprennent chacun trois périmètres géographiques différents, urbain, périurbain et rural. Mais, par delà les variables géographiques, nous considérons comme Terra (2005) qu'il convient d'inclure dans l'analyse des variables liées aux opinions vis-à-vis du bien évalué, la fibre environnementale, ainsi que des variables socio-économiques. Nous avons dès lors retenus les variables suivantes : le genre, les *Professions et catégories socioprofessionnelles* (PCS), le nombre d'enfants, le niveau d'étude et le niveau de revenu. Ces variables explicatives sont le plus souvent significatives dans les études contingentes. Nous cherchons ainsi à mesurer la valeur qu'accordent les ménages enquêtés<sup>384</sup> au financement du programme éducatif. Deux éléments nous intéressent plus particulièrement pour exprimer cette valeur : la proximité avec le bien et l'appartenance géographique. La nature des contributions repose sur des ménages qui bénéficient (ont l'usage) ou pas (n'ont pas l'usage) du bien. La révélation de la valeur de non-usage est possible dans la mesure où les ménages peuvent s'exprimer grâce à l'évaluation contingente.

---

<sup>382</sup> Adigaw, S., et alii., (2009), « Estimation non-paramétrique de la régression : cas du consentement à payer », in *41<sup>e</sup> Journées de statistique, SFDS*, Bordeaux, 6 p.

<sup>383</sup> La taille de l'échantillon requise dans notre étude est de 100 individus minimum (n=100). Le nombre de ménages pour les villes concernées par l'étude est :

- *Institut national de la statistique et des études économiques* (INSEE).
- Rouen (La Grand'Mare) = 4 339 ménages (INSEE 2006 – périmètre ZUS).
- Évreux (La Madeleine) = 3 998 ménages (INSEE 2006 – périmètre ZUS).
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis = 1 362 ménages (INSEE 2009).
- Gragny = 1 804 ménages (INSEE 2009).
- Saint-Aubin-Épinay = 341 ménages (INSEE 2009).
- Émalleville = 174 ménages (INSEE 2009).

<sup>384</sup> Dans l'étude, nous avons choisi de prendre comme « personne de référence du ménage », en priorité l'homme ou la femme qui composent le ménage. Selon l'INSEE « *La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent (...)* ». « *Depuis 2004, l'INSEE a adopté dans la grande majorité de ses enquêtes auprès des ménages une nouvelle définition de la personne de référence d'un ménage qui ne tient pas compte du sexe des personnes composant ce ménage. Seuls importent le fait d'apporter ou non des ressources au ménage, le fait d'être actif ou non, et l'âge* ».

## 2.2 Le choix de la méthode de recueil de données

Lorsqu'on effectue des enquêtes, le choix de la méthodologie repose sur deux critères<sup>385</sup>. Il s'agit de « *contraintes matérielles (cadre institutionnel, type de financement, délais) [et] conceptuelles (théorie, modèle, hypothèses) (...)* ». Notre choix s'inscrit dans une approche quantitative et non pas qualitative. Nous mettrons en évidence les raisons particulières qui ont motivé ce choix pour tester la robustesse de la méthode. Dans cette perspective, nous proposons à l'échantillon un questionnaire contingent (scénario hypothétique) afin d'exprimer la valeur du bien public considéré. Le questionnaire comporte 56 questions et se divise en trois parties<sup>386</sup>. Pour comprendre la pertinence des résultats, nous proposons deux modes d'enquêtes : enquête téléphonique et enquête « auto-administrée ».

### 2.2.1 La méthodologie quantitative

La collecte des données se fait *via* deux méthodes de recherche d'information qui peuvent être distinctes ou complémentaires. Il s'agit des méthodes quantitative et/ou qualitative. Avant d'expliquer les raisons de notre choix méthodologique, nous proposons de comparer leurs principales caractéristiques :

- La méthode quantitative : elle permet « *de mesurer des opinions et des comportements* » [Couvreur et Lehuede, 2002]<sup>387</sup>. Pour cela, elle utilise des outils pour quantifier les données (chiffres et statistiques) qui tirent leur légitimité de la loi des grands nombres. L'approche quantitative est très prisée chez les économistes à l'instar de leurs autres collègues des sciences sociales, c'est-à-dire sociologues et psychologues etc. L'outil le plus couramment utilisé est le questionnaire fermé. Selon François de Singly (1992)<sup>388</sup>, celui-ci permet de « *produire des chiffres* » mais également « *de saisir le sens objectif des conduites en les croisant avec des indicateurs des déterminants sociaux* ».

---

<sup>385</sup> L'explication des deux critères doit beaucoup aux écrits de Jacqueline Freyssinet-Dominjon (1997). Freyssinet-Dominjon, J., (1997), *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Montchrestien, p. 12, 356 p.

<sup>386</sup> Le questionnaire « Enquête sur l'utilité sociale et économique des activités socioculturelles développées dans le cadre des politiques éducatives territorialisées en direction des enfants et des jeunes » détaillée (cf. annexe 3).

<sup>387</sup> Couvreur, A., Lehuede, F., (2002), « Essai de comparaison de méthodes quantitatives et qualitatives à partir d'un exemple : le passage à l'euro vécu par les consommateurs », in *Cahier de recherche*, p. 7, 106 p.

<sup>388</sup> De Singly, F., (1992), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, p. 11 et p. 27, 127 p.

On peut ainsi distinguer deux types de chiffres adaptés à partir des travaux de Singly mais également d'autres auteurs :

1. les chiffres descriptifs servent principalement à dénombrer les réponses à chaque question le plus précisément possible. Ils permettent de disposer de statistiques sur les caractéristiques de la population et sur l'objet étudié. De Singly (1992) cite par exemple comme chiffre descriptif : le recensement de la population et l'audimat ;
2. les chiffres explicatifs permettent à l'appui de traitements statistiques « *de croiser des variables et de rechercher d'éventuelles corrélations entre elles* »<sup>389</sup>. Il s'agit de mettre en évidence des faits sociaux et psychologiques qui peuvent être déterminants [Vilatte, 2007]<sup>390</sup>.

On peut citer par exemple la célèbre étude de Durkheim sur « *le suicide* » (1897)<sup>391</sup>. L'auteur accorde une place importante aux statistiques pour expliquer et interpréter de façon objective le taux de suicide. Il croise celui-ci avec des variables socio-économiques (sexe, âge, PCS). Durkheim<sup>392</sup> pense qu'il faut dans un premier temps laisser de côté « *l'individu en tant qu'individu, ses mobiles et ses idées* » en s'attachant immédiatement aux « *états des différents milieux sociaux (...) en fonction desquels varie le suicide* ».

Les techniques de recueil de données qui sont traditionnellement utilisées sont l'entretien, l'enquête postale et téléphonique, internet etc. Selon les études envisagées, l'observation peut s'appuyer de documents et archives (relevés statistiques, panels existants etc.).

---

<sup>389</sup> Couvreur Agathe et Lehuède Franck, *Ibid.*, p. 10 et p. 11.

<sup>390</sup> Vilatte, J.-C., (2007), « Méthodologie de l'enquête par questionnaire », Laboratoire Culture & Communication, Université d'Avignon, Formation « Évaluation », Grisolles, 1<sup>er</sup> et 2 février 2007, 56 p.

<sup>391</sup> Durkheim, E., (1897), *Le suicide*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, (1999), 463 p.

<sup>392</sup> Durkheim Émile, *Ibid.*, p. 148.

Toutefois, bien que globalement jugée prometteuse puisque les données chiffrées sont sérieuses et objectives, cette approche qualitative présente des limites. La principale est que « *l'enquête par questionnaire (...) retranscrit assez mal les systèmes de valeur et les repères normatifs à partir desquels les individus s'orientent et se déterminent* »<sup>393</sup> ;

- La méthode qualitative : elle récolte des données non-quantifiables – principalement verbales – qui reposent sur un nombre plus restreint d'individus. Cette méthodologie est le plus souvent utilisée par les psychosociologues. C'est d'ailleurs eux qui l'ont mise au point. L'outil le plus couramment utilisé est l'entretien semi-directif utilisant un guide d'entretien. On peut également avoir recours à des documents (des comptes rendus de réunion, des lettres, des articles de presses etc.) pour étudier la signification de propos lors d'un discours par exemple.

Selon Pascale Dietrich et alii (2010)<sup>394</sup> « *le matériau qualitatif permet de « garder un œil » sur le terrain qui constitue la scène et le décor dans lequel se déroule la recherche* ». Seule l'approche qualitative permet d'aller plus loin dans la compréhension des mécanismes de l'opinion, c'est-à-dire pourquoi les individus agissent de telle façon. De Singly (1992) précise que l'entretien semi-directif a « *pour fonction de reconstruire le sens subjectif, le sens vécu des comportements des acteurs* »<sup>395</sup>. De ces arguments, il faut souligner néanmoins que l'approche qualitative présente un certain nombre de limites dont la principale « *tient à la généralisation [des observations] à une société entière (...) portant sur un nombre limité d'individus* »<sup>396</sup>.

Maintenant, venons-en au choix de la méthodologie. Notre recherche repose sur une méthodologie quantitative et ce pour deux raisons :

---

<sup>393</sup> Couvreur Agathe et Lehuède Franck, *Ibid.*, p. 11.

<sup>394</sup> Dietrich P., et alii., (2010), « Articulé les approches quantitative et qualitative », in Pagan, S., (Dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 213, 458 p.

<sup>395</sup> De Singly François, *Ibid.*, p. 27.

<sup>396</sup> Couvreur Agathe et Lehuède Franck, *Ibid.*, p. 19.

1. les arguments d'ordre méthodologique posés par l'approche quantitative constituent ce qui est traditionnellement mis en œuvre dans la MEC. On a vu dans le chapitre III (p.111) que le questionnaire joue un rôle central dans la démarche d'évaluation. On cherche ensuite les corrélations qui existent entre différentes variables. Enfin, il est à noter les techniques de recueil d'information sont de fait identiques à cette approche ;
2. les controverses persistantes sur le choix des techniques à privilégier pour mener à bien la méthode ne facilite pas son application. Il nous paraît donc utile de développer à nouveau ces différentes techniques mais dans le champ des politiques éducatives territorialisées afin de voir si nous arrivons aux mêmes conclusions. Il n'est pas question ici de nier les difficultés et les limites déjà soulignées dans les études contingentes. Le but général poursuivi est de participer au débat des partisans et des opposants de la méthode.

Ce retour d'expérience permettra de donner notre opinion, de lever peut-être certaines critiques et de confirmer ou de proposer des apports méthodologiques pour améliorer la méthode. Il a été vu en effet dans le chapitre II (p. 104) que certains auteurs préconisent l'étude des représentations sociales pour comprendre le mécanisme de concrétisation des préférences des individus. Ainsi, cette étude s'oriente vers une approche qualitative mais comme le soulignent Dietrich et alii (2010), « *certain éléments ne peuvent en outre être prouvés sans une approche quantitative qui fournit non seulement une mesure statistique, mais aide aussi à découvrir des phénomènes cachés à la vue du qualitatifiste* »<sup>397</sup>.

### **2.2.2 Le questionnaire contingent**

Le questionnaire contingent est découpé en trois parties :

1. *la première partie* cherche à déterminer si les ménages enquêtés ont ou non la fibre éducative, c'est-à-dire s'ils sont sensibles ou pas à l'éducation et aux activités socioculturelles.

---

<sup>397</sup> Dietrich Pascale et alii, *Ibid.*, p. 220.

Il leur est demandé s'ils se sentent concernés par la protection ou l'amélioration des activités socioculturelles mais aussi s'ils ont déjà entendu parler d'éducation populaire. Pour notre étude, ces informations revêtent une grande importance. Une autre série de questions est proposée sur la connaissance des politiques éducatives territorialisées avec, comme question centrale, la connaissance ou non des dispositifs éducatifs territorialisés. Pour finir, nous cherchons à savoir si les ménages pratiquent ou non des activités socioculturelles. Comme le montre Terra (2005), la réponse à ce type de questions a une influence sur le consentement à payer des ménages dans une étude d'évaluation contingente. Etant donné que l'objet évalué est un bien public, au même titre que les biens publics environnementaux, il est essentiel de procéder à des analyses de sensibilité pour limiter les incertitudes. Les experts du Panel de NOAA précisent que les résultats manquent de fiabilité si les enquêtés ne sont pas sensibles au sujet [Bonnieux, Desaignes, 1998].

2. *la deuxième partie* vise à appréhender le consentement à payer (CAP) des ménages pour un programme relatif aux dispositifs éducatifs. Une première série de questions porte sur le financement et l'utilité des activités socioculturelles. La question : « *pensez-vous que le bien-être humain pourrait être amélioré par une meilleure offre d'activités socioculturelles ?* » – vise ainsi à déterminer si les ménages jugent important d'investir dans ce domaine. La question centrale du questionnaire figure dans cette partie : celle de l'évaluation monétaire du programme. L'objet du programme éducatif est de contribuer à la construction d'une MJC<sup>398</sup> qui est un équipement sportif, éducatif et culturel. On retrouve bien entendu ici la proximité avec le bien et l'appartenance géographique qui peuvent influencer le choix des ménages de participer financièrement ou non au programme.

---

<sup>398</sup> Une MJC est une association d'Éducation populaire régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.



**Encadré 2.4 : Les scénarios 1/2/3**

**Trois scénarios :**

**\* Scénario 1 : MJC Intercommunalité**

« Après une étude intercommunale sur l'enfance et la jeunesse, la municipalité vous propose de participer financièrement à la construction d'une structure socioculturelle dans **un quartier en difficulté économique et sociale d'une commune voisine**. L'idée serait de créer une MJC destinée aux enfants et aux jeunes. Elle a pour objectif de proposer des animations à travers le sport, la culture, les arts voire la formation. Cette structure serait financée par les impôts locaux des habitants de la Communauté d'Agglomération ».

**\* Scénario 2 : MJC Commune**

« Après une étude communale sur l'enfance et la jeunesse, la municipalité vous propose de participer financièrement à la construction d'une structure socioculturelle dans **un quartier en difficulté économique et sociale, de votre commune**. L'idée serait créer une MJC destinée aux enfants et aux jeunes. Elle a pour objectif de proposer des animations à travers le sport, la culture, les arts voire la formation. Cette structure serait financée par les impôts locaux des habitants de votre commune ».

**Scénario 3 : MJC Quartier**

« Après une étude communale sur l'enfance et la jeunesse, la municipalité vous propose de participer financièrement à la construction d'une structure socioculturelle dans **votre quartier**. L'idée serait créer une MJC destinée aux enfants et aux jeunes. Elle a pour objectif de proposer des animations à travers le sport, la culture, les arts voire la formation. Cette structure serait financée par les impôts locaux des habitants de votre commune ».

Pour ce qui concerne l'évaluation monétaire, nous avons opté pour la question fermée et le CAP suggérés par le Panel de NOAA : « si pour réaliser cette structure, on décide d'augmenter vos impôts locaux (taxe d'habitation par exemple), seriez-vous prêt à payer un supplément<sup>399</sup> ? ».

---

<sup>399</sup> Les modalités de réponse : oui ou non.

Les ménages peuvent donner une valeur monétaire au bien à l'appui d'une carte de paiement<sup>400</sup>. Pour ceux qui expriment un refus de financer les différents scénarios proposés, une question leur est posée : « *si non, pourquoi ne seriez-vous pas prêts à payer un supplément sur votre taxe d'habitation ?* ». Cette question permet de déterminer les « vrais » et les « faux » zéros du calcul du CAP.

3. *la troisième partie* est relative aux caractéristiques socio-économiques des ménages.

Le questionnaire a été ensuite adressé à des personnes âgées de 18 ans et plus, habitants les différentes zones. A la place de l'entretien en « face à face » recommandé par le Panel de NOAA, nous avons pratiqué l'entretien téléphonique complété par des entretiens « auto-administrés ». L'enquête en « face à face » est un mode d'enquête très coûteux puisque le temps passé est évalué « *entre 22 et 30 € TTC pour une interview de 12 minutes sur site*<sup>401</sup> ». Pour minimiser les coûts, nous avons choisi l'auto-administration. Ce mode d'administration demande à l'individu de remplir lui même le questionnaire.

### **2.2.3 Le choix de deux modes d'enquêtes : un enjeu crucial**

Les deux modes d'enquêtes retenus pour l'étude ont été organisés de la manière suivante :

- le premier mode d'enquête est celui de l'entretien téléphonique. Les personnes interrogées ont été sélectionnées dans l'annuaire téléphonique. Six enquêteurs ont été mobilisés pour réaliser ces entretiens<sup>402</sup> ;
- le deuxième mode est l'auto-administration du questionnaire. Ce mode d'enquête présente l'originalité de procéder différemment de l'enquête postale pour éviter un faible taux de retour.

---

<sup>400</sup> La carte de paiement propose 5 valeurs et une modalité de réponse ouverte : 50 € - 100 € - 150 € - 200 € - 250 € - plus.

<sup>401</sup> Terra, S., (2005), « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des études de valorisation environnementale : aide à la rédaction de cahier des charges », in *Direction des études, économiques et de la valorisation environnementale*, Ministère de l'écologie et du développement durable de la France, méthode, n° 05 - m02, 31 p.

<sup>402</sup> Les enquêteurs ont précisé avant l'administration du questionnaire les objectifs à atteindre et le préalable de l'action.

Les personnes interrogées ont été conviées par les maires<sup>403</sup>, les bailleurs sociaux<sup>404</sup> et les associations socioculturelles<sup>405</sup> des villes concernées à participer à une réunion d'information présentant l'étude<sup>406</sup>. Au total, 9 réunions publiques ont été organisées. Une quinzaine de personnes y étaient présentes par réunion, soit 135 participants. Les personnes souhaitant participer à l'enquête avaient pour consigne de rapporter, à une date ultérieure, le questionnaire soit à la mairie soit au bailleur ou à l'association.

Ces deux modes enquêtes ont permis de recueillir des informations sur leur connaissance des politiques éducatives territorialisées et leur CAP pour la construction d'une MJC. Ces informations permettent de procéder à l'estimation monétaire du bien que l'on cherche à évaluer. Le but de l'exercice est de mesurer la valeur de l'attachement que les enquêtés accordent aux dispositifs éducatifs. L'enjeu est de proposer une analyse comparative pour fournir une expression sincère des dispositions à payer individuelles. La mise en œuvre de la MEC repose le plus souvent sur la présentation d'un même questionnaire, sur une même technique de recueil de l'information et sur un même périmètre d'étude. Notre démarche d'investigation permet de comparer des résultats produits par deux modes d'enquêtes différents. Cependant, les estimations des dispositions à payer sont-elles fiables et donc comparables (*ceteris paribus*<sup>407</sup>) ?

### **2.2.4 L'observation scientifique : méthodologie**

Comme toutes les autres études de ce type, cette étude est l'occasion de tester la robustesse de la MEC en croisant plusieurs modes d'enquête. En utilisant cette démarche, ces auteurs montrent que, selon les modes d'enquête, les résultats obtenus sont différents.

---

<sup>403</sup> L'ensemble des maires des 6 communes sur les deux territoires a été mobilisé.

<sup>404</sup> Les bailleurs sociaux (Plaine-Normande, Eure-Habitat, Secomile, SAIEM-AGIRE) mobilisés sont ceux des quartiers de La Grand'Mare (Rouen) et de La Madeleine (Évreux).

<sup>405</sup> Les associations socioculturelles (Centre Social de la Grand'Mare, Comité de quartier de la Grand'Mare, ALM d'Évreux) mobilisées sont celles des quartiers de La Grand'Mare (Rouen) et de La Madeleine (Évreux).

<sup>406</sup> Une lettre officielle a été rédigée par les maires des communes et par les associations concernées. Selon les communes, la mobilisation des ménages a reposé sur l'envoi d'un courrier signé par le maire à partir d'une liste tirée aléatoirement de la liste électorale (un choix délibéré du maire (nombre d'habitants dans la commune et le coût de la distribution) des communes de Saint-Léger-du-Bourg-Denis et de Saint-Aubin-Épinay) ou adressé à l'ensemble de la population (pour la commune d'Émalleville (rural)). Sur les deux villes rurales, aucune réunion publique n'a été organisée. Les deux maires ont préféré réunir leur conseil municipal pour présenter l'étude.

<sup>407</sup> Toutes choses égales par ailleurs.

Notre approche permet de valider la pertinence ou l'utilité de procéder à une double enquête, quel que soit l'objet auquel on applique la MEC.

Afin d'analyser le plus efficacement les questions qui motivent notre recherche, nous n'aborderons pas tous les biais inhérents à la méthode. La justification de certains biais – détaillée un peu plus loin – suffit à apporter une base solide dans l'analyse des résultats. Nous proposons pour cela un processus de vérification qui débouche sur des hypothèses et des déductions procédant de principes et de lois scientifiques.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons à deux principales caractéristiques de l'observation :

1. l'expérience du terrain. Il faut tenir compte des conditions de réalisation des deux enquêtes. Ces conditions permettent d'appréhender les réussites et les échecs dans le cadre d'une démarche scientifique. La qualité des enquêtes est assurée par un double mécanisme : d'une part, le contexte et les circonstances qui ont présidé la collecte des données doivent être analysés, d'autre part, le travail de l'enquêteur doit être rigoureux. Ces conditions peuvent avoir une incidence importante dans la production des biais. Le bon déroulement de l'expérience de terrain est un élément essentiel pour la qualité des résultats obtenus ;
2. l'objectivité de l'expérience. Il est souvent difficile d'observer l'ensemble de la population concernée [Ghiglione et Matalon 1991]<sup>408</sup>. Les déductions sont réalisées à partir d'échantillons qui doivent être représentatifs de la population mère. Toutefois, il peut être difficile d'avoir un échantillon totalement représentatif pour deux raisons : les coûts d'échantillonnage et les distorsions. Les facteurs qui influencent les coûts d'échantillonnage sont les suivants : l'accessibilité du lieu, l'accessibilité des points de collecte et la taille des échantillons. Il est important de rappeler que la mise en œuvre de la MEC est très coûteuse et demande du temps.

---

<sup>408</sup> Ghiglione, R., Matalon, B., (1991), *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques*, Paris, Armand Colin, 301 p.

Quant aux distorsions (sous ou sur-représentation), elles proviennent, par exemple, du fait qu'une personne sollicitée disposant d'un diplôme élevé aura tendance à mieux participer à l'enquête. Cela entraîne une distorsion culturelle entre la population mère et l'échantillon. On parle le plus souvent d'un échantillon globalement représentatif de la population mère, c'est-à-dire que les indices de représentativité sont relativement proches. Si cette condition est nécessaire pour garantir la généralisation des résultats, il ne faut cependant pas se limiter à celle-ci. En effet, un échantillon peut être choisi pour mettre à jour certains mécanismes ou des probables relations entre variables<sup>409</sup>. Il s'agit ainsi de se poser cette question importante : cet échantillon détient-il les informations que nous souhaitons obtenir à l'égard du phénomène étudié ?

Ensuite, nous nous intéresserons, plus particulièrement, à la collecte des données et à leur interprétation qui sont deux conditions importantes de l'investigation scientifique.

1. La collecte des données de l'expérience repose sur un bon outil de recueil de l'information et d'une bonne administration de l'outil, sans biais liés au mode de recueil des données. Les deux objectifs poursuivis sont les suivants :
  - a. Le premier objectif de l'analyse est de vérifier la validité du questionnaire. **La compréhension du questionnaire** est une condition pour parvenir à des réponses comparables et généralisables. La qualité d'un questionnaire ne repose d'ailleurs pas seulement sur la compréhension non équivoque des libellés mais aussi sur l'ordre des questions. Et la compréhension ne se réduit pas à l'usage d'un vocabulaire adéquat et compréhensible, elle suppose aussi une connaissance de l'objet de l'investigation (scénario hypothétique) et que celui-ci fasse sens. A ceci, il convient toujours de procéder à un test du questionnaire auprès d'une dizaine de personnes (Terra, 2005).

---

<sup>409</sup> Cette phrase doit beaucoup à une discussion avec Pascal Ardilly (Administrateur de l'INSEE : chef de la division « échantillonnage et traitement statistiques des données »). Il ajoute que si l'univers classique du sondeur est d'obtenir un échantillon représentatif pour généraliser les résultats (univers de population finie), il précise également que les modélisateurs et les économètres partent du principe que les lois des variables ne sont pas dépendantes de l'échantillon, aussi l'échantillonnage est sans importance et il n'y a pas de pondération. Dans ce cas, peu importe la composition de l'échantillon (univers de population infinie).

Toutefois, Serge Masson (2001)<sup>410</sup> précise qu'il est difficile de maîtriser les problèmes de compréhension du questionnaire. Notre méthode permet d'identifier les différents niveaux de compréhension. Le choix de ces deux modes d'enquête se justifie par leur différence. L'enquête téléphonique a pour avantage d'interroger des personnes qui, pour certaines, sont peu familières avec le bien évalué. A l'inverse, l'enquête « auto-administrée » a pour avantage d'interroger des personnes qui y sont plus familiarisées.

L'acceptabilité du questionnaire est évaluée par une démarche rigoureuse. Nous allons étudier *le biais de la non-réponse partielle*. Ce type de biais est souvent rencontré dans les études d'évaluation contingente. A ce propos, nous nous référons essentiellement à deux approches complémentaires. D'après les experts du Panel de NOAA, l'enquêteur qui réalise le questionnaire doit prouver que celui-ci est valide. Les résultats sont cependant jugés peu fiables s'il y a un important taux de non-réponse<sup>411</sup> (pour le questionnaire dans son ensemble ou le consentement à payer).

Ceci étant, il est permis de penser, comme l'indique Bourdieu (1973)<sup>412</sup>, que les non-réponses apportent des informations « *sur ce que signifie la question et aussi sur la catégorie considérée* ». En effet, le sociologue apporte deux observations intéressantes sur le comportement des non-répondants : le taux de non-réponse est plus important chez les femmes que chez les hommes, surtout si le sujet est d'ordre politique ; le taux de non-réponse est plus important chez les moins instruits que chez les plus instruits si les questions portent sur des problèmes de savoir et de connaissance. La différence entre les répondants et les non-répondants selon ces catégories peut aider à apprécier les écarts d'opinion entre les deux enquêtes.

---

<sup>410</sup> Masson, S., (2001), « L'évaluation économique de la « valeur de la vie statistique. Méthodes, résultats, effet de contexte », in *Pollution Atmosphérique*, n° spécial, 121 p.

<sup>411</sup> Les raisons qui peuvent expliquer la non-réponse ont été énumérées dans le chapitre III, p. 129.

<sup>412</sup> Bourdieu Pierre, *Ibid.*, p. 1297.

Ensuite, une comparaison des taux de CAP strictement positif et de non-réponses à la question de valorisation est réalisée afin de repérer des différences entre les résultats. Il a été évoqué, dans le chapitre précédent (cf. p. 180), que le taux est souvent élevé dans les enquêtes postales ;

- b. Le deuxième objectif de l'analyse est de vérifier les conditions de *l'administration du questionnaire*. Ce qui est intéressant de voir, à ce niveau, est l'existence ou non *d'un biais de complaisance « enquêteur »*. Si l'objectivité de l'enquêteur ne fait pas le moindre doute, il peut y avoir des erreurs d'administration conscientes ou inconscientes. Or celles-ci peuvent être repérées grâce la comparaison des deux modes d'enquête. On sait que l'enquête téléphonique souffre généralement de ce biais. L'analyse sur le comportement des non-répondants mais aussi sur les valeurs obtenues par enquêteur permet de contrôler ce biais.
2. Une fois l'analyse réalisée dans la première étape de l'investigation, on doit mettre en perspective les résultats dans une analyse économétrique. Celle-ci permet de faire apparaître l'influence de certaines variables sur le phénomène étudié, c'est-à-dire la problématique et le champ d'expérimentation au sein duquel la recherche s'est développée. Pour cela, nous réalisons une analyse explicative qui permet, à partir des résultats économétriques, de retenir ou rejeter l'hypothèse de notre recherche. Pour cela, nous avons choisi deux observations :
    - a. *l'effet du mode d'enquête*. Il est important de se questionner sur la relation des réponses et des caractéristiques individuelles pour comprendre le processus cognitif qui conduit les individus à être disposés à payer ou non. Dans ce cas, est-il possible de distinguer si le mode d'enquête influe significativement sur les disponibilités à payer des enquêté(e)s ?
    - b. *la carte de paiement*. Le questionnaire doit recueillir le CAP des personnes interrogées. Notre analyse permet de comparer des montants déclarés à partir de la question fermée combinée à une carte de paiement.

On va étudier un biais particulièrement important : *le biais d'ancrage*, c'est-à-dire la personne interrogée choisit la première valeur proposée. Si celui-ci existe dans les deux modes d'enquête, il remet en cause la validité du questionnaire.

Ce processus de vérification sur la robustesse de la MEC sera l'objet du prochain chapitre. Le principal intérêt de la comparaison des résultats est de renforcer leur validité si les deux outils donnent des résultats concordants ou de conduire à être circonspect et à proposer une interprétation circonstanciée des résultats obtenus dans le cas contraire.



## CONCLUSION

### L'EXPÉRIENCE ACQUISE DANS LE DOMAINE DE LA MEC

Nous avons fait le choix d'expérimenter la MEC dans un champ des politiques publiques, qui sort de son domaine de prédilection qu'est l'environnement. Nous avons pour ce faire mobilisé l'expérience acquise des travaux réalisés de l'économie de l'environnement en retenant les consignes du Panel de NOAA.

Pour ce faire, nous avons précisé le champ des politiques éducatives territorialisées qui constitue la nature du bien public éducatif et des apports de la MEC qui sont transposables. Ces politiques éducatives visent à la réparation des carences éducatives de l'enfant et du jeune. Soulignons, enfin, les difficultés d'évaluation économique (ACB) de ces politiques. Le recours à la MEC peut dès lors s'y justifier de prime abord.

Nous avons choisi alors de réaliser une analyse comparative en nous appuyant sur deux modes d'enquêtes différentes auxquels un même questionnaire sera administré. Ceci devrait nous permettre de statuer sur la validité de la MEC dans ce champ d'étude et de son éventuelle application à plus grande échelle.

## **CHAPITRE V**

### **LA MEC MISE EN CONTEXTE : LES ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN**

---

« Pour repérer si un CAP est plausible, on peut essayer de mesurer la même préférence dans deux études différentes en variant le scénario et le bien à évaluer » [Diamond et Hausman, 1993]<sup>413</sup>.

« Ce n'est pas la méthodologie qui fait défaut à la MEC mais les croyances et l'absence de préférences » [Diamond et Hausman, 1993]<sup>414</sup>.

#### **SECTIONS DU CHAPITRE V**

---

##### **SECTION I – LA RESTITUTION DES DEUX ENQUÊTES**

##### **SECTION II – LA MODÉLISATION DU *CONSENTEMENT A PAYER* (CAP)**

##### **SECTION III – MESURE-T-ON CE QUE L'ON CHERCHE A MESURER ?**

---

<sup>413</sup> Diamond, P.-A., Hausman J.-A., (1994), « Contingent Valuation: Is some Number Better Than No Number? », in *Journal of Economic Perspectives*, vol. 8, n° 4, p. 52, p. 45-64.

<sup>414</sup> Diamond Peter Arthur et Hausman Jerry, *Ibid*, p. 63.

## INTRODUCTION

### L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE CONTINGENTE

Nous proposons de chercher des réponses à nos interrogations sur la validité scientifique de la méthode. Nous allons donc détailler la mise en œuvre de notre processus de vérification. Les résultats nous donneront une grille de lecture sur la portée et sur les limites de la méthode permettant d'en tirer des enseignements scientifiques. Pour conduire notre analyse, nous avons comparé nos résultats avec d'autres études contingentes, plus précisément celles de Grappey (1999)<sup>415</sup> et de Sylvie Scherrer (2003)<sup>416</sup>. Deux raisons motivent ce choix : premièrement, ces deux études d'évaluation contingente utilisent un questionnaire identique pour deux modes d'enquête différents ; deuxièmement, ces études comparent deux modes d'enquête qui diffèrent des nôtres.

Dans la première section, notre approche vise à étudier l'impact du mode de collecte. Il s'agit de comparer les différentes enquêtes de l'étude, de déterminer les contextes dans lesquels elles s'inscrivent et leurs caractéristiques. Nous tenterons de dégager, au-delà des difficultés prévisibles et des difficultés persistantes, des éléments de compréhension des choix qui président aux consentements à payer. Nous entendons par « éléments », l'environnement socioéconomique des individus et leur sensibilité au bien évalué. Enfin, en spécifiant les deux échantillons, cette analyse apporte un premier cadre de réflexion sur l'exploitation des données, c'est-à-dire sur la compréhension (*le biais de non-réponse partielle*) et l'administration du questionnaire (*le biais lié à la présence de l'enquêteur*)<sup>417</sup>.

Notre but, dans la deuxième section est de modéliser le CAP en fusionnant les deux échantillons. Cet exercice permettra de déterminer les variables significatives qui exercent une influence sur l'acceptation ou non de payer (« leur CAP ») pour chacun des trois scénarios et de procéder à l'analyse du CAP.

---

<sup>415</sup> Les modes d'administration de l'enquête : enquête par interviews en « face à face » et enquête postale (questionnaire identique).

<sup>416</sup> Scherrer, S., (2003), « L'évaluation économique des aménités récréatives d'une zone humide intérieure : le cas du Lac du Der », in *Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale*, 62 p. Les modes d'administration de l'enquête : enquête téléphonique et enquête « face à face » (questionnaire identique qui présente trois scénarios mais avec des modalités de financements différents).

<sup>417</sup> Nous avons distingué deux biais pour l'enquêteur dans notre étude : le biais lié à la présence de l'enquêteur et le biais de complaisance « enquêteur ». Le premier observe que les individus sont plus enclins à exprimer leur opinion grâce à la présence de l'enquêteur. Quant au deuxième, il note que l'acceptation ou non de financer le programme et le prix annoncé dépendent de la volonté de l'individu interrogé de plaire à l'enquêteur.

Cette modélisation permet d'élargir notre réflexion sur l'exploitation des données, c'est-à-dire sur *l'effet du mode d'enquête*, sur *le biais d'ancrage* et sur *le biais de complaisance « enquêteur »*.

Enfin, dans la troisième section, il s'agit d'élargir notre analyse au-delà de la seule présentation de la portée et des limites des outils de recueil d'information manipulés. Cet objectif implique, d'une part, de présenter les limites des fondements de la MEC en abordant les limites de validité interne de la démarche théorique et, d'autre part, en allant plus loin sur la manière de compenser les insuffisances techniques et rectifier les résultats.

## **SECTION I – LA RESTITUTION DES DEUX ENQUÊTES**

Tout au long de la restitution des deux enquêtes, nous développerons trois analyses qui vont permettre de rassembler le matériel empirique sur lequel nous mènerons notre processus de vérification. La première analyse concerne l'expérience de terrain, un passage indispensable. Nous étudierons le contexte et les circonstances des deux modes d'enquêtes : la temporalité, les faits et le rôle de l'enquêteur. La deuxième analyse porte sur l'objectivité de l'expérience. Il s'agit de décrire les données socio-économiques qui permettent de mettre en évidence les types de publics mais aussi la représentativité des deux échantillons. Enfin, la troisième analyse porte sur l'exploitation des données : comment les enquêté(e)s interprètent-ils le questionnaire ? Les enquêté(e)s ont-ils été influencés ? Les réponses à ces questions permettront d'apporter une première réponse quant à la robustesse de la méthode.

### **1.1 L'expérience de terrain**

Pour plus de clarté et de précision, une présentation linéaire des deux modes d'enquêtes est proposée. Mais cette présentation implique que nous présentions, dans un premier temps, l'enquête test que nous avons réalisée pour s'assurer de la compréhension du questionnaire. Ensuite, pour valider la cohérence et les objectifs de l'étude nous avons procédé à des réajustements.

#### **1.1.1 L'enquête test**

En janvier 2009, nous avons effectué une enquête test auprès de trois communes de Seine-Maritime : Dieppe (urbaine), Hautot-sur-Mer (périurbaine) et Sauqueville (rurale). L'enquête postale a été retenue pour plusieurs raisons :

- la mobilisation d'un large public ;
- la neutralité dans le choix des enquêté(e)s ;
- l'enquête postale se prête bien à des questionnaires assez longs (plus de 50 questions) ;

- le coût du contact avec les enquêté(e)s n'est pas trop élevé malgré les frais d'impression et les frais postaux.

Une lettre d'accompagnement de l'Université de Rouen a été jointe au questionnaire pour expliquer la démarche et motiver les réponses. Pour garantir un nombre convenable de questionnaires, une enveloppe pré-timbrée a été fournie. Nous avons reçu 6 questionnaires<sup>418</sup> au lieu de 10 attendus sur 100 envoyés soit un taux de retour de 6 %. Ce faible taux de retour est souvent constaté dans les enquêtes postales. Sur les 6 questionnaires reçus, 1 seul a été mal rempli. Si l'ensemble des questionnaires a été bien rempli, avec certains commentaires intéressants<sup>419</sup>, un enquêté a précisé : «  *votre questionnaire n'est pas très simple et certaines réponses difficiles à donner* ». Malgré cela, nous n'avons pas changé le contenu du questionnaire pour une raison principale : la majorité des questionnaires reçus a été bien remplie, nous avons donc estimé que ceux-ci restaient accessibles pour le lancement de l'enquête officielle. Pour les principales questions (question de valorisation et la carte de paiement), les 6 questionnaires donnaient déjà – avec beaucoup moins de précision – la tendance des résultats, aujourd'hui validés par les 336 réponses obtenus dans le cadre de l'enquête réelle réalisée en septembre 2009. Toutefois, 6 questionnaires suffisent-ils pour tester la compréhension d'un questionnaire et son opérationnalité ?

### 1.1.2 L'ajustement des objectifs de l'étude

Le choix du dispositif d'enquête s'est porté sur deux territoires et deux modes d'enquêtes différents. Malheureusement, le comparatif entre modes d'enquêtes et territoires n'a pas pu être réalisé<sup>420</sup>. Des raisons peuvent être avancées : la population est trop nombreuse, elle ne veut pas être mesurée ou bien encore le processus de mesure est trop long ou trop coûteux. Le terrain montre que les contraintes sont liées à la lourdeur et au coût de la procédure.

---

<sup>418</sup> Sur les 6 questionnaires reçus, 4 enquêté(e)s sont familiarisés avec le bien évalué par leur *Professions et catégories socioprofessionnelles* (PCS) (cadre de la fonction publique territoriale, profession de l'information des arts et du spectacle et professeurs des écoles).

<sup>419</sup> Exemples de commentaires :

«  *Il faut répartir le budget disponible différemment et il ne faut pas que les collectivités payent plus cher des travaux qu'un particulier aurait payé moins cher* ».

<sup>420</sup> Exemple : Enquête téléphonique/CAE - Enquête téléphonique/CAR, Enquête publique/CAE - Enquête publique/CAR.

Par conséquent, les sous-échantillons par commune pour chaque mode d'enquête se sont révélés trop faibles<sup>421</sup>. Nous disposions d'un nombre de questionnaire insuffisant par territoire et plus précisément pour l'enquête « auto-administrée ». L'expérience manque donc de précision pour répondre avec fiabilité aux items posés. S'il y a très peu d'observations, le risque est de ne réaliser que peu de combinaisons entre des variables, voire d'obtenir des résultats imprécis<sup>422</sup>. Nous avons décidé, pour obtenir un échantillon plus grand, de prendre l'ensemble des communes par territoire au regard des deux modes d'enquête<sup>423</sup>.

### 1.1.3 Le déroulement des deux enquêtes<sup>424</sup>

Après avoir présenté l'enquête test et le réajustement de l'étude, nous présentons respectivement le déroulement des deux enquêtes. L'expérience de terrain fait apparaître le contexte, les circonstances et le rôle de l'enquêteur sur le déroulement même des deux enquêtes.

#### 1.1.3.1 L'enquête téléphonique<sup>425</sup>

Un échantillon de 192 ménages a été retenu<sup>426</sup>. Voici les éléments essentiels qui sont ressortis du déroulement de l'enquête :

- **la temporalité** : les appels téléphoniques ont eu lieu à tout moment de la journée : le matin, l'après-midi et en soirée sur une période de deux mois (d'octobre à novembre 2009) ;
- **la participation** : on note très peu de refus des enquêté(e)s de participer à l'étude, c'est-à-dire peu de « raccrocheurs ». Le désintérêt pour le sujet de l'enquête est la principale justification du refus de participation.

---

<sup>421</sup> L'enquête téléphonique pour les territoires : CAE (n = 87), CAR (n = 105). L'enquête « auto-administrée » pour les territoires : CAE (n = 87), CAR (n = 57). (cf. annexe 4).

<sup>422</sup> Par définition, il existe toujours une erreur sur la mesure en statistique quand on travaille sur un échantillon, c'est « l'erreur d'échantillonnage ». Les résultats sont donc, aussi paradoxalement, toujours imprécis.

<sup>423</sup> L'enquête téléphonique globale comprend (n = 192)/ CAE-CAR. L'enquête « auto-administrée » globale comprend (n = 144)/CAE-CAR.

<sup>424</sup> Il est important de préciser que les enquêté(e)s d'une même ville ont été sondés une seule fois, tous modes d'enquête confondus.

<sup>425</sup> Echantillon probabiliste sur des bases de données incomplètes, au sens où les abonnés sur liste orange ou rouge (listes d'opposition), les non-utilisateurs d'une ligne téléphonique fixe ou les titulaires d'une ligne mobile uniquement ne peuvent être sélectionnés (INSEE).

<sup>426</sup> Sur 193 appels téléphoniques, 192 questionnaires ont été jugés exploitables. Dans l'étude de Grappey (1999), le nombre de questionnaires retenus dans l'enquête en « face à face » est de 100. Dans les études de Terra (2005) et de Scherrer (2003), le nombre d'individus interrogés se situe entre 1000 et 2000 personnes. Dans ces études, l'enquête téléphonique a été réalisée par un institut de sondage (*Institut français d'opinion publique* (IFOP)).

On a constaté que l'attention des enquêté(e)s en soirée était plus difficile à obtenir (temps des repas, présence des enfants, soucis personnels...). Dans l'ensemble l'implication des enquêté(e)s était satisfaisante ;

- **le rôle de l'enquêteur** : pour s'assurer du sérieux de l'enquête, les six enquêteurs ont présenté le porteur (l'Université de Rouen) et les objectifs de l'étude. Cette entrée en matière a permis de limiter les refus de participer à l'enquête. On a constaté que le temps par enquêté(e) dépassait les 10 minutes. La principale raison de ce dépassement était la nécessité de reposer certaines questions et, plus précisément, les questions liées aux trois scénarios. Les enquêteurs ont dû gérer le risque d'abandon souvent élevé dans l'enquête téléphonique.

### 1.1.3.2 L'enquête auto-administrée<sup>427</sup>

Un échantillon de 144 ménages a été retenu<sup>428</sup>. Voici les éléments essentiels qui sont ressortis du déroulement de l'enquête :

- **la temporalité** : comme évoqué dans le chapitre précédent, la mobilisation des maires des communes, des bailleurs sociaux et des présidents d'associations a permis l'organisation de réunions publiques. Celles-ci se sont déroulées sur une période de trois mois (de septembre à novembre 2009) et principalement en soirée ;
- **la participation** : les enquêté(e)s ont reçu en main propre le questionnaire. L'enquêté(e) a pu parcourir et remplir le questionnaire comme il/elle le souhaitait. On note que le taux de réponse est faible. Nous aurions espéré plus de participants dans les réunions publiques pour les besoins de l'enquête<sup>429</sup>. Pour augmenter le taux de retour sur les deux communes (Émalleville et Gravigny), deux enquêteurs ont fait du porte à porte. Si la démarche n'a pas été très concluante sur le nombre d'enquêté(e)s (3 observations uniquement), l'accueil a été agréable.

---

<sup>427</sup> Echantillon sur la base de volontaires.

<sup>428</sup> Sur 148 questionnaires reçus, 144 questionnaires ont été jugés exploitables. Dans l'étude de Grappey (1999), le nombre de questionnaires retenus dans l'enquête postale est de 173.

<sup>429</sup> Pour rappel : une quinzaine de personnes étaient présentes par réunion soit 135 participants.



Nous avons décidé arbitrairement de retenir ces trois observations dans l'enquête auto-administrée car les enquêté(e)s ont pu voir le questionnaire mais aussi prendre plus de temps pour répondre ;

- **le rôle de l'enquêteur** : pour ceux qui ont reçu les enquêteurs chez eux, la durée de l'entretien a dépassé les 30 minutes. Les personnes avaient plaisir à échanger. Lors de certaines réunions publiques, quelques personnes ont souhaité remplir sur le champ le questionnaire en présence de l'enquêteur. Toutefois, la présence de l'enquêteur dans l'enquête auto-administrée est restée très marginale<sup>430</sup>.

A ce stade de l'analyse, les deux enquêtes menées simultanément sur les mêmes villes montrent qu'elles ne se sont pas déroulées dans les mêmes conditions. Ce résultat n'est pas surprenant, chacun sait que chaque mode d'enquête a ses particularités. Ce qui est intéressant ici – grâce à la comparaison de ces deux modes d'enquêtes – c'est de percevoir des signes potentiellement générateurs de biais mais aussi de pouvoir mieux caractériser les enquêté(e)s à partir des données socio-économiques et de leur attachement au bien à évaluer.

## **1.2 Le profil des enquêté(e)s**

Nous avons étudié les principales caractéristiques des enquêté(e)s c'est-à-dire les données socio-économiques utilisées traditionnellement dans la MEC. Nous avons ensuite tenu compte des variables géographiques ainsi que celles liées à l'appréciation générale de l'éducation socioculturelle.

### **1.2.1 Le profil des enquêté(e)s<sup>431</sup> de l'enquête téléphonique**

Les femmes représentent près de 64,58% des répondants, donc nettement beaucoup plus de la moitié de la population de référence. De manière générale, les femmes manifestent plus d'intérêt que les hommes aux enquêtes. Elles répondent le plus souvent au téléphone et, selon le sujet, elles sont plus impliquées que les hommes. La thématique de notre sujet peut expliquer la participation active des femmes à notre enquête.

---

<sup>430</sup> Seuls trois questionnaires ont été administrés directement chez les personnes. Les villes concernées sont : Gravigny et Émalleville.

<sup>431</sup> Les tableaux sur les profils des enquêté(e)s ont été réalisés à partir du logiciel SPHINX.

Il convient d'indiquer que la classe d'âge la plus importante est celle des 45 ans et plus (55,73 %). L'âge moyen des enquêté(e)s se trouve largement au-dessus de 40 ans. En ce qui concerne les *Professions et catégories socioprofessionnelles* (PCS)<sup>432</sup>, la catégorie Cadres et professions intermédiaires est plus représentée que les autres, soit 36,98 % des enquêté(e)s. Quant à la composition des ménages, on observe que 58,34 % des enquêté(e)s ont des d'enfants. Si on considère maintenant le niveau d'études, les enquêté(e)s présentent majoritairement (57,29 %) un niveau V ou IV.

Lorsqu'on examine le revenu du ménage, on note que 25,52 % des ménages ont un revenu global<sup>433</sup> compris entre 1 800 et 2 700 € par mois. Le taux de non-réponse à la question « revenu » est de 24%. Ce chiffre n'est pas alarmant selon Terra (2005)<sup>434</sup> puisque dans de nombreuses enquêtes téléphoniques le chiffre est d'environ 20 %. Toutefois, si celui-ci est faible au regard de l'échantillon, 47 personnes ne se sont pas exprimées sur cette variable importante qui permet selon Terra (2005) « *de contrôler la validité des estimations obtenues* »<sup>435</sup>. En effet, on a vu que cette variable est souvent corrélée aux préférences individuelles.

**Tableau 3.24** : Répartition de l'échantillon selon le profil socioéconomique<sup>436</sup>

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentages
Sexe	Homme	63	32,82%
	Femme	124	<b><u>64,58%</u></b>
	NR	5	2,6%
Age	18-45 ans	79	41,15%
	45 ans ou plus	107	<b><u>55,73%</u></b>
	NR	6	3,12%

<sup>432</sup> Depuis 1982, L'INSEE classe dans la nomenclature socioprofessionnelle 6 groupes socioprofessionnels : Agriculteurs exploitants ; Artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; Cadres et professions intellectuelles supérieures ; Professions intermédiaires ; Employés, ouvriers.

<sup>433</sup> Le revenu global précisé dans le questionnaire (incluant tous les salaires, allocations et autres revenus réguliers).

<sup>434</sup> Terra, S., (2005), « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la Méthode d'évaluation contingente », in *Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale*, Ministère de l'écologie et du développement durable, 83 p.

<sup>435</sup> Terra Sébastien, *Ibid.*, p. 19.

<sup>436</sup> Le pourcentage souligné et en gras correspond au chiffre dominant dans l'étude.

(suite)

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentages
PCS et Sans emploi*	PCS (Agriculteurs/Artisans/Commerçants)	12	6,25 %
	PCS (Cadre/Profession Intermédiaire)	71	<b><u>36,98 %</u></b>
	PCS (Employés/ouvriers)	37	19,27 %
	(retraité + demandeurs d'emploi + autres situations)	66	34,38 %
	NR	6	3,12%
Nombre d'enfants du ménage	Enfant 0	80	41,66%
	Enfant 1	34	<b><u>17,71%</u></b>
	Enfant 2	44	<b><u>22,92%</u></b>
	Enfant 3 ou plus	34	<b><u>17,71%</u></b>
	NR	0	0%
Niveau d'études	Sans diplôme	24	12,50%
	Brevet, CAP-BEP-BAC	110	<b><u>57,29%</u></b>
	BAC +1/+2/+3/+4/+5 et plus	58	30,21%
	NR	0	0%
Revenu du ménage (moyenne = 2517 €) (médiane = 2500 €) (minimum = 407 € maximum = 6000 €)	Moins de 900 €	6	3,12%
	900-1 799 €	32	16,67%
	1 800-2 699 €	49	<b><u>25,52%</u></b>
	2 700-3 599 €	34	17,71%
	3 600- 4 499 €	14	7,29%
	4500 € ou plus	10	5,21%
	NR	47	24,48%

NB : chiffres réadaptés par thématique ; Non-réponse (NR) / \* La catégorie des personnes « **sans emploi** » inclut les catégories suivantes : les retraités, les demandeurs d'emploi et autres situations.

La population répondant plus fréquemment provient du périmètre périurbain (38,02 %). Toutefois, il faut souligner que les écarts entre les périmètres périurbain et rural sont très faible. Le périmètre urbain est sous-représenté.

**Tableau 4.24** : Résidence des ménages enquêtés

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentages
Milieu de résidence (deux territoires soient 6 villes)	Périmètre Urbain <sup>437</sup>	49	25,52%
	Périmètre Périurbain	70	36,46%
	Périmètre Rural	73	<b><u>38,02%</u></b>

Environ 57,29 % des personnes enquêtées se disent sensibles à la protection ou à l'amélioration de l'éducation, c'est-à-dire plus de la moitié des ménages enquêtés. Ajoutons que près de 64,59 % des personnes de l'échantillon ne connaissent pas les dispositifs éducatifs territorialisés. On note qu'une proportion importante de personnes ne connaît pas l'éducation populaire (79,17 %). Par contre, celles-ci sont très sensibles à la protection et/ou à l'amélioration des activités socioculturelles (64,59 %). Vient ensuite la pratique d'une activité socioculturelle/sportive. On note que 61,98 % des enquêté(e)s ne pratiquent pas d'activités socioculturelles.

**Tableau 5.24** : Appréciation générale de l'éducation socioculturelle

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentages
Sensibilité à l'éducation	Oui	110	<b><u>57,29%</u></b>
	Non	47	24,48%
	NSP	9	4,69%
	NR	26	13,54%

<sup>437</sup> Le périmètre urbain concerne les quartiers suivants : la Grand'Mare (Rouen) et la Madeleine (Évreux).

(suite)

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentages
Connaissance des dispositifs éducatifs	Oui	64	33,33%
	Non	124	<b>64,59%</b>
	NR	4	2,08%
Sensibilité aux activités socioculturelles	Oui	124	<b>64,59%</b>
	Non	52	27,08%
	NR	16	8,33%
Pratique d'une activité socioculturelle/sportive	Oui	73	38,02%
	Non	119	<b>61,98%</b>

NB : chiffres réadaptés par thématique ; Ne sait pas (NSP) ; Non-réponse (NR)

Ayant décrit l'échantillon de l'enquête téléphonique, voyons maintenant ce qu'il en est pour l'enquête « auto-administrée ».

### 1.2.2 Le profil des enquêté(e)s de l'enquête « auto-administrée »

Les femmes représentent 53,47 % soit un peu plus de la moitié de l'échantillon. Les enquêté(e)s sont majoritairement présents dans la tranche d'âge 45 ans et plus (72,92 %). L'âge moyen de l'échantillon dépasse les 45 ans. Les cadres et les professions intermédiaires sont plus représentés que les autres catégories (34,72 %). Quant au nombre d'enfants par ménage, la majorité des ménages enquêtés n'a pas d'enfants (55,60 %). Le niveau d'étude V ou IV représente 56,95 % des enquêté(e)s. Le revenu des ménages se situe dans la tranche 1 000-1 999 € pour 20,83 % des enquêté(e)s. Il faut noter que le taux de non-réponse à la question « revenu » se situe légèrement au-dessus de la tranche de revenu citée (1 000-1 999 €) soit 21,53 %. Ce résultat est conforme à ceux obtenus dans d'autres enquêtes selon [Terra 2005].

**Tableau 6.24** : Répartition de l'échantillon selon le profil socioéconomique

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentages
Sexe	Homme	64	44,45%
	Femme	77	<b><u>53,47%</u></b>
	NR	3	2,08%
Age	18-45 ans	36	25,00%
	45 ans ou plus	105	<b><u>72,92%</u></b>
	NR	3	2,08%
PCS et Sans emploi	PCS (Agriculteurs/Artisans/commerçants)	4	2,78%
	PCS (Cadre/Profession Intermédiaire)	50	<b><u>34,72%</u></b>
	PCS (Employés/ouvriers)	19	13,19%
	(retraité + demandeurs d'emploi + autres situations)	69	47,92%
	NR	2	1,39%
Nombre d'enfants du ménage	Enfant 0	80	<b><u>55,60%</u></b>
	Enfant 1	20	13,90%
	Enfant 2	31	21,50%
	Enfant 3 ou plus	13	9,00%
Niveau d'études	Sans diplôme	14	9,72%
	Brevet, CAP-BEP-BAC	82	<b><u>56,95%</u></b>
	BAC +1/+2/+3/+4/+5 et plus	45	31,25%
	NR	3	2,08%
	5 000€ ou plus	11	7,64%
	NR	31	<b><u>21,53%</u></b>

(suite)

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentages
Revenu du ménage (moyenne = 2 714,95 €) (médiane = 2 500 €) (minimum = 225 € maximum = 9 000 €)	Moins de 1000 €	12	8,33%
	1 000-1 999 €	30	<b><u>20,83%</u></b>
	2 000-2 299 €	26	18,06%
	3 000-3 999 €	19	13,19%
	4 000- 4 999 €	15	10,42%
	5 000€ ou plus	11	7,64%
	NR	31	<b><u>21,53%</u></b>

NB : chiffres réadaptés par thématique ; Non-réponse (NR)

Le périmètre urbain représente 52,78 % de l'échantillon. On note un écart important avec les autres périmètres. Il y a donc une sous-représentation des périmètres périurbain et rural.

**Tableau 7.24** : Résidence des ménages enquêtés

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentage
Milieu de résidence (deux territoires soient 6 villes)	Périmètre Urbain	76	<b><u>52,78%</u></b>
	Périmètre Périurbain	37	25,69%
	Périmètre Rural	31	21,53%

Environ, 74,31 % des enquêté(e)s sont sensibles à l'éducation et 53,47 % connaissent les dispositifs éducatifs territorialisés. 54,86 % des personnes ne connaissent pas l'éducation populaire. Plus des deux tiers des personnes sont néanmoins sensibles à la protection et/ou à l'amélioration des activités socioculturelles (70,14 %). Enfin, 52,08 % pratiquent une activité socioculturelle/sportive.

**Tableau 8.24** : Appréciation générale de l'éducation socioculturelle

Signalétique	Modalités	Nombre d'individus	Pourcentages
Sensibilité à l'éducation	Oui	107	<b><u>74,31%</u></b>
	Non	35	24,30%
	NSP	2	1,39%
Connaissance des dispositifs éducatifs	Oui	77	<b><u>53,47%</u></b>
	Non	66	45,83%
	NR	1	0,70%
Connaissance de l'éducation populaire	Oui	65	45,14%
	Non	79	<b><u>54,86%</u></b>
Sensibilité aux activités socioculturelles	Oui	101	<b><u>70,14%</u></b>
	Non	29	20,14%
	NR	14	9,72%
Pratique d'une activité socioculturelle/sportive	Oui	75	<b><u>52,08%</u></b>
	Non	69	47,92%

NB : chiffres réadaptés par thématique ; Non-réponse (NR)

Cette comparaison des différentes caractéristiques des enquêté(e)s montre quelques différences ou similitudes. Mais, pour être plus précis, nous proposons de valider empiriquement ce que nous venons d'observer en procédant à un test de comparaison de moyennes.

### 1.2.3 La comparaison des deux échantillons indépendants

Le test de comparaison de moyennes entre les deux échantillons permet de comparer les proportions entre les mêmes variables. Comme l'illustre clairement le tableau 9.24, les moyennes des variables des deux échantillons ne sont pas parfaitement identiques. Toutefois, on note quelques similitudes intéressantes pour la suite de l'étude au niveau des variables « revenus », « diplômes », « PCS » et « socioculturelle ». En effet, nous savons que ces variables font partie de celles qui sont le plus souvent significatives.



**Tableau 9.24** : Test de comparaison de moyennes entre les deux échantillons

<b>Variabiles</b>	<b>p-value</b>	<b>Significativité</b>
Education Non	0,4266	-
Education NSP	0,0559	*
Education Oui	0,1212	-
Dispositifs	0,0003	***
Pratique	0,0101	**
Populaire	0,0000	***
Socioculturelle	0,1570	-
Femme	0,0377	**
Homme	0,0313	**
Age 1845	0,0014	***
Age 4564	0,0014	***
PCSA	0,1308	-
PCSB	0,5832	-
PCSC	0,1211	-
Sans emploi	0,0168	-
Enfant 1	0,3470	-
Enfant 2	0,7631	-
Enfant 3	0,0232	**
Enfant 0	0,0116	**
Sans diplôme	0,4675	-
Diplôme bas	0,8751	-
Diplôme haut	0,7401	-
Revenu bas	0,7869	-
Revenu moyen	0,4331	-
Revenu haut	0,3030	-

(suite)

Variabiles	p-value	Significativité
Urbain	0,0000	***
Périurbain	0,0362	**
Rural	0,0012	***
Scénario 1	0,0052	***
Scénario 2	0,0028	***
Scénario 3	0,0173	**

NB : (p.value) test de comparaison de moyennes : si  $Pr (|T| \geq |t|) > 0,10$ , les résultats ne sont pas significatifs au seuil de 10 %. Pour les besoins des tests économétriques les PCS ont été classés en trois catégories (A, B et C).

Ces deux échantillons légèrement différents comportent à nos yeux un double intérêt. D'une part, ils permettent de saisir de façon globale – avec un questionnaire identique – que les caractéristiques socioéconomiques des enquêté(e)s varient selon le mode d'enquête. D'autre part, ils offrent la possibilité de mesurer si les résultats seront différents d'un échantillon à l'autre. Cette approche est conforme aux objectifs que l'on se fixe avec la MEC dès lors que l'on se place dans une perspective d'aide à la décision publique. Se pose alors la question de la représentativité de ces deux échantillons. La représentativité est importante pour le décideur public puisqu'il peut éviter des erreurs dans l'appréciation des préférences de la population. Mais dans notre étude, il ne s'agit pas d'une fin en soi. Notre objectif est aussi d'étudier différents points de vue d'individus qui s'inscrivent dans un champ social donné.

#### 1.2.4 Échantillons représentatifs et pertinence de l'échantillon

Pour calculer la représentativité des deux échantillons, nous avons pris comme référence pour la population mère, les deux *Communautés d'agglomération* (CA), c'est-à-dire la CREA<sup>438</sup> et la CAE. Une raison principale a motivé ce choix : nous ne disposions pas, pour les deux communes rurales (Émalleville et Saint-Aubin-Épinay), de toutes les données statistiques (PCS). Dans ce cas, le zonage des CA qui comprend aussi des villes périurbaines et rurales a permis d'avoir l'ensemble des données statistiques nécessaires pour évaluer la représentativité des deux échantillons (cf. tableau 10.24).

<sup>438</sup> Pour évaluer la représentativité de nos deux échantillons, nous aurions souhaité disposer des données du CAR. En effet – comme précisé dans le chapitre IV (p. 150) – au moment de notre étude, les trois communes concernées appartenaient au CAR. Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir les données statistiques (en dehors du nombre d'habitants et de ménages) de cette agglomération. Seules les données de la CREA étaient disponibles sur le site de l'INSEE.

Au vu des données de l'INSEE, nous pouvons affirmer que nos deux échantillons sont globalement représentatifs de la population. Toutefois, on note quelques variations selon le type d'échantillon :

- *l'enquête téléphonique* : il y a une sous-représentation des hommes ainsi qu'une sur-représentation des individus se trouvant dans la catégorie PCSB ;
- *l'enquête « auto-administrée »* : il y a une sur-représentation des individus se trouvant dans la catégorie PCSB ainsi qu'une sous-représentation des individus se trouvant dans la catégorie PCSC.

**Tableau 10.24** : Évaluation de la représentativité des deux échantillons selon les variables : sexe, PCS, âge<sup>439</sup> (données statistiques INSEE 2009)

	CREA	CAE	Fusion CA	Téléphone	(T)	CREA	CAE	Fusion CA	Auto	(T)
<b>Sexe</b>										
Femme	52,55%	52,37%	52,52%	64,58%	1,08	52,55%	52,37%	52,52%	53,47%	1,01
Homme	47,45%	47,63%	47,48%	32,82%	<b>0,90</b>	47,45%	47,63%	47,48%	44,45%	0,98
<b>PCS</b>										
PCSA (Agriculteurs, Artisans et Commerçants)	1,93%	2,04%	1,95%	6,25%	1,04	1,93%	2,04%	1,95%	2,78%	1,01
PCSB (Professions Intermédiaires et Cadres)	18,98%	18,53%	18,92%	36,98%	<b>1,15</b>	18,98%	18,53%	18,92%	34,72%	<b>1,13</b>
PCSC (Employés et Ouvriers)	25%	27,10%	25,30%	19,27%	0,95	25%	27,10%	25,30%	13,19%	<b>0,90</b>
<b>Age</b>										
20-64 ans	59,45%	59,21%	59,42%	72%	1,08	59,45%	59,21%	59,42%	71%	1,07
65 ans et +	16,06%	13,45%	15,68%	22%	1,05	16,06%	13,45%	15,68%	26%	1,09

NB : Fusion CREA et CAE = CA - Le calcul du taux de représentativité (T) : (taux de l'enquête + 1) / (taux de CA+1). Si T > 1,10 Sur-représentation et T < 0,95 Sous-représentation<sup>440</sup>.

Si la représentativité des deux échantillons est la condition nécessaire pour généraliser les résultats, il est intéressant de dépasser l'approche statistique. Dans ce cas, les deux échantillons détiennent-ils les informations que nous souhaitons obtenir à l'égard du phénomène étudié ?

<sup>439</sup> Nous avons choisi de retenir pour évaluer la représentativité de nos deux échantillons les trois variables socio-démographiques suivantes : sexe, PCS, âge. Celles-ci sont traditionnellement utilisées dans la méthode des quotas.

<sup>440</sup> Cette méthode de calcul est traditionnellement utilisée pour analyser comment se présente la population de l'enquête par rapport à la population mère. Propos recueillis auprès de Karine Chapelle (maître de conférences au laboratoire CREAM- Université de Rouen).

Nos deux échantillons présentent un intérêt puisque les individus ont été sélectionnés en fonction de la place qu'ils occupent dans l'environnement de notre étude. Il s'agit tout particulièrement de l'environnement géographique (variable géographique) dans lequel se situent les individus, c'est-à-dire urbain (ou des quartiers Rouen (Grand'Mare) et Évreux (Madeleine)), périurbain et rural. Cette variable est importante puisque nous cherchons à étudier les comportements des individus face au bien évalué. Il en va de même pour les autres variables socio-économiques.

### **1.2.5 Suite à cette exploration : quels enseignements en tirons-nous ?**

En explorant les deux échantillons, nous pouvons déjà entrevoir, à ce stade de l'analyse, certaines situations susceptibles de nous interroger sur la validité de nos résultats et des conditions de validité de la méthode. Pour cela, nous avons choisi de porter attention aux comportements des individus. Face à un échantillon donné, on observe que la réaction des individus provient pour l'essentiel de la situation elle-même, c'est-à-dire que leur jugement personnel est altéré par les conditions méthodologiques de l'enquête et, plus précisément par la compréhension et l'administration du questionnaire. Faut-il alors considérer qu'il y aurait une essence propre indiscutable ou un construit social des comportements ? Nous émettons alors l'hypothèse que les conditions méthodologiques sont « un construit social » qui permettent aux individus de s'exprimer mais qui, simultanément, oriente leur attitude. L'attitude des individus est alors détournée et ne traduit pas fidèlement les préférences individuelles. Pour confirmer ou non cette hypothèse, nous allons donc procéder à l'étude de certains biais dans notre modèle de comparaison.

### **1.3 La collecte des données**

Nous appuyant sur les éléments précédents, nous avons étudié la compréhension et l'administration du questionnaire. Les résultats obtenus dans cette étude autour du questionnaire permettent, dans une certaine mesure, de valider la MEC. Il est important de rappeler que le questionnaire est essentiel dans le cadre de la MEC<sup>441</sup> et il demande un effort cognitif de la part des personnes interrogées.

---

<sup>441</sup> Pour rappel : le questionnaire permet la mise en place du marché contingent.

### 1.3.1 La compréhension du questionnaire : *le biais de non-réponse partielle*

Comme évoqué dans la présentation du processus de vérification pour juger de la robustesse de la méthode, nous avons procédé à trois étapes de lecture pour étudier *le biais de la non-réponse partielle*<sup>442</sup> désignant une partie du questionnaire non renseignée:

1. ***Une première lecture sur les non-réponses à l'ensemble du questionnaire selon le mode d'interrogation*** ; pour mener cette investigation, nous avons choisi de nous centrer sur les principales questions du questionnaire (13 questions). Elles portent sur des opinions sociales et économiques, c'est-à-dire sur des jugements que les individus portent sur le sujet évalué (par exemple : que pensez-vous de l'éducation parentale aujourd'hui ? Accepteriez-vous l'idée que les habitants de votre commune participent financièrement à ce programme ?). D'une manière générale, la non-réponse partielle au questionnaire est modérée selon le mode d'interrogation (219 non-réponses soit 8,77 % pour l'enquête téléphonique ; 333 non-réponses soit 16,72 % pour l'enquête « auto-administrée »)<sup>443</sup>. Ces résultats peuvent constituer, selon les experts du Panel de NOAA, un bon moyen pour prouver que notre questionnaire est valide. Néanmoins, on observe deux choses qui pourraient conduire à remettre en cause sa validité :
  - a. ***le taux de non-réponse sur l'ensemble du questionnaire est différent selon le mode d'interrogation.*** On voit bien, en effet, dans le tableau 11.24 que les questionnaires ont dans leur ensemble été mieux remplis dans l'enquête téléphonique que dans l'enquête « auto-administrée » ;
  - b. ***le taux de non-réponse est plus important sur les questions portant sur l'évaluation monétaire du programme.*** Ces questions ont la particularité d'inviter les enquêté(e)s à se projeter dans une situation hypothétique et à s'exprimer sur l'utilité des trois scénarios proposés. Une différence est observée entre les deux modes d'interrogation.

---

<sup>442</sup> Pour la première et la troisième phase de lecture, nous avons joint plusieurs tableaux extraits du logiciel SPHINX pour étudier les non-réponses des questionnaires. Nous avons retenu les variables les plus importantes du questionnaire relatives à des questions d'opinion car celles-ci sont plus sujettes à des non-réponses. Ce biais a été défini dans le chapitre III (p. 123).

<sup>443</sup> Il est difficile pour nous de comparer nos deux taux de non-réponse partielle avec d'autres études menées sur la MEC. Nous n'avons pas trouvé de travaux similaires utilisant nos deux modes d'interrogation dans une même étude contingente. Mais, les études contingentes de Grappey (1999) et de Scherrer (2003) offrent quelques points de comparaison.

Les enquêté(e)s qui ont participé à l'enquête « auto-administrée » ont plus de difficulté à répondre à ce type de questions bien que disposant de plus de temps d'accoutumance au questionnaire. Un fait vient conforter ce constat : quelques enquêté(e)s ont précisé – à la remise du questionnaire – avoir rempli le questionnaire en présence d'autres personnes pour mieux comprendre le sens des questions posées.

**Tableau 11.24** : Taux de non-réponse sur l'ensemble du questionnaire selon le mode d'enquête

Variables	NR (T)	%NR (T)	NR (A)	%NR (A)	Test d'égalité des proportions (p-value)		
					Variances égales	Variances inégales	
<i>L'éducation aujourd'hui</i>							
Socialisation	0	0,00	2	1,39	0,1020		0,1580
Education parentale	1	0,52	0	0,00	0,3873		0,3186
Education Nationale	1	0,52	0	0,00	0,3873		0,3186
Sensibilité à l'éducation	26	13,54	0	0,00	0,0000	***	0,0000
<i>Les politiques éducatives territorialisées</i>							
Place importante (activités socioculturelles)	4	2,08	2	1,39	0,6355		0,6259
Socioculturelle (sensibilité)	16	8,33	14	9,72	0,6598		0,6630
<i>Le financement et l'utilité des activités socioculturelles</i>							
Financements publics	7	3,65	2	1,39	0,2059		0,1781
Manque d'activités Socioculturelles	0	0,00	4	2,78	0,0201	**	0,0451
Bien-être humain	4	2,08	5	3,47	0,4367		0,4528
<i>L'évaluation monétaire du programme</i>							
Concerné(e) scénario 1	11	5,73	26	18,60	0,0003	***	0,0008
Concerné(e) scénario 2	6	3,13	25	17,36	0,0000	***	0,0000
Concerné(e) scénario 3	14	7,29	18	12,50	0,1081		0,1206
Entreprise scénario 1	13	6,77	26	18,06	0,0002	***	0,0006
Entreprise scénario 2	13	6,77	24	16,67	0,0002	***	0,0006
Entreprise scénario 3	24	12,50	30	20,83	0,0820	*	0,0902
Habitants scénario 1	14	7,29	26	18,06	0,0025	***	0,0042
Habitants scénario 2	9	4,69	24	16,67	0,0005	***	0,0011
Habitants scénario 3	21	10,94	30	20,83	0,0123	**	0,0159
Financement scénario 1	12	6,25	12	8,33	0,4646		0,4731
Financement scénario 2	5	2,60	21	14,59	0,0000	***	0,0002
Financement scénario 3	18	9,38	20	13,89	0,1411		0,2083

NB : NR (Non-réponse) / T (Téléphone) / A (Auto). Le test d'égalité de proportion part de l'hypothèse que la variance de la variable testée (les variables de non-réponses) est la même dans les deux échantillons (correspondant aux deux modes). Une version « améliorée » du test lève cette hypothèse et permet d'avoir un test valide même en cas de variances inégales. Dans notre cas, les deux tests conduisent aux mêmes conclusions c'est-à-dire que nous avons aussi pris en compte la possibilité que les variances soient inégales. La différence n'est pas significative si la probabilité est supérieure à 10 %.

2. *Une deuxième lecture sur une comparaison des taux de CAP positifs et des taux de non-réponse à la question d'évaluation selon le mode d'interrogation* ; le tableau 11.24 présente les valeurs positives (CAP strictement positifs) et les valeurs nulles. Les valeurs nulles indiquent les vrais et les faux zéros. Seuls les individus ayant indiqué qu'ils n'acceptent pas de contribuer financièrement aux trois scénarios ont été considérés comme des vrais ou des faux zéros. Pour le reste, nous avons distingué deux catégories de non-réponses. La première catégorie « NR non justifiée », précise que les ménages ne souhaitent pas contribuer financièrement aux trois scénarios mais nous ne pouvons déterminer si ce sont des vrais ou de faux zéros. Cela tient au fait que les individus n'ont pas répondu à la question suivante « *Si non, pourquoi ne seriez-vous pas prêt à payer un supplément sur votre taxe d'habitation ?* ». Enfin, la dernière catégorie concerne l'absence de réponse des individus.

Deux choses importantes apparaissent dans le tableau 12.24 un écart modéré du taux de non-réponse entre les deux modes d'interrogation et la faiblesse de l'enquête « auto-administrée » pour obtenir la révélation des préférences des individus, alors même qu'il y a des raisons de penser que les individus sélectionnés sont a priori plus « concernés » que la moyenne. On constate, dans l'étude de Grappey (1999), que les taux de non-réponse ou zéro de protestation sont plus élevés dans l'enquête postale (58,38%) que dans l'interview en « face à face » (12%). Quant à l'étude de Scherrer (2003), les taux de non-réponse sont plus élevés dans l'enquête en « face à face » (32,8%-11,6%-7,1%) que dans l'enquête téléphonique (10,7%-7,4%-5,1%). Si le taux de non-réponse dans l'enquête téléphonique est plus faible, on suppose que les personnes interrogées ont fait l'effort de répondre à la question de valorisation. Ce phénomène peut provenir de la présence de l'enquêteur qui a permis de relancer ou de clarifier la question. Quant au faible écart obtenu entre l'enquête téléphonique et l'enquête « auto-administrée » on peut penser que la contrainte budgétaire a pesé dans la compréhension de la question de valorisation.

**Tableau 12.24** : Taux de non-réponse à la question de valorisation et de CAP strictement positifs selon le mode d'enquête

	Téléphone			Auto-Administrée		
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Taux de CAP positif	34,37%	45,83%	40,1%	20,14%	25,69%	26,39%
Taux de CAP nuls (vrais zéros) (en excluant les zéros de protestation)	11,98%	10,42%	9,38%	11,11%	8,33%	9,03%
Taux de CAP nuls (faux zéros) (en intégrant uniquement les zéros de protestation)	30,73%	28,65%	29,68%	46,53%	27,78%	27,77%
Refus non-Justifiés	16,67%	12,5%	11,46%	13,89%	23,61%	22,92%
Non-réponses	6,25%	2,6%	9,38%	8,33%	14,59%	13,89%

Pour un scénario donné, le taux de non-réponse est toujours supérieur pour l'enquête « auto-administrée » avec un écart plus important pour le scénario 2. Ce phénomène peut provenir de la difficulté qu'ont les personnes interrogées à répondre à la question de valorisation sans aucune aide (insuffisance d'information, problème de compréhension des scénarios hypothétiques ou incapacité à avoir une opinion). Ces résultats rejoignent ceux obtenus dans l'étude de Scherrer (2003). Ils démontrent que le taux de non-réponse varie en fonction du scénario et du mode d'enquête. S'il est difficile d'émettre des conclusions fermes sur la supériorité d'un scénario par rapport à un autre et, selon le mode d'enquête, on suppose que le taux de non-réponse dépend du degré d'appréciation des individus face aux scénarios proposés et, vraisemblablement, de leurs caractéristiques socio-économiques.

Les refus non-justifiés représentent des valeurs nulles. Si, dans l'enquête téléphonique, le taux est élevé pour le scénario 1, on observe que, dans les deux autres, le taux moyen est plus important dans l'enquête « auto-administrée ». Cette absence de justification confirme les difficultés des personnes interrogées à exprimer clairement leur opinion dans l'exercice de valorisation. Ces résultats démontrent que le taux de non-réponse et les refus non-justifiés varient en fonction du scénario et du mode d'enquête.



Cela pose le problème analysé par Scherrer (2003)<sup>444</sup>, celui : « *d'apporter un soin particulier [à] la confection et à la rédaction des scénarios* ».

Concernant les CAP strictement positifs, le taux de réponses positives est plus élevé dans l'enquête téléphonique que dans l'enquête « auto-administrée ». Ce résultat est aussi observé dans les études contingentes citées précédemment. Plusieurs explications peuvent être avancées à titre hypothétique. Les enquêté(e)s qui ont répondu à l'enquête « auto-administrée » sont moins favorables aux trois scénarios pour deux raisons : ils ont eu plus de temps pour répondre et, par conséquent, ils sont en mesure de mieux évaluer son utilité ou ils estiment ne pas détenir assez d'information sur ce bien. Quant aux enquêté(e)s contactés par téléphone, ils sont plus favorables aux trois scénarios pour deux raisons : ils connaissent peu le bien évalué, mais ils considèrent qu'il est utile et ils ont été incités par l'enquêteur à exprimer un CAP positif. On peut évoquer un *biais de complaisance* « enquêteur ». Les personnes interrogées se montrent plus généreuses pour avoir une bonne image auprès de l'enquêteur (« *je ne suis pas un radin* », *je suis un bon citoyen* »).

***Une troisième lecture sur les écarts d'opinion entre les femmes et les hommes, les moins instruits et les plus instruits et selon le mode d'interrogation.*** On note que l'analyse de Bourdieu (1984) portant sur la variation des taux de non-réponse selon certaines catégories de personnes n'est pas transposable à nos résultats. En effet, les écarts d'opinion entre différentes catégories n'expliquent pas les taux de non-réponse. On voit apparaître dans le tableau 13.24 et le tableau 14.24 que les résultats des Probit pour tester l'effet conjoint du mode d'enquête et du genre et du mode d'enquête et du diplôme, démontrent le plus souvent que le mode à un impact sur le taux de non-réponse.

---

<sup>444</sup> Scherrer Sylvie, *Ibid.*, p 19.

Ce résultat veut dire que l'hypothèse de différence de comportement de réponse entre « homme et femme selon le mode » et « instruits et peu instruits selon le mode » ne semble pas vérifiée dans ce cas. Une telle interprétation nous renvoie à notre argumentation précédente sur la prédominance du mode d'enquête et, tout particulièrement, sur les questions relatives à l'évaluation monétaire du programme. En effet, à ce stade de l'étude on ne peut laisser de côté l'importance du mode d'enquête dans la formation et l'expression de l'opinion publique.

**Tableau 13.24** : Taux de non-réponse entre les femmes et les hommes et selon le mode d'enquête

Variables	Femmes				Hommes				Modèle Probit avec interaction			
	NR (T)	% NR (T)	NR (A)	% NR(A)	NR (T)	% NR (T)	NR (A)	% NR(A)	Chi-2 (p-value)	Mode	Genre	Mode*Genre
<i>L'éducation aujourd'hui</i>												
Socialisation	0	0,00	2	1,39	0	0,00	0	0,00	Complète séparation des données ( <i>I</i> )			
Education parentale	1	0,52	0	0,00	0	0,00	0	0,00	Complète séparation des données ( <i>I</i> )			
Education Nationale	1	0,52	0	0,00	1	0,52	0	0,00	Complète séparation des données ( <i>I</i> )			
Sensibilité à l'éducation	19	9,90	0	0,00	6	3,13	0	0,00	Complète séparation des données ( <i>I</i> )			
<i>Les politiques éducatives territorialisées</i>												
Place importante	3	1,56	1	0,69	1	0,52	2	1,39	0,9411	0,000	-0,079	0,253
<i>Votre pratique d'activité socioculturelle</i>												
Socioculturelle	9	4,69	7	4,86	7	3,65	5	3,47	0,8438	0,189	0,074	-0,310
<i>Le financement et l'utilité des activités socioculturelles</i>												
Financements publics	5	2,60	2	1,39	1	0,52	0	0,00	0,2171	3,487	3,691	-3,290
Manque d'activités socioculturelles	0	0,00	1	0,69	0	0,00	2	1,39	Complète séparation des données ( <i>I</i> )			
Bien-être humain	2	1,04	2	1,39	2	1,04	2	1,39	0,8795	0,000	-0,088	-0,198
<i>L'évaluation monétaire du programme</i>												
Concerné(e) scénario 1	8	4,17	12	8,33	3	1,56	14	9,72	0,0058	-0,849 ***	-0,193	0,343
Concerné(e) scénario 2	5	2,60	14	9,72	1	0,52	11	7,64	0,0002	-1,148 ***	0,091	0,309
Concerné(e) scénario 3	13	6,77	8	5,56	1	0,52	10	6,94	0,0368	-1,080 **	-0,192	1,085 *
Entreprise scénario 1	7	3,65	15	10,42	5	2,60	13	9,03	0,0027	-0,590 **	-0,041	-0,135
Entreprise scénario 2	7	3,65	15	10,42	6	3,13	13	9,03	0,0039	-0,490 *	-0,041	-0,235
Entreprise scénario 3	17	8,85	14	9,72	7	3,65	13	9,03	0,4078	-0,401	-0,089	0,216

(suite)

Variables	Femmes				Hommes				Modèle Probit avec interaction			
	NR (T)	% NR (T)	NR (A)	% NR(A)	NR (T)	% NR (T)	NR (A)	% NR(A)	Chi-2 (p-value)	Mode	Genre	Mode*Genre
Habitants scénario 1	11	5,73	14	9,72	2	1,04	11	7,64	0,0089	-0,920 **	0,028	0,479
Habitants scénario 2	7	3,65	10	6,94	1	0,52	13	9,03	0,0014	-1,271 ***	-0,251	0,813
Habitants scénario 3	16	8,33	14	9,72	5	2,60	15	10,42	0,0642	-0,697 **	-0,196	0,474
Financement scénario 1	8	4,17	6	4,17	3	1,56	5	3,47	0,8693	-0,259	-0,010	0,160
Financement scénario 2	2	1,04	11	7,64	2	1,04	9	6,25	0,0003	-0,788 **	0,000	-0,285
Financement scénario 3	13	6,77	8	5,56	4	2,08	11	7,64	0,2609	-0,590 *	-0,324	0,595

NB : NR (Non-réponse) / T (Téléphone) / A (Auto). (1) une ou plusieurs variables du modèle prédisent parfaitement une occurrence de la variable dépendante c'est-à-dire qu'une des variables explicatives du modèle permet de prédire parfaitement une des modalités de la variable à expliquer. Par exemple, on observe que dans l'enquête téléphonique les enquêté(e)s n'ont pas tous répondu à la variable Socialisation à la différence de l'enquête « auto-administrée ». Ainsi, le logiciel Stata SE 11.2 ne peut évaluer le coefficient associé au mode. Ce problème se pose fréquemment en cas de petits échantillons. Le modèle Probit avec interaction permet de tester l'effet conjoint du mode et du genre/ du mode et du diplôme. La différence n'est pas significative si la probabilité est supérieure à 10 %.

**Tableau 14.24** : Taux de non-réponse entre les moins instruits et les plus instruits et selon le mode d'enquête

Variables	Diplômes bas				Diplômes élevés				Modèle Probit avec interaction			
	NR (T)	% NR (T)	NR (A)	% NR(A)	NR (T)	% NR (T)	NR (A)	% NR(A)	Chi-2 (p-value)	Mode	Diplôme	Mode*Diplôme
<i>L'éducation aujourd'hui</i>												
Socialisation	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,69	Complète séparation des données (1)			
Education Parentale	0	0,00	0	0,00	1	0,52	0	0,00	Complète séparation des données (1)			
Education Nationale	1	0,52	0	0,00	0	0,00	0	0,00	Complète séparation des données (1)			
Sensibilité à l'éducation	23	11,98	0	0,00	3	1,56	0	0,00	Complète séparation des données (1)			
<i>Les politiques éducatives territorialisées</i>												
Place importante	3	1,56	3	2,08	1	0,52	0	0,00	0,9502	0,151	-0,130	0,007
<i>Votre pratique d'activité socioculturelle</i>												
Socioculturelle	12	6,25	10	6,94	4	2,08	3	2,08	0,9516	-0,079	0,078	0,039

(suite)

Variables	Diplômes bas				Diplômes élevés				Modèle Probit avec interaction			
	NR (T)	% NR (T)	NR (A)	% NR(A)	NR (T)	% NR (T)	NR (A)	% NR(A)	Chi-2 (p-value)	Mode	Diplôme	Mode*Diplôme
<i>Le financement et l'utilité des activités socioculturelles</i>												
Financements publics	7	3,65	2	1,39	0	0,00	0	0,00	0,0213	-3,517	-0,130	4,243
Manque d'activités socioculturelles	0	0,00	3	2,08	0	0,00	0	0,00	Complète séparation des données (I)			
Bien-être humain	3	1,56	2	1,39	1	0,52	2	1,39	0,5423	-0,334	-0,614	0,492
<i>L'évaluation monétaire du programme</i>												
Concerné(e) scénario 1	8	4,17	24	16,67	3	1,56	2	1,39	0,0022	-0,365	0,408	-0,464
Concerné(e) scénario 2	3	1,56	21	14,58	3	1,56	4	2,78	0,0001	-0,631 **	0,121	-0,557
Concerné(e) scénario 3	11	5,73	15	10,42	3	1,56	3	2,08	0,3279	-0,475	0,017	0,305
Entreprise scénario 1	12	6,25	26	18,06	1	0,52	1	0,69	0,0036	-0,631 **	0,252	0,012
Entreprise scénario 2	11	5,73	24	16,67	2	1,04	3	2,08	0,0057	-0,766 **	0,032	0,232
Entreprise scénario 3	21	10,94	23	15,97	3	1,56	3	2,08	0,0218	-0,446	0,326	0,277
Habitants scénario 1	12	6,25	23	15,97	2	1,04	1	0,69	0,6536	0,004	-0,079	-0,242
Habitants scénario 2	7	3,65	19	13,19	2	1,04	4	2,78	0,0003	-0,556 *	0,048	-0,753
Habitants scénario 3	17	8,85	25	17,36	4	2,08	4	2,78	0,5075	-0,271	0,130	0,092
Financement scénario 1	9	4,69	9	6,25	3	1,56	2	1,39	0,0203	-0,365	0,366	-0,212
Financement scénario 2	3	1,56	17	11,81	2	1,04	3	2,08	0,0057	-0,475	0,278	-0,311
Financement scénario 3	16	8,33	15	10,42	2	1,04	4	2,78	0,0741	-0,479 *	0,117	0,113

Ces trois étapes de lecture ont permis de réaliser un contrôle de l'existence ou non *d'un biais de non-réponse partielle*. Si le taux de non-réponse dans les deux modes d'enquête reste assez faible, on constate néanmoins qu'il existe un biais plus prononcé dans l'enquête « auto-administrée ». Dans ce cas, on peut juger que le questionnaire n'est pas très simple à comprendre. Il est donc intéressant de vérifier s'il existe *un biais lié à la présence de l'enquêteur* dans l'enquête téléphonique pour confirmer la validité du questionnaire.

### 1.3.2 L'administration du questionnaire : le biais lié à la présence de l'enquêteur

La compréhension du questionnaire peut être mesurée à partir de l'existence ou non *d'un biais lié à la présence de l'enquêteur*. En effet, nous avons dit précédemment que la compréhension peut être influencée soit par l'ordre des questions, soit par la présence de l'enquêteur. S'il est possible d'observer ce biais dans l'enquête téléphonique, il est toutefois difficile d'appréhender celui-ci dans l'enquête « auto-administrée ». Chaque enquêteur s'est vu attribuer plusieurs villes ou une seule ville de manière aléatoire.

Nous avons utilisé le test exact de Fisher sur les mêmes questions d'opinion étudiées précédemment. On observe dans le tableau 15.24, que beaucoup de variables sont significatives et plus particulièrement celles qui concernent l'évaluation monétaire du programme. Toutefois, à ce stade de l'observation, on ne peut parler de *biais lié à la présence de l'enquêteur*. Ce qui est constaté, ce sont des différences dans les fréquences de réponses entre les échantillons collectés par les différents enquêteurs. On peut partir de l'hypothèse que, face à l'enquêteur, les enquêté(e)s ont été aidés pour répondre à certaines questions.

**Tableau 15.24** : Bais de l'enquêteur (enquête téléphonique)

Variables	Test exact de Fisher	
<i>L'éducation aujourd'hui</i>		
Socialisation	0,197	-
Education parentale	0,522	-
Education Nationale	0,086	*
Sensibilité à l'éducation	0,000	***
<i>Les politiques éducatives territorialisées</i>		
Place importante (activités socioculturelles)	0,162	-

(suite)

Variables	Test exact de Fisher	
<b><i>Votre pratique d'activité socioculturelle</i></b>		
Socioculturelle (sensibilité)	0,010	**
<b><i>Le financement et l'utilité des activités socioculturelles</i></b>		
Financements publics	0,706	
Manque d'activités socioculturelles	0,002	***
Bien-être humain	0,486	-
<b><i>L'évaluation monétaire du programme</i></b>		
Concerné(e) scénario 1	0,121	
Concerné(e) scénario 2	0,061	*
Concerné(e) scénario 3	0,006	***
<i>Entreprise scénario 1</i>	<i>0,000</i>	***
<i>Entreprise scénario 2</i>	<i>0,000</i>	***
<i>Entreprise scénario 3</i>	<i>0,023</i>	**
<i>Habitants scénario 1</i>	<i>0,043</i>	**
<i>Habitants scénario 2</i>	<i>0,343</i>	-
<i>Habitants scénario 3</i>	<i>0,110</i>	-
<b><i>Financement scénario 1</i></b>	<b><i>0,007</i></b>	<b><i>***</i></b>
<b><i>Financement scénario 2</i></b>	<b><i>0,004</i></b>	<b><i>***</i></b>
<b><i>Financement scénario 3</i></b>	<b><i>0,004</i></b>	<b><i>***</i></b>

NB : le test exact de Fisher peut être utilisé sur des tableaux de contingences contenant de faibles effectifs afin de tester l'indépendance de deux variables qualitatives. Pour chaque question posée (opinions), il permet ici de tester l'indépendance entre les modalités de réponse (oui ou non) et la variable identifiant l'enquêteur (A, B, C, D, E, F). Nous reportons dans ce tableau la probabilité de rejeter à tort l'hypothèse d'indépendance.

Pour confirmer cette observation, nous avons cherché à mettre en évidence les sur/sous-représentation par enquêteur. On voit dans le tableau 16.24 que certains enquêteurs emportent plus souvent l'adhésion pour un certain nombre de variables (les enquêteurs A, B, D et E), que pour d'autres (les enquêteurs C et F). Ainsi, on peut émettre l'hypothèse que les enquêteurs exercent une influence sur les réponses apportées par les enquêté(e)s dans l'enquête téléphonique.

Ces résultats sont à interpréter avec précaution puisque d'autres phénomènes interagissent dans la compréhension du questionnaire<sup>445</sup>, tels que les différences de structures sociodémographiques parmi les populations enquêtées : *personnes d'origine étrangère maîtrisant difficilement la langue française, de personnes très âgées ou encore d'un milieu défavorisé*<sup>446</sup>. Nous soutenons néanmoins que *le biais lié à la présence de l'enquêteur* ne peut être totalement exclu.

**Tableau 16.24** : Biais de l'enquêteur (sur/sous représentation)

Variables	Enquêteur						
	Test exact de Fisher	A	B	C	D	E	F
<i>L'éducation aujourd'hui</i>							
Socialisation							
Education Parentale							
Education Nationale	0,086		-		+		-
Sensibilité à l'éducation	0,000	+		-	+		-
<i>Les politiques éducatives territorialisées</i>							
Place importante (activités socioculturelles)							
<i>Votre pratique d'activité socioculturelle</i>							
Socioculturelle (sensibilité)	0,010			-	+		-
<i>Le financement et l'utilité des activités socioculturelles</i>							
Financements publics							
Manque d'activités Socioculturelles	0,002	+		-	+		
Bien-être humain							
<i>L'évaluation monétaire du programme</i>							
Concerné(e) scénario 1							
Concerné(e) scénario 2	0,061		+				
Concerné(e) scénario 3	0,006		+	-			
Entreprise scénario 1	0,000	+	+	-	+		-
Entreprise scénario 2	0,000	+			+		-
Entreprise scénario 3	0,023			-			-
Habitants scénario 1	0,043			-			-
Habitants scénario 2							
Habitants scénario 3							
Financement scénario 1	0,007			-		+	-
Financement scénario 2	0,004		+		-	+	-
Financement scénario 3	0,004		+	-		+	-

NB : pour chaque variable où le test Fisher est significatif, un calcul de sur/sous représentation a été réalisé (le signe + indique que l'enquêteur a reçu plus d'acceptations que la « normale », le signe - l'inverse). Le signe + ou le - indique les valeurs observées pour les contributions au chi2 lorsque celles-ci sont "élevées". Le signe étant celui de la différence entre la valeur de la cellule et la valeur attendue s'il y avait indépendance (produit des marges divisé par l'effectif total du tableau) (cf. annexe 5).

<sup>445</sup> Les phénomènes joints ont été aussi observés dans l'étude contingente de François Colson et Anne Stenher-Letheux (1995). Colson, F., Stenher-Letheux, A., (1995), *Évaluation monétaire des avantages environnementaux de l'agriculture : une analyse coût-bénéfice appliquée à la gestion des espaces et des paysages agricoles dans le cadre de la nouvelle PAC*, rapport d'étude réalisé dans le cadre d'une convention avec le Commissariat général du Plan et la Direction de la Prévision du Ministère de l'économie, Paris, La Documentation française, 193 p.

<sup>446</sup> Dans notre étude, ces phénomènes ont été rencontrés dans le quartier de la Madeleine à Évreux (enquêteur F).



#### 1.4 Première synthèse des principaux résultats sur la robustesse de la MEC

Cette section visait à étudier l'impact du mode de collecte de données (enquête téléphonique *versus* enquête « auto-administrée ») sur le déroulement des deux enquêtes mais aussi sur *le biais de non-réponse partielle et celui lié à la présence de l'enquêteur*. Elle fait apparaître des résultats intéressants sur la compréhension et l'administration du questionnaire dont dépend la robustesse de la MEC.

Grâce à un questionnaire identique, notre lecture des résultats met en évidence la variation des données selon le mode d'enquête. Sur le déroulement même des deux enquêtes, on observe des différences dans l'administration du questionnaire. Les réponses au questionnaire permettent tout d'abord de constater l'importance des conditions d'administration. L'enquête téléphonique a généré moins de difficultés de mise en œuvre que l'enquête « auto-administrée ». D'autre part, cette comparaison révèle que les deux enquêtes sont légèrement différentes (données socioéconomiques et familiarité avec le sujet). De telles constatations montrent que, selon le mode d'enquête utilisé, les comportements des individus sont différents ; ce qui fragilise les résultats de la MEC. Ces derniers indiquent, effectivement, des disparités dans les consentements à payer selon le mode d'administration de l'enquête. L'existence du *biais de non-réponse partielle et du biais lié à la présence de l'enquêteur* nous conduit aussi à dire que le questionnaire n'a pas toujours été simple à comprendre aussi bien dans l'enquête téléphonique que dans l'enquête « auto-administrée ».

Ces problèmes méthodologiques, observés dans notre modèle de comparaison, rejoignent ceux exprimés par Flachaire et Hollard (2005)<sup>447</sup>. En effet, nous constatons que la méthode « *ne laisse pas un temps d'apprentissage significatif* ». Nous voyons bien que les préférences déclarées ne sont pas stables et qu'elles sont sensibles au mode d'enquête et au contexte. Pour ces auteurs, il est important de distinguer deux catégories d'individus pour mesurer la qualité de l'information.

---

<sup>447</sup> Les observations décrites ci-dessous doivent beaucoup aux écrits de Flachaire et Hollard (2005), nous les avons adaptées à nos résultats, voir note précédente. Flachaire Emmanuel et Hollard Guillaume, *Ibid.*, p. 9.

Ils opposent ainsi des individus insensibles aux biais détenant des informations intéressantes (une information substantielle) à des individus sensibles au biais, c'est-à-dire aux réponses conditionnées par l'enquête. Dans notre étude, il s'avère que les individus sont sensibles aux différents biais testés, ce qui remet en cause la qualité des informations obtenues. Nous pouvons dire également que le fait de se placer dans le cadre de scénarios hypothétiques, pour lesquels on ne concrétise pas bien le contenu par manque de connaissance des effets produits, rend la perception individuelle mal fondée et, dès lors, peu stable selon les modalités de l'enquête.

Si cette analyse constitue une première explication sur les difficultés d'application de la méthode à travers notre modèle de comparaison, il est difficile à ce stade d'apporter une réponse définitive. De là, nous pouvons formuler deux pistes d'amélioration : d'une part, il convient de réaliser une pré-enquête qualitative plus importante que celle que nous avons réalisée. Celle-ci aurait peut-être permis d'obtenir des résultats plus fins sur la qualité du questionnaire. D'autre part, notre recherche nous invite à aller plus loin du point de vue économétrique pour conforter nos résultats. En effet, nous avons vu que la mauvaise compréhension du questionnaire pouvait être liée à *l'effet du mode d'enquête* : les conditions de passation du questionnaire sont elles-mêmes très différentes. Le temps laissé à la réflexion, les possibilités d'interaction entre participants dans les réunions publiques et le contexte sont différents.

Dans ce cas, il est intéressant d'étudier s'il existe ou non *un biais d'ancrage* dans les valeurs monétaires obtenues. Ce problème d'ancrage est un problème essentiellement « cognitif » car le biais serait avant tout lié au fonctionnement de l'individu c'est-à-dire dans sa relation aux autres et au mode de questionnement. Ce biais est lié au fait que l'on propose une série de montants sur une carte de paiement. L'individu retient plus facilement la première et la dernière : la dernière impliquant un paiement élevé, la première un paiement plus faible. Pour cette raison, il est important de mesurer s'il y a *un biais de complaisance « enquêteur »*. En effet, Stéphane Robin et alii (2008)<sup>448</sup> précisent que « *les montants [CAP] ne sont pas facilement mobilisables sur le plan cognitif [et qu'] il faut exercer un effort d'introspection important pour savoir combien nous sommes prêts à payer au maximum pour un bien ou un service donné* ».

---

<sup>448</sup> Robin, S., et alii., (2008) « Mesurer les préférences des consommateurs pour orienter les décisions des pouvoirs publics : l'apport de la méthode expérimentale », in *Économie & Prévision*, p. 115, p. 113-127.

Lorsqu'on dispose d'un questionnaire écrit entre les mains, ce phénomène peut probablement disparaître car les individus ont sous les yeux l'ensemble des modalités et peuvent faire un choix plus réfléchi.

## SECTION II – LA MODÉLISATION DU *CONSETEMENT A PAYER* (CAP)

Notre démarche sera présentée ci-après en quatre temps. Dans un premier temps, nous expliquerons pourquoi nous avons opté pour la fusion des deux enquêtes. Ensuite, nous identifierons les variables significatives expliquant l'acceptation ou non des enquêté(e)s de participer aux trois scénarios à travers l'estimation d'un modèle Probit. Nous montrerons, dans ce modèle, s'il est possible de distinguer *l'effet du mode d'enquête*. La méthode de régression par intervalle (*Interval Data Model*) de Trudy Ann Cameron et Daniel Huppert (1989)<sup>449</sup> a permis d'estimer les valeurs de deux CAP : la première est dite valeur *conservatrice*, la deuxième est dite valeur *haute*<sup>450</sup>. A partir de l'analyse du CAP, nous étudierons la présence ou non *d'un biais d'ancrage* et/ou *d'un biais de complaisance « enquêteur »*. Ces résultats nous permettront de finaliser l'étude sur la robustesse de la méthode.

### 2.1 Le choix de la fusion des deux enquêtes

Nous avons procédé à la fusion de nos deux enquêtes pour deux raisons :

1. la fusion, rendue possible par l'utilisation de questionnaires identiques, nous a permis tout d'abord d'accroître la taille de l'échantillon (désormais 336 observations au total), ce qui permet d'améliorer la précision des estimations des paramètres du modèle. De plus, la fusion accroît la représentativité de notre échantillon par rapport à la population mère. En effet, on constate, à l'exception de certaines modalités des variables sexe et PCS, les indices de représentativité sont relativement proches de 0,95 ou 1,10 (cf. tableau 10.24)<sup>451</sup>;
2. ne pouvant pas disposer des méthodes usuelles<sup>452</sup> pour traiter des problèmes de sélection dans les deux modes d'enquêtes, nous avons considéré que cette fusion était une alternative. Précisons à ce propos les deux justifications de ce choix :

---

<sup>449</sup> Cameron, T.-A., Huppert, D., (1989), « OLS versus ML estimation of non-market resource Values with payment card interval data », in *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 17, n° 3, p. 230-246.

<sup>450</sup> Ces deux valeurs de CAP seront définies un peu plus loin dans cette section : 2.2.2.1 Les valeurs de deux CAP : valeur conservatrice et valeur haute.

<sup>451</sup> Evaluation de la représentativité en fusionnant les deux échantillons : variable *Homme* : 38% soit 0,93 (T) ; variable *PCSB=S* : 36 % soit 1,14 (T) ; variable *PCSC* : 17 % soit 0,93 (T) (cf. tableau 10.24 p. 185).

<sup>452</sup> La méthode d'estimation en deux étapes d'Heckman : inverse du ratio de Mills et régression des *Moindres carrés ordinaires* (MCO).

- a. nous ne disposons pas des données individuelles de l'ensemble des individus mais seulement la moyenne de la population mère ;
- b. dans l'enquête « auto-administrée », nous ne disposons d'une information auxiliaire (les caractéristiques socio-démographiques) uniquement pour les personnes qui se sont rendues aux réunions publiques, mais pas pour les personnes contactées qui ne se sont pas rendues aux réunions. Pour l'application du modèle d'Heckman, il est nécessaire de disposer de cette information pour pouvoir "expliquer" le choix ou non des individus de participer à la réunion.

S'il est clair que le problème du biais de sélection, inhérent aux modes d'enquête n'a pu être corrigé de manière satisfaisante (dans le cas où celui-ci serait présent), nous espérons que la fusion aura pu l'atténuer.

Du fait de la fusion de ces modes d'enquête, nous avons dû contrôler *l'effet du mode d'enquête* en créant une variable binaire<sup>453</sup> appelée « *mode* » [Beck et al., 2001]<sup>454</sup>. Cette variable indicatrice « *mode* » signale le mode d'enquête par lequel l'individu a été interrogé : téléphonique et/ou « auto-administrée »<sup>455</sup>.

## 2.2 Les résultats d'estimations et d'interprétations

Nous allons à présent envisager le cas du modèle Probit qui explique une intention d'achat. L'estimation de l'équation Probit<sup>456</sup> s'est faite en considérant les mêmes données que celles étudiées dans l'analyse statistique. Les variables à expliquer (y) sont les choix de participation aux trois scénarios (1/2/3) présentés dans le questionnaire.

---

<sup>453</sup> Nous verrons dans la deuxième section qui concerne la modélisation du CAP, le codage de cette variable binaire « *mode* ».

<sup>454</sup> Beck, F., Perreti-Watel, P., (2001), « Les usages de drogues illicites déclarés par les adolescents selon le mode de collecte », in *Population*, 56<sup>e</sup> année, n° 6, p. 977 et 978, p. 963-985. « Pour tenter de quantifier le probable effet du mode de collecte, nous avons effectué une régression logistique en agrégeant les échantillons des deux enquêtes (...) Effet du mode de collecte : une variable repère l'échantillon duquel est issue chaque observation ».

<sup>455</sup> Une des idées est bien, une fois la fusion des deux échantillons réalisée et à partir de la variable mode d'enquête, de prévoir une interaction entre cette variable et les autres. Ce point est délicat dans le cadre de votre étude car la taille de l'échantillon ne nous permet pas d'estimer simultanément un grand nombre de paramètres : c'est le principe de parcimonie. Il s'agit alors de retenir le modèle le plus simple qui donne un ajustement correct. Propos recueillis par François Gitton (responsable du service des études à l'INSEE de Haute-Normandie).

<sup>456</sup> Définition du modèle Probit (cf. chapitre III, p. 117).

Quant aux variables explicatives ( $x_1, x_2, \dots, x_k$ ), en plus de la variable « *mode* », trois catégories ont été testées : les variables socio-économiques, les variables géographiques (le milieu de résidence) et les variables « fibre éducative » (l'appréciation générale de l'éducation socioculturelle). Nous avons retenu (cf. chapitre IV, p.153) les variables qui se sont souvent révélées significatives dans l'acceptation de payer<sup>457</sup> :

- pour les variables socio-économiques : genre, âge, PCS, inactifs, nombre d'enfants, le niveau d'étude et le niveau de revenu ;
- pour les variables géographiques : urbain, périurbain et rural ;
- pour les variables « fibre éducative » : sensibilité à l'éducation, connaissance des dispositifs éducatifs territorialisés, pratique d'une activité socioculturelle, connaissance de l'éducation populaire et sensibilité aux activités socioculturelles.

Reste alors l'estimation des montants moyens du CAP par scénario. Le modèle économétrique du CAP est effectué en appliquant la méthode de régression par intervalle (*Interval Data Model*) proposée par Cameron et Huppert (1989). Cette méthode est conseillée par plusieurs chercheurs (voir par exemple, Oueslati et alii, 2008)<sup>458</sup> et considérée comme relevant de la bonne pratique d'évaluation dans les études contingentes qui utilisent la carte de paiement. Le modèle d'intervalle, réalisé avec la commande « Intreg » grâce au logiciel économétrique Stata<sup>459</sup>, permet cette analyse.

### **2.2.1L'estimation des déterminants au choix de participer ou non au programme : l'effet du mode d'enquête**

Pour déterminer nos équations du modèle Probit, nous avons codé pour chaque scénario  $j$ , la variable à expliquer *Choix* de la manière suivante : 1 si l'individu  $i$  choisit le scénario  $j$ , 0 s'il ne choisit pas le scénario  $j$ . Les non-réponses ont été traitées comme des données manquantes.

---

<sup>457</sup> Dans les études d'évaluation contingente appliquées au domaine environnemental, ces différentes variables se sont révélées significatives. Nous avons adapté les variables « fibre environnementale » aux variables « fibre éducative », c'est-à-dire que nous avons retenu les variables qui touchent à la sensibilité du sujet de l'éducation ainsi qu'aux activités pratiquées dans ce domaine.

<sup>458</sup> Oueslati, W., et alii., (2008), « Évaluation contingente d'aménités paysagères liées à un espace vert urbain. Une application au cas du parc Balzac de la ville d'Angers », in *Revue d'étude en agriculture et environnement*, vol. 87, n° 2, p. 77-79.

<sup>459</sup> Le logiciel Stata/SE 11.2

Ce qui donne :

$$Pr (choix_{ij} = 1) = f(X_{ij} \beta_j)$$

Il faut préciser que la fonction  $f(\cdot)$ , dite « fonction de lien » dans le cadre des modèles linéaires généralisés, est la fonction de répartition d'une loi normale standard, i.e. de moyenne nulle et de variance 1, dont la formule est la suivante :

$$\Phi(x) = \frac{1}{\sqrt{2\pi}} \int_{-\infty}^x e^{-\frac{t^2}{2}} dt$$

Dans cette approche, le codage est important et traduit les propositions de départ de notre étude. Le codage consistait, dans le cadre d'une méthodologie de type Probit, à classer les modalités de variables explicatives en choisissant une modalité de référence (*réf*) omise. Si on dispose d'une variable qualitative en deux ou en trois classes, une de ses modalités doit être omise et l'interprétation se fait toujours relativement à cette modalité. Le tableau 17.24 présente le codage des variables explicatives.

**Tableau 17.24** : Codage des variables explicatives

<b>Variables</b>	<b>Signification</b>
<b><i>Données socio-économiques des ménages</i></b>	
Femme <i>Homme (réf)</i>	1 si l'individu <i>i</i> est une femme ; 0 sinon
Age 2544 <i>Age 4564 (réf)</i>	1 si l'individu <i>i</i> est âgé entre 25 et 44 ans ; 0 sinon
PCSA PCSB PCSC  <i>Sans emploi (réf)</i>	1 si l'individu <i>i</i> est en activité et appartient à la PCS : agriculteur, commerçants et artisans ; 0 sinon 1 si l'individu <i>i</i> est en activité et appartient à la PCS : cadre, profession intermédiaire ; 0 sinon 1 si l'individu <i>i</i> est en activité et appartient à la PCS : employé, ouvrier ; 0 sinon
Enfant 1 Enfant 2 Enfant 3 <i>EnfantNon (réf)</i>	1 si l'individu <i>i</i> a 1 enfant ; 0 sinon 1 si l'individu <i>i</i> a 2 enfants ; 0 sinon 1 si l'individu <i>i</i> a 3 enfants et plus ; 0 sinon
Sans diplôme Diplôme bas <i>Diplôme haut (réf)</i>	1 si l'individu <i>i</i> n'a pas de diplôme ; 0 sinon 1 si l'individu <i>i</i> a un diplôme inférieur au Bac + 2 ; 0 sinon

(Suite)

<b>socio-économiques des ménages</b>	
Revenu bas	1 si l'individu <i>i</i> appartient à un ménage disposant d'un revenu de moins de 2 000 € par mois ; 0 sinon
Revenu moyen	1 si l'individu <i>i</i> appartient à un ménage disposant d'un revenu de plus de 2 000 € par mois et de moins de 3 000 € par mois ; 0 sinon
Revenu haut (réf)	
<b>Milieu de résidence des ménages</b>	
Urbain	1 si l'individu <i>i</i> habite en milieu urbain ; 0 sinon
Périurbain	1 si l'individu <i>i</i> habite en milieu périurbain ; 0 sinon
Rural (réf)	
<b>L'appréciation générale de l'éducation socioculturelle des ménages</b>	
Education Non	1 si l'individu <i>i</i> n'est pas sensible à l'éducation ; 0 sinon
Education NSP	1 si l'individu <i>i</i> ne sais pas ; 0 sinon
Education Oui (réf)	
Dispositifs	1 si l'individu <i>i</i> connaît les dispositifs ; 0 sinon
Pratique	1 si l'individu <i>i</i> pratique une activité socioculturelle ; 0 sinon
Populaire	1 si l'individu <i>i</i> connaît l'Éducation populaire ; 0 sinon
Socioculturelle	1 si l'individu <i>i</i> est sensible aux activités socioculturelles ; 0 sinon
<b>Mode d'enquête</b>	
Enquête téléphonique	1 si l'individu <i>i</i> a répondu dans l'enquête téléphonique ; 0 sinon
Enquête « auto-administrée » (réf)	
<b>Variables à expliquer</b>	
Scénario	1 si l'individu <i>i</i> accepte de financer le programme <i>j</i> ; 0 sinon

Source : codage des variables explicatives et à expliquer pour le logiciel Stata/SE 11.2

A travers ce modèle par scénario, nous testons l'impact des variables explicatives sur la décision de choisir tel ou tel scénario. Pour estimer nos trois équations du modèle Probit nous avons procédé en trois étapes :

1. le recours à la méthode de la « *Stepwise regression* ». Nous avons intégré dans une première étape toutes les variables explicatives ( $x_1, x_2, \dots, x_k$ ) et avons éliminé dans une seconde une à une les variables explicatives les moins pertinentes, c'est-à-dire celles dont la significativité était supérieure à 10 % et la moins significative de toutes. Le critère d'arrêt est que les variables retenues sont toutes significatives au seuil de 10 % ;



2. Le tableau 18.24 présente les trois équations du modèle Probit. Pour valider les modèles retenus, nous avons effectué pour chaque variable dépendante un test d'addition de variables du modèle. Puis, nous avons utilisé les deux critères suivants : *Akaike Information Criterion (AIC)* [Akaike, 1973]<sup>460</sup> et le *Bayesian Information Criterion (BIC)* [Schwarz, 1978]<sup>461</sup>. Le « meilleur » modèle est celui dont l'AIC et le BIC sont les plus faibles. Lorsque le test d'addition de variables n'était pas significatif à 10 %, nous conservons le modèle réduit, les variables explicatives éliminées n'étant pas globalement significatives à 10 % ;
3. Enfin, le tableau 18.24 présente les calculs des effets marginaux<sup>462</sup> de nos modèles Probit globaux/initiaux et finaux. Cet effet marginal mesure l'effet d'un changement dans l'un des « régresseurs » sur la moyenne conditionnelle de la variable à expliquer (y). Il s'agit d'indiquer si les variables explicatives influencent la probabilité de l'événement  $y_i=1$  à la hausse ou à la baisse. Elle donne une bonne approximation de la quantité de la variation de la probabilité successive à ce changement. Lorsque les variables explicatives sont qualitatives, l'effet marginal se calcule selon le procédé suivant<sup>463</sup> : effet marginal pour une variable qualitative (sous forme d'indicatrice)  $X_k$  :

$$effet\_k = \Phi(\bar{X}_1\hat{\beta}_1 + \dots + \hat{\beta}_k + \dots + \bar{X}_K\hat{\beta}_K) - \Phi(\bar{X}_1\hat{\beta}_1 + \dots + 0 + \dots + \bar{X}_K\hat{\beta}_K)$$

Les résultats de l'estimation des trois équations du modèle Probit figurent dans le tableau 18.24. Nous constatons que, pour les trois scénarios, les différents modèles globaux/initiaux (colonne (1)) sont globalement significatifs : *choix 1* = 42,72 % ; *choix 2* = 72,74 % ; *choix 3* = 49,16 %. De même les différents tests d'addition de variables montrent que les modèles finaux (colonne (2)) sont de *choix 1* = 62.51 % ; *choix 2* = 79.35 % ; *choix 3* = 77.57 % et peuvent être effectivement retenus suite à l'élimination des variables explicatives par la « Stepwise regression ».

---

<sup>460</sup> Akaike, H., (1973), « Information theory as an extension of the maximum likelihood principle », in Petrov., B.-N., Csaki, F., Eds., *Second International Symposium on Information Theory*, Budapest, Akademiai Kiado, p. 267-281.

<sup>461</sup> Schwarz, G., (1978), « Estimating the dimension of a model », in *Annals of Statistics*, vol. 6, p. 461-464.

<sup>462</sup> Le calcul des effets marginaux a été réalisé sous Stata/SE 11.2 par la commande *mfx* (marginal effects).

<sup>463</sup> Les « X barre » sont les moyennes calculées sur l'échantillon et que les « beta chapeau » sont les estimations des paramètres.

Enfin, les critères AIC et BIC indiquent également que les dernières régressions retenues sont bien les plus pertinentes/performantes par rapport aux modèles globaux/initiaux puisqu'elles présentent des critères plus élevés que les régressions initiales.

Pour l'interprétation des résultats, nous avons retenu seulement les variables ayant une influence significative sur l'acceptation ou non de contribuer financièrement aux trois scénarios. Le signe positif ou négatif des paramètres estimés indiquent le sens de cette influence. Enfin, nous avons explicitement pour but, dans l'application de ces traitements économétriques, d'expliquer les variables socio-économiques, géographiques<sup>464</sup>, la sensibilité au bien et, tout particulièrement *l'effet du mode d'enquête* sur le choix des différents scénarios. Pour chacun des scénarios, les variables explicatives<sup>465</sup> ont été testées. Les résultats économétriques démontrent que le CAP par ménage des différents scénarios est sensible aux variables suivantes :

- parmi *les variables socio-économiques*, seules les variables « revenu bas », « revenu moyen » et le nombre d'enfants influent sur la disposition à payer ou non. En effet, ni le sexe, ni l'âge, ni le niveau d'études, ni les PCS n'influent sur le CAP. Concernant les variables « revenu bas et revenu moyen », on constate deux choses : la variable « *revenu bas* » influe négativement sur la décision à payer quel que soit le scénario et la variable « revenu moyen » exerce une influence négative uniquement pour les scénarios 1 et 2. De fait, on observe une contrainte de revenu en fonction des scénarios proposés. Cette distinction sur le niveau de revenu montre que plus les ménages ont un revenu faible moins ils peuvent contribuer financièrement. Une telle interprétation peut se reformuler dans les termes de notre argumentation (cf. chapitre II, p. 97). En effet, les ménages arbitrent entre la consommation d'un bien et l'utilisation de son revenu pour consommer d'autres biens. Ensuite, la taille des ménages « *Enfant 1* » a une influence positive sur la disposition à payer dans le scénario 3.

---

<sup>464</sup> Les résultats concernant les variables géographiques serviront pour l'exercice hypothétique décrit dans le chapitre VI.

<sup>465</sup> Il est important de rappeler que dans le test de comparaison de moyenne (cf. tableau 9.24) entre les deux échantillons, il n'y avait pas de différence pour les variables déterminantes du modèle c'est-à-dire : le revenu bas et la sensibilité aux activités socioculturelles. Ces deux variables serviront dans l'analyse critique du CAP décrite dans la troisième section de ce chapitre.

Deux interprétations de ce résultat coexistent : la variable est significative puisque le programme concerne directement les enfants. Dans ce cas, les ménages perçoivent des effets induits sur leur quotidien (par exemple : des activités socioculturelles proposées pour leur enfant). D'autre part, on remarque que plus la taille des ménages est élevée et moins les ménages sont disposés à payer. Ce résultat souligne probablement que le niveau de revenu a influencé le choix des familles nombreuses.

- Parmi *les variables géographiques*, seule la variable « urbain » apparaît significative dans le scénario 2. Il apparaît alors que les ménages des deux quartiers urbains ne souhaitent pas financer le programme pour un autre quartier de leur commune. Encore une fois, on peut supposer que les ménages opèrent leurs choix en fonction des effets induits sur leur vie quotidienne (par exemple : je ne finance pas ce programme parce que je ne pourrai pas l'utiliser à tout moment, il est éloigné de mon quotidien). Mais, les trois variables géographiques « urbain, périurbain, rural » ne sont pas généralisées à l'ensemble des scénarios. Pourtant, nous avons noté que, selon Adigaw et alii (2009) la localisation des individus s'avère être un bon déterminant du CAP. Enfin, dans notre étude la résidence des personnes interrogées ne s'avère pas déterminante.
- Parmi *les variables « fibre éducative »*, seules les variables « éducation », « populaire » et « socioculturelle » influent sur la disposition à payer. En effet, ni les dispositifs, ni la pratique n'influent sur le CAP. On remarque que la variable « éducation non » a une influence négative pour le scénario 3. Ce résultat indique que ceux qui ne sont pas sensibles à l'éducation ne sont pas prêts à financer ce programme. Quant à la variable « populaire », elle exerce une influence positive pour le scénario 2. Ce résultat montre que les ménages qui connaissent l'Éducation populaire sont prêts à financer le programme. Au vu de ces résultats, il apparaît que ces deux variables diffèrent suivant le scénario proposé. En revanche, la variable « *socioculturelle* » est déterminante sur la décision à payer quel que soit le scénario.

La familiarité avec le bien évalué tend à accroître la probabilité du CAP dans les trois scénarios. Enfin, on observe que les variables portant sur les valeurs éducatives exercent une influence dans la disposition à payer ou non.

Parmi *la variable « mode d'enquête »*, la variable « téléphonique » a un effet significatif (positif) quel que soit le scénario. Ce résultat est communément observé dans l'étude de Grappey (1999), bien que le mode d'enquête significatif (effet négatif) y est de type « face à face ». On observe dans nos estimations économétriques que les CAP révélés des ménages sont sensibles au mode d'interrogation utilisé. Nous pouvons donc, en contrepoint de cette interprétation, confirmer nos observations concernant l'étude *du biais de non-réponse partielle* et *du biais lié à la présence de l'enquêteur*. Dans le premier cas, ces résultats sont en adéquation avec ceux obtenus concernant les CAP strictement positifs selon le mode d'enquête (cf. tableau 12.24). Dans le second, ils conduisent à la même analyse, c'est-à-dire que la relation entre l'enquêteur et l'enquêté(e) est probablement déterminante.

L'analyse des représentations à partir des variables significatives nous a permis d'identifier des influences similaires – quel que soit le scénario proposé – telles que « le revenu bas » et les activités socioculturelles. Elle a permis également de repérer des différences de comportement en fonction des scénarios proposés. Mais, nous avons surtout mis en évidence qu'il y a *un effet du mode d'enquête*. Ce résultat peut être poussé plus avant. Il s'agit de procéder à l'analyse du CAP. Deux questions se sont posées : les montants obtenus dans les deux modes d'enquête sont-ils identiques ? Existe-t-il un biais d'ancrage et un biais de complaisance « enquêteur » ?

Tableau 18.24 : Résultats de la procédure d'estimation des trois modèles Probit <sup>466</sup>

	Variables dépendantes											
	Choix 1				Choix 2				Choix 3			
	(1)		(2)		(1)		(2)		(1)		(2)	
	EM	EM	EM	EM	EM	EM	EM	EM	EM	EM	EM	EM
<b>Mode</b>	<b>0.625**</b>	<b>0.225***</b>	<b>0.722***</b>	<b>0.262***</b>	<b>0.837***</b>	<b>0.320***</b>	<b>0.782***</b>	<b>0.300***</b>	<b>0.795***</b>	<b>0.305***</b>	<b>0.686***</b>	<b>0.265***</b>
Education Non	-0.220	-0.078	-	-	-0.287	-0.111	-	-	-0.443*	-0.169	-0.450*	-0.171**
Education NSP	0.232	0.088	-	-	0.572	0.223	-	-	0.320	0.127	-	-
<i>Education Oui</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	
Dispositifs	-0.213	-0.078	-	-	-0.063	-0.025	-	-	0.078	0.031	-	-
Pratique	0.109	0.040	-	-	0.016	0.006	-	-	-0.247	-0.097	-	-
Populaire	0.080	0.029	-	-	0.516**	0.203**	0.433*	0.171**	0.035	0.014	-	-
Socioculturelle	0.574**	0.193**	0.479*	0.166**	0.775**	0.286***	0.651**	0.245***	0.649**	0.241**	0.473*	0.180**
Femme	-0.056	-0.021	-	-	-0.172	-0.068	-	-	-0.128	-0.050	-	-
Homme	<i>(réf)</i>	<i>(réf)</i>	<i>(réf)</i>	<i>(réf)</i>	<i>(réf)</i>	<i>(réf)</i>						

<sup>466</sup> Les effets marginaux estimés (EM).

(suite)

	Variables dépendantes											
	Choix 1				Choix 2				Choix 3			
	(1)		(2)		(1)		(2)		(1)		(2)	
		EM		EM		EM		EM		EM		EM
Age 1845	-0.323	-0.116	-	-	0.206	0.082	-	-	-0.130	-0.051	-	-
Age 4564	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)	(réf)						
PCSA	0.628	0.245	-	-	- 0.126	- 0.049	-	-	0.191	0.076	-	-
PCSB	0.344	0.127	-	-	0.057	0.023	-	-	0.015	0.006	-	-
PCSC	-0.048	-0.018	-	-	- 0.031	- 0.012	-	-	-0.390	-0.149	-	-
Sans emploi	(réf)		(réf)		(réf)		(réf)		(réf)		(réf)	
Enfant 1	0.440	0.169	-	-	0.409	0.162	-	-	0.935**	0.354***	0.801**	0.308***
Enfant 2	0.017	0.006	-	-	0.188	0.075	-	-	0.333	0.132	-	-
Enfant 3	0.086	0.032	-	-	-0.308	-0.119	-	-	-0.363	-0.138	-	-
Enfant Non	(réf)		(réf)		(réf)		(réf)		(réf)		(réf)	

(suite)

	Variables dépendantes											
	Choix 1				Choix 2				Choix 3			
	(1)		(2)		(1)		(2)		(1)		(2)	
		EM		EM		EM		EM		EM		EM
Sans diplôme	0.618	0.240	-	-	0.608	0.237	-	-	0.384	0.152	-	-
Diplôme bas	0.136	0.050	-	-	- 0.026	- 0.010	-	-	- 0.029	0.012	-	-
<i>Diplôme haut</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	
Revenu bas	-1.003***	-0.338***	-1.084***	- 0.366***	-0.946***	-0.354***	-0.963***	-0.361***	-0.569**	-0.218**	-0.415**	-0.161**
Revenu moyen	-0.792**	-0.262***	-0.736**	-0.250***	-0.636**	-0.242***	-0.626**	-0.238***	-0.241	-0.094	-	-
<i>Revenu haut</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	
Urbain	-0.371	-0.132	-	-	-0.677**	-0.259**	-0.555**	-0.215**	-0.007	-0.000	-	-
Périurbain	-0.099	-0.036	-	-	-0.058	-0.023	-	-	0.070	0.028	-	-
<i>Rural</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	
<b>Nombre de variables explicatives (k)</b>												
<b>k</b>	21		4		21		6		21		5	
<b>Nombre d'observations</b>												
<b>N</b>	212		212		204		204		204		204	

(suite)

Variables dépendantes						
	Choix 1		Choix 2		Choix 3	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
	EM	EM	EM	EM	EM	EM
<b>Chi2</b>	42.72***	36.57***	72,74 ***	53.66 ***	49.16***	37.08 ***
<b>AIC</b>	266.43	247.02	260.84	241.25	277.46	256.98
<b>BIC</b>	340.27	263.80	333.84	264.48	350.45	276.89
<b>Test d'addition de variables (Lr test H<sub>0</sub> : Modèle final)</b>						
<b>Prob &gt; chi2</b>	<b>62.51%</b>		<b>79.35%</b>		<b>77.57%</b>	
<b>Chi2(k2-k1)</b>	<b>14.59</b>		<b>10.41</b>		<b>11.53</b>	

NB : \* est significatif à 10 % \*\* est significatif à 5% \*\*\* est significatif à 1 %



## 2.2.2 L'analyse du CAP : le biais d'ancrage et le biais de complaisance « enquêteur »

Pour réaliser cette analyse, nous avons procédé en deux étapes. La première présente les estimations des deux CAP : valeur conservatrice et valeur haute. La valeur conservatrice (*CAP*) est préconisée par le Panel de NOAA puisqu'elle évite de surestimer le bien. Il s'agit d'une hypothèse conservatrice qui prend en compte les CAP strictement positifs ainsi que les CAP qui sont égaux à 0. Pour la valeur haute, cela consiste à ne garder que les CAP strictement positifs ( $CAP > 0$ ). Les différents montants obtenus selon le mode d'enquête permettent d'observer la valeur monétaire accordée à la construction d'un équipement socioculturel (MJC). La deuxième vérifie s'il y a un *biais d'ancrage* ou un *biais de complaisance* « d'enquêteur » à partir des distributions des valeurs de CAP (strictement positifs) choisies sur la carte de paiement proposée dans les trois scénarios.

### 2.2.2.1 Les valeurs de deux CAP : valeur conservatrice, valeur haute

Cameron et Huppert (1989) précisent que le vrai CAP se trouve entre la valeur choisie du ménage et la valeur suivante sur la carte de paiement. Notre étude présente une particularité : la somme choisie par l'individu est la somme maximale<sup>467</sup> (par exemple : si l'individu choisit la somme de 50 €, le calcul du CAP se fera dans l'intervalle [0,50]). L'individu aurait pu, en effet, choisir si la question n'avait pas été fermée 5 € ou 25 €.

Le tableau 19.24 rapporte les valeurs de deux CAP : valeur conservatrice et valeur haute. L'estimation conservatrice inclut les CAP strictement positifs ainsi que les individus dont le CAP est égal à 0<sup>468</sup> : soit  $\{c_j : j = 0, \dots, J\}$  l'ensemble des valeurs de la carte de paiement. Dans notre cas, nous avons :  $c_2 = 50$ ,  $c_3 = 100$ ,  $c_4 = 150$ ,  $c_5 = 200$ ,  $c_6 = 250$ ,  $c_7 = +\infty$ . Bien que ne figurant pas explicitement dans la carte de paiement, nous posons  $c_1 = 0$ . En outre, nous avons créé une borne supplémentaire pour les vrais et les faux zéros :  $c_0 = 0 - \varepsilon$ , avec  $\varepsilon > 0$ , de manière à ce que l'intervalle  $]c_0; c_1]$  ne soit pas de longueur nulle.

---

<sup>467</sup> La carte de paiement propose les sommes suivantes : 50 € ; 100 € ; 150 € ; 200 € ; 250 € ; et plus.

<sup>468</sup> Le CAP=0 représente les vrais et les faux zéros. Nous avons décidé de ne pas les distinguer dans le calcul des montants puisque parfois les faux zéros sont en fait de vrais zéros ou bien l'inverse. En effet, selon les contextes, les circonstances, le choix de l'individu peut probablement changer. Si nous avions écouté Terra (2005), nous aurions pu exclure les vrais zéros du calcul puisque notre taux est autour de 10 % ce qui est faible.

Dans le cas contraire, les vrais et les faux zéros n'auraient pas été pris en compte car le modèle de régression par intervalle affecte une probabilité nulle aux points de masse d'une distribution. Nous avons choisi une valeur très proche de 0 pour  $\varepsilon$ , en l'occurrence, nous avons posé  $\varepsilon = 10^{-5}$ . Dans notre modélisation, si l'individu  $i$  choisit  $c_j$ , pour  $j = 1, \dots, 7$ , alors  $CAP_i$  est compris dans l'intervalle  $] c_{j-1}; c_j ]$ .

Quant à la valeur haute, la description de l'individu ne change pas. Ce qui change c'est que nous modélisons non plus l'espérance du  $CAP$  mais l'espérance du  $CAP > 0$  et que, par ailleurs, nous avons opté pour une spécification log-normale. Dans notre modélisation de la valeur haute, nous avons écarté les cas où l'individu  $i$  choisit  $c_1 = 0$ . Si l'individu  $i$  choisit  $c_j$ , pour  $j = 2, \dots, 7$ , alors  $\log(CAP_i)$  est compris dans l'intervalle  $] \log(c_{j-1}); \log(c_j) ]$ . Par exemple, si l'individu  $i$  choisit  $c_1 = 50$  alors  $\log(CAP_i)$  est compris dans l'intervalle  $] 0; \log(50) ]$ .

**Tableau 19.24** : Prédiction de la valeur du CAP selon le mode d'enquête

CAP	Modes	Scénario 1			(1)	Scénario 2			(1)	Scénario 3			(1)
		Obs	Median	Mean		Obs	Median	Mean		Obs	Median	Mean	
CAP	Téléphone	180	-	6.64	-	187	-	15.22	*	174	-	14.02	-
	Auto	132	-	5.75	-	123	-	10.72	*	124	-	12.47	-
	Fusion	312	0	<b>6.27</b>	-	310	0	<b>13.43</b>	-	298	0	<b>13.37</b>	-
CAP>0	Téléphone	29	-	57.40	**	88	-	83.05	-	77	-	78.31	*
	Auto	66	-	71.66	**	37	-	93.43	-	38	-	101.05	*
	Fusion	95	49.37	<b>61.75</b>	-	125	51.02	<b>86.12</b>	-	115	52.64	<b>85.83</b>	-

NB : Observation (Obs), Médiane (Median), Moyenne (Mean). (1) test d'écart de moyenne entre l'enquête téléphonique et l'enquête « auto-administrée », \* est significatif à 10 % \*\* est significatif à 5 % \*\*\* est significatif à 1 %.

Pour ce qui concerne les valeurs conservatrices ( $CAP$ )<sup>469</sup>, on observe deux choses. La première concerne le peu de différence quel que soit le scénario entre les deux modes d'enquête.

<sup>469</sup> Nous avons aussi utilisé un modèle Intreg qui permet d'estimer la moyenne du CAP en fonction de variables sociodémographiques, tout en considérant qu'une part significative des personnes enquêtées ont une disposition à payer égale à zéro. Nous avons ajouté d'autres variables liées au milieu géographique et à la sensibilité au bien. Plus précisément, on observe une différence dans le scénario 2 ( $CAP$ ) sur les disponibilités à payer selon le mode d'interrogation ce qui est conforme à notre tableau 18.23 : les trois modèles Intreg - Estimation de la moyenne du CAP en fonction de variables explicatives (cf. annexe 6).

L'écart le plus significatif concerne le scénario 2. De plus, il est important de souligner quel que soit le mode d'enquête, le faible écart entre les montants de CAP des scénarios 2 et 3. Cela peut s'expliquer par le fait que ces scénarios concernent la même commune. Enfin, on remarque que les ménages financent un peu plus les trois scénarios dans l'enquête téléphonique.

Quant aux valeurs hautes des CAP ( $CAP > 0$ )<sup>470</sup>, on constate également deux choses. La première montre qu'il y a beaucoup plus de différences entre les deux modes d'enquête. Les écarts les plus significatifs concernent les scénarios 1 et 3. Les estimations rapportent que les ménages dans l'enquête « auto-administrée » ont en moyenne un CAP plus élevé que ceux qui ont répondu dans l'enquête téléphonique. Cette observation sur les différences de  $CAP > 0$  estimés pour les deux échantillons est aussi valable dans l'étude de Grappey (1999).

Les résultats annoncés dans les  $CAP > 0$  traduisent que le fait que les valeurs exprimées correspondent aux premières valeurs de la carte de paiement, c'est-à-dire 50 € et 100 €<sup>471</sup>. Dans ce cas, ce résultat nous amène à émettre l'hypothèse de l'existence d'un *biais d'ancrage* dans les deux modes d'enquête et d'un *biais de complaisance* « enquêteur » dans l'enquête téléphonique.

### 2.2.2.2 Les distributions des CAP (strictement positifs)

Pour chacun des CAP, le graphique 4.5 permet de visualiser la distribution des CAP par scénario à partir de la carte de paiement. Les résultats du graphique reposent sur plusieurs observations. Dans un premier temps, les résultats indiquent l'existence d'un *"biais d'ancrage"* montrant que beaucoup de personnes ne sont pas prêtes à mettre plus de 50 €. En effet, sur l'ensemble des trois scénarios, la première somme proposée dans la carte de paiement (50 €) est la plus fréquemment choisie « *l'ancre* » (fréquence élevée), c'est-à-dire la valeur la plus basse. Elle représente plus de 60 % des valeurs exprimées dans les deux échantillons initiaux et, par voie de conséquence, dans la fusion des deux échantillons.

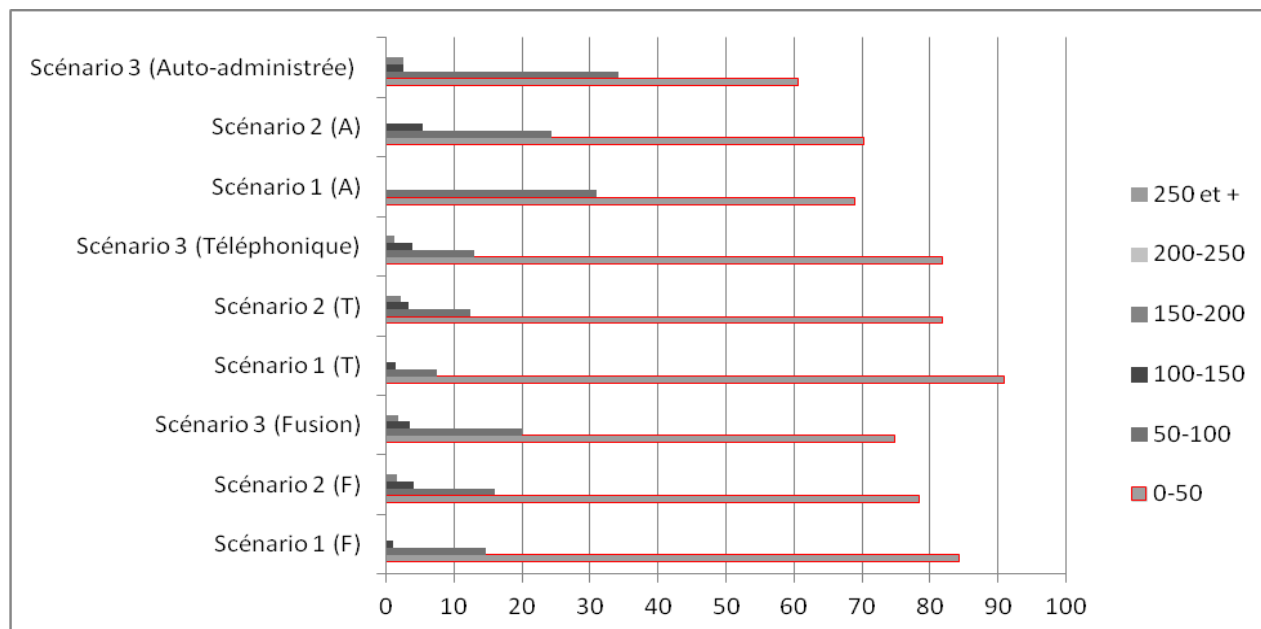
---

<sup>470</sup> Pour le scénario 3, nous avons jugé que la différence était significative puisque la probabilité est très proche de 10% :  $Prob > F = 0.1007$ .

<sup>471</sup> Si on compare les sommes proposées dans notre carte de paiement avec d'autres études contingentes et plus particulièrement celle de Sylvie Scherrer (2003), on observe que dans le scénario concernant la modalité de paiement « impôts locaux », il y a une forte concentration de valeurs : 10, 15, 20, 30, 50 voire 100 €.

Ce graphique atteste que la carte de paiement – qui est un mode de questionnement fermé – crée les conditions favorables à l'ancrage.

**Graphique 4.5** : Distribution du CAP>0 (en %) selon le mode d'enquête



Il apparaît au vu de ce graphique que *le biais d'ancrage* est plus fort dans le cas du mode téléphonique. Une fois ce constat fait, comment l'expliquer ? Nous proposons de réaliser un test de différence de proportion uniquement sur le montant 50 € pour les trois scénarios entre les deux modes d'enquête.

Dans le tableau 20.24 des écarts apparaissent clairement entre les trois scénarios mais les différences ne sont significatives qu'entre le 1 et le 3. Plus rigoureusement, l'écart entre la proportion de « moins de 50 € » dans l'enquête téléphonique et la proportion de « moins de 50 € » dans l'enquête « auto-administrée » pour le scénario 1 est 21,94 points de %. Pour le scénario 3, cet écart est de 21,29 points de %. Il y a donc, si l'on se réfère uniquement aux résultats significatifs, une différence de 20 points. Plus concrètement, pour le scénario 1, 90,90 % des ménages ont choisi « moins de 50 € » dans l'enquête téléphonique contre 68,96 % des ménages dans l'enquête « auto-administrée ». Quant au scénario 3, dans le cas de l'enquête téléphonique, 81,81 % des ménages ont choisi « moins de 50 € » contre 60,52 % des ménages dans l'enquête « auto-administrée ».

**Tableau 20.24** : Test de différence de proportion<sup>472</sup> sur le montant 50 €

	Modes d'enquête			Significativité
	Mean (ET)	Mean (EA)	Différence	
Scénario 1	0,9090	0,6896	-0,2194	**
Scénario 2	0,8181	0,7027	-0,1154	-
Scénario 3	0,8181	0,6052	-0,2129	**

NB : \* est significatif à 10 % \*\* est significatif à 5 % \*\*\* est significatif à 1 %  
Enquête téléphonique (ET)/Enquête « auto-administrée » (EA).

Par ces résultats, nous confirmons dans cette première approche l'hypothèse de l'existence d'un biais d'ancrage mais qui est plus prononcé dans l'enquête téléphonique. Nous avons peut-être affaire à deux processus distincts de décision. Dans le mode téléphonique, les enquêté(e)s décident séquentiellement car ils ne peuvent appréhender la totalité du questionnaire avant de répondre. Dans le mode « auto-administrée », les enquêté(e)s ont eu le temps d'appréhender tous les items de la question, voire du questionnaire avant de formuler leur réponse. Ce qui pourrait expliquer des modèles de réponse assez différents selon le mode.

Toutefois, nous avons souhaité aller plus loin pour tester la présence d'ancrage selon une deuxième approche. On teste le biais de complaisance « enquêteur » sur la distribution de CAP égal à 50 € uniquement dans l'enquête téléphonique. En effet, l'offre de départ choisie dans la carte de paiement peut être aussi liée à la présence de l'enquêteur.

Dans le tableau 21.24, on cherche à tester l'indépendance des distributions du CAP entre les enquêteurs (ce qui n'équivaut pas d'emblée à tester l'existence ou non d'un biais de complaisance « enquêteur »). Le test conserve l'indépendance entre les deux variables « cap = 50 € » et « enquêteurs » dans le cas des scénarios 1 et 2 mais il rejette l'indépendance pour le scénario 3 (au seuil de 6 %) ce qui est faiblement significatif. D'autre part, comme nous travaillons sur de petits échantillons, la réponse de chaque individu peut faire varier fortement les résultats. Aussi, si nous fixions le niveau de rejet à 5 %, nous pourrions être amenés à conserver l'hypothèse d'indépendance.

<sup>472</sup> Ces proportions peuvent s'interpréter en points (de %).

**Tableau 21.24** : Distribution du CAP=50 € par enquêteur dans l'enquête téléphonique

Variable (CAP=50 €)	Test exact de Fisher	
Scénario 1	0,156	-
Scénario 2	0,134	-
Scénario 3	0,063	*

NB : \* est significatif à 10 % \*\* est significatif à 5 % \*\*\* est significatif à 1 %. Le test de Fisher est calculé sur la base de deux modalités à savoir 1 (« 50 ou moins ») et 0 (« plus de 50 »).

Nous avons ainsi déterminé que la variable « cap= 50 € » est globalement indépendante de la variable enquêteur. Cela signifie qu'on observe les mêmes proportions de personnes ayant choisi « 50 € ou moins » quel que soit l'enquêteur. La mise en évidence de ces proportions établit que les valeurs monétaires ne sont pas liées à la présence de l'enquêteur. Autrement dit, *le biais d'ancrage* est un phénomène indépendant de l'enquêteur, il est observé quel que soit l'enquêteur.

### 2.3 Deuxième synthèse des principaux résultats sur la robustesse de la MEC

Cette section visait à étudier *l'effet du mode d'enquête* mais aussi *le biais d'ancrage* et *le biais de complaisance « enquêteur »*. Elle est porteuse de résultats intéressants et complète l'analyse sur les difficultés méthodologiques présentées en première section. Ces résultats confirment l'existence de *l'effet du mode d'enquête* et du *biais d'ancrage*.

Pour le mode d'enquête, les tests économétriques mettent en évidence un effet significatif. Les résultats indiquent que les enquêté(e)s dans l'enquête téléphonique sont plus favorables aux trois scénarios que dans l'enquête « auto-administrée ». Mais cette adhésion peut être relative puisque le téléphone introduit à coup sûr une certaine distance par rapport au contexte d'une réunion publique : l'individu peut prendre moins au sérieux le projet et peut, par conséquent, dire « oui » pour faire plaisir à l'enquêteur (*le biais de désirabilité sociale*). Dans une réunion publique, en effet, le projet peut apparaître de manière plus concrète et, du coup provoquer, des réactions plus tranchées, que ce soit dans l'adhésion ou le rejet. *Cet effet du mode d'enquête* confirme les différences observées dans le déroulement de l'enquête mais aussi dans les préférences déclarées.

Si l'étude de Joseph Herriges et Jason Shogren (1996)<sup>473</sup> permet de détecter *le biais d'ancrage* grâce à une succession de questions sur les montants proposés, notre modèle de comparaison donne une indication du phénomène d'ancrage puisque les montants exprimés sont significativement dépendants de cette première offre et que les autres offres sont faiblement représentées.

L'existence de cet ancrage met en doute la plausibilité des estimations monétaires recueillies aussi bien dans le CAP « conservateur » que le CAP « valeur haute » et ce pour deux raisons : les sommes proposées ne reflètent pas les véritables consentements à payer des individus ou bien les réponses obtenues sont déterminées par les montants fournis dans la carte de paiement [Herriges et Shogren, 1996]. Pour ces raisons, il faut tenir compte des particularités de notre carte de paiement. La première somme proposée dans notre carte de paiement<sup>474</sup> était peut-être trop élevée ; elle a peut-être favorisé *l'ancre*. Si nous avons proposé des montants plus faibles (par exemple de 5 à 50 €), *ce biais d'ancrage* aurait peut-être été minimisé.

Dans la plupart des études contingentes, les plus petites valeurs sont souvent observées dans la carte de paiement. Si celles-ci sont suffisamment représentées en l'absence de pic de CAP maximum sur des valeurs extrêmes, on peut dire que le scénario contingent est apparu crédible pour les individus [Voltaire, 2011]<sup>475</sup>. Néanmoins, si nous reconnaissons que la fourchette de montants proposée dans notre carte de paiement est discutable – et qu'elle a engendré *un biais d'ancrage* – l'expérience a révélé plusieurs points instructifs.

Nous observons que les scénarios contingents de notre étude ont paru crédibles puisque les montants exprimés ne sont pas exagérés étant donné que le CAP est étiré vers la gauche, et ce quel que soit le mode d'enquête (cf. graphique 5.5).

---

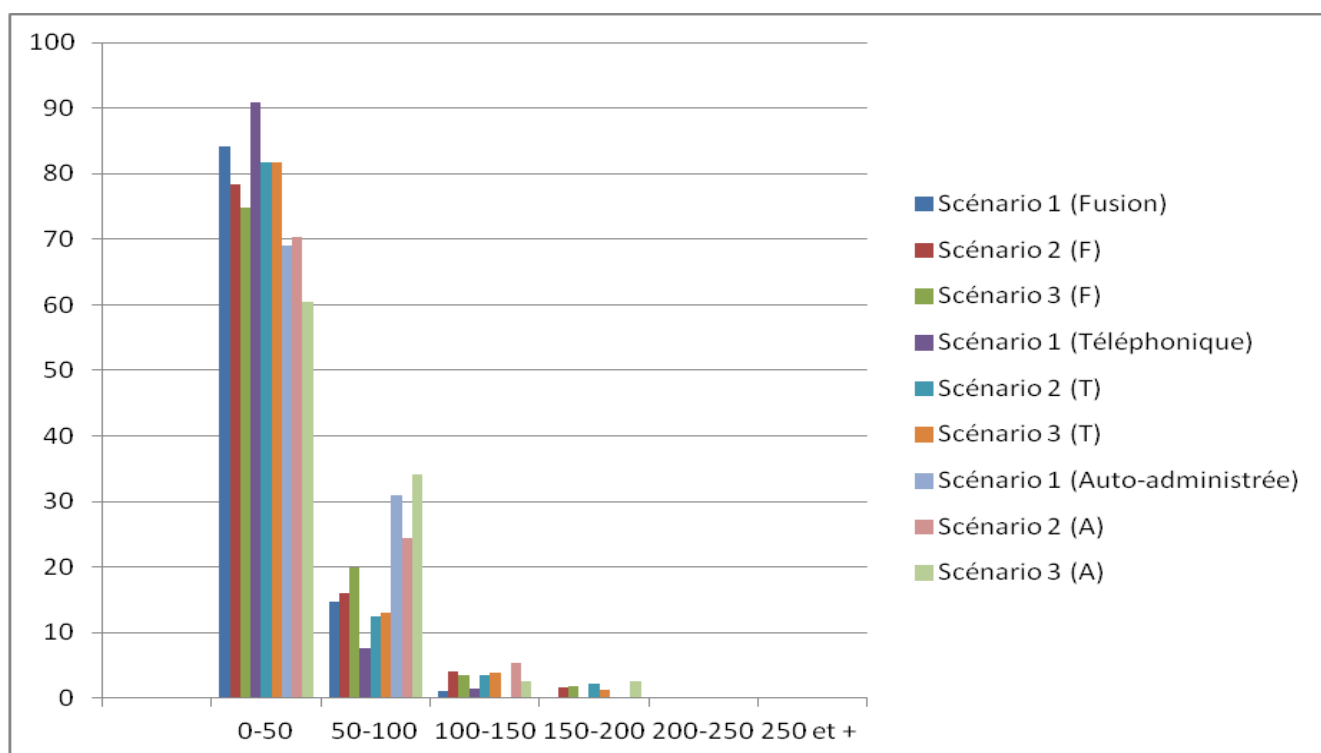
<sup>473</sup> Herriges, J.-A., Shogren, J.-F., (1996), « Starting point bias in dichotomous choice valuation with follow-up questioning », in *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 30, p. 112-131.

<sup>474</sup> La valeur « 0 » doit être incluse dans la carte de paiement. Nous n'avons pas inscrit cette valeur dans notre carte de paiement puisque celle-ci a été proposée à ceux qui ont exprimé un CAP positif.

<sup>475</sup> Voltaire, L., (2011), *Méthode d'évaluation et évaluation économique d'un projet de réserves naturelles dans le Golfe du Morbihan (France)*, thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques : Université de Bretagne Occidentale, 281 p.

Toutefois, nous avons vu que le phénomène d'ancrage à la première offre est plus prononcé dans l'enquête téléphonique que dans l'enquête « auto-administrée ». Ceci conforte les différences observées dans notre approche comparative. Pour finir, nous notons que le mode de questionnement fermé présente des limites puisque la valeur monétaire exprimée ne représente pas la valeur précise du CAP individuel. Ce constat a pu être établi dans l'enquête téléphonique car certains individus ont rencontré des difficultés à donner une valeur monétaire. Nous en déduisons que le choix de la première offre consiste pour l'individu à adopter une attitude prudente, ce qui ne représente pas nécessairement son véritable choix. Nous en concluons que le choix des valeurs proposées aux individus dans la carte de paiement est délicat.

**Graphique 5.5** : Étirement du CAP en € (en %) sur la carte de paiement



Les différences de comportement observées en fonction des modes d'enquête soulignent bien les difficultés méthodologiques de l'exercice de la MEC. Tout ceci amène naturellement à nous diriger vers l'entretien « *en face à face* » et à la question ouverte pour rendre un peu plus stable la robustesse de la méthode.



Mais nous restons réservés sur ces deux approches puisque l'enquêteur est toujours présent avec le risque de recherche d'approbation. Quant à la question ouverte, nous serons confrontés à un taux de non-réponse plus élevé que dans la question fermée, puisqu'il y a absence de points de repère, donc une perte d'information non négligeable.

Dans le cadre méthodologique ainsi tracé, que retenons-nous de cette analyse comparative ? Elle conforte que la MEC est lourde et coûteuse à mettre en place. Mais plus encore, elle montre la persistance de biais inhérents à la méthode. Les différents biais révélés ne nous permettent pas, en effet, de généraliser les résultats de l'évaluation à la population. Autrement dit, il est impossible d'arriver à une décision publique qui soit le reflet exact de l'ensemble de la population. C'est donc à partir de ce constat que nous allons confronter les résultats aux limites théoriques de la méthode elle-même, avant de faire le point, dans le chapitre suivant, sur nos conclusions concernant l'application de la MEC dans la sphère publique.

### SECTION III – MESURE-T-ON CE QUE L'ON CHERCHE À MESURER ?

« Dans un monde idéal, on définit les modalités d'une transaction hypothétique dans un scénario. On présente ce scénario à des individus. Ceux-ci révèlent leur consentement à payer. On procède ensuite à une agrégation de ces consentements à payer et la décision publique en résulte. En pratique, il est délicat de s'en tenir à une position de cette nature » [Luchini, 2002]<sup>476</sup>. Ces quelques lignes sur l'objet de la MEC permettent d'une part de rappeler que le CAP – concept clé de la MEC – est un outil servant de repère au décideur public. D'autre part, elles soulignent les difficultés de l'usage du CAP pour guider l'action publique. Nos résultats montrent, en effet que, sur un marché hypothétique, on prend en compte non pas des CAP mais plutôt des intentions de payer. Cela peut faire douter les prédictions théoriques de la méthode, de la fiabilité des réponses à des enquêtes *ex ante*. Il convient de s'interroger sur l'exercice, sur les résultats obtenus ainsi que de réfléchir à des pistes d'améliorations méthodologiques.

#### 3.1 Les limites de validité interne de la démarche théorique de la MEC

L'intérêt de la monétarisation fait débat. Nos résultats montrent que l'exercice de monétarisation reste complexe. Ce constat illustre le fait que le recours au consentement à payer est délicat et fragile à mettre en œuvre. Point (2010)<sup>477</sup> amène à considérer avec prudence les valeurs monétaires moyennes issues « *de résultats obtenus dans des contextes divers (...)* ». Vu dans une autre perspective, Scherrer (2003)<sup>478</sup> précise que « *les valeurs médianes sont plus stables que les valeurs moyennes* ». Pour autant, les valeurs médianes peuvent présenter plusieurs inconvénients. Ces différents propos invitent à porter un regard critique sur les montants des CAP moyens et médians issus de notre analyse.

---

<sup>476</sup> Luchini Fabrice, *Ibid.*, p. 147.

<sup>477</sup> Point, P., (2010), « La monétarisation de l'environnement, un cheminement de la pensée économique qui se poursuit », in *Revue du Commissariat général du développement durable (CGDD)*, « Donner une valeur à l'environnement : la monétarisation, un exercice délicat mais nécessaire », p. 5, 84 p.

<sup>478</sup> Scherrer Sylvie, *Ibid.*, p. 25.

### 3.1.1 Une double difficulté dans l'exercice de la monétarisation

Pour quelles raisons peut-on douter de la pertinence de la monétarisation dans son application à la mise en œuvre des politiques éducatives territorialisées ? Deux difficultés principales pour valider la MEC dans la décision publique.

La première difficulté renvoie à l'hypothèse qui fait de la MEC un outil pertinent permettant aux citoyens-consommateurs d'exprimer correctement leur préférence monétaire, comme des consommateurs face aux biens publics. Pour cela, on suppose que les principes guidant les comportements des citoyens-consommateurs dans la sphère marchande sont transposables dans la sphère non-marchande. Nos résultats montrent que cette transposition est difficile. Face aux scénarios hypothétiques, les citoyens rencontrent en effet des difficultés à se comporter comme des consommateurs. Cela s'observe d'ailleurs dans les études environnementales [Luchini, 2002]. On a vu que, les personnes enquêtées ont des difficultés à répondre à la question de valorisation par manque d'information, en raison de problème de compréhension des scénarios proposés mais aussi parfois de leur incapacité à exprimer une opinion.

La seconde difficulté tient à l'instabilité des perceptions individuelles. Ce constat contredit l'hypothèse posée de stabilité des préférences des citoyens-consommateurs nécessaire pour fonder une « vraie » valeur « unique »<sup>479</sup>. Nos résultats montrent également que les CAP reposent sur des opinions souvent différentes et difficiles à établir et à circonscrire dans l'exercice de monétarisation. A ce propos, nous rejoignons l'analyse d'André Orléan (2012)<sup>480</sup> sur le fait « *qu'une même marchandise [n'] a pas nécessairement un prix unique sur tout l'espace monétaire* ». Nos différentes valeurs monétaires<sup>481</sup> – que nous avons établies – ont montré l'influence du mode d'administration de l'enquête et son mode de formulation.

---

<sup>479</sup> Ce paragraphe autour de cette hypothèse (sur la dépendance du contexte et sur la référence d'André Orléan) doit beaucoup aux écrits de Milanese (2010). Milanese, J., (2010), « Quel avenir pour les enquêtes d'évaluation monétaire de la nature ? », in *Premier congrès de l'Association française d'économie politique*, Lille, 9 et 10 octobre 2010.

<sup>480</sup> Orléan, A., (2012), *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Paris, Seuil, p. 170, 347 p.

<sup>481</sup> Cf. Tableau 19. 24 : Prédiction de la valeur du CAP selon le mode d'enquête, p. 216.

Nos résultats montrent deux autres choses : les représentations culturelles et éducatives des individus sont différentes selon l'objet, c'est-à-dire selon le choix du CAP<sup>482</sup> et des valeurs monétaires<sup>483</sup>. Effectivement, rappelons que les variables « fibre éducative » influent sur la disposition à payer. Nous avons vu que plus l'individu est sensible aux activités socioculturelles, plus il est enclin à payer. En poussant l'analyse, on peut dire que les valeurs culturelles et éducatives déterminent comme le revenu l'activité économique ; les individus ne détiennent pas les mêmes informations relatives au bien éducatif. Si nous n'avons pas pu mettre suffisamment en évidence le comportement social des individus, nous pouvons émettre l'hypothèse que les CAP – sur un temps donné – sont sensibles aux événements sociaux et économiques (mobilité sociale, évolution des revenus etc.).

Paul Sheatsley et Herbert Hyman (1953)<sup>484</sup> écrivent à ce sujet que « *les actes des êtres humains ne sont pas déterminés par leurs opinions mais aussi par de puissants facteurs propres à chaque situation* ». Ces événements (influence des médias, expériences passées etc.) peuvent modifier les opinions (CAP) des individus : rien ne garantit que les individus sensibles aux activités socioculturelles aujourd'hui le soient encore demain et inversement, pour ceux qui ne sont pas sensibles aujourd'hui à l'éducation ; rien ne garantit également que les individus ne détenant pas d'informations aujourd'hui, n'en aient pas demain. On peut également douter que les citoyens-consommateurs soient bien informés des enjeux de l'éducation prioritaire ou des risques liés à l'arrêt des dispositifs éducatifs territorialisés.

De plus, rappelons que nos résultats montrent que le revenu explique le comportement des citoyens-consommateurs. Si le CAP dépend souvent du revenu, rien n'assure dès lors que celui-ci soit stable à l'avenir. On retrouve ici la contrainte de revenu : le citoyen-consommateur peut modifier son comportement si son revenu change. On peut supposer que si le revenu de l'individu baisse, il sera moins enclin à payer et *vice-versa* ce qui peut fausser les valeurs monétaires.

---

<sup>482</sup> Cf. Tableau 18.24 : Résultats de la procédure d'estimation des trois modèles Probit (choix du CAP), p. 211.

<sup>483</sup> Les trois modèles Intreg - Estimation de la moyenne du CAP en fonction de variables explicatives, (cf. annexe 6).

<sup>484</sup> Sheatsley, P.-B., Hyman, H.-H., (1953), « Les enquêtes sur l'opinion publique et la prévision du comportement », in *Bulletin international des sciences sociales, recherche sur l'opinion publique*, vol. V, n° 3, p. 508, p. 497-705.

Enfin, les écarts de revenu permettent de confirmer que le CAP de l'individu remet en cause l'égalité des citoyens. Ceci renvoie à la notion de ploutocratie : les décisions des citoyens-consommateurs découlent foncièrement de leur revenu disponible et non des services souhaités. Les plus riches sont plus enclins à payer que les autres. Pour autant, rien ne dit qu'un citoyen peu fortuné n'accorde pas d'importance à l'éducation prioritaire, ce qui peut biaiser la valeur accordée au bien. On peut donc penser que le CAP n'est pas un indicateur pertinent de l'intérêt porté à un service ou à un bien. Cette préoccupation n'est pas sans incidence dans le champ de l'évaluation des politiques publiques.

Ces différentes remarques illustrent combien l'opinion individuelle peut fragiliser la décision publique. Comment ces valeurs monétaires pourraient-elles dès lors être acceptées dans la décision publique ? Un examen critique des indicateurs mis à la disposition du décideur public est à réaliser.

### 3.1.2 Un regard critique sur les CAP moyens et CAP médians

L'alternative CAP moyen ou CAP médian est au centre des débats en économie de l'environnement [Pearce et alii, 2006]. Ces débats appellent plusieurs remarques méthodologiques. Considérons celles que mettent en exergue Pearce et alii :

- le CAP moyen prend en compte des valeurs extrêmes dans la moyenne alors que le CAP médian partage également les valeurs extrêmes de chaque côté de la distribution. Le CAP médian partage la population en deux parts égales et évite de surpondérer les valeurs extrêmes de chaque côté de la distribution ;
- le CAP moyen convient mieux dans l'ACB parce qu'« *il rend mieux compte de la variation des préférences des différents individus* »<sup>485</sup>. Pour autant, il n'est pas représentatif de la population du fait que « *peu de personnes interrogées déclarent un CAP extrêmement élevé alors que beaucoup font état d'un montant très modeste (voire égale à zéro)* »<sup>486</sup>.

---

<sup>485</sup> Pearce David et alii., *Ibid.*, p. 131.

<sup>486</sup> Pearce David et alii., *Ibid.*, p. 113.

Les valeurs élevées d'une minorité d'individus prennent alors « *un poids excessif* »<sup>487</sup> dans la décision publique. Dans ce cas, le décideur public prend une décision qui aura des conséquences sur l'ensemble de la population à partir d'une minorité d'individus ;

- le CAP médian paraît plus adéquat parce qu'il permet de prendre une décision sur la base d'un référendum démocratique avec une majorité à 50 %<sup>488</sup>. Ainsi, cette majorité – qui fait référence à l'électeur médian – serait « *plus acceptable pour l'opinion publique* »<sup>489</sup>. Autre point important, la médiane permet d'approximer le budget qui sera retenu pour mettre en œuvre la politique. Dans ce cas, le décideur public prend une décision qui aura des conséquences sur l'ensemble de la population à partir d'une approximation ne prenant pas en compte des valeurs monétaires extrêmement élevées.

Malgré les craintes exprimées, ces deux indicateurs présentent un intérêt. Pearce et alii (2006)<sup>490</sup> précisent que « *le CAP moyen et médian méritent tous deux d'être pris en considération dans les procédures modernes de décision* ». C'est dans cette perspective qu'il convient d'apprécier nos résultats.

Dans le cadre de notre étude d'évaluation contingente appliquée à un bien éducatif, que pouvons-nous dire sur les CAP moyens et les CAP médians obtenus<sup>491</sup> ? Les CAP moyens – quels que soient les scénarios – sont nombreux à être égaux à zéro et le peu de personnes qui déclarent un CAP positif tirent la moyenne vers le haut. Cela démontre en particulier que les CAP moyens sont corrélés au revenu et qu'ils sont tirés par le haut par des ménages ayant des hauts revenus. Rappelons que les ménages disposant de revenus bas et moyens sont peu enclins à payer.

Concernant les CAP médians, les trois valeurs obtenues sont égales à zéro, ce qui signifie que la moitié des personnes n'est pas prête à payer, une autre moitié étant prête à payer plus<sup>492</sup>. Ainsi, il n'existe pas « *de prix fictif* » – une absence de variation d'utilité (de bien-être) pour 50 % de la population interrogée – qui puisse servir d'approximation dans notre ACB.

---

<sup>487</sup> Pearce David et alii., *Ibid.*, p. 113.

<sup>488</sup> Le groupe pétrolier *Exxon* argumente dans son rapport *Valdez* le recours à l'utilisation du CAP médian car il estime plus fiable que le CAP moyen.

<sup>489</sup> Pearce David et alii., *Ibid.*, p. 113.

<sup>490</sup> Pearce David et alii., *Ibid.*, p. 131.

<sup>491</sup> Fusion des deux enquêtes (p. 202).

<sup>492</sup> CAP médian (scénario 1 : 0 € 50 % - 14 € 95 % - 54 € 99 % / scénario 2 : 0 € 50 % - 22 € 90 % - 61 € 95 % - 106 € 99 % / scénario 3 : 0 € 50 % - 22 € 90 % - 61 € 95 % - 106 € 99 %).

Ceci remet en cause l'utilisation du CAP médian dans notre étude. Il apparaît tout à fait évident ici, que cela fragilise la méthode puisque celle-ci « *reste prisonnière de la variable prix pour un bien ou un service déterminé* »<sup>493</sup>. Cet état de fait appelle deux remarques : le CAP moyen est le seul qui dégage « *un prix fictif* » et permet donc de mesurer un bénéfice social. Toutefois, l'utilisation du CAP moyen risque de donner *un poids excessif* à une minorité d'individus dans la décision publique : la valorisation du bien est donc relative aux plus aisés.

Alors que faire ? Refuser toute évaluation monétaire dans la décision publique afin d'éviter tous les différents biais inhérents à la méthode ? Il apparaît que notre travail d'enquête permet de pointer les limites inhérentes à notre protocole d'enquête et de dégager des pistes d'améliorations méthodologiques.

### **3.2 Des limites du protocole d'enquête aux améliorations méthodologiques à suggérer**

Nous avons présenté dans les sections précédentes les raisons méthodologiques qui ont poussé à remettre en cause les hypothèses théoriques sur lesquelles s'appuie la MEC. Les quelques voies de recherche (techniques et méthodologiques) présentées ici ont pour objectifs de mesurer la constance et la reproductibilité des préférences des citoyens-consommateurs dans le temps et d'améliorer la précision de l'échantillonnage.

Enfin, lors de notre évaluation, nous avons noté le besoin de rajouter des mesures supplémentaires plus qualitatives dans le contenu du questionnaire mais également dans les techniques de recueil de l'information. Il conviendrait, en effet, d'affiner notre connaissance des représentations sociales. L'intérêt de cette démarche est « *d'apporter « une double preuve », c'est-à-dire de confirmer avec une méthode [qualitative] les résultats issus de l'autre [quantitative] (...). L'alliance des méthodes revêt un intérêt primordial en termes de posture scientifique, en favorisant un positionnement plus « juste* » »<sup>494</sup>.

---

<sup>493</sup> Maresca Bruno et alii., *Ibid.*, p. 31.

<sup>494</sup> Paugam, S., (2010), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 217 et p. 221, 458 p.

Partant de ces considérations méthodologiques, il ne s'agit pas de choisir entre des modes d'enquête particuliers mais de « dé-biaiser » au maximum les comportements des individus dans le choix et la distribution du CAP. Par-delà nos deux premières enquêtes, il pourrait être intéressant de déployer de nouvelles évaluations fondées sur une nouvelle méthodologie d'enquête permettant de mesurer la constance et la reproductibilité des préférences des enquêté(e)s dans le temps :

- utiliser la méthode *test/retest*<sup>495</sup>. William Desvougues et alii (1992)<sup>496</sup> précisent que « *the experimental design literature suggests that measurement error can be measured by testing and retesting the sample using and identical questionnaire* »<sup>497</sup>. Cette méthode permet de comparer notre première étude à une autre étude identique c'est-à-dire réalisée sur un même échantillon mais à deux périodes différentes. Si on s'en tient aux propos de Bonnieux et alii (1995)<sup>498</sup>, nous devrions obtenir des résultats similaires qui « *constituent donc un test positif de fidélité* ». Pour autant, comme le démontre Louinord Voltaire (2011), quelques études d'évaluation contingente (par exemple celle de Roy Brower et Ian Bateman (2005)<sup>499</sup>) ont fait ressortir des différences sur les CAP entre les deux périodes d'enquête ;
- re-tester *le biais de complaisance « enquêteur »* dans l'enquête téléphonique. Il s'agit d'administrer le questionnaire sur le même échantillon mais par un autre enquêteur, pour voir si les individus sont véritablement sensibles à l'interviewer.

Dans le cadre d'un éventuel remaniement du protocole d'enquête, il serait intéressant d'améliorer la précision de l'échantillonnage et notre connaissance des représentations sociales :

---

<sup>495</sup> C'est une méthode de répétition.

<sup>496</sup> Desvougues, W.-H., et alii., (1992), « Measuring nonuse damages using Contingent Valuation : an experimental evaluation of accuracy », [en ligne], in *RTI Press publication*, 2<sup>nd</sup> édition, n°BK-0001-1009, p. 24, 239 p.

<sup>497</sup> « *Dans la conception expérimentale, la littérature suggère que la mesure de l'erreur peut être mesurée par des tests répétés avec le même échantillon et le même questionnaire* ».

<sup>498</sup> Bonnieux, F., et alii., (1995), « La Méthode d'évaluation contingente : application à la qualité des eaux littorales, in *Economie & Prévision*, vol. 117-118, p. 91, p. 89-106.

<sup>499</sup> Brower, R., Bateman, I.-J., (2005), « Temporal stability and transferability of models of willingness to pay for flood control and Wetland conservation », in *Water resources Research*, vol. 41, n° 3, W03017.1-W03017.6.



- nos deux enquêtes – qui concernent une zone géographique très large – ont reposé sur des moyens limités (bases de données disponibles<sup>500</sup>, nombre d'enquêteurs restreints etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les résultats sont fiables et plus la marge d'erreur est petite. Pour améliorer nos estimations de paramètres, l'idée serait d'augmenter le nombre de communes mais aussi de s'appuyer sur des bases de données plus complètes que l'annuaire téléphonique. Il s'agit, pour l'essentiel, de bases fiscales et de bases servant au recensement de la population ;
- la compréhension du questionnaire est apparue globalement difficile. On peut dire que les réponses dépendent, en partie, de la formulation des questions. Nous pensons pouvoir résoudre ce problème en nous inspirant de deux approches théoriques. Celles-ci permettent de juger de la nécessité de réaliser une pré-enquête, du temps nécessaire, de moyens financiers et humains permettant d'obtenir des résultats de qualité.

La première approche présente les conditions nécessaires pour que chaque enquêté puisse avoir une opinion, « *autrement dit, que la production d'une opinion [soit] à la portée de tous* »<sup>501</sup>. Dans différents articles<sup>502</sup> qui traitent de l'opinion publique, Bourdieu (1973 et 1980) considère l'opinion – matérialisée par un questionnaire – comme étant la résultante entre une offre et une demande. Du côté de l'offre, on trouve « *des instituts de sondage d'opinion* »<sup>503</sup> disposant de compétences techniques et politiques. Du côté de la demande, on trouve les enquêté(e)s disposant de compétences différentes à la fois sociales (traitement de l'information...) et politiques (sensibilité aux sujets). Selon Bourdieu (1973)<sup>504</sup>, les contenus des questionnaires ne sont pas toujours accessibles pour une large population. Il dit justement « *que les questions posées dans une enquête d'opinion ne sont pas des questions qui se posent réellement à toutes les personnes interrogées* ».

---

<sup>500</sup> Certaines bases de données donnant accès aux ménages sont payantes.

<sup>501</sup> Bourdieu Pierre, *Ibid.*, p. 1293.

<sup>502</sup> « L'opinion publique n'existe pas » et « Ce que parler veut dire ».

<sup>503</sup> Bourdieu Pierre, *Ibid.*, p. 1294.

<sup>504</sup> Bourdieu Pierre, *Ibid.*, p. 1301.

En effet, au départ, chaque enquêté(e) ne dispose pas des mêmes conditions sociales<sup>505</sup> pour comprendre ce qu'on lui demande. Ce constat peut expliquer le nombre élevé de non-réponses. Nous avons néanmoins observé que le taux de non-réponse dans les deux modes d'enquête était assez faible. Nous savons, par ailleurs, que si le taux de non-réponse est élevé, cela remet en cause les résultats obtenus. Mais, pour autant, l'existence des non-réponses dans notre étude a démontré que le questionnaire n'a pas toujours été accessible pour l'ensemble des enquêté(e)s. Dans la phase de pré-enquête, on pourrait alors minimiser un peu plus le taux de non-réponse en proposant ces deux étapes méthodologiques :

1. mener une étude sur le profil sociologique des habitants des six communes afin d'établir un rapport entre leur milieu social et l'objet de l'étude. Dans ce sens, il s'agirait d'étudier la représentation de l'éducation que se fait la population cible et ce à travers ses pratiques spatiales, c'est-à-dire les lieux fréquentés régulièrement. Il s'agirait de même de connaître les pratiques en matière de consommation de biens culturels, de loisirs et de sports. Cette étape apporterait un certain nombre d'informations sur les enquêté(e)s, par exemple : sont-ils déjà sensibilisés par ce sujet ? Cette information permettrait d'attirer notre vigilance sur le vocabulaire employé, d'où l'intérêt de la deuxième étape ;
2. pour s'assurer que les questions aient le même sens pour tous, on pourrait organiser « *des groupes test* » de la population cible pour aider à la rédaction du questionnaire. En effet, si notre questionnaire a proposé un choix assez large de possibilités de réponses, on a observé que certaines questions – surtout celles de l'évaluation monétaire du programme – ont été difficilement comprises. Pour traiter ce problème, nous proposerions à chaque « *groupe test* » plusieurs formes de questions dans chacune des thématiques du questionnaire afin de choisir celles qui sont les meilleures.

---

<sup>505</sup> Dans ces conditions sociales, on peut identifier les différents capitaux de Bourdieu qui selon lui, sont inégalement distribués. Il s'agit du capital économique (richesses ...), du capital culturel (diplômes...). Bourdieu, P., (1980), *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 475 p. Il s'agit aussi du capital social (réseau...). Bourdieu, P., (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil, p. 166, 949 p.

Ajoutons que ces deux étapes préliminaires pourraient aussi minimiser *le biais lié à la présence de l'enquêteur*. Nous avons observé en effet que la présence des enquêteurs avait probablement influencé les comportements des enquêté(e)s dans l'enquête téléphonique. Une meilleure compréhension des questions permettrait aux enquêté(e)s d'apporter des réponses plus sincères et réfléchies et donc plus fiables.

Enfin, la seconde approche vient renforcer la première en s'appuyant sur la théorie de l'action raisonnée de Martin Fishbein et Icek Ajzen (1975)<sup>506</sup>. Cette théorie permet de prédire les comportements des individus dans des contextes particuliers. Ces deux auteurs ont soutenu la nécessité de prendre en compte l'attitude et les normes subjectives comme déterminants de l'intention comportementale. La définition de l'attitude renvoie à l'évaluation positive ou négative d'un individu envers un objet particulier<sup>507</sup>. L'attitude étant la réponse affective, comportementale et cognitive à l'égard d'un objet. Les normes subjectives, quant à elles, sont déterminées par la pression sociale subie par l'individu<sup>508</sup>. Nous avons vu, en effet, que l'environnement culturel, social et économique peut agir sur l'opinion des individus. De ce point de vue, les auteurs précisent que les individus accordent beaucoup d'importance à l'opinion de ses proches (conjoint(e), parents, etc.). C'est donc tout naturellement à partir de ces deux déterminants que nous pouvons faire des propositions méthodologiques.

Comme nous l'avons montré à plusieurs reprises, les scénarios proposés n'ont pas toujours été bien compris. Nous savons que le scénario doit être crédible « *sous peine de provoquer des réponses sans signification* »<sup>509</sup>. Il est donc indispensable de décrire correctement le bien pour permettre à l'enquêté(e) d'y répondre. Dans la phase de pré-enquête, il serait utile de mesurer l'attitude des individus envers le bien éducatif.

---

<sup>506</sup> Fishbein, M., Ajzen, I., (1975), *Belief, Attitude, Intention and Behavior: An Introduction to Theory and Research*, Massachusetts, Addison-Wesley, 578 p.

<sup>507</sup> Selon Fishbein et Ajzen (1975): « *At this point let us recall that the proposed definition of attitude refers to behaviors that are consistently favorable or unfavorable. That is, response consistency should be judged with reference to an evaluative or affective dimension. Two or more behaviors are considered consistent in this sense when both are located on either positive or negative side of the evaluative dimension* ». Fishbein Martin et Ajzen Icek, *Ibid.*, p. 7.

<sup>508</sup> Selon Fishbein et Ajzen (1975): « *The normative beliefs and motivation to comply lead to normative pressures. The totality of these normative pressures may be termed "subjective norm" (...) According to the theory, there are two major factors that determine behavioral intentions : a personal or "attitudinal" factor and a social or "normative" factor* ». Fishbein Martin et Ajzen Icek, *Ibid.*, p. 16 et p. 301.

<sup>509</sup> Terreaux, J.-P., Brahic, E., (2009), *Évaluation économique de la biodiversité*, Versailles, Quae, p. 132, 200 p.

La mesure consistera à proposer une série de questions portant à la fois sur la sémantique et sur les connaissances. Les questions posées pourraient être les suivantes : est-ce que les enquêté(e)s connaissent la signification du sigle MJC ? Est-ce que les enquêté(e)s savent ce qu'est une MJC ? Est-ce que, pour les enquêté(e)s, les dispositifs éducatifs territorialisés ont un lien avec les MJC ? Quel est, pour les enquêté(e)s, l'équipement public le plus propice aux actions sociales, culturelles, sportives et de loisirs ? Ces questions permettraient de valider les scénarios hypothétiques retenus, voire de les réadapter.

Nous avons observé la difficulté de l'exercice de valorisation<sup>510</sup>. Nous pensons pouvoir améliorer les résultats en élargissant un peu plus le questionnaire aux proches des enquêté(e)s. Il s'agirait d'abord de ne pas restreindre les questions aux seules activités socioculturelles pratiquées par l'individu mais en les étendant à ses enfants, à son conjoint ou sa conjointe. On devrait insister sur l'intérêt de regrouper des activités socioculturelles en un même lieu (pour toute la famille) avec une offre plus fournie à destination des personnes enquêtées. On pourrait ainsi créer une meilleure implication de la part des enquêté(e)s dans l'enquête mais également pour l'exercice de valorisation.

Ainsi présenté – fidèle aux premiers expérimentateurs de la MEC – nous pensons que les difficultés méthodologiques pourraient être surmontées en amendant la technique (échantillon plus vaste, répétition de l'enquête, changement d'enquêteurs téléphoniques, biais d'ancrage, qualité de la pré-enquête etc.). Pour autant, on peut sérieusement penser – pour amender plus fortement la technique – à d'autres pistes de travail. Il s'agit de proposer la méthode de l'échantillon pertinent ainsi que la technique de l'entretien semi-directif.

La première proposition consiste à bâtir un échantillon pertinent et à réaliser ensuite une projection quantitative. Pour ce faire, on commence par bien clarifier, en fonction d'hypothèses fondées sur la connaissance que l'on a acquis des disciples des sciences sociales en la matière, quelques variables explicatives (PCS, localisation, genre, âge etc.) de la variable à expliquer (CAP).

---

<sup>510</sup> Les propositions méthodologiques qui vont suivre doivent beaucoup à un entretien que nous avons eu avec Jean-Pierre Amigues (INRA Toulouse).

On construit un échantillon dont chaque groupe comporte un nombre significatif et en même quantité de personnes porteuses de la variable explicative à tester (donc autant de cadres supérieurs que d'agriculteurs par exemple). Ceci permet de dire que les agriculteurs de l'échantillon ont tel rapport au type de bien public et pourquoi ; même chose pour les cadres, pour les ruraux et les urbains, les jeunes et les plus âgés. Cela comporte cependant une limite : on ne peut pas prendre trop de variables pour que le traitement reste possible. Après cela, les réponses obtenues sont rapportées à la population effective pour obtenir une photographie de ce que pense la population d'une ville. Ainsi, on peut dire quelque chose de fondé sur les groupes quantitativement les plus modestes. Cette démarche présente plusieurs avantages : on peut faire une investigation sur un échantillon plus restreint, on peut expliquer le rapport de causalité mais également on peut comprendre selon la distinction de Max Weber (1905)<sup>511</sup>. Pour Weber, au-delà de l'explication (effet de causalité) il faut se donner les moyens de comprendre (attitude, contexte social, jugement, valeur etc.). Autrement dit, dans une perspective de prolongation de l'étude, cette approche compréhensive permet de saisir le sens que mettent les individus (rationalité en valeur) dans leur rapport au bien éducatif évalué. Nous entendrons « *« par activité » un comportement humain (...) quant et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif* »<sup>512</sup>.

Ensuite, la deuxième proposition renvoie à la distinction entre le questionnaire et l'entretien semi-directif. Poser des questions mêmes ouvertes ne produit que des questions – c'est un truisme – dont on n'est jamais certain qu'elles soient fondées sur ce que pensent réellement l'individu en raison des différents biais que nous avons évoqué et ou plus fondamentalement qu'elles aient un sens pour le répondant. En complément d'une enquête quantitative, Couvreur et Leheude (2002) précisent que « *les entretiens semi-directifs semblent plus adaptés* »<sup>513</sup>. Il permet d'apporter un complément d'information, c'est-à-dire de vérifier certaines hypothèses. Ce type d'entretien a l'avantage de laisser l'enquêté(e) s'exprimer à partir de quelques questions larges. Cette démarche pourrait constituer un effort de recherche à conduire pour compléter nos conclusions quantitatives.

---

<sup>511</sup> Weber, M., (1905), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, (2000), 394 p.

<sup>512</sup> Weber, M., (1922), *Économie et société*, Paris, Pocket, (1995), p. 28, 411 p.

<sup>513</sup> Couvreur Agathe et Leheude Franck, *Ibid.*, p. 94.

Il serait intéressant de poser les trois questions suivantes avec recadrage si l'enquêté(e) sort du sujet :

1. pouvez-vous donner un prix à un bien public non-marchand et plus particulièrement aux politiques éducatives territorialisées ?
2. si vous pensez qu'il est possible de donner un prix aux politiques éducatives territorialisées, pensez-vous que votre CAP d'aujourd'hui sera le même demain ?
3. pensez-vous que les décideurs publics peuvent s'appuyer de ce type de démarche d'évaluation pour mesurer l'utilité d'une politique publique ?

Ainsi, l'enquêteur n'induit pas les réponses et l'enquêté(e) ne parle de ce qu'il comprend. Toutefois, ce type d'entretien présente des limites : il est lourd à mettre en œuvre et dépend de la qualité de l'enquêteur.

Adopter ces différentes améliorations méthodologiques – redisons le – revient à mener de nouvelles expérimentations. A ce stade de l'analyse, celles-ci conduisent à ne pas rejeter totalement la méthode. Il existe cependant d'autres conditions méthodologiques permettant de mesurer l'intérêt et les limites de cette méthode d'évaluation de l'action publique. Il s'agit de proposer une étude de cas en s'appuyant notamment sur un exercice d'ACB hypothétique autour des MJC.

## CONCLUSION

### L'EXPÉRIMENTATION : LA ROBUSTESSE DE LA MEC

Pour évaluer la robustesse de la MEC, nous avons utilisé une approche comparative dans un nouveau champ d'expérimentation. Nous avons orienté celle-ci vers l'étude de différents biais pour tester la robustesse de la méthode. Au sein du corpus des études contingentes, notre approche obtient des résultats comparables à d'autres études menées dans le champ environnemental. Adoptant un double point de vue méthodologique et épistémologique, notre étude montre une nouvelle fois les problèmes de fiabilité de la méthode pour étayer la décision publique.

D'un point de vue méthodologique d'abord, l'application de la MEC dans le champ des politiques éducatives territorialisées a permis de mettre en évidence des différences de compréhension du questionnaire selon le mode d'interrogation. En particulier, nous avons vu qu'il y a *un effet du mode d'enquête* dans l'acceptation ou non de participer aux différents scénarios proposés. On observe que les individus qui ont répondu à l'enquête « auto-administrée » ont eu plus de difficulté à exprimer leur préférence monétaire. Pour autant, si l'enquête téléphonique présente moins de difficulté que l'enquête « auto-administrée » à récolter de l'information, elle ne garantit pas que soit révélé « le véritable consentement à payer » des individus. En effet, si l'enquête « auto-administrée » est plus sensible *au biais de la non-réponse partielle*, l'enquête téléphonique est affectée *d'un biais lié à la présence de l'enquêteur*. Bien que les résultats montrent que le CAP moyen estimé est légèrement supérieur dans l'enquête « auto-administrée », on constate que, quel que soit le mode d'enquête, il y a probablement un *biais d'ancrage*.

D'un point de vue épistémologique, les résultats montrent une situation très complexe. En effet, notre démarche a permis de pointer les incohérences scientifiques de la méthode : des résultats différents pour un même objet d'étude. Ce constat invite à s'interroger sur l'apport de la méthode comme outil scientifique pour légitimer la décision publique. La prise de décision publique sur la base de cette méthode est dès lors entachée de biais méthodologiques. Toutefois, l'estimation des bénéfices de la préservation des dispositifs éducatifs territorialisés peut-elle aider à la prise de décision publique ? Nous répondons à cette question dans le chapitre suivant.

## **CHAPITRE VI**

### **LES CONCLUSIONS SCIENTIFIQUES DE LA MEC : ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE ET ENRICHIR LE DÉBAT PUBLIC**

---

*« Les démarches d'évaluation des coûts sociaux [ont] été délaissées par les organismes de recherches et les pouvoirs publics. Les raisons sont multiples, renvoyant autant à des questionnements scientifiques qu'à des enjeux politiques » [Faburel, 2002]<sup>514</sup>.*

*« On peut imaginer que la leçon à tirer de l'exercice serait non le scepticisme sur les méthodes mais l'idée que l'on doit chercher le pluralisme et le raisonnable » [Baslé, 1995]<sup>515</sup>.*

#### **SECTIONS DU CHAPITRE VI**

---

**SECTION I – UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX AUTOUR DE LA MESURE « COÛT ET BÉNÉFICE »**

**SECTION II – L'ACCEPTABILITÉ DE LA MEC DANS LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX**

---

<sup>514</sup> Faburel Guillaume, *Ibid.*, p. 44.

<sup>515</sup> Baslé Maurice, *Ibid.*, p. 123.



## INTRODUCTION

### L'EXERCICE HYPOTHÉTIQUE ET LA DÉCISION PUBLIQUE

La MEC en tant qu'évaluation économique est présentée comme étant un moyen de mesurer et de comparer des programmes publics. Toutefois, Baslé (1995) avance que les difficultés d'application de la MEC dans le champ des politiques environnementales existeront « *aussi dans d'autres domaines analogues comme celui des services collectifs (publics ou sociaux)* »<sup>516</sup>. Ces remarques comportent un double intérêt. Elles nous incitent, d'une part, à vérifier la faisabilité technique de la méthode dans la conduite des politiques sociales et, d'autre part, à définir l'aide qu'elle peut fournir à la décision publique.

A travers l'exercice d'ACB hypothétique<sup>517</sup>, nous cherchons à mettre en évidence – dans une nouvelle gouvernance multi-niveaux – les techniques d'application de la MEC. Cette démonstration permettra de mesurer si l'utilisation de la méthode est techniquement possible et acceptable. Le programme d'évaluation *ex ante* que nous proposons porte sur un équipement socioculturel (MJC) dans les communes les plus concernées par les dispositifs éducatifs territorialisés. Pour cela, les traitements statistiques effectués ont permis d'identifier les variables significatives et, surtout, de disposer de valeurs monétaires pour réaliser l'ACB de ce programme. Maintenant que nous disposons d'éléments chiffrés (options ouvertes), ce programme est-il utile pour l'État, les collectivités territoriales, les autres institutions publiques et pour les citoyens ? C'est précisément sur cette question que les différents décideurs publics vont opérer ensemble un arbitrage et prendre de simples décisions techniques.

Mais les résultats obtenus à partir de la MEC sont-ils acceptables cognitivement et politiquement pour les décideurs ? Cette question implique une nouvelle réflexion sur la rationalité des décisions publiques multi-niveaux. Les décideurs publics ne peuvent pas prendre une décision à « la légère ». En fait, ils ne peuvent agir qu'en se conformant à ce que l'on attend collectivement de leur action, c'est-à-dire prendre une décision objective et équitable. De ces constats, l'analyse financière des deux programmes (MJC) permet de distinguer pour chacune d'entre elles des scénarios hypothétiques dans la prise de décision.

---

<sup>516</sup> Baslé Maurice, *Ibid.*, p. 110.

<sup>517</sup> Nous faisons ici des hypothèses différentes que celles retenues dans l'enquête de terrain (cf. chapitre V) afin de tester la robustesse de la MEC dans la décision publique.

A cette étape, les différents scénarios permettent d'exposer les déclinaisons possibles de la décision multi-niveaux dans le domaine de l'éducation prioritaire.

Ainsi posée, l'analyse hypothétique met en évidence que le positionnement politique des décideurs est différent mais surtout que certains peuvent prendre des décisions risquées. De cette observation, il nous est apparu intéressant de mettre à l'épreuve la MEC en la soumettant à des acteurs politiques et institutionnels. L'objectif est de mesurer empiriquement son acceptabilité dans l'évaluation des politiques publiques : comprennent-ils ce qu'est la MEC et envisagent-ils d'y recourir? La méthode est-elle pour eux envisageable dans la décision publique ? A l'issue de cette analyse, le matériau empirique produit permet d'observer que l'utilisation de la méthode est controversée puisque pour les décideurs publics c'est un outil d'évaluation « inacceptable », « discutable » et « acceptable ».

Dans une première section, nous mènerons cette évaluation ACB sur deux villes haut-normandes très concernées par les dispositifs éducatifs territorialisés : Rouen et Evreux. Nous verrons dans une deuxième section que le processus décisionnel fondé sur les résultats de la MEC peut comporter certaines limites cognitives et politiques. Dans cette perspective, les différentes interviews réalisées permettront de mesurer le degré d'acceptabilité de la méthode dans la sphère publique.

## **SECTION I – UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX AUTOUR DE LA MESURE « COÛT ET BÉNÉFICE »**

Comme explicité dans le chapitre IV (p. 145), les dispositifs éducatifs territorialisés qui relèvent de la Politique de la ville sont cofinancés par l'État, les collectivités territoriales et d'autres institutions publiques. Dans un contexte budgétaire difficile, il pouvait être intéressant dans – une logique d'efficacité et de gouvernance multi-niveaux – de chercher à améliorer la qualité de l'éducation prioritaire. Une question reste posée : quelle est la valeur marchande « fictive » des dispositifs éducatifs ? Cette valeur pourrait-elle infléchir l'acceptabilité des politiques mises en œuvre et ce par le truchement des valeurs monétaires obtenues pour la construction d'un équipement socioculturel (MJC).

La méthodologie ayant guidé la mise en place du dispositif d'évaluation contingente est fondée sur une démarche hypothétique. Partons d'un exemple. Imaginons que l'État, les communes de Rouen et d'Évreux, le *Conseil général* (CG) de l'Eure et de la Seine-Maritime et d'autres institutions publiques (*Caisse d'allocations familiales* (CAF) de l'Eure et de la Seine-Maritime) souhaitent mesurer la valeur que les ménages accordent aux dispositifs éducatifs territorialisés qui relèvent de la Politique de la ville en Haute-Normandie. Imaginons également que nous disposions de valeurs de référence pour la construction de cet équipement (MJC) dans les quartiers de La Grand'Mare (Rouen) et de La Madeleine (Évreux). Quels sont donc les bénéfices totaux (et/ou le surplus social) associés à la construction de cet équipement ? Nous avons donc réalisé l'étude en prenant en compte les procédures techniques utilisées dans la conduite de la MEC. Dans cette perspective, les différents décideurs publics vont être amenés à prendre une décision qui s'appuie sur la rationalité technique c'est-à-dire qu'elle obéit aux règles de calcul imposées par la méthode.

### **1.1 L'exercice hypothétique autour des MJC de Rouen et d'Évreux**

On a vu (cf. chapitre IV, p. 151) que les quartiers de La Grand'Mare (Rouen) et de la Madeleine (Évreux) sont classés en ZEP. A ce titre, ils sont plus concernés par les dispositifs éducatifs territorialisés. Il s'agit alors, pour aider à la prise de décision publique, de préciser si les ménages souhaitent réellement contribuer à la construction d'un équipement socioculturel (MJC).

Pour évaluer le coût d'un investissement d'une MJC, nous avons demandé aux maires des deux communes (Rouen et Évreux) de transmettre – dans le cadre hypothétique retenu – le coût financier de ce type d'équipement. Pour obtenir la révélation du bénéfice total (et/ou surplus social) des deux programmes de MJC, la démarche a été structurée en deux temps : le premier a concerné l'estimation des coûts des deux programmes et les hypothèses retenues pour cette estimation ; la seconde étape a présenté le calcul du *surplus social* élargi qui consiste à additionner les bénéfices agrégés du programme éducatif.

### 1.1.1 L'estimation des coûts des deux programmes

L'idée est de pouvoir s'appuyer sur un budget prévisionnel qui permet de s'approcher au plus près du coût réel du projet. Pour cela, nous avons demandé aux maires des deux communes (Rouen et Évreux) de transmettre leur estimation en répondant aux deux questions suivantes : quelle pourrait être la contribution annuelle de votre commune (hors subvention) à la construction d'une MJC dans les quartiers de La Grand'Mare et de La Madeleine<sup>518</sup> ? Quel pourrait être le montant des subventions accordées à la construction d'une MJC dans les quartiers de La Grand'Mare et de La Madeleine ?

Il a été difficile aux maires des deux communes de se projeter dans une situation hypothétique. Pour eux, il est impossible de déterminer le coût d'une MJC indépendamment de la situation existante, de la dimension qui pourrait être donnée à un tel projet, et des possibilités financières de la commune. Par contre, ils nous ont transmis le coût réel et non pas hypothétique de deux programmes aux caractéristiques proches de celles d'une MJC<sup>519</sup>. Le premier programme concerne la réhabilitation de la MJC du quartier Grieu de la ville de Rouen<sup>520</sup>. Le programme en lui-même est estimé à 840 000 € HT<sup>521</sup>.

---

<sup>518</sup> Ces deux quartiers ne disposent pas de MJC. Le quartier de La Grand'Mare (Rouen) dispose d'un centre social (c'est un équipement d'animation globale et locale ; il est aussi un pivot local pour la mise en place des politiques éducatives territorialisées). Le quartier de La Madeleine dispose d'une maison de quartier (c'est un équipement éducatif qui propose localement des animations pédagogiques et ludiques en direction des enfants et des jeunes).

<sup>519</sup> Si nous prenons les MJC existantes dans des villes de même taille, nous nous situerions dans un bâtiment compris entre 1 000 et 2 000 mètres carrés construits, soit entre 1 500 000 € *hors taxes* (HT) pour la fourchette la plus basse et de 4 000 000 € HT pour la fourchette la plus élevée.

<sup>520</sup> Ce quartier jouxte le quartier de La Grand'Mare.

<sup>521</sup> Concernant la ville de Rouen, il a été difficile d'obtenir le coût du programme de la MJC du quartier Grieu. Après de nombreuses recherches, nous avons trouvé dans le magazine de la ville « Rouen magazine n° 389 p. 10 », une estimation concernant le coût de la réhabilitation de la MJC Grieu d'un montant de 840 000 €. Pour notre exercice hypothétique et, ne disposant que de cette somme, nous avons décidé de la retenir.

Quant au deuxième, il concerne la réhabilitation de la maison de quartier qui se trouve dans le quartier de La Madeleine à Évreux. Le programme s'élève à 2 100 000 € HT.

Dans ce cas là, pour notre analyse, nous pourrions imaginer que ces deux programmes concernent l'évaluation *ex ante* sur la pertinence de la construction d'une MJC dans les deux quartiers ciblés. Toutefois, précisons d'emblée que ces informations comportent divers inconvénients et avantages pour notre analyse. Pour les inconvénients, il existe un risque de biais dans le ratio d'efficience : le bénéfice est peut-être sous ou surestimé. Dans le questionnaire de notre étude contingente, le projet envisagé – soumis à l'appréciation des citoyens-consommateurs – était la construction neuve d'une MJC et non pas une réhabilitation. On peut penser, en effet, que les individus ne réagissent pas de la même façon devant une situation. Mais, les estimations fournies sont apparues tout à fait intéressantes pour réaliser l'ACB puisque les engagements financiers révèlent ce que les deux collectivités territoriales, dotées de subventions, sont prêtes à accorder sur leurs ressources propres à ce type d'équipement public<sup>522</sup>.

Aussi, quelle pourrait être la contribution annuelle des deux collectivités (hors subventions) à la construction de ces deux MJC ? Les deux villes peuvent solliciter activement des partenaires financiers par le biais des aides de l'État et d'autres collectivités (*Conseil général* (CG) etc.). L'objectif est d'atteindre 80 % de subventions sur le coût prévisible de l'opération HT<sup>523</sup>. La contribution financière de chacune des deux villes serait de 20 %<sup>524</sup>. Toutefois, il est important de noter que cette répartition souhaitée, dite « idéale » pour les communes, est modulable selon les territoires puisqu'il s'agit souvent de négociations auxquelles participent plusieurs institutions. Ces négociations reposent sur la nature du projet, l'étendue des besoins repérés sur le territoire d'implantation et le plan de financement élaboré dans les limites fixées par la législation.

---

<sup>522</sup> Les coûts de réhabilitation ne sont pas éloignés du coût d'une construction neuve. Parfois, la réhabilitation coûte en moyenne 30 % plus cher qu'une construction neuve. Ce surcoût est lié aux demandes de diagnostics complémentaires c'est-à-dire désamiantage, déplombage et accessibilité. Par exemple, pour un bâtiment de type centre de loisirs (ville de Pont-de-l'Arche dans l'Eure (budget global du projet : 1 900 000 €)), le coût du m<sup>2</sup> pour une réhabilitation est de 2 800 € et le coût du m<sup>2</sup> pour une construction neuve est de 2 000 €.

<sup>523</sup> Montants hors taxes car l'État rembourse la *Taxe sur la valeur ajoutée* (TVA) aux collectivités territoriales 2 ans après. Le taux de compensation forfaitaire, fixé par l'article L. 1615-6 du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT) est de 15,48 %.

<sup>524</sup> Selon le CGCT, la participation de la collectivité ne doit pas être inférieure à 20 % du montant total.

Partant de l'hypothèse que les coûts obtenus par les maires des deux collectivités sont suffisants pour obtenir un bénéfice total de ces deux programmes, nous avons précisément cherché à déterminer le périmètre de l'enquête contingente, c'est-à-dire l'effectif de la population concernée sur la zone d'étude et à obtenir les CAP des ménages.

Nous avons décidé de nous appuyer sur les CAP obtenus dans notre enquête de terrain (cf. chapitre V, p. 216) pour réaliser l'ACB des deux programmes. Bien que ces résultats aient été obtenus à partir d'une zone d'étude différente<sup>525</sup> que celle de notre exercice hypothétique, il n'en demeure pas moins qu'ils rendent possible notre démarche. Les différents scénarios (1, 2, 3) visaient à apprécier l'impact de la localisation des personnes enquêtées sur leur acceptation ou non à participer au programme éducatif (MJC) et sur le montant du CAP. La nature des contributions repose alors sur des ménages qui bénéficient (ont l'usage) ou pas (n'ont pas l'usage) du bien.

### 1.1.2 Le calcul du surplus social élargi<sup>526</sup>

Le « *périmètre optimal* » mis à l'étude a été délimité de la manière suivante : de quel type de bien public s'agit-il : local ou national ? Le scénario hypothétique consiste à évaluer *ex ante* la construction d'une MJC dans les quartiers de La Grand'Mare (ville de Rouen) et de La Madeleine (ville d'Évreux). Quelle est la population concernée par le changement ? Cela concerne les habitants des deux communes. Quelle est la population affectée directement ou indirectement par la décision publique ? Cela affecte les habitants des deux quartiers et les autres habitants de la commune. Faut-il élargir le périmètre selon le type de bien ?

---

<sup>525</sup> L'estimation des différents CAP obtenus dans notre enquête de terrain (cf. chapitre V) représentent les valeurs exprimées des villes urbaines (Rouen et Évreux), périurbaines (Saint Léger du Bourg Denis et Gravigny) et rurales (Saint-Aubin-d'Épinay et Émalleville) : CAP<sub>1</sub> : scénario 1 (urbain, périurbain, rural) ; CAP<sub>2</sub> : scénario 2 (urbain, périurbain, rural) ; CAP<sub>3</sub> : scénario 3 (urbain, périurbain, rural) :

- CAP<sub>1,m</sub> le consentement à payer du ménage *m* pour un bien situé dans l'intercommunalité où il réside ;

- CAP<sub>2,m</sub> le consentement à payer du ménage *m* pour un bien situé dans la commune où il réside ;

- CAP<sub>3,m</sub> le consentement à payer du ménage *m* pour un bien situé dans le quartier où il réside.

Si l'estimation des différents CAP représente l'ensemble des six communes, nous ne prenons pas de risque à les utiliser dans l'exercice hypothétique. En effet, les variables géographiques ne se sont pas révélées déterminantes dans l'évaluation monétaire.

<sup>526</sup> Ce terme a été utilisé par Christian Desmaris (2010). Desmaris, C., (2010), « La régionalisation ferroviaire en France : une première évaluation par la méthode des compte de surplus », in *Revue d'économie industrielle*, n° 131, p. 69-104

Le périmètre est élargi aux habitants des intercommunalités rouennaise et ébroïcienne. En effet, nous avons vu que le maintien ou non des dispositifs (cf. chapitre IV, p. 151) va au-delà des limites géographiques imposées par la Politique de la ville puisqu'ils sont financés par l'impôt. Le tableau 22.24 présente le nombre de ménages concernés par l'étude.

**Tableau 22.24** : Nombre de ménages sur les zones d'études de l'exercice hypothétique

Zones d'études	Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Population concernée dans l'ACB
Agglomération de Rouen (CAR)	405 308 (2009)	185 645 (2009)	<b>125 374</b>
Agglomération d'Évreux (CAE)	81 965 (2009)	34 974 (2009)	<b>11 729</b>
Ville de Rouen	110 688 (2009)	60 271 (2009)	<b>55 932</b>
Ville d'Évreux	51 193 (2009)	23 245 (2009)	<b>19 247</b>
Quartier de La Grand'Mare (ZUS)	11 164 (2006)	4 339 (2006)	<b>4 339</b>
Quartier de La Madeleine (ZUS)	10 848 (2006)	3 998 (2006)	<b>3 998</b>

Source : INSEE - Population concernée (ACB) : nombre de ménages de l'agglomération hors commune, puis de la commune hors quartier.

Une fois définis la population concernée et le scénario hypothétique, il s'agit de poser la question de valorisation suivante : si, pour réaliser cette structure socioculturelle, on décide d'augmenter vos impôts locaux (taxe d'habitation par exemple), seriez-vous prêt à payer un supplément ? Afin de connaître la volonté à payer (le bénéfice total) de la population concernée, il conviendra ensuite de multiplier le CAP par celle-ci. Le choix des montants CAP obtenus dans notre enquête de terrain et utilisés dans l'exercice hypothétique repose sur quatre critères :

1. les montants de CAP de la fusion des deux enquêtes sont retenus. Nous avons vu dans le chapitre V (p. 216) que les CAP déclarés dans les deux modes d'enquête sont globalement proches. Ce choix permet également d'avoir un seul et même montant de référence par scénario.

2. les montants CAP conservateurs sont retenus. Nous avons vu également dans le chapitre V (p. 216) qu'il s'agit de l'hypothèse la plus conservatrice qui prend en compte les CAP positifs et négatifs. Cette hypothèse fournit la valeur des bénéfices les plus faibles, ce qui permet de ne pas surestimer le bien à évaluer ;
3. les montants CAP moyens sont retenus. Nous avons constaté dans le chapitre V (p. 227) que seul le CAP moyen dégage « *un prix fictif* » qui permet de mesurer un *surplus social* ;
4. les montants CAP moyens retenus sont les suivants : (6,27 €) pour le scénario 1 (intercommunalité), (13,43 €) pour le scénario 2 (commune) et (13,37 €) pour le scénario 3 (quartier). Les différents CAP obtenus constituent un atout pour l'exercice puisqu'ils représentent les hiérarchies des préférences pour un même programme éducatif (MJC) mais sur des territoires différents (intercommunalité, commune, quartier). Nous partons alors de l'hypothèse que les habitants des deux agglomérations ont exprimé un CAP moyen de (6,27 €), les habitants des deux communes un CAP moyen de (13,43 €) et pour les habitants des deux quartiers un CAP moyen de (13,37 €).

Etant donné que le programme éducatif est évalué sur des sites géographiques différents nous mesurerons *le surplus social* élargi par l'addition des trois bénéfices agrégés de la population concernée. Cette démarche permet de mesurer une valeur « **sociale totale** » du bien public sur le territoire concerné.

**Encadré 3.4** : Le calcul du *surplus social* élargi

Partant de l'hypothèse que les coûts obtenus (C) par les maires des deux collectivités sont suffisants pour obtenir un bénéfice total (X) positif de ces deux programmes, nous avons précisément cherché à expliquer les bénéfices agrégés (B), c'est-à-dire la somme des  $CAP_m$  pour les ménages concernés par le programme, ce qui donne :

$$X = B - C$$



(suite)

avec :

$$B = \sum_{m=1}^M CAP_m$$

où  $CAP_m$  est le consentement à payer qui serait réellement observé du ménage  $m$ , et  $M$  désigne le nombre total de ménages concernés par le bien, estimé par la méthode présentée :

$$B = M \times \overline{CAP}$$

où  $\overline{CAP}$  désigne le consentement à payer moyen estimé sur l'échantillon.

En outre, on peut introduire :

$CAP_{1,m}$  le consentement à payer du ménage  $m$  qui réside dans l'intercommunalité

$CAP_{2,m}$  le consentement à payer du ménage  $m$  qui réside dans la commune

$CAP_{3,m}$  le consentement à payer du ménage  $m$  qui réside dans le quartier

et les indicatrices :

$I_{1,m} = 1$  si le ménage  $m$  réside dans l'intercommunalité, 0 sinon

$I_{2,m} = 1$  si le ménage  $m$  réside dans la commune, 0 sinon

$I_{3,m} = 1$  si le ménage  $m$  réside dans le quartier, 0 sinon

On a alors :

$$B = \sum_{m=1}^M [(I_{1,m} - I_{2,m}) \times CAP_{1,m} + (I_{2,m} - I_{3,m}) \times CAP_{2,m} + I_{3,m} \times CAP_{3,m}]$$

que l'on estime par :

$$\hat{B} = \left[ \sum_{m=1}^M (I_{1,m} - I_{2,m}) \right] \times \overline{CAP_1} + \left[ \sum_{m=1}^M (I_{2,m} - I_{3,m}) \right] \times \overline{CAP_2} + \sum_{m=1}^M I_{3,m} \times \overline{CAP_3}$$

où  $\overline{CAP_j}$  désigne le consentement à payer moyen pour le scénario  $j$  estimé sur l'échantillon.

Maintenant que nous disposons des données nécessaires pour réaliser le calcul du *surplus social* élargi et aider à la prise de décision publique, nous allons appliquer concrètement cette modélisation afin de déterminer s'il existe ou non *un surplus social* par programmes.

## **1.2 L'utilisation des résultats pour une prise de décision publique multi-niveaux**

Ne disposant pas de plans de financement négociés transmis par les deux collectivités, deux plans de financement prévisionnels ont été réalisés sur la base d'une répartition financière dite « idéale » pour les collectivités (80 % de subvention ; 20 % à la charge de la collectivité)<sup>527</sup>. Pour calculer le bénéfice total, nous avons différencié le traitement. Nous avons calculé dans un premier temps ce bénéfice sur le coût global des deux programmes. Ensuite, nous nous sommes intéressés aux bénéfices des financeurs en fonction des parts contributives de chacun. A partir de là, quels sont donc les résultats mais surtout quelles sont les décisions qui peuvent être prises ? La raison d'être de l'analyse est de contribuer à une prise de décision publique « optimale » en servant de point de départ à la concertation.

### **1.2.1 Le *surplus social* élargi des deux MJC**

Comme indiqué plus haut, les financeurs complémentaires aux collectivités territoriales (communes) peuvent être l'État, d'autres collectivités (par exemple : le CG) et des organismes publics (par exemple : la CAF). Dans le cadre de ce programme à caractère social, l'État peut financer en attribuant une *Dotations d'équipement des territoires ruraux* (DETR)<sup>528</sup>. Il est important de rappeler (cf. chapitre IV, p.147) que les crédits fléchés des dispositifs éducatifs sont mobilisés non pas dans les programmes d'investissement mais en recettes en fonctionnement.

Le tableau 23.24 présente le coût global et le coût pour chaque financeur pour le programme de construction de la MJC de La Grand'Mare (Rouen). Les résultats montrent que sur le montant total, le *surplus social* élargi des citoyens-consommateurs est de 1 595 274 €. Ce programme présente un *surplus social* positif de 755 274 €.

---

<sup>527</sup> Les résultats doivent être relativisés, cet exercice hypothétique n'étant qu'un outil d'aide à la décision qui permettra d'orienter fortement les débats.

<sup>528</sup> La DETR permet de financer tout projet dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

**Tableau 23.24** : Construction d'une MJC Grand'Mare (Rouen)

Coût		ACB S1	ACB S2	ACB S3	Surplus social élargi
Nature	Montant	Bénéfices agrégés	Bénéfices agrégés	Bénéfices agrégés	
Etat (30%)	252 000,00 €	235 828,50 €	225 350,10 €	17 403,60 €	<b>226 582,20 €</b>
CAF (30%)	252 000,00 €	235 828,50 €	225 350,10 €	17 403,60 €	<b>226 582,20 €</b>
CG (20%)	168 000,00 €	157 219,00 €	150 233,40 €	11 602,40 €	<b>151 054,80 €</b>
Ville (20%)	168 000,00 €	157 219,00 €	150 233,40 €	11 602,40 €	<b>151 054,80 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>840 000,00 €</b>	<b>786 095,00 €</b>	<b>751 167,00 €</b>	<b>58 012,00 €</b>	<b>755 274,00 €</b>

NB : S1 (Scénario 1) / S2 (Scénario 2) / S3 (Scénario 3)

**Modélisation et calcul** <sup>529</sup> :

Calcul des bénéfices agrégés :

- ACB S1 (6,27 € (CAP<sub>1,m</sub>) x 125 374 (nombre de ménages) = 786 094,98 € (arrondi à 786 095 €)
- ACB S2 (13,43 € (CAP<sub>2,m</sub>) x 55 932 (nombre de ménages) = 751 166,76 € (arrondi à 751 167 €)
- ACB S3 (13,37 € (CAP<sub>3,m</sub>) x 4 339 (nombre de ménages) = 58 012,43 € (arrondi à 58 012 €)

Total des bénéfices agrégés (surplus élargi) : 786 095 € + 751 167 € + 58 012 € = 1 595 274 €

Calcul du bénéfice total (surplus social élargi) : 755 274 € = 1 595 274 € - 840 000 €

Le tableau 24.24 présente quant à lui le coût global et la participation de chaque financeur pour le programme de construction de la MJC de la Madeleine (Évreux). Les résultats montrent que, sur le montant total, le *surplus social élargi* des citoyens-consommateurs est de 385 481€. Ce programme ne présente pas un *surplus social* mais un *déficit social* de - 1 714 519 €. Les raisons de ce déficit sont multiples : des montants de subventions et des CAP trop faibles par rapport au coût global du programme.

**Tableau 24.24** : Construction d'une MJC à La Madeleine (Évreux)

Coût		ACB S1	ACB S2	ACB S3	Surplus social élargi
Nature	Montant	Bénéfices agrégés	Bénéfices agrégés	Bénéfices agrégés	
Etat (30%)	630 000,00 €	22 062,30 €	77 546,10 €	16 035,90 €	<b>-514 355,70 €</b>
CAF (30%)	630 000,00 €	22 062,30 €	77 546,10 €	16 035,90 €	<b>-514 355,70 €</b>

(suite)

<sup>529</sup> Même modélisation et calcul pour les bénéfices de chaque financeur.

CG (20%)	420 000,00 €	14 708,20 €	51 697,40 €	10 690,60 €	<b>-342 903,80 €</b>
Ville (20%)	420 000,00 €	14 708,20 €	51 697,40 €	10 690,60 €	<b>-342 903,80 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 000,00 €</b>	<b>73 541,00 €</b>	<b>258 487,00 €</b>	<b>53 453,00 €</b>	<b>-1 714 519,00 €</b>

NB : S1 (Scénario 1) / S2 (Scénario 2) / S3 (Scénario 3)

**Modélisation et calcul :**

Calcul des bénéfices agrégés :

- ACB S1 (6,27 € (CAP<sub>1,m</sub>) x 11 729 (nombre de ménages) = 73 540,83 € (arrondi à 73 541 €)
- ACB S2 (13,43 € (CAP<sub>2,m</sub>) x 19 247 (nombre de ménages) = 258 487,20 € (arrondi à 258 487 €)
- ACB S3 (13,37 € (CAP<sub>3,m</sub>) x 3 998 (nombre de ménages) = 53 453,26 € (arrondi à 53 453 €)

Total des bénéfices agrégés (surplus élargi) : 73 541 € + 258 487 € + 53 453 € = 385 481 €

Calcul du bénéfice total (surplus social élargi) : - 1 714 519 € = 385 481 € - 2 100 000 €

La démarche de monétarisation de ces deux plans de financement est intéressante et attire l'attention sur deux éléments : le premier est que l'utilité de l'analyse apparaît clairement puisqu'elle fournit le résultat « optimal » voulu, c'est-à-dire qu'elle fait apparaître si une politique est considérée comme efficace et utile si l'ensemble des bénéfices l'emporte sur l'ensemble des coûts mobilisés. Les résultats obtenus sont donc opérationnels puisque les décideurs publics disposent d'une « *note technique* » comprenant des éléments chiffrés. Celle-ci va leur permettre de comparer les coûts et les bénéfices financiers et d'améliorer si besoin les politiques publiques en matière d'éducation prioritaire. Dans ce cas de figure, quelles sont les décisions prises dans le respect de la procédure établie ?

### 1.2.2 Un diagnostic commun fondé sur un critère unique : l'efficience

L'évaluation économique présentée peut apporter une contribution particulièrement décisive dans une gouvernance multi-niveaux. Nous avons mis en évidence (cf. chapitre I, p. 63) que la mesure « *coût et bénéfice* » peut être utile pour « *le processus de réflexion partagée et de dialogue qu'elle suscite* »<sup>530</sup>. En effet, nous avons défini (cf. chapitre I, p. 72) que cette mesure peut être envisagée comme *un processus de coresponsabilité de l'efficience des politiques publiques* et qui peut aboutir à *un intérêt collectif co-construit*. C'est donc autour de ces deux approches que l'interprétation des résultats va s'opérer.

<sup>530</sup> Bommelaer, O., et alii., (2010), « Des méthodes de monétarisation à compléter mais opérationnelles », in *Revue du Commissariat général au développement durable (CGDD)*, « Donner une valeur à l'environnement : la monétarisation, un exercice délicat mais nécessaire », Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, p. 76, 86 p.

Prenons le programme de la MJC de La Grand'Mare (Rouen). Dans le processus de *coresponsabilité*, les résultats appellent deux remarques :

1. ce *surplus social* permet aux différentes autorités publiques de constater que la production du bien public est globalement souhaitable (rentable au regard du critère d'efficacité) donc utile ; mais, plus encore, la mise à disposition de ce type d'information permet aux décideurs publics de comparer ce programme à d'autres programmes et donc d'identifier des pistes d'amélioration prenant en compte la contrainte de financement ;
2. ensuite, ce *surplus social* permet de dire que cette allocation des ressources est efficace puisqu'il y a une augmentation du bien-être social.

Ce *surplus social* permet de mener une réflexion commune sur la qualité de l'amélioration de l'éducation prioritaire. Ce surplus ne surgit pas *ex-nihilo* mais aboutit à un *intérêt collectif co-construit*. Face aux coûts des dispositifs éducatifs territorialisés, les résultats obtenus par le biais de ce programme éducatif résument les bénéfices tirés par chacun des financeurs pour un équipement public destiné aux enfants et aux jeunes. Dès lors, on peut émettre **l'hypothèse (H1)** que ces résultats peuvent représenter pour les décideurs publics un levier d'acceptabilité sociale pour prendre de nouvelles mesures afin d'améliorer l'éducation prioritaire.

Prenons ensuite le programme de la MJC de La Madeleine (Évreux). On reconnaîtra d'ailleurs que l'on reprend ici ce qui a été dit plus haut dans l'optique opposée. Dans le processus de *coresponsabilité*, les résultats appellent deux remarques :

1. ce *déficit social* permet aux différentes autorités publiques de constater que la production de ce bien public est globalement non souhaitable (non-rentable au regard du critère d'efficacité) donc inutile ; plus encore, la mise à disposition de ce type d'information permet aux décideurs publics de comparer ce programme à d'autres programmes et donc de choisir celui qui est le plus utile compte-tenu des contraintes de financement ;
2. ensuite, ce *déficit social* permet de dire que cette allocation des ressources est inefficace puisqu'il y a une diminution du bien-être social. Ce *déficit social* permet également de réfléchir à l'amélioration de l'éducation prioritaire. Ce déficit ne surgit pas *ex-nihilo* mais aboutit à un *intérêt collectif co-construit*.

Face aux coûts des dispositifs éducatifs territorialisés, les résultats obtenus par le biais de ce programme éducatif résument les bénéfices tirés par chacun des financeurs pour un équipement public destiné aux enfants et aux jeunes. Dès lors, on peut émettre **l'hypothèse (H1)** que ces résultats peuvent représenter pour les décideurs publics un levier de « non-acceptabilité » sociale pour ne pas prendre de nouvelles mesures en direction de l'éducation prioritaire.

Ainsi présentés, les deux plans de financement proposés ont pour objet – en amont des choix politiques – d'apporter des enseignements aux décideurs publics afin qu'ils agissent efficacement. Quelle leçon pouvons-nous tirer de cette analyse ? Dans une perspective normative, cette analyse permet de souligner l'intérêt de la MEC comme base de calcul pour les décideurs. On le voit bien, chacun des deux modèles définit des stratégies individuelles et communes pour une utilisation rationnelle des deniers publics. On peut dire que les décideurs publics sont bienveillants puisqu'ils cherchent à maximiser le bien-être des citoyens-consommateurs. Adopter ce point de vue revient à considérer la MEC comme un outil intéressant dans une nouvelle gouvernance multi-niveaux. Pour autant, cette approche appelle une réflexion et une discussion sur les conditions techniques de la méthode. La question se pose alors de savoir si les résultats restent encore valables après cette analyse. A partir de là, nous avons cherché à savoir si la MEC apporte aux décideurs publics suffisamment d'informations socio-économiques leur permettant de décider en connaissance de cause.

## SECTION II – L'ACCEPTABILITÉ DE LA MEC DANS LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX

Selon Yves Mény et Jean-claude Thoening (1989)<sup>531</sup>, savoir prendre des décisions c'est agir. Les auteurs précisent, d'une part, que la décision est importante dans « *la hiérarchie des actes publics* » et, d'autre part, qu'elle est « *un moment précis [où] la partie se joue* ». Dans ce cas, la démarche d'évaluation doit contribuer à donner du sens à la décision, c'est-à-dire produire des résultats stables et acceptables (cognitivement et politiquement) pour les décideurs publics. Nous avons présenté en détail comment la MEC sort du cadre classique des évaluations menées dans la sphère publique. Si les décideurs peuvent, en effet, découvrir de nouvelles stratégies pour l'aide à la décision, ils découvrent aussi que la saisie des informations peut être insuffisante pour prendre des décisions objectives. Pour approfondir cette réflexion, nous avons questionné des acteurs politiques et institutionnels sur l'utilité de la méthode et l'éventualité de son usage. L'idée forte qui s'est dégagée de nos analyses et de ces entretiens, c'est l'effet paradoxal de la méthode : elle est contestable mais utile au débat public. Mais, il reste encore « du chemin » à parcourir pour arriver à mettre fin aux doutes exprimés par les décideurs.

### 2.1 Le problème de la rationalité des décisions publiques multi-niveaux

Les calculs sont essentiels mais si les éléments chiffrés – sur lesquels les décideurs publics travaillent – font l'objet d'une analyse insuffisante et inéquitable, les décisions peuvent être désastreuses<sup>532</sup>. Ce constat implique une nouvelle réflexion sur la rationalité des décisions publiques multi-niveaux. Nous articulerons cette approche autour de deux questions : d'un point de vue cognitif, les décideurs disposent-ils d'assez d'éléments pour prendre une décision en connaissance de cause ? Enfin, d'un point de vue politique, les différents décideurs peuvent-ils prendre tous la même décision ? Pour enrichir nos réponses, nous avons posé ces questions à un acteur politique local, c'est-à-dire à un président d'une intercommunalité (I)<sup>533</sup>.

---

<sup>531</sup> Mény Yves et Jean-Claude Thoenig, *Ibid.*, p. 189.

<sup>532</sup> Cette phrase doit beaucoup aux écrits de Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977). Crozier, M., Friedberg, E., (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.

<sup>533</sup> Le président de l'intercommunalité commence l'entretien en disant : « *une méthode originale et inhabituelle dans le champ des politiques publiques (...) Une méthode qui traite les citoyens comme des agents rationnels est peu courant dans notre champ des politiques publiques* ».

Son profil nous intéressait pour deux raisons : la diversité de son expérience en qualité d'homme politique (élu d'une intercommunalité, d'une municipalité et Conseiller général) mais également pour sa connaissance des rouages institutionnels et des services de l'État.

### 2.1.1 Les conditions insuffisantes de la MEC en termes d'information

Pour la première question, deux éléments peuvent expliquer que les décideurs publics ne disposent pas d'assez d'information pour prendre une décision. L'estimation chiffrée d'un programme permet aux différents décideurs de comparer ce programme à d'autres programmes et donc de prendre celui qui est le plus rentable. Cette information peut être utile à condition que les décideurs puissent s'appuyer sur la même méthode pour évaluer les gains nets (autrement dit les coûts d'opportunité) de projets alternatifs. Dans une autre perspective, l'acteur politique local (I) précise que « *cette méthode peut être intéressante si on peut la comparer à des situations analogues et (...) vérifier comment certains territoires se positionnent mieux que d'autres sur des projets qui sont censés leur être utiles* »<sup>534</sup>.

Ensuite, les résultats soulignent d'autres difficultés dans la prise de décision. Le regard critique porte en particulier sur l'effet de taille des deux agglomérations (Rouen et Évreux). Le territoire de l'agglomération ébroïcienne contient un nombre de ménages inférieur à celui de Rouen. On constate que plus le nombre des ménages est élevé, plus le projet a de chances de dégager *un surplus social* – et vice-versa – plus le nombre de ménages est faible, plus le projet a de chances de dégager *un déficit social*. En effet, si on inverse le nombre de ménages des deux programmes, les résultats montrent que l'effet de taille de l'agglomération peut devenir discriminant pour le programme de la ville de Rouen. Mais, on observe aussi que le coût conditionne les résultats à l'exemple du programme de la ville d'Évreux. On peut donc penser que plus le coût du projet est élevé et plus le nombre de ménages est faible, plus la méthode risque de générer mécaniquement *un déficit social*.

#### **Encadré 4.4** : Le nombre de ménages inversé aux coûts identiques

- le programme MJC La Grand'Mare (Rouen) : 385 481 € (nombre de ménages (Évreux)) - 840 000 € = - 454 519 € (*déficit social*) / *Situation changée*

- le programme MJC La Madeleine (Évreux) : 1 595 274 € (nombre de ménages (Rouen)) - 2 100 000 € = - 504 726 € (*déficit social*) / *situation inchangée*

<sup>534</sup> Benchmarking territorial.



Mais on peut indiquer également, par delà cette démonstration, que les montants de CAP peuvent aussi influencer (à la hausse ou à la baisse) les résultats. Nous avons par ailleurs émis l'hypothèse (cf. chapitre V, p. 226) que l'opinion des citoyens-consommateurs est versatile : le montant d'aujourd'hui ne sera peut-être pas le même demain. Effets de taille d'agglomération, coût élevé du programme, montants de CAP, conduisent dès lors les décideurs publics à s'interroger sur les conditions nécessaires pour améliorer les résultats de la méthode. Un acteur politique local (I) a ainsi indiqué qu'un « *élu ne peut pas se contenter uniquement de ces résultats parce qu'il doit avoir une vision plus générale dans la prise de décision publique* ».

Selon lui, d'autres conditions sont nécessaires pour construire une décision sur la base de cette méthode et plus particulièrement sur l'observation d'un *déficit social*. Les résultats tels quels « *ne provoquent pas la décision, ils sont un élément d'information* ». Par exemple, pour ce qui concerne le programme de la MJC de La Grand'Mare (Rouen), les résultats « *confortent l'envie – à travers ce programme – de préserver les politiques éducatives mais ils ne déclenchent la décision, ils la facilitent* ». Pour le programme de la MJC de La Madeleine (Évreux), « *cela ne signifie pas que les élus vont renoncer au programme donc aux politiques éducatives* ». Pour lui, compte-tenu des effets de taille de l'agglomération et du coût du programme « *le déficit social devrait être comparé à d'autres déficits sociaux* ». L'existence d'un déficit social n'est pas « *forcément grave dès lors qu'un élu gère des déficits sociaux relatifs en termes d'information* ». Concrètement, si le programme de la MJC de La Madeleine (Évreux) génère mécaniquement un *déficit social*, il est peut être moins déficitaire que d'autres projets d'un même montant ou *vice-versa*. Cette comparaison peut permettre d'amender la prise de décisions.

Si les informations apportées par la MEC ne sont pas suffisantes pour donner aux décideurs publics des fondations objectives, nous proposons des pistes de réflexion méthodologique afin d'améliorer le modèle sur un temps donné. Celles-ci devront être discutées, c'est-à-dire mettre en avant les intérêts et les limites de la méthodologie. L'idée est d'apporter une base de calcul la plus équitable possible. Quelles que soient les pistes de réflexion proposées et choisies, nous savons que les décisions restent essentiellement politiques. Nous proposons deux pistes de réflexion méthodologique concernant l'effet de taille d'agglomération :

1. multiplier le CAP moyen par le nombre d'habitants et non pas par le nombre de ménages. Si cette première proposition a pour intérêt de donner plus de chance à un projet de dégager un surplus social, l'effet de taille d'agglomération n'est pas totalement corrigé ;
2. créer un sous-échantillon fictif dans l'approche comparative. Celui-ci représenterait la moyenne des caractéristiques socio-économiques et des niveaux d'utilité du bien éducatif des deux échantillons (Rouen et Évreux). Le CAP moyen serait ainsi calculé sur une base commune aux deux territoires. Cette deuxième proposition présenterait l'avantage d'être fondée sur une sous-population commune mais, en revanche, l'effet de taille d'agglomération ne serait pas corrigé. En effet, le CAP moyen devrait ensuite être multiplié par le nombre de ménages ou d'habitants de la zone concernée.

D'après les limites énoncées, ces propositions doivent être complétées par un autre outil méthodologique. Au lieu de rejeter les résultats obtenus à partir de la MEC, ne devrait-on pas les compléter ? Charles Plott (1993)<sup>535</sup> apporte une contribution intéressante sur la nécessité de compléter les résultats. Il précise que « *la quantité que l'on cherche n'est sans doute pas unique, c'est la superposition ou le recoupement des résultats qui seraient enrichissants* ». Ainsi, nous proposons d'élaborer des indicateurs socio-économiques chiffrables et agrégeables<sup>536</sup> spécifiquement orientés pour apporter des informations complémentaires.

A notre sens, ces indicateurs permettraient aux décideurs publics d'apprécier *ex ante* la cohérence des résultats obtenus et complétés. Le choix des indicateurs et les résultats attendus dépendent fortement du périmètre d'exercice retenu. A titre d'exemple, dans le cas de notre étude le périmètre de l'exercice serait la construction d'une MJC financée par les différents partenaires financiers (coûts) et dont la réalisation serait clairement définie de même que les résultats attendus (fréquentation souhaitable). Les indicateurs auraient pour objectif de mesurer le degré d'atteinte des résultats attendus.

---

<sup>535</sup> Plott, C.-R., « Contingent valuation : a view of the conference and associated research », in Hausman, J.-A., *Contingent valuation : A critical Assessment*, Contributions to Economic Analysis, vol. 220, Emerald group Publishing Limited, vol. 220, p. 474, p. 467-478.

<sup>536</sup> Cette troisième proposition méthodologique doit beaucoup aux écrits du guide d'utilisation des indicateurs agrégeables dans les États étrangers à l'Agence française de développement (AFD). Nous avons retenu à ce stade de notre analyse que quelques pistes de l'outil proposé par ce guide. Il s'agit principalement de la définition du périmètre d'exercice et les potentiels indicateurs agrégables.

A ce stade de notre réflexion, à quoi ressembleraient ces indicateurs dans le périmètre de l'exercice ? Combien de personnes utilisent chaque année des structures socioculturelles ? Combien d'usagers utilisent des structures socioculturelles réhabilitées ou créées ? Combien de personnes pourraient voir améliorer leur éducation et leur sociabilité grâce à l'ouverture de cette structure socioculturelle ? etc. Comme nous l'avons dit plus haut, si ces indicateurs supplémentaires ont pour intérêt de compléter les résultats de la MEC en donnant plus d'informations sur l'utilité du programme, la démarche d'évaluation nécessite des moyens supplémentaires.

A l'issue de cette analyse complémentaire, nous en concluons que les décideurs publics ne peuvent se satisfaire des résultats bruts obtenus par cette méthode pour prendre une décision éclairée. Mais au-delà de ces résultats et de ces réflexions méthodologiques, d'autres facteurs plus complexes peuvent rendre difficile l'utilisation de celle-ci d'un point de vue politique.

### **2.1.2 Les décideurs face à des décisions difficiles et complexes avec la MEC**

Comme indiqué plus haut, même améliorés, les résultats de la MEC pourraient, s'ils étaient appliqués, engendrer des inégalités au niveau local et ce d'un point de vue politique. Quelles sont ces inégalités qui peuvent prendre plusieurs formes ? On peut y associer deux dimensions :

1. l'analyse des deux plans de financement montre que les résultats peuvent renforcer « *les inégalités sociales* » en termes de revenu, de réussite scolaire, d'accès aux loisirs, aux sports et aux biens culturels. Qu'entendons-nous par « *inégalités sociales* » ? Plusieurs définitions émanant de philosophes et sociologues peuvent être données à ce terme.

Nous avons décidé de retenir les définitions contemporaines d'Alain Bihr et de Roland Pfefferkorn (2008)<sup>537</sup> et de Charles-Henry Cuin (1999)<sup>538</sup>. Bihr et Pfefferkorn précisent qu'« *une inégalité sociale est le résultat d'une distribution inégale au sens mathématique de l'expression entre les membres d'une société, des ressources de cette société...* ».

---

<sup>537</sup> Bihr., A et Pfefferkorn., R., (2008), *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte, p. 8, 122 p.

<sup>538</sup> Cuin., C.-H., (1999), « Inégalité sociale », in Akoun, A., et Ansart, P., (Dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert-Le Seuil, p. 281, 587 p.

Cuin ajoute que les inégalités sociales sont « *une distribution non uniforme d'un bien matériel ou symbolique socialement valorisé parmi les membres de la société...* » ;

1. les disparités de traitement entre les deux territoires (Rouen et Évreux) risquent de favoriser « *la concurrence territoriale* ». Qu'entendons-nous par « *concurrence territoriale* » ? Éloi Laurent (2013)<sup>539</sup> propose la définition suivante : « *un second contraire de la justice territoriale prend la forme de la concurrence entre les territoires, par laquelle les territoires se font justice eux-mêmes : on désigne par là l'effet des forces de marché et des décisions publiques qui conduisent à mettre en concurrence fiscale, sociale, économique et environnementale les territoires* ».

Dans les deux cas, les résultats placeraient certains décideurs face à des choix difficiles puisqu'ils « *n'ont pas les mêmes rôles dans les différents niveaux de l'action publique, donc les mêmes responsabilités* »<sup>540</sup>. L'État<sup>541</sup> a un rôle de « maître d'ouvrage » puisqu'il impulse les politiques publiques au niveau local (éducation, emploi, santé, logement, sécurité...). Mais, il a également un rôle de « péréquisiteur » : il doit réduire les écarts de richesse et donc les inégalités entre les différentes collectivités territoriales en répartissant équitablement les dotations financières. Ensuite, le CG<sup>542</sup> et la CAF<sup>543</sup> ont un rôle de « guichet », c'est-à-dire qu'ils attribuent des financements selon des critères standardisés et d'une politique affichée.

Enfin, la commune<sup>544</sup> a un rôle plus déterminant : elle porte la responsabilité de la décision en tant que « maître d'œuvre » des politiques publiques<sup>545</sup>. En effet, ce sont les communes qui mettent en œuvre ces politiques au plus près de la population. On a vu également (cf. chapitre I, p. 74) qu'elles permettent de recenser les besoins et les attentes sociales. Au delà de ce premier niveau de proximité, les communes concourent au financement de ces politiques.

---

<sup>539</sup> Laurent, E., (2013), « Vers l'égalité des territoires : une introduction », [en ligne], in Laurent, E., *Vers l'égalité des territoires : dynamiques, mesures, politiques*, rapport pour le Ministère de l'égalité des territoires et du logement, p. 8, 534 p.

<sup>540</sup> Propos recueilli de l'acteur politique local (I).

<sup>541</sup> Le budget de l'État s'appuie principalement sur la fiscalité et l'emprunt.

<sup>542</sup> Le budget départemental s'appuie principalement des dotations de l'État, de la fiscalité et de l'emprunt.

<sup>543</sup> La CAF a un rôle particulier : ce n'est pas un décideur politique au même titre que les autres financeurs (État, CG et les communes), c'est un établissement public de droit privé. Il finance l'ensemble des régimes et prestations familiales. Il est une composante de la branche famille se trouvant sous la tutelle de l'État. L'État détermine les missions de la branche famille, les prestations qu'elle sert et ses ressources.

<sup>544</sup> Le budget communal s'appuie principalement des dotations de l'État, de la fiscalité et de l'emprunt.

<sup>545</sup> Propos de l'acteur politique local (I).

Dans cette perspective, on peut en déduire que les choix des décideurs n'ont pas la même portée politique. Ils ne prennent donc pas les mêmes risques dans la prise de décision. En effet, « *plus l'électeur se sent éloigné de l'élu, moins le lien entre le citoyen et l'élu sera fort, et plus la légitimité de l'élu dans sa fonction sera contestée* »<sup>546</sup>. Certains décideurs peuvent ainsi courir d'importants risques (par exemple, en cas de réélection) à prendre en compte les résultats de la MEC dans la décision finale. D'autres, au contraire, peuvent saisir l'opportunité de ces résultats pour conforter leurs décisions, voire leurs intérêts politiques. Comment peut-on alors caractériser la décision publique multi-niveaux dans le cadre de nos deux programmes de MJC ? Autrement dit, comment peut-on analyser les comportements politiques au regard des résultats ?

Dans le cadre d'une démarche hypothétique<sup>547</sup>, nous proposons de mettre l'accent sur deux facteurs : celui de la volonté politique (qui résulte de valeurs et de préférences) ; et celui des finances des autorités publiques (qui dépendent des ressources disponibles). David (2004)<sup>548</sup> précise que les sensibilités politiques et les conditions financières peuvent « *avoir des répercussions évidentes* » dans le choix des programmes politiques locaux. Cependant, dans le contexte actuel, la contrainte de financement pèse plus encore sur les choix politiques.

Il s'agit maintenant d'imaginer – dans une analyse dissociée puis croisée – quelles pourraient être, face aux résultats obtenus, les réactions des décideurs « *autour d'une table* ». Dans certaines situations, certains d'entre eux se trouvent face à des choix difficiles voire risqués pour eux-mêmes. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces choix ont des conséquences au moins en partie sur leurs chances de réélection. Dans ce cas, les élus « *ne sont plus bienveillants* » et peuvent agir « *sous la contrainte électorale* » [Dubois et alii, 2006]<sup>549</sup>. Nous pouvons dès lors envisager plusieurs scénarios hypothétiques permettant de comprendre quelles décisions risquent de générer « *des inégalités sociales* » mais aussi « *une concurrence territoriale* ».

---

<sup>546</sup> Puech, J., (2007), *Une démocratie locale émancipée : des élus disponibles, légitimes et respectés*, rapport d'information, Sénat, n° 74, p. 193, 258 p.

<sup>547</sup> Dans cette démarche hypothétique, l'idée n'est pas de donner des solutions mais d'évoquer les potentielles réactions des décideurs face à des choix risqués. De plus, il ne s'agit pas forcément d'imposer d'emblée des hypothèses, mais de donner un cadre dans lequel on peut enclencher un débat sur les conséquences d'utilisation de la MEC dans une gouvernance multi-niveaux.

<sup>548</sup> David Olivier, *Ibid.*, p. 3.

<sup>549</sup> Dubois, E et alii., (2006), « Interactions spatiales et déterminants politiques des choix fiscaux : le cas des départements en France », in *Revue de l'OFCE*, n° 317, p. 4, 33 p.

Dans le cadre de l'analyse dissociée reprenons les deux programmes (MJC) de Rouen et d'Évreux pour rendre compte des « *inégalités sociales* » selon les situations :

- le programme (MJC) de Rouen : dans une seconde hypothèse (**H2**), supposons que les décideurs publics ont la même volonté politique de faire mais les conditions financières ne sont pas réunies pour financer ce programme éducatif. Ils décident alors d'augmenter les impôts. Les seuls décideurs qui peuvent agir sur le système fiscal sont l'État, le CG et la commune. La CAF se distingue par le fait qu'elle est un organisme public de droit privé gérant des fonds publics provenant principalement de l'État. Quelle pourrait être la conséquence de la décision d'augmenter les impôts ?

Cette décision politique est susceptible d'avoir un effet redistributif défavorable sur la répartition des revenus. En effet, au regard de notre enquête, les ménages disposant de faibles revenus – et donc peu enclins à financer le programme – pourraient être pénalisés. Ainsi, on considère que « *si un bien représente une part plus importante dans le budget des ménages pauvres que dans celui des ménages plus riches, une taxe uniforme sur ce bien est jugée régressive. En effet, les ménages les plus pauvres payent plus de taxe en pourcentage de leur consommation totale que les ménages les plus riches* »<sup>550</sup>. Dans ces conditions, cette taxe est inéquitable puisque qu'elle pèsera plus lourd pour les plus pauvres que pour les plus riches. Cette situation permet d'alerter les décideurs publics sur d'éventuelles inégalités de revenus entre les ménages face au financement des dépenses publiques par l'impôt. A partir de là, quelles pourraient être les réactions des décideurs ?

Les décideurs prendront chacun des risques face à l'augmentation des impôts mais ce sont les élus communaux qui en prendront le plus car le niveau de l'impôt influence les comportements électoraux. Si le niveau local est un atout pour être à l'écoute des informations relatives aux ressources des foyers et aux besoins du territoire, il conditionne également les décisions. Il est important de souligner que « *les élus qui sont en rapport direct et suivi avec leurs concitoyens sont les élus municipaux et, en milieu rural les conseillers généraux* »<sup>551</sup>.

---

<sup>550</sup> Bureau, B., (2009), *Analyse des effets redistributifs de différentes politiques de transport*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques et de Finances, Mines ParisTech, p. 16, 153 p.

<sup>551</sup> Puech Jean, *Ibid.*, p. 194.

Dans ce cas de figure, l'augmentation des taxes communales pourrait peser sur leur réélection. Les élus municipaux<sup>552</sup> risquent, en effet, de perdre une partie de leur électorat si la répartition des charges n'est pas bien assise.

- le programme (MJC) d'Evreux : dans une seconde hypothèse (**H2**), supposons que les mauvaises conditions financières dissuadent les décideurs d'agir : ils tiennent compte du fait qu'au regard de l'ACB, il n'est pas intéressant d'investir dans le programme éducatif. Quelles sont dès lors les conséquences de la décision de ne pas financer ce programme éducatif ?

Ces décisions politiques remettent en cause les objectifs des politiques éducatives territorialisées. Il a été vu (cf. chapitre IV, p. 144) que ces politiques visent à lutter contre les « *inégalités sociales* » (échec scolaire, niveau de pauvreté, isolement etc.). Dans cette situation, les enfants et les jeunes issus de milieux défavorisés ne bénéficient pas des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement social et culturel que ceux de milieux plus favorisés. A partir de là, quelles sont les réactions des décideurs ?

Les décideurs prennent tous des risques à refuser le financement de ces mesures éducatives mais ce sont encore les élus communaux qui en prennent le plus. La population des quartiers défavorisés peuvent leur reprocher de ne pas exercer leurs compétences en matière de solidarité et de cohésion sociale... En effet, ce n'est pas parce que le programme est rejeté financièrement par la population qu'il n'est pas utile socialement. Nous avons observé que le niveau de revenu conditionne les choix et rien ne dit que les citoyens peu fortunés soient opposés au programme. On peut donc envisager l'éventualité d'une déception d'une partie de la population faisant peser le doute sur les chances de réélection du décideur public.

---

<sup>552</sup> Nous avons dit plus haut que les différents financeurs n'avaient pas les mêmes responsabilités. Pour compléter les propos de Puech (2007) sur le positionnement du CG face à ce type de décision dans le milieu urbain, nous avons souhaité rencontré deux fonctionnaires territoriaux (un *Directeur général des services* (DGS) d'une commune et un Directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la petite enfance d'une Communauté d'agglomération). Ces deux agents ont pour mission de déposer des dossiers de subvention à l'attention des financeurs évoqués dans notre étude. Il nous a donc semblé important de leur poser la question sur le positionnement du CG et les risques qu'il pouvait encourir face aux différentes hypothèses proposées. Voici leur propos : « à l'unanimité, c'est la commune qui prend plus de risques. Pour les autres collectivités – ici le CG – plus elles sont éloignées, moins elles apportent de l'importance. C'est le niveau de proximité qui veut ça. Le CG finance n'ont pas sur des critères objectifs mais plutôt clientélistes. Seul le maire pourrait faire changer l'avis du CG ».

Que pouvons-nous retenir de cette analyse d'un point de vue politique ? Selon les hypothèses proposées, il est constaté que l'émergence « *des inégalités sociales* » est de nature à avoir des conséquences les plus importantes au niveau local. Marie-Pierre Philippe-Dussine (2013)<sup>553</sup> précise à cet égard que « *les élus de base sont (...) d'autant plus sensibles à une demande particulière des dépenses publiques, qu'ils sont proches des citoyens* ». Quelles que soient les situations, les risques s'y mesurer le plus nettement en termes électoraux. Ainsi, nous observons que l'éloignement amoindrit les risques. Cette observation conduit à souligner que, pour les élus communaux, l'utilisation des résultats d'évaluation contingente les placerait face à des décisions politiques difficiles. Pour autant, dans le cadre de l'analyse croisée des deux plans de financement, l'État peut aussi se trouver confronté dans une situation difficile qui est celle de la mise en concurrence des territoires.

- Faisons ici une troisième hypothèse (**H3**), en deux volets : pour le programme (MJC) d'Évreux, les résultats déficitaires encourageant le retrait de l'État et du CG pour des raisons de rentabilité, la ville d'Évreux souhaitant mettre en œuvre ce programme éducatif sans moyens suffisants. Pour le programme (MJC) de Rouen, les résultats bénéficiaires encourageant l'ensemble des décideurs à financer ces politiques. Ces décisions mettent en cause inévitablement l'équité de traitement entre les territoires rouennais et ébroïcien. L'équité territoriale « *s'apparente à la continuité territoriale de la République, à commencer par celle du service public promise à chaque citoyen(ne) par la Constitution* »<sup>554</sup>. Quelles pourraient être alors les conséquences de ces décisions ?

Ces décisions politiques entraînent des disparités territoriales remettant en cause « *l'égalité républicaine* » devant l'éducation. Si les résultats des deux plans de financement sont pris en compte directement, la ville de Rouen se voit mieux dotée que la ville d'Évreux. A partir de là, quelles pourraient être les réactions des décideurs ?

---

<sup>553</sup> Philippe-Dussine, M.-P., (2013), « Analyse économique des choix publics locaux en matière de développement rural », in *Cahier de recherche*, n° 7, p. 8, 21 p.

<sup>554</sup> Laurent Éloi, *Ibid.*, p. 8.



Les élus ébroïciens pourraient arguer que le désengagement des financeurs aura un impact à la fois sur le cadre de vie d'une partie de la population ébroïcienne – la partie de la population la moins à même de réussir à l'école et d'acquérir le socle des connaissances menant à un emploi qualifié – et sur le financement du programme. Dans ces conditions, les élus ébroïciens peuvent redouter d'avoir « mauvaise presse » auprès de la population et ce pour deux raisons. Premièrement, le niveau de revenu avec la MEC conditionne les choix publics et la population des quartiers défavorisés pourrait alors leur reprocher aux élus de ne pas exercer leurs compétences pour promouvoir la solidarité et la cohésion sociale... ; en second lieu, le manque de financement peut amener les élus à augmenter les impôts communaux pour mettre en œuvre le programme. Ces deux situations pourront, entre autres, avoir des conséquences négatives sur leur chance de réélection. Dans cette perspective, les élus ébroïciens peuvent reprocher aux financeurs de ne pas assurer l'égalité devant la loi de tous les citoyens<sup>555</sup> mais aussi de ne pas « *satisfaire leurs « besoins de dépenses » notamment celles découlant des responsabilités qui leur ont été transférées*<sup>556</sup> »<sup>557</sup>. A la différence du CG et de la CAF, ce reproche place plus particulièrement l'État face à une décision difficile.

En refusant de financer, l'État n'assume pas son rôle de chef d'orchestre de la péréquation. Dans ce cas, l'État ne respecte pas les textes constitutionnels. Il favorise un territoire plus rentable économiquement au détriment d'un autre moins rentable. En se conformant aux résultats obtenus avec la MEC, l'État peut ainsi remettre en cause le principe de la discrimination positive territoriale qui rappelle le consiste à donner plus aux territoires qui en ont le moins. Cette attitude peut engendrer des contestations politiques et sociales. A long terme, ces contestations ont des effets sur les soutiens politiques, voire sur les chances de réélection des décideurs politiques.

Que pouvons-nous retenir de cette analyse dissociée d'un point de vue politique ? Selon l'hypothèse retenue, nous observons que les décideurs qui rencontrent les plus grandes difficultés seraient les élus communaux et l'État.

---

<sup>555</sup> Article 1 de la constitution de la cinquième République Française : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée* ».

<sup>556</sup> Pour rappel, les lois de décentralisation de 1982 ont transféré de nombreuses compétences en particulier l'action sociale au niveau local.

<sup>557</sup> Laurent Éloi, *Ibid.*, p. 425.

Les inégalités de traitement entre les deux territoires ont des conséquences fâcheuses pour la ville d'Évreux. Cette situation place l'État en le mettant en contradiction avec son rôle de garant de l'égalité des citoyens devant la loi. Les risques se mesurent également en termes électoraux. L'État peut encore perdre des soutiens politiques locaux. Tout ceci limite la portée de la MEC en matière d'aide à la prise de décision publique. C'est ici que nous retrouvons le poids des analyses du *Public Choice*, c'est-à-dire que chaque action et décision porte en particulier sur les intérêts des décideurs politiques et des citoyens-électeurs.

Mais, il est important de souligner que nous nous sommes placés dans une optique non pas d'inefficacité de l'action publique mais sur le terrain des inégalités sociales et de la nécessité de pratiquer de la discrimination positive. Pour enrichir et renforcer notre démarche hypothétique, nous avons donc trouvé intéressant d'élargir le débat en questionnant directement des élus communaux (maires) et des agents de l'État<sup>558</sup> sur l'utilité, les risques sociopolitiques et les perspectives de la méthode.

## **2.2 Les réactions institutionnelles face à la MEC**

Pour mesurer l'acceptabilité institutionnelle de la MEC dans le milieu de l'éducation, nous avons choisi de mener une analyse comparative. Cette démarche implique, d'une part, d'identifier les obstacles et les atouts de la méthode dans deux domaines différents et, d'autre part, de repérer des réactions communes.

Pour cela, nous avons choisi de nous appuyer sur l'étude de Faburel et alii (2000)<sup>559</sup> portant sur l'acceptabilité institutionnelle de la MEC dans le milieu des transports. Devant les difficultés d'application de la méthode, nous verrons que les similitudes entre nos deux études sont de nature à valoriser son recours dans la sphère publique.

---

<sup>558</sup> Comme évoqué dans l'introduction générale (cf. p. 14), les agents de l'État appliquent les orientations politiques des hommes et des femmes du gouvernement mis en place.

<sup>559</sup> Faburel, G., et alii., (2000), *Observation de l'acceptabilité institutionnelle et sociale d'une modalité d'expertise appliquée aux transports*, rapport de recherche, Observatoire de l'économie et des institutions locales /PREDIT Évaluation-décision, p. 9, 116 p. *L'étude est appliquée aux « bruits des transports [et] constitue (...) l'une des toutes premières causes de la détérioration de la qualité de vie et d'insatisfaction environnementale (...) Dans cette situation, l'estimation du coût social du bruit des transports pourrait aider à la préservation ou à l'amélioration des environnements sonores liés aux transports donc à l'inflexion des situations d'inégalités constatées ».*

### 2.2.1 L'acceptabilité institutionnelle de la MEC dans le milieu des transports

Commençons par examiner de manière synthétique les résultats des entretiens exploratoires de Faburel et alii. Les acteurs concernés par leur étude sont des élus<sup>560</sup>, des cadres territoriaux, des agents de l'État, des acteurs associatifs et des professionnels du secteur marchand œuvrant dans le champ des politiques environnementales.

Dans le cadre de *pré-interviews*, les auteurs ont envoyé préalablement un article scientifique présentant la MEC pour apprécier le niveau de connaissance des interviewés. Cet article était volontairement difficile d'accès et ce pour deux raisons : mesurer si les termes scientifiques (bien public non-marchand, CAP, valeur monétaire etc.) utilisés pour aborder la méthode étaient accessibles pour chacun des acteurs et repérer « *des comportements de mise à distance* »<sup>561</sup>. Il s'agit « *des rires, protections plus évocatrices, d'un inconfort lié à la méconnaissance de la méthode, que d'une réelle décontraction* »<sup>562</sup>. Ils précisent que « *le niveau de connaissances requises pour comprendre la méthode et ses principes s'est globalement avéré trop élevé* »<sup>563</sup>. Ils rapportent aussi que la sensibilité aux enjeux du sujet et le caractère scientifique de l'étude ont permis « *d'assurer une prise de contact aisée* »<sup>564</sup>.

Concernant *les interviews*, les auteurs ont transmis les résultats de leur étude et ont rédigé *un guide d'entretien destiné aux acteurs*. Celui-ci comporte deux rubriques : la première porte sur « *les enjeux liés au bruit des avions, sens et pratiques de l'évaluation* » ; la deuxième concerne « *la réaction face aux fondements et aux objectifs de la MEC...* ».

Les auteurs ont repéré, préalablement à leur analyse, que la tonalité des propos<sup>565</sup> était différente selon les acteurs : certains ont « *un discours pesé* », mûrement réfléchi, d'autres ont des « *propos militants* », quelques-uns enfin « *une attitude plus détachée et observatrice* ». Il est intéressant de noter qu'un seul interviewé a été réfractaire. Il s'agit d'un élu (ville d'Orly) très critique sur la méthode puisque celle-ci pourrait avoir des effets négatifs quant « *aux retombées financières de l'activité aéroportuaire* »<sup>566</sup> sur sa commune.

---

<sup>560</sup> Les élus interviewés proviennent des communes enquêtées (Orly et Villeneuve-le Roi) lors de la phase d'application méthodologique. Deux élus ont été interviewés.

<sup>561</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 33.

<sup>562</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 33.

<sup>563</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 33.

<sup>564</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 32.

<sup>565</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 33.

<sup>566</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 34.

Toutefois, l'ensemble des interviewés a manifesté « *un intérêt persistant et progressif* »<sup>567</sup> pour la méthode. Pour rendre compte des observations des auteurs, nous évoquerons la scientificité de la méthode et ses effets sur le débat public :

- au niveau de la scientificité de la méthode, les auteurs énoncent plusieurs remarques négatives et positives émanant de l'ensemble des interviewés.
- Du point de vue des remarques négatives, les acteurs méconnaissent pour leur grande majorité les procédés d'évaluation monétaire et demandent à ce qu'ils soient éclaircis par le propos de spécialistes afin de « *construire un jugement fondé* »<sup>568</sup>. Il s'agit d'apport d'informations complémentaires. Pour le SRAE<sup>569</sup>, « *elle mériterait d'être plus longuement détaillée dans ses fondements théoriques* ». En effet, les données empiriques issues de l'application méthodologique restent floues (choix protocolaires d'observation, calculs statistiques etc.). Par exemple, « *l'utilisation de la moyenne etc. ça peut poser éventuellement problème* ». Il faudrait « *avoir un traitement symétrique en fait de ceux qui sont prêts à payer quelque chose etc. et ceux qui ne sont pas prêts* » ADEME<sup>570</sup>.
- Les remarques positives portent sur le fait que la méthode revêt un enjeu stratégique pour les acteurs. C'est dans cette configuration qu'elle est « *une garantie d'appréciation plus qualitative des contextes locaux* »<sup>571</sup>. Les acteurs soulignent que la méthode est intéressante puisqu'elle croise plusieurs dimensions disciplinaires<sup>572</sup> : comportements économiques : « *quelque part une donnée économique peut traiter... Pourquoi, parce qu'on fait entrer l'être humain* » SRAE, représentations politiques : « *réaction face au scénario* », situations sociales : « *on prend en compte le côté sociologique par rapport au bruit en tant que tel* » ADP<sup>573</sup> et qualité de vie : « *c'est une estimation de ce qu'ils perdent* » UFCNA<sup>574</sup>.

---

<sup>567</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 35.

<sup>568</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 37.

<sup>569</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 37. Ministère de l'environnement – SRAE.

<sup>570</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 37. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

<sup>571</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 38.

<sup>572</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid.*, p. 38.

<sup>573</sup> Aéroport de Paris (ADP).

<sup>574</sup> Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA).

De plus, les acteurs trouvent qu'« *hypothéquer la quantification nécessaire à l'intervention politique sur des territoires à géométrie variable* »<sup>575</sup> est une piste pertinente. Le CAP est, en effet, « *un mode d'élicitation* »<sup>576</sup> séduisant et un indicateur parlant. En effet, « *il vaut mieux avoir un prix que pas du tout (...) Bon, que ceci étant, il faut que le prix ait quand même un minimum de crédibilité* » IFEN<sup>577</sup>.

- quant au débat public, l'ensemble des acteurs pensent qu'elle peut « *constituer un vecteur de sensibilisation collective* »<sup>578</sup>. L'élu de Villeneuve-le-Roi « *adopte véritablement le principe de l'évaluation contingente* »<sup>579</sup>. Pour lui, l'intérêt de la méthode réside « *dans le fait qu'elle est tournée vers le citoyen* »<sup>580</sup>. Si on examine un peu plus loin les témoignages des acteurs, la méthode peut être « *un support de consultation amont, tel aux Pays-Bas* »<sup>581</sup> c'est-à-dire qu'elle peut compléter des « *procédures participati[ves] plus en aval* »<sup>582</sup>.

Les résultats de Faburel et alii (2000) mettent en évidence que, si la méthode suscite des questions de nature théorique et méthodologique, elle peut s'avérer utile au débat public. Certains vont même jusqu'à proposer des préconisations pour que l'ensemble des acteurs puissent s'approprier la méthode. Pour eux, il faut « *militer pour une plus large communication autour du dispositif méthodologique et de ses objectifs* »<sup>583</sup>. En effet, « *c'est une méthode de travail... qui est riche et qui malgré certaines limites n'en reste pas moins une méthode d'appui...* » ADEME<sup>584</sup>. Quelle analyse ressort de nos entretiens ? Nous verrons que les différents propos sont porteurs de remarques hétérogènes, intéressantes, surprenantes voire contradictoires.

---

<sup>575</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 39.

<sup>576</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 39.

<sup>577</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 39. *Institut français de l'environnement (IFEN)*.

<sup>578</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 44.

<sup>579</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 45.

<sup>580</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 45.

<sup>581</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 46.

<sup>582</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 46.

<sup>583</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 38.

<sup>584</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 49.

### **2.2.2 L'acceptabilité institutionnelle de la MEC dans le milieu l'éducation prioritaire**<sup>585</sup>

A la différence de l'étude de Faburel et alii, notre approche visant à mesurer l'acceptabilité institutionnelle de la MEC ne repose ni sur nos résultats scientifiques obtenus dans le domaine de l'éducation prioritaire ni sur les mêmes acteurs interviewés (seuls les élus sont communs à nos deux études). Nous avons retenu uniquement le dispositif d'enquête<sup>586</sup> : procédure et guide d'entretien mis en place afin d'observer et de comparer les mécanismes de légitimation de la MEC. Pour notre recueil d'opinions, plusieurs critères ont été choisis :

- garder le périmètre d'étude de notre enquête initiale, c'est-à-dire urbain, périurbain et rural ;
- interviewer des décideurs publics. Trois maires ont été interviewés : un maire **A** (pour une commune urbaine), un maire **B** (pour une commune périurbaine) et un maire **C** (pour une commune rurale). Ce choix permet de prendre en compte plusieurs avis sur la question. Les trois maires concernés par ces interviews font partie du périmètre de notre enquête initiale. Ils ont été choisis aléatoirement ; interviewer également d'autres acteurs locaux. Deux agents de l'État **D** (un sous-préfet et un secrétaire général) ont été interviewés. Ce choix permet de garantir une appréciation beaucoup plus large sur la perception de la MEC.

Enfin, comme notre enquête initiale a trait au domaine de l'éducation prioritaire, la question de la valeur marchande des dispositifs éducatifs territorialisés est abordée.

#### **2.2.2.1 La procédure des cinq interviews**

Concernant les *pré-interviews*, une fiche explicative<sup>587</sup> et synthétique présentant les fondements et les objectifs de la MEC a été envoyée aux cinq acteurs institutionnels identifiés. Celle-ci leur a été adressée quelques jours avant l'entretien.

---

<sup>585</sup> Si le nombre d'interviews dans notre recueil d'opinions peut paraître trop faible pour en tirer des conclusions sérieuses, nous verrons que cette analyse présente des pistes intéressantes pour faire le lien entre la MEC et la décision publique.

<sup>586</sup> Recueil d'opinions et jugements.

<sup>587</sup> Fiche explicative sur la Méthode d'Evaluation Contingente (avant l'entretien) (cf. annexe 7).

Nous nous sommes appuyés sur une présentation scientifique de la *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement* (DREAL) pour expliquer la méthode. Comme dans l'étude de Faburel et alii (2000), notre document était difficile d'accès. Cette première étape permet de constater si les autorités publiques sont intéressées ou dépassées par ce mode d'évaluation.

Pour ce qui concerne *les interviews*, six questions *du guide d'entretien destiné aux acteurs* rédigé par Faburel et alii ont été retenues. Il s'agit essentiellement des questions qui « visent à émettre un jugement sur [l'] application méthodologique [de la MEC] et sur les modalités théoriques de son éventuelle insertion dans les processus décisionnels ». Les huit questions sont les suivantes : *Comment avez-vous réagi à la première lecture de la MEC ? Quel regard portez-vous sur le « consentement à payer » ? Pour vous, la valeur d'un bien public non-marchand peut-elle être exprimée par un prix ? Diriez-vous qu'elle constitue « une expression démocratique » des références et attentes individuelles ? Quelle est pour vous l'utilité de la MEC ? Quel usage en feriez-vous ? Pourquoi ? Pour vous, quels pourraient être les obstacles à son développement ?*

Pour le besoin de notre analyse, nous avons ajouté cette question : pensez-vous que l'on puisse donner une valeur marchande aux politiques publiques territorialisées (dispositifs éducatifs territorialisés) ? Les questions ont été posées dans l'ordre énoncé ci-dessus au cours d'un entretien semi-directif<sup>588</sup>. Nous allons donc procéder à l'analyse de nos interviews. De nombreuses similitudes sont observées entre les deux études. Elles sont d'autant plus significatives que les deux études sont différentes.

#### **2.2.2.2 L'analyse de contenu : des similitudes aux perspectives**

Pour les *pré-interviews*, notre analyse rejoint celle de Faburel et alii (2000). Le caractère officiel de l'étude – un courrier officiel de l'Université de Rouen – a favorisé la prise de contact.

De même, le niveau de connaissance nécessaire à la bonne compréhension de la méthode s'est avéré trop élevé (« *Je ne comprends pas trop cette méthode (mairie A) ; est-ce que je vais être compétent pour répondre (mairie A) ?* », « *J'ai du mal à comprendre le document (mairie C)* »).

---

<sup>588</sup> Les entretiens ont été enregistrés puis retranscrits. En moyenne, ils ont duré 45 mn.

De plus, on a observé des difficultés à comprendre les termes scientifiques de la méthode (« *Pouvez-vous me définir ce que vous entendez par le terme : bien public non-marchand ? (maire B)* » ; « *On est bien d'accord que ce terme veut dire cela ? (Agents D)* »).

Il est important de souligner qu'un seul acteur (maire A) a lu intégralement le document. Ce constat amène à mieux comprendre les propos cités ci-dessus ainsi que certains comportements de mise à distance dès la prise de contact : le maire (A) est très à l'aise, le maire (B) est un peu désorienté et le maire (C) est parfois agacé. Si les agents de l'État (D) sont à l'aise, on constate qu'ils recherchent souvent notre approbation. Ces comportements peuvent expliquer les différences dans la tonalité des propos : un discours pesé et concentré pour le maire (A), un discours plutôt interrogatif pour le maire (B), un discours détaché pour le maire (C) et un discours pesé pour les agents de l'État (D).

Analysons plus en avant – *via les interviews* – le contenu de ces différentes réactions face à la méthode. Deux idées fortes et contradictoires : résistance et intérêt ; ressortent concernant la perception des acteurs face au CAP et à la valeur (prix) :

- les réactions des acteurs sur le CAP sont les suivantes : pour le maire (A) « *Le CAP est une ouverture nouvelle dans la décision publique mais si le sujet est éloigné de la vie quotidienne des individus, cela peut être difficile d'obtenir une évaluation* » ; le maire (B) : « *Je ne connais pas cette façon de travailler. Dans notre contexte de crise économique, les individus risquent de ne pas accepter de participer financièrement* », le maire (C) : « *Ceux qui ont les moyens peuvent payer* » ; les agents de l'État (D) : « *Le prix c'est le bon endroit, tant que cela reste dans les idées* » ;
- concernant la valeur (prix), les réactions des acteurs sont pour le maire (A) : « *Complicé comme question ! Je peux dire oui de façon péremptoire. Sauf, comment on calcule ce prix ? Il y a des individus qui ne comptent pas, d'autres comptent* » ; le maire (B) : « *Je pense que c'est nécessaire, sinon on reste dans le vague : il faut estimer mais cela reste difficile* » ; le maire (C) : « *La santé n'a pas de prix... Oui, on peut donner un prix à un bien public* » ;



les agents de l'État (D) : « *Les biens publics n'ont pas de prix, on est dans la morale voire dans la conscience collective : est-ce que l'on a tous une conscience éveillée ? Pour autant, c'est intéressant d'avoir une valeur, cela peut être bien de vulgariser cette approche* ».

Si les réponses à la question du CAP ont souvent été confuses pour chacun des acteurs (moments de réflexion), la première idée forte qui se dégage est une certaine résistance au terme du CAP, surtout s'il y est employé dans la sphère publique. Pour autant, si les réponses à la question de la valeur (prix) ont souvent été contradictoires, la deuxième idée forte qui se dégage – ce point rejoint les propos de l'IFEN sur l'importance de disposer d'un prix – c'est que l'évaluation d'un bien public non-marchand par le prix peut être une piste intéressante. En conséquence, on peut penser que les acteurs ne rejettent pas totalement les préférences individuelles. Le prix étant par essence le reflet des préférences individuelles dans la MEC. Dans ce cas, les acteurs considèrent-ils l'expression des préférences individuelles comme un outil démocratique ? :

- les réactions des acteurs sur la prise en compte des préférences individuelles sont les suivantes : pour le maire (A) : « *Le fait de connaître les sentiments des individus est une chose intéressante sauf que l'on est sur des opinions mais pas un vote. La méthode a une légitimité scientifique mais non pas démocratique. Les attentes individuelles ne sont pas en adéquation avec l'intérêt général* » ; le maire (B) : « *J'aurai presque envie de dire oui afin que les individus puissent avoir un regard sur la réalité. Néanmoins, les individus ne sont pas pragmatiques* » ; le maire (C) : « *Oui, je pense. Si les individus ne veulent pas financer le projet, il ne faut pas le faire. Les individus sont égoïstes, ils ne pensent qu'à leur commune* » ; les agents de l'État (D) : « *Oui, le prix c'est l'un des moyens pour vulgariser démocratiquement les préférences individuelles. Le prix parle aux gens. Malheureusement, dans notre société de consommation, le prix est le seul moyen d'avoir une expression démocratique. Mais intrinsèquement, cela ne veut rien dire car un bien commun n'a pas de prix* ».

Si les réponses à cette question n'ont pas été simples, et plus particulièrement pour le maire (C), on voit donc que tout le monde s'accorde à dire que l'expression des préférences individuelles peut constituer un éclairage préalable à la décision publique mais elles ne sont pas garantes de l'intérêt général. Dès lors, les acteurs trouvent-ils pertinent l'usage de la méthode comme démarche d'évaluation ; quels obstacles perçoivent-ils à son développement ? On verra ainsi s'ils adoptent véritablement le principe de l'évaluation contingente :

- concernant l'utilité de la méthode, les réactions des acteurs<sup>589</sup> sont pour le maire (A) : « *La méthode peut aider à la décision publique sans que cela soit l'alpha et l'oméga de la décision publique. C'est un élément d'analyse de plus* » ; le maire (B) : « *Cette méthode peut-être utile pour prendre une décision même si je reste persuadé qu'elle est contestable* » ; les agents de l'État (D) : « *Le coût n'a pas d'impact sur la population mais dès que l'on touche aux impôts, cela parle. Pour autant, la méthode pourra devenir une aide à la décision le jour où on saura évaluer les politiques publiques* ».
- les obstacles à la mise en application de la méthode sont pour le maire (A) : « *Les sondages c'est une photographie à un instant donné (des résultats variables selon les contextes) alors que l'action publique est dans la durée. L'ensemble des acteurs dans l'action publique n'ont pas une culture d'entreprise* » ; le maire (B) : « *Bonne question, dans un premier temps, elle serait acceptée parce que l'on ne la connaît pas bien mais à l'usage cela pourrait poser questions. Si l'usage est négatif, elle sera rejetée* » ; le maire (C) : « *Cette méthode remet en cause le rôle des élus. On peut demander l'avis des personnes mais c'est aux élus de décider* » ; les agents de l'État (D) : « *La conscience de l'intérêt général : on est éveillé ou pas éveillé à l'autre. Les politiques publiques doivent faire éveiller le degré de conscience collective au-delà de l'impôt* ».

---

<sup>589</sup> Le maire (C) a eu beaucoup de difficultés à répondre à la question. Nous avons constaté que plus les questions étaient techniques, plus il était difficile pour lui de répondre. Ce constat rejoint les propos de Faburel et alii (2000), c'est-à-dire que l'appropriation de la méthode est en adéquation avec les habitudes de pensées des acteurs. Ils précisent que les cultures professionnelles des acteurs (formations économique, sociologique et politique) ainsi que les doctrines politiques et les compétences légales des municipalités etc. aident à mieux comprendre les limites et les atouts de la méthode. Ces différentes dispositions professionnelles et politiques démontrent que la compréhension de la méthode selon les acteurs peut s'avérer difficile. Dans ces conditions, ces difficultés peuvent remettre en cause l'utilisation de la MEC.

Si les réponses à la question sur l'utilité de la méthode ont été contradictoires voire confuses, les réponses viennent réitérer les propos recueillis par Faburel et alii (2000) sur l'intérêt d'utiliser la méthode comme un support de consultation en amont. Toutefois, les réponses à la question sur les obstacles minimisent la possibilité de l'utiliser dans la sphère publique. Ce problème vient renforcer la remarque de Faburel et alii<sup>590</sup> sur la persistance d'un flou « *sur l'usage procédural concret de l'évaluation contingente* ». D'autre part, il apparaît que son usage revêt un enjeu politique et social pour les acteurs. Les décisions prises peuvent engendrer des risques portant sur la réélection des décideurs publics. Compte tenu des enjeux évoqués, il est intéressant de leur demander s'il est possible de donner une valeur marchande aux dispositifs éducatifs territorialisés :

- les réactions des acteurs quant à la possibilité de donner un prix aux politiques éducatives territorialisées sont les suivantes : pour le maire (A) : « *On ne sait pas ce que le bien social apporte. Quelle serait la dégradation sociale s'il n'y avait pas les structures sociales et éducatives ? Si on n'avait pas tout ça, la vie serait invivable !* » ; le maire (B) : « *On peut toujours appliquer un prix pour les politiques éducatives territorialisées, mais l'éducation est très importante pour la Nation (c'est l'avenir des générations futures)* » ; le maire (C) : « *Si la Politique de la ville s'arrête, on va faire tout exploser... Oui, on peut donner un prix aux politiques éducatives territorialisées* » ; les agents de l'État (D) : « *Si on ne prend pas en compte les politiques éducatives territorialisées, il y a une chronique de mort annoncée. La République doit éduquer ses enfants* ».

Les réponses à la question de la valeur marchande des dispositifs éducatifs territorialisés montrent que le prix ne serait pas un élément déterminant dans l'aide à la décision publique. On constate que les questions autour de l'éducation prioritaire n'ont pas de frontière institutionnelle établie. En poussant l'analyse, on peut dire que les valeurs politiques fondées sur des valeurs morales (« *l'éducation est très importante pour la Nation ; la République doit éduquer ses enfants* ».) constituent autant, sinon plus, une condition pour juger si une politique publique est utile ou pas que l'expression des préférences individuelles motivant l'action.

---

<sup>590</sup> Faburel Guillaume et alii., *Ibid*, p. 46.

C'est ici qu'est posée par les interlocuteurs la question de la prise en compte par les générations présentes du devenir des générations futures (« *c'est l'avenir des générations futures* »). En effet, la décision, en particulier en économie, repose sur des préférences instantanées. Cette condition est contrariante dans la mesure où elle ne tient pas compte des valeurs des générations futures. Si les décideurs publics partent de l'hypothèse que les générations présentes expriment que les politiques éducatives territorialisées sont inutiles aujourd'hui, rien ne leur dit qu'elles ne seront pas utiles pour les générations futures. Dans ce cas, les générations futures risquent de devenir « débitrices » des générations passées plutôt que « créditrices »<sup>591</sup>. Cela permet d'insister sur les situations d'incertitude dans lesquelles la méthode peut placer les décideurs publics en termes d'expertise et de décision. Que pouvons-nous retenir de cette analyse comparative ?

A l'issue de ces entretiens, nous observons des similitudes entre notre étude et celle de Faburel et alii (2000). De nouveau, l'utilisation de la MEC semble présenter des inconvénients et des avantages. Les élus communaux et les agents de l'État sondés dans notre étude méconnaissent les procédés d'évaluation monétaire. Pour eux, l'utilisation du prix visant à évaluer un bien public non-marchand ne va pas de soi : « *mais intrinsèquement, cela ne veut rien dire car un bien commun n'a pas de prix* ». En effet, l'éducation est un bien public dont l'utilisation est non-rivale et non-exclusive : « *on est dans la morale voire dans la conscience collective* ». Mais, les acteurs n'excluent pas totalement la méthode dans le processus d'aide à la décision publique. Ils voient en elle un outil complémentaire en amont de la décision publique. Ils trouvent intéressant que le débat démocratique puisse à un moment reposer sur l'expression des préférences individuelles : « *le fait de connaître les sentiments des individus est une chose intéressante* ».

C'est donc entre ces réactions paradoxales que la méthode semble devoir s'insinuer dans la décision publique multi-niveaux. En effet, cette analyse – qui renforce notre approche hypothétique – met en relief le contraste des jugements allant du scepticisme à l'intéressement : « *cette méthode peut être utile pour prendre une décision (c'est un élément d'analyse de plus)* (...) *je reste persuadé qu'elle est contestable* ».

---

<sup>591</sup> Cette phrase sur l'importance de prendre en compte les intérêts des générations futures est extraite du chapitre II p.105.

Si la MEC suscite, en effet, un intérêt certain chez les interlocuteurs des collectivités territoriales et décideurs des politiques publiques, elle souffre d'un déficit de légitimité qui renvoie en définitive au fait que, pour ces derniers, l'intérêt général dont ils sont les garants n'est pas réductible à la somme des intérêts individuels et des désirs ou des souhaits individuels<sup>592</sup>. Dit autrement, faute de méthode, nous n'avons pas tout à fait réussi *la traduction* nécessaire afin que nos interviewés trouvent essentiel le problème soulevé par les chercheurs de la MEC, c'est-à-dire : trouver des indicateurs économiques objectifs susceptibles de fonder *ex ante* une décision dans le domaine des biens-non-marchands.

Dans ce cas, le recours à la théorie de l'acteur réseau<sup>593</sup> de Michel Callon (1986)<sup>594</sup> serait une perspective appropriée pour essayer de légitimer la MEC. Cette théorie propose un nouveau modèle de management pour faire d'une idée une innovation acceptée par tous.

### 2.2.2.3 Légitimation de la MEC grâce au réseau d'acteurs<sup>595</sup>

Il s'agit de *traduire* un réseau d'acteurs en processus d'apprentissages collectifs. Face à la complexité des systèmes marqués par des influences d'ordre social, économique, médiatique et politique, il faut donc s'appuyer sur l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet pour atteindre un but commun. Pour y parvenir, il est nécessaire de passer par un certain nombre d'étapes pour favoriser les relations transversales, non linéaires et de créer un réseau efficace. Dans ce cadre, le modèle tourbillonnaire proposé par Callon formalise des boucles itératives traduisant les buts et intérêts des acteurs.

Chacune des quatre étapes est considérée comme une boucle inachevée si les acteurs n'ont pas trouvé de stratégie d'entente ; « un compromis ».

---

<sup>592</sup> Ce propos rejoint les limites posées par Baslé (1995) (cf. chapitre IV, p. 137). Rappelons que l'auteur met en avant qu'il est difficile d'utiliser une méthode individualiste pour mesurer la valeur économique d'un bien public qui est d'emblée collectif.

<sup>593</sup> *Actor-network Theory* (ANT)<sup>593</sup>. D'autres noms sont donnés à la théorie de l'acteur réseau notamment la sociologie de la traduction ou la sociologie de l'innovation. Les principaux chercheurs ayant élaboré cette théorie sont Michel Callon et Bruno Latour.

<sup>594</sup> Callon, M., (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », in *L'année sociologique*, n° 36, p. 169 à 208.

<sup>595</sup> Cette partie doit beaucoup aux écrits d'Angélique Chassy sur l'évaluation participative : un remède à la crise des services publics. Chassy, A., (2001), « L'évaluation par l'approche participative : un remède à la crise des services publics », in Bance, P., Bernier, L., (dir.), *Crise contemporaine et renouveau de l'action publique : vers l'émergence d'un nouveau mode de régulation*, Bruxelles, Peter Lang, 333 p.

La problématisation – considéré comme *le point de passage obligé* (PPO) – détermine le contexte de l'idée<sup>596</sup>, l'intéressement cherche à séduire les acteurs, l'enrôlement donne un rôle à chaque acteur. Ensuite, la mobilisation des alliés favorise la représentativité où chacun devient un porte-parole. La négociation valide les résultats obtenus : l'idée est devenue un produit accepté par tous.

Cet aboutissement sous-entend que chaque acteur a pu s'exprimer librement, débattre, participer (exercer son droit à la controverse sans qu'il n'y ait de point de vue privilégié...) mais également que le langage utilisé a été compris par tous. Ce processus général est ainsi appelé par Callon (1986): *la traduction*. L'expérience décrite par Callon dans la baie de Saint-Brieuc permet de visualiser ce processus de traduction. Il montre la nécessité de créer un réseau stable et hétérogène pour faire d'une idée, une innovation.

Cette idée était de protéger les coquilles et d'augmenter leur nombre – par un nouveau procédé technique : la fixation des naissains de coquilles sur des collecteurs. Callon explique que la domestication de la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) par ce nouveau procédé ne pouvait se réaliser par la présence seule des chercheurs du *Centre national d'exploitation des océans* (ONEXO). Ils devaient, grâce à la qualité d'un chef d'orchestre, convaincre tous les acteurs (coquilles Saint-Jacques, marins-pêcheurs, collègues scientifiques) qui intervenaient dans le champ et les amener à adhérer à cette nouvelle idée. Mais cela n'a pas été facile puisque la domestication concernait aussi les marins-pêcheurs. Pour cela, le réseau devait être coordonné, concerté, convaincant et devait reposer sur des bases solides (ce qui lui confère une dimension sociale).

Voici en quelques mots le déroulement de *la traduction* : dans le cadre de *la problématisation*, les chercheurs ont cherché à identifier les acteurs qui pouvaient constituer le réseau et à définir leurs attentes. Ils en ont déduit que les attentes des marins-pêcheurs (préserver leur intérêt économique à long terme) ne sont ni celles des scientifiques (viser le progrès de la connaissance), ni celles des coquilles Saint-Jacques (viser la prolifération).

---

<sup>596</sup> François Aballéa (2002) précise que problématiser, c'est essayer de faire prendre conscience aux acteurs, aux intérêts divergents que ce que le chef de projet propose, et qui est continuellement modifiable, est bien un moyen de résoudre les problèmes des individus ou groupes partis prenant au projet : faire en sorte que le problème des uns soit aussi celui des autres pour que chacun soit convaincu que le projet va résoudre son propre problème, ce qui suppose qu'il soit « traduit » dans les préoccupations propre à chacun.

De manière sous-jacente, cette connaissance du réseau permet aux chercheurs de mieux connaître les intérêts de chaque acteur pour les amener à adhérer à ce nouveau procédé : la fixation des coquilles Saint-Jacques. Ensuite, dans l'étape de *l'intéressement*, les chercheurs ont pour objectif de créer des points d'accrochage entre le nouveau procédé et les intérêts des acteurs. Les chercheurs « *multiplient les rencontres, les débats pour expliquer [aux acteurs] les raisons de l'extinction des coquilles* »<sup>597</sup> et l'intérêt du procédé. Ils cherchent également à lier les acteurs entre eux (les couper des influences) pour sceller des alliances autour du procédé.

A partir de là, les chercheurs ont attribué un rôle (*l'enrôlement*) aux acteurs, ce qu'ils ont accepté (« *les coquilles Saint-Jacques qui se fixent à l'état larvaire ; les marins-pêcheurs qui sont persuadés que les collecteurs les aideront à repeupler la baie ; les collègues qui croient en la fixation* »<sup>598</sup>) où est décrit l'ensemble des négociations multilatérales, des coups de force ou de ruses. A ce niveau, les chercheurs ont négocié plus durement avec les coquilles Saint-Jacques : « *les coquilles supportent très mal toute manipulation* »<sup>599</sup>. Enfin, la dernière étape doit mobiliser les alliés grâce à la représentativité des acteurs enrôlés qui sont devenus *des porte-paroles* : les quelques larves fixées sur les collecteurs parlent au nom des autres coquilles ; les quelques marins-pêcheurs enthousiastes parlent au nom de leurs collègues ; les collègues scientifiques confortent les travaux des trois chercheurs. Ainsi, l'aboutissement a donné lieu à l'émergence d'un groupe ayant une communauté d'intérêt : « *le Pecten maximus se fixe* » et « *les marins pêcheurs veulent repeupler la baie* »<sup>600</sup>.

Une analyse semblable pourrait alors être menée pour essayer de légitimer la MEC. En effet, nous avons remarqué que nos interviewés, plus précisément les élus locaux, n'ont pas été totalement *intéressés*, c'est-à-dire concentrés sans être distraits par d'autres préoccupations légitimes, sur l'application de la méthode. Ce qui fait que nous n'avons pas réussi – mais avons-nous essayé ? – de les *enrôler*, c'est-à-dire de leur donner un rôle essentiel dans la réussite du projet, c'est-à-dire dans la mise en œuvre de la méthode, qui les aurait arrimés. Par conséquent, ils n'ont pas pu devenir nos alliés et encore moins nos porte-paroles.

---

<sup>597</sup> Callon Michel, *Ibid.*, p. 188.

<sup>598</sup> Callon Michel, *Ibid.*, p. 193.

<sup>599</sup> Callon Michel, *Ibid.*, p. 190.

<sup>600</sup> Callon Michel, *Ibid.*, p. 197.

## CONCLUSION

### LES LECONS PARADOXALES DE LA MEC

Le matériau empirique produit – l'exercice hypothétique ACB et les interviews des décideurs publics – a permis de consolider les mécanismes de légitimation de la méthode dans un nouveau champ des politiques publiques. La démarche de la MEC a-t-elle un avenir institutionnel dans l'évaluation des politiques sociales ? Tout comme dans son champ de prédilection, nous avons observé que la MEC occupe une place particulière, contestable mais aussi paradoxale.

Chargée d'évaluer les politiques publiques à partir de valeurs monétaires, elle implique une nouvelle approche dans l'évaluation, c'est-à-dire la prise en compte des préférences individuelles pour juger de l'utilité – ou non – d'une politique. Démocratiquement, la méthode paraît juste puisque les individus décident directement de l'utilisation de leur argent et les préférences de la majorité sont retranscrites dans la décision publique. Les deux ACB réalisées pour la construction d'une MJC ont évalué l'utilité de ces deux programmes. Les décideurs publics peuvent ainsi juger des effets (bénéfice ou déficit) d'une politique, par exemple : « Les politiques autour de l'éducation prioritaire se justifient, j'ai répondu à une attente populaire ». Mais, en matière de responsabilité politique multi-niveaux, les résultats obtenus sont confrontés aux conditions insuffisantes de la méthode. Le manque de comparaison avec des situations analogues et l'incertitude du CAP peuvent conduire les décideurs publics à prendre des décisions non rationnelles. Qui plus est, la mise en œuvre hypothétique de scénarios témoigne que la méthode est contestable politiquement. La recherche d'équité sociale et territoriale peut conduire à amender son principe. Pour autant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les différents acteurs rencontrés ne rejettent pas totalement la méthode. Mais en l'état, cette appropriation institutionnelle reste fragile. Etant donné que les différents acteurs « manifestent un intérêt pour la méthode »<sup>601</sup>, il convient donc d'éclairer l'ensemble des discours exprimés. Selon nous, les temps de concertation mais surtout de négociation pourraient aider à lever les ambiguïtés voire à faire évoluer les attitudes sur l'utilisation de la MEC dans la sphère publique.

---

<sup>601</sup> Faburel Guillaume, *Ibid.*, p. 77.



## CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES<sup>602</sup>

# LA MEC ET LA DÉCISION PUBLIQUE : UNE VALEUR MONÉTAIRE CONTESTABLE MAIS UTILE AU DÉBAT PUBLIC MULTI-NIVEAUX

---

«*Contingent valuation: is some number better than no number*» [Diamond et Hausman, 1994]<sup>603</sup>.

«*Pour s'insérer dans des procédures décisionnelles en évolution, un dispositif d'évaluation doit être légitime* » [Faburel, 2002]<sup>604</sup>.

Au terme de notre étude, nous pouvons dresser une synthèse des analyses conduites et des conclusions réunies. La recherche que nous avons entreprise a mis en évidence la nécessité pour des décideurs publics, placés dans un contexte de décision multi-niveaux, de recourir au calcul économique *ex ante* pour rationaliser les dépenses publiques. Dans cette perspective, nous avons proposé d'utiliser la MEC pour mesurer l'utilité d'une politique publique. Ainsi, les préférences individuelles ont été placées au centre de la décision pour évaluer monétairement les coûts et les avantages d'une politique publique.

Nous avons souligné, dès l'introduction, que l'application de la méthode était soumise à certaines conditions, en particulier de tenir compte d'un certain nombre de recommandations méthodologiques, afin d'apporter des informations crédibles aux décideurs. Ce point a été souvent la cible de critiques dans les études environnementales, essentiellement pour le caractère hypothétique de la méthode. Nous avons également souligné que la méthode suscitait des réserves scientifiques et politiques à ne pas sous-estimer. Il semble en effet délicat de donner une valeur monétaire à un bien public sur la base de mesures subjectives pour trois raisons : le statut collectif du bien, l'opinion versatile des individus et la non-prise en compte des besoins des générations futures.

---

<sup>602</sup> Dans cette conclusion, nous nous sommes permis de reprendre des phrases clés de notre recherche.

<sup>603</sup> Diamond Peter A., et Hausman Jerry. A, *Ibid.*, p. 45.

<sup>604</sup> Faburel Guillaume, *Ibid.*, p. 28.

Conclusion générale – La MEC et la décision publique : une valeur monétaire contestable mais utile au débat public multi-niveaux

Par conséquent, notre question de recherche était la suivante : la MEC peut-elle, dans le champ des politiques éducatives territorialisées, donner une expression fiable de l'utilité des citoyens à partir de laquelle aider la décision publique multi-niveaux ? Cette question a été clarifiée dans les axes de travail retenus c'est-à-dire l'analyse comparative, l'exercice hypothétique et la démarche participative.

### ***La méthodologie de recherche : quels ont été les apports de la recherche ?***

Notre recherche a apporté des éléments intéressants sur le plan méthodologique mais également sur le plan pratique ou politique. Ces apports ont permis de mener une analyse critique sur les fondements théoriques et éthiques de la méthode. Ils ont montré que la MEC fournit une valeur monétaire contestable dans la décision publique multi-niveaux mais utile au débat public. Il n'existe pas de vraie valeur unique pour prendre une décision objective. Mais, pour autant, les décideurs publics n'ont pas jugé nécessaire de rejeter totalement la méthode : « *La méthode peut aider à la décision publique sans que cela soit l'alpha et l'oméga de la décision publique* ». Notre recherche a contribué également à un enrichissement croisé de l'utilisation de la MEC entre plusieurs champs des politiques publiques. Elle a permis de mettre au jour que les résultats observés dans le domaine des politiques éducatives territorialisées sont communément observés dans les études environnementales (enquête de terrain et discours politiques et institutionnels). Quels ont donc été les points déterminants pour arriver à cette conclusion finale ?

### ***Les apports de la recherche sur le plan méthodologique pour mesurer la fiabilité de la MEC dans le nouveau champ d'expérimentation des biens publics éducatifs.***

Sur le plan méthodologique, nous avons tout d'abord présenté la mise en œuvre de la méthode en suivant les recommandations du Panel de NOAA. Nous avons privilégié pour l'expression des préférences le CAP plutôt que le CAR ainsi que la question fermée au lieu de la question ouverte. Nous avons également pris soin d'élaborer un scénario hypothétique – l'étape la plus importante – le plus clair et le plus détaillé possible afin que les personnes sondées comprennent le problème posé. Notre travail a consisté à donner une valeur marchande « fictive » aux dispositifs éducatifs territorialisés. Nous avons soumis aux citoyens-consommateurs, plus particulièrement aux ménages de six communes diverses, un questionnaire comprenant une série de questions et de pratiques éducatives liées au bien public.

Conclusion générale – La MEC et la décision publique : une valeur monétaire contestable mais utile au débat public multi-niveaux

Afin de permettre aux personnes interrogées d'exprimer une valeur monétaire, un scénario hypothétique et une carte de paiement ont été proposés. Le scénario a porté sur la mise en œuvre d'un futur programme éducatif (une MJC) à trois niveaux géographiques distincts.

Nous avons fait l'hypothèse que les individus – dans les conditions méthodologiques retenues – peuvent se comporter comme des consommateurs face au bien public éducatif (cf. introduction, p. 24), ce qui permet aux décideurs publics de disposer d'une valeur monétaire fiable pour prendre une décision. Par une analyse comparative entre deux modes d'enquête différents et sur la base d'un même questionnaire, nous avons analysé, d'une part, la fiabilité des CAP donnés et, d'autre part, l'influence de variables (géographiques, socio-économiques et sensibilité au bien) sur le CAP. A l'issue de cette analyse, un certain nombre de conclusions fortes se sont dégagées.

Les similitudes entre les deux modes d'enquête se sont avérées, en effet, moins grandes que les différences. La principale similitude se situe au niveau de la compréhension du questionnaire. Les différences portent principalement sur la collecte des données et l'administration du questionnaire. Elles mettent en évidence l'importance du rôle de l'enquêteur dans l'enquête téléphonique et le faible taux de réponse de l'enquête « auto-administrée ». Ces constats ont permis de démontrer que les CAP sont sensibles au mode d'enquête et au contexte.

En poussant plus loin les recherches, ces résultats ont été confirmés par l'analyse économétrique. Celle-ci a confirmé l'influence du mode d'enquête sur le CAP mais, surtout, les différences observées dans le déroulement des deux enquêtes et dans les préférences déclarées. Cela a permis de mettre en exergue le « poids de l'enquêteur » dans l'enquête téléphonique ainsi que l'existence d'un biais d'ancrage et ce quel que soit le mode d'enquête. Ce phénomène d'ancrage – qui correspond à l'offre de départ sur la carte de paiement – a donc remis en cause les valeurs monétaires exprimées. A ce stade plus avancé de la recherche, nous en avons deux conclusions. D'une part, les individus ont des difficultés pour donner « un prix fictif » à un bien public non-marchand (par manque d'information) et donc à se comporter comme des consommateurs dans une situation hypothétique. D'autre part, la méthode souffre de biais remettant en cause son utilisation dans l'aide à la décision publique.

Conclusion générale – La MEC et la décision publique : une valeur monétaire contestable mais utile au débat public multi-niveaux

Mais, par delà ces observations, d'autres variables (revenu bas et sensibilité aux activités socioculturelles) ont une influence déterminante sur le CAP et jouent un rôle de premier plan dans l'exercice de monétarisation. Elles permettent de mieux cerner les comportements des citoyens-consommateurs face au bien éducatif : plus le bien est éloigné géographiquement du citoyen-consommateur, moins il est important ; plus le citoyen-consommateur est sensible au bien, plus il est disposé à contribuer financièrement ; plus le niveau de revenu est bas, moins le citoyen-consommateur est enclin à payer. Dans ces conditions, nous nous sommes posé cette question : ce qui vient d'être mesuré aujourd'hui, sera-t-il encore valable demain ?

Si la méthode est « *prisonnière de la variable prix* »<sup>605</sup>, c'est-à-dire fournir obligatoirement un prix, le prix peut quant à lui être prisonnier des opinions versatiles des citoyens-consommateurs sous l'influence des facteurs socio-économiques. En conclusion, ces remarques réfutent notre deuxième hypothèse (cf. chapitre V, p. 225), qui est que les décideurs publics ne disposent pas d'une « vraie » valeur unique et stable soit pour évaluer les politiques publiques soit pour décider d'agir.

Bien que ces résultats aient répondu d'un point de vue méthodologique à notre question sur la fiabilité de la méthode pour aider à la décision publique, notre recherche a comporté quelques limites. Nous avons souligné que l'application de la méthode est très complexe puisque la fixation d'un prix requière certaines précautions dans l'élaboration du scénario hypothétique, la collecte, l'analyse et l'interprétation des données. On peut ici critiquer la lourdeur de la mise en œuvre de la méthode. Il convient également de tenir compte des limites méthodologiques (cf. chapitre V, p. 229).

Tout d'abord, l'enquête contingente n'a été conduite qu'une fois. Les CAP obtenus représentent les bénéfices que retire la population à un moment donné. Pour y remédier, certains praticiens recommandent de reconduire l'enquête pour apporter plus de précisions mais surtout pour conforter les résultats. Il serait intéressant de compléter ces résultats en menant la même enquête sur une deuxième période. Cette démarche permettrait ainsi de vérifier la fidélité des CAP dans le temps. Du côté de la relation enquêteur-enquêté, celle-ci permettrait également de mieux mesurer les effets de la désirabilité sociale sur les réponses.

---

<sup>605</sup> Maresca Bruno et alii., *Ibid.*, p. 31.

Conclusion générale – La MEC et la décision publique : une valeur monétaire contestable mais utile au débat public multi-niveaux

Notre étude s'est concentrée par la suite – dans la perspective d'un remaniement du protocole d'enquête – sur la précision de l'échantillonnage et sur la connaissance des représentations sociales. Nous recommandons l'élargissement de l'échantillon et l'élaboration collective du questionnaire lors de la phase de la pré-enquête. Une telle redéfinition de l'enquête comporte à nos yeux un double avantage : rendre plus robuste les paramètres économétriques de l'échantillon mais également d'apporter des informations plus précises sur la manière dont les citoyens-consommateurs élaborent leur choix. D'autres solutions plus ambitieuses ont par ailleurs été proposées pour compléter les résultats quantitatifs : l'élaboration d'un échantillon pertinent et la menée d'entretiens semi-directifs. Mais, ce n'est pas ce qui est traditionnellement pratiqué dans le cadre de la MEC. Nous pensons que ces pistes seraient plus efficaces pour deux raisons : la première est que l'on peut faire une investigation sur un échantillon plus restreint mais surtout elle permet de dire ce que les individus ont tel rapport au type de bien public selon leur position sociale ; la deuxième est que l'entretien semi-directif n'enferme pas le discours de l'enquêté(e). Il permet de recueillir des informations plus approfondies.

Notre recherche présente également d'autres apports concernant la validité méthodologique de la MEC. Ainsi dans le champ qui est le nôtre, nous avons jugé pertinent de nous interroger sur les conditions d'acceptabilité de la méthode d'un point de vue cognitif mais aussi politique. Pour bien comprendre de quoi il s'agit ici, nous avons cherché à savoir si les décideurs publics disposaient d'assez d'information pour prendre une décision et si la méthode était compréhensible, fiable et acceptable politiquement pour eux. Certes, si l'utilisation de la méthode a donné lieu à des choix politiques risqués, les décideurs interviewés ne l'ont pas rejeté totalement. Nous avons alors été conduits à ne pas réfuter notre troisième hypothèse (cf. chapitre VI, p. 274), c'est-à-dire que la MEC peut être pertinente politiquement du point de vue des décideurs dans la décision publique multi-niveaux.

***Les apports de la recherche sur le plan pratique ou politique : un exercice hypothétique et une démarche participative pour renforcer l'analyse sur la fiabilité de la MEC.***

L'étude de deux plans de financement hypothétiques pour la construction d'une MJC dans deux villes (Rouen et Evreux) a permis de vérifier si la méthode a été suffisamment précise et cohérente.

Conclusion générale – La MEC et la décision publique : une valeur monétaire contestable mais utile au débat public multi-niveaux

Il a été alors possible de tirer des résultats complémentaires qui ont montré qu'il était possible pour les décideurs publics de disposer, par l'expérimentation, d'éléments chiffrés permettant de décider sur l'amélioration ou non de l'éducation prioritaire.

Mais à y regarder de plus près, les résultats fournis par la méthode ne donnaient pas aux décideurs publiques les connaissances suffisantes pour prendre une décision objective (eu égard au cadre procédural). Strictement appliquée, l'optimisation économique de la MEC procède d'une conception mécanique des politiques publiques. A partir de là, l'analyse que nous avons conduite avec un décideur public incite alors à approfondir les résultats en privilégiant le « benchmarking territorial » mais également à les compléter par d'autres indicateurs socio-économiques chiffrables et agrégeables pour améliorer la performance de la procédure. Une attention exclusive portée aux chiffres, aux coûts et aux résultats peut en effet engendrer des inégalités sociales et territoriales.

Avec l'évaluation contingente, les communes et l'État pourraient être confrontés à des risques sociaux et électoraux. Ce faisant, les différents entretiens menés en direction des décideurs (maires et agents de l'État) ont mis au jour un double paradoxe. D'une part, si les décideurs conçoivent que l'on peut toujours appliquer un prix aux politiques éducatives, ils ne conçoivent pas de ne plus les financer. En effet, ce qui est décidé par les générations présentes peut mettre en péril les besoins éducatifs des générations futures. D'autre part, si les décideurs rencontrés soulignent l'existence de biais méthodologiques inhérents à la méthode ainsi que des problèmes de compréhension, ils reconnaissent qu'elle peut être un outil démocratique et complémentaire dans la décision publique. Si ces propos minimisent les réserves exprimées, ils invitent surtout à approfondir les discussions sur la place que peut avoir la MEC (qui conserverait son intérêt propre) dans l'évaluation des politiques publiques pour gagner en légitimité.

Nous avons constaté que les difficultés d'application de la méthode dépendent de comportements différents alliant scepticisme et intérêt. A partir de là, il s'agit de faire évoluer les comportements en analysant – dans des temps de concertation et de négociation – l'intérêt de la méthode pour enrichir l'image de la réalité sociale.

Conclusion générale – La MEC et la décision publique : une valeur monétaire contestable mais utile au débat public multi-niveaux

Comme largement évoqué par Faburel et alii. (2000)<sup>606</sup> « *seuls la discussion incrémentale et l'apprentissage collectif grâce aux espaces de concertation ainsi créés pourraient (...) œuvrer au nécessaire compromis sur l'utilisation de la méthode* ». Dans cette perspective, nous proposons, dans le cadre d'un futur travail de recherche, d'appliquer deux théories complémentaires pour asseoir la démarche de la MEC dans le cadre de la gouvernance multi-niveaux :

1. la première est l'application de la théorie de l'acteur réseau de Callon (1986) comme étant une tentative de légitimation de la MEC. Il serait en effet intéressant d'adopter la position des chercheurs d'ONEXO (cf. chapitre VI, p. 275) afin d'introduire – ou d'expérimenter – une innovation : la MEC dans la gestion des politiques publiques. Nous pensons que c'est dans l'action, dans les interactions entre parties prenantes (les acteurs : État, collectivités territoriales, citoyens ainsi que les chercheurs (économistes et sociologues)) que « *l'évaluation contingente [verra] sa fonction procédurale délimitée (...)* »<sup>607</sup>.

Le point de départ de cette nouvelle recherche pourrait être l'organisation d'une conférence (« *l'évaluation contingente dans la gestion des politiques publiques* ») réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la méthode. Lors de ce rendez-vous « scientifique », les acteurs auraient pour mission d'examiner ensemble la possibilité de maîtriser la méthode afin de l'appliquer dans la décision publique ; par conséquent, ils pourraient discuter des expériences déjà menées, des controverses persistantes mais également des apports méthodologiques présentées dans notre recherche. On peut donc attendre de cette approche une nouvelle lecture rendant le contenu de la méthode plus compréhensible et contrôlé, c'est-à-dire « *élucidation de jugements, administration de la preuve de la recevabilité* »<sup>608</sup>.

---

<sup>606</sup> Faburel Guillaume, *Ibid.*, p. 96.

<sup>607</sup> Faburel Guillaume, *Ibid.*, p. 96.

<sup>608</sup> Faburel Guillaume, *Ibid.*, p. 96.

Pour autant, si la méthode devient acceptable et ce d'un point de vue technique et cognitif, il peut être prématuré de trancher définitivement sur la portée véritable constituée par cette innovation<sup>609</sup>. En effet, il a été observé que la question de l'acceptabilité de la méthode se trouve également au centre des décisions politiques. Nous avons décrit, à plusieurs reprises et avec quelques preuves définitives à l'appui, que les décideurs publics encourraient prendre des risques politiques à prendre des décisions sur la base de la méthode. Ceci peut alors expliquer que les décideurs ont des réticences vis-à-vis de celle-ci. Tant que ces réticences politiques perdureront, il sera difficile de l'appliquer concrètement ;

2. la deuxième proposition est l'application de la théorie des jeux de John Von Neumann et d'Oskar Morgenstern (1944)<sup>610</sup> qui permettra sans doute d'ajouter une dimension supplémentaire pour légitimer la méthode du point de vue de la décision politique. Cette théorie<sup>611</sup> étudie des situations (appelées « jeux ») où des individus (appelés « joueurs ») prennent des décisions, chacun étant conscient que le résultat de son propre choix dépend de celui des autres. Plus concrètement, elle se divise en deux branches : la branche des jeux non-coopératifs et celle des jeux coopératifs. Un jeu est dit non-coopératif<sup>612</sup> lorsque les joueurs ne communiquent pas entre eux et agissent selon le principe de la rationalité individuelle, c'est-à-dire que chacun cherche à maximiser ses gains individuels. Inversement, un jeu coopératif s'intéresse aux avantages (maximiser les gains) que peuvent tirer les joueurs, avant que le jeu débute, pour mettre en œuvre diverses stratégies de coopération et de négociation. Le but ultime est le partage des gains entre joueurs.

---

<sup>609</sup> Cette phrase est extraite des écrits de Jean-Claude Karsenty et alii (1999). Karsenty, J.-C., et alii., (1999), « Les cahiers de la sécurité intérieure : Risque et démocratie », in *Cahiers de la sécurité – INHESJ*, n° 38, p. 6, 275 p.

<sup>610</sup> Von Neumann, J., Morgenstern, O., (1944), *The Theory of Games and Economic Behavior*, Princeton University Press, p. 1, 776 p.

- « *this theory games of strategy is the proper instrument with which to develop a theory of economic behavior* » / « *ce jeu de la théorie de la stratégie est l'instrument approprié avec lequel développer une théorie du comportement économique* ».

<sup>611</sup> Cette définition est communément employée pour décrire cette théorie.

<sup>612</sup> On doit beaucoup à John Forbes Nash le développement théorique des jeux non-coopératifs. Il soutient sa thèse « *Non-cooperative Game* » en 1950 aux États-Unis.



Nous en arrivons ainsi à souligner un point important étudié au chapitre I (cf. p. 72). Nous avons mis en évidence que la MEC, qui repose sur une ACB, peut fournir un cadre structuré dont la raison d'être de la concertation est la recherche de l'optimum, c'est-à-dire évaluer l'efficacité des politiques communes mises en œuvre ; mais également, qu'elle peut susciter des attitudes coopératives pour co-construire le processus de décision publique. A première vue, nous sommes très loin de ce que nous avons avancé. Nous formulons à ce propos la remarque suivante.

Dans l'hypothèse où la méthode serait réellement appliquée, nous avons répondu à cette question : quelles pourraient être, face aux résultats obtenus à partir de la MEC, les réactions des décideurs ? Les observations hypothétiques (cf. chapitre VI, p. 257) ont démontré que les différents décideurs adoptaient des comportements non-coopératifs. Selon le niveau de risque encouru, la meilleure stratégie pour certains décideurs était en effet de refuser les résultats obtenus, pour d'autres de les accepter. Autrement dit, chacun cherchait à prendre la meilleure décision pour lui-même. Mais, on voit bien que la non-coopération dans la prise de décision finale est susceptible d'aboutir à des choix non-optimaux ce qui ne facilite pas l'utilisation de la méthode. Cette situation de blocage ou de conflit conduit à s'intéresser de très près aux jeux coopératifs pour rendre définitivement acceptable la méthode.

Les jeux coopératifs ont pour intérêt d'atteindre un objectif commun. Rappelons que, pour les décideurs publics, le point de départ de la concertation – l'objectif commun – est la réduction des dépenses publiques. Nous pensons que celui-ci sera atteint à condition que les décideurs coopèrent, négocient et respectent leur engagement de départ. La coalition a pour mission de sceller des alliances et de rapprocher des intérêts individuels. Dans ce cas, chacun peut trouver un gain « optimal » dans la coopération.

Jean-François Dortier (2013)<sup>613</sup> précise dans ce sens que « *les entreprises [ont intérêt de s’allier] pour protéger leur marché [et] en matière de stratégie politique [les partis ont également intérêt à] se regrouper pour gagner des élections* ». Dans notre cas, les décideurs publics ont tout intérêt à s’entendre pour contrôler plus efficacement les dépenses publiques. Mais quel que soient les situations, cette coopération doit être durable, stable et la plus profitable aux différents décideurs.

Nous considérons que le recours à la théorie des jeux répétés est une piste intéressante pour garantir un mécanisme de coopération efficace. En effet, lorsque le jeu ne se joue qu’une seule fois, ce que nous avons constaté dans nos observations hypothétiques, des comportements opportunistes émergent. Pour éviter cela, il convient de répéter le jeu en permanence pour consolider la coalition mais aussi donner la possibilité à un décideur de riposter si un autre décideur ne respecte pas les engagements. Notre objectif futur est alors de savoir dans un jeu répété comment se répartit le gain de la coopération pour préserver l’efficacité économique d’une politique publique sur la base de la MEC. La légitimation de celle-ci repose en effet dans la façon d’amener les décideurs publics à se mettre d’accord en amont et en aval de la décision.

---

<sup>613</sup> Dortier, J.-F., (2013), *Dictionnaire des sciences sociales*, Auxerre, Sciences humaines, p. 193, 459 p.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Références

#### *Ouvrages et Revues*

#### A

- Aballéa, F., (2002), « Régulation et intervention sociale », in Les espaces pertinents de la régulation sociale, in *Cellule GRIS*, n° 9, p. 5-13.
- Abric, J.-C., (2003), « La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales », in *Abric, J.-C., Méthodes d'étude des représentations sociales, Eres*, 292 p.
- Adigaw, S., et alii., (2009), « Estimation non-paramétrique de la régression : cas du consentement à payer », in *41<sup>e</sup> Journées de statistique, SFDS, Bordeaux*, 6 p.
- Akaike, H., (1973), « Information theory as an extension of the maximum likelihood principle », in Petrov., B.-N., Csaki., F., Eds., *Second International Symposium on Information Theory*, Budapest, Akademiai Kiado, p. 267-281.
- Amar, A., Berthier, L., (2007), « Le nouveau management public : avantages et limites », in *Gestion et management public*, Vol. 5, 13 p.
- Ami, D., Chanel, O., (2009), « Vers un renouveau encore fragile des méthodes de préférences déclarées », in *Économie et Statistique*, n° 421, p. 47-51.
- Ami, D., Desaignes, B., (2000), « Le traitement des réponses égales à zéro dans l'évaluation contingente », in *Économie & Prévision*, n° 143-144, p. 227-236.
- Andréani, E., (1967), « Le coût d'opportunité », in *Revue Économique*, vol. 8, n° 5, p. 840-858.
- Andréani, E., (1968), « Budget de programme et rationalité de la décision publique », in *Revue Économique*, vol. 19, n° 4, p. 638-673.
- Angel, M., (1995), « Calcul économique et politique environnementale, limites de l'évaluation économique et de l'analyse coût et avantage », rapport de recherche pour le Centre de prospective et de veille scientifique, CERNA, 63 p.
- Aquilino, S.-W., (1994), « Interview mode effects the surveys of drug and alcohol use. A field experiment », in *Public Opinion Quarterly*, vol. 58, n° 2, p. 210-240.

**B**

- Bacache-Beauvallet, M., (2006), *Le rôle de l'État : fondements et réformes*, Paris, Bréal, 128 p.
- Bachir, M., Bussat, V., (2000), *L'entretien en Actes*, in CURRAP, *Les méthodes au concret*, Presses Universitaires de France, 326 p.
- Bailly, J.-P., (1999), *Prospective, débat, décision publique*, rapport de la Commission spéciale au Plan, Conseil économique et social, 177 p.
- Bance, P., (2001), « L'intérêt général dans la crise, vers une « globalisation » de l'intérêt général », in Bance, P., Bernier, L., (dir.), *Crise contemporaine et renouveau de l'action publique : vers l'émergence d'un nouveau mode de régulation*, Bruxelles, Peter Lang, 333 p.
- Baslé, M., Malgrange, P., (2006), « Présentation générale : aide à la décision publique : développements récents », in *Économie & Prévision*, n° 175-176, p. I-IV.
- Baslé, M.-A., (1995), « Problèmes généraux de transposition de la méthode d'évaluation contingente au cas des services collectifs publics et sociaux », in *Politiques et management public*, vol. 13, n° 2, p. 109-127.
- Bateman, I.-J., et alii., (2002), *Economic valuation with stated preferences: A manual*, Cheltenham : Edward Elgar, 458 p.
- Bateman, I.-J., Turner, R.-K., (1993), « *Valuation of the Environment, Methods and Techniques: The contingent Valuation Methods* », in Turner R.-K., Ed., *Sustainable Environmental Economics and Management, Principles and Practice*, London and New York, Belhaven Press, 389 p.
- Baujard, A., (2011), « L'économie du bien-être est morte, vive l'économie du bien-être », in Working Paper, *Centre de recherche en économie et management (CREM)*, 51 p.
- Beck, F., Perreti-Watel, P., (2001), « Les usages de drogues illicites déclarés par les adolescents selon le mode de collecte », in *Population*, 56<sup>e</sup> année, n° 6, p. 963-985.
- Bender, G., (2005), « L'utilité sociale de l'animation socioculturelle : problématiques, enjeux, politique de financement » in *Journée romande de l'animation socioculturelle*, Neuchâtel, avril 2005, p. 2, 7 p.
- Bentham, J., (1782), « Le calcul des plaisirs et des peines », in *Revue de Mauss*, n° 5, 3<sup>e</sup> trimestre, (1989), p. 70-76.
- Bentham, J., (1789), *Introduction aux principes de morale et de législation*, Librairie philosophique, Vrin, J., (2011), 368 p.

## Bibliographie

- Bier, B., (2010), « Des villes éducatrices où l'utopie du « territoire apprenant » », in *Informations sociales*, vol. 5, n° 161, p. 118-124.
- Bihl, A et Pefefferkorn., R., (2008), *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte, 122 p.
- Bishop, R.-C., Heberlein, T.-A., (1979), « Measuring values of extra-market goods: are indirect measures biased? », in *American Journal of Agricultural Economics*, n° 61, p. 926-930.
- Blackman, E., (2010), « Recherche sur les indicateurs économiques de coût-efficacité », rapport réalisé en étroite coopération avec le groupe de travail du coût-efficacité de la Commission Internationale de l'Escaut et les participants des thématiques 1 (hydro-écologie), 2 (sédimentation), 3 (eaux souterraines) et 4 (coût-efficacité) du projet européen ScaldWIN, 25 p.
- Blerald, P.-A., (1991), « Théorie du marché politique et rationalité des politiques publiques, in *Revue française des politiques publiques*, 41<sup>e</sup> année, n°2, p. 235-263.
- Boiteux, M., (1994), *Transports : pour un meilleur choix des investissements*, rapport du Commissariat général du Plan présidé par Marcel Boiteux, Paris, La Documentation française, 132 p.
- Boiteux, M., (2001): *Transports : choix des investissements et coûts des nuisances*, rapport du Commissariat général du Plan présidé par Marcel Boiteux, Paris, La Documentation française, 328 p.
- Bommelaer, O., et alii., (2010), « Des méthodes de monétarisation à compléter mais opérationnelles », in *Revue du Commissariat général au développement durable (CGDD)*, « Donner une valeur à l'environnement : la monétarisation, un exercice délicat mais nécessaire », Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 86 p.
- Bonnieux, F., (1998), « Principes, mise en œuvre et limites de la méthode d'évaluation contingente », in *Revue de l'Institut d'Économie Publique*, n° 1, p. 47-89.
- Bonnieux, F., Desaignes, B., (1998), *Économie et politiques de l'environnement*, Paris, Dalloz, 328 p.
- Bonnieux, F., et alii., (1995), « La Méthode d'évaluation contingente : application à la qualité des eaux littorales, in *Économie & Prévision*, vol. 117-118, p. 89-106.
- Bontems, P., Rotillon, G., (2007), *L'économie de l'environnement*, Paris, La Découverte, collection Repères, 119 p.

## Bibliographie

- Bourdieu, P., (1973), « L'opinion publique n'existe pas », in *Les Temps modernes*, n° 318, p. 1292-1309.
- Bourdieu, P., (1980), « Ce que parler veut dire », in *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, p. 95-112.
- Bourdieu, P., (1980), « Le capital social », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, p. 2-3.
- Bourdieu, P., (1980), *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 475 p.
- Bourdieu, P., (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 949 p.
- Bourdin, J., et alii., (2004), *L'évaluation des politiques publiques en France*, rapport d'information, Sénat, n°392, 416 p.
- Boussard, J.-M., (1996), « A propos de l'évaluation contingente », in *Courier de l'environnement de l'INRA*, n° 29, p. 84-85.
- Boyle, K.-J., (2003), « *Contingent Valuation in Practice* », Chapter 5 in *A Primer on Nonmarket Valuation*, Champ, P.-A., Boyle, K.-J., Brown, T.-C., Eds., Boston, Mass : Kluwer, 576 p.
- Bozzo-Rey, M., Dardenne, E., (2012), *Deux siècles d'utilitarisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 287 p.
- Bozzo-Rey, M., Guillot, A., (2010), « Bentham (1748-1832) » [en ligne], in *Dicopo Dictionnaire de théorie politique*, Bourdeau, V., et Merril, R., (dir.), site Internet : <http://www.dicopo.fr>, consulté le 22 mars 2012.
- Brower, R., Bateman, I.-J., (2005), « Temporal stability and transferability of models of willingness to pay for flood control and Wetland conservation », in *Water resources Research*, vol. 41, n° 3, W03017.1-W03017.6.
- Buchanan, J.-M., (1968), *The demand and supply of Public Goods*, Indianapolis, Liberty fund, (1999), in *Collected Works of James M. Buchanan*, vol. 5, 197 p.
- Buchanan, J.-M., Tullock, G., (1962), *The calculus of Consent. Logical Foundations of Constitutionnal Democracy*, Indianapolis Liberty fund, (2004), 337 p.
- Bureau, B., (2009), *Analyse des effets redistributifs de différentes politiques de transport*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques et de Finances, Mines ParisTech, 153 p.

C

- Callon, M., (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », in *L'année sociologique*, n° 36, p. 169-208.
- Calmette, J.-F., (2008), « La LOLF comme nouvelle approche des politiques publiques », in *CNAF informations*, vol. 6, n° 150, p.22-31.
- Cambon, L., (2006), « Désirabilité sociale et utilité sociale, deux dimensions de la valeur communiquée par les adjectifs de personnalité », in *Revue Internationale de psychologie sociale*, Tome 19, p. 125-151.
- Cameron, T.-A., Huppert, D., (1989), « OLS versus ML estimation of non-market resource Values with payment card interval data », in *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 17, n° 3, p. 230–246.
- Carlin, A., (1994), *EPA Comments on Proposed NOAA/DOI Regulations on Natural Resource Damage Assessment*, Final Report, Office of Policy Analysis, Planning and Evaluation US, Economy and Environment Division, Environmental Protection Agency, Washington, D.C, 122 p.
- Carson, R.-T., alii., (2000), « A Contingent Valuation : A user's Guide », in *Environ-Sci-Technol*, vol. 34, p. 1413-1418.
- Chanel, O., (2010), « La modélisation des préférences des individus pour les biens environnementaux », in *journées « modélisation en environnement »*, Fédération de recherche ECOREV, 22 au 26 février 2010, 43 p.
- Chanel, O., et alii., (2004), « Valorisation économique des effets de la pollution atmosphérique », in *Revue Économique*, vol. 55, p. 65-92.
- Charreaux G., (2002), « A la recherche de nouvelles fondations pour la finance et la gouvernance d'entreprise », in *Revue finance contrôle, stratégie*, vol. 5, n° 3, p. 5-68.
- Charreaux, G., (2007), « L'entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace ? », in *Working Papers, CREGO / LATEC, IAE Dijon*, 29 p.
- Chassy, A., (2001), « L'évaluation par l'approche participative : un remède à la crise des services publics », in Bance, P., Bernier, L., (dir.), *Crise contemporaine et renouveau de l'action publique : vers l'émergence d'un nouveau mode de régulation*, Bruxelles, Peter Lang, 333 p.

## Bibliographie

Ciriacy-Wantrup, S.-V., (1947), « Capital Returns from Soil-Conservation Practices », in *Journal of Farm Economics*, n° 29, p. 1181-1196.

Coase, R.-H., (1937), « The nature of the firm », in *Economica*, New series, vol. 4, n° 16, p. 386-405.

Colon, M., et alii., (2009), « La place de l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques dans les processus de décisions », Agro Engref Paris Tech, 68 p.

Colson, F., Stenher-Letheux, A., (1995), *Évaluation monétaire des avantages environnementaux de l'agriculture : une analyse coût-bénéfice appliquée à la gestion des espaces et des paysages agricoles dans le cadre de la nouvelle PAC*, rapport d'étude réalisé dans le cadre d'une convention avec le Commissariat général du Plan et la Direction de la Prévision du Ministère de l'économie, Paris, La Documentation française, 193 p.

Cordonnier, L., (2012), « Éclairage sur la notion de biens communs », [en ligne], in *Blog de Jean Gadrey*, 8 p., site Internet : <http://alternatives-economiques.fr>, consulté le 28 janvier 2013.

Cornu, G., (2011), *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1024 p.

Couvreur, A., Lehuede, F., (2002), « Essai de comparaison de méthodes quantitatives et qualitatives à partir d'un exemple : le passage à l'euro vécu par les consommateurs », in *Cahier de recherche*, 106 p.

Crozet, Y., (2006), « Calcul économique et décision publique », in *La lettre d'information sur les infrastructures et la politique des transports*, n° 59, p. 1-7.

Crozier, M., Friedberg, E., (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.

Cuin., C.-H., (1999), « Inégalité sociale », in Akoun, A., et Ansart, P., (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert-Le Seuil, 587 p.

Cumming, R.-G et alii., (1986), *Valuing environmental goods: a state of the arts assessment of the contingent method*, Totowa NJ: Rowman and Allanheld, 270 p.

Meckade, C., et alii., (1999), « Approche critique et mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente : un dialogue entre économiste et sociologue », *DESMID, GREQUAM*, Universités d'Aix-Marseille II et III, p. 7, 33 p.

## D

Dallier, P., (2007), *L'enquête de la Cour des comptes relative aux crédits d'intervention de la Politique de la ville*, rapport d'information, Sénat, n° 71, 131 p.



## Bibliographie

- Dallier, P., Longuet, G., (2009), *Éducation nationale et quartiers de la Politique de la ville : assurer l'égalité républicaine*, rapport d'information, Sénat, n° 81, 73 p.
- Damart, S., Roy, B., (2000), « L'analyse Coûts-Avantages, outil de concertation et de légitimation », in *Métropolis*, n° 108-109, 10 p.
- Damart, S., Roy, B., (2005), « Débat public et expertise : entre rationalité et légitimité », in *Gérer et Comprendre*, n° 82, p. 4-23.
- David, G. et alii., (2007), « Valeur sociale et économique des récifs coralliens du pacifique insulaire », IRD, CRISP, 49 p.
- David, O., (2004), « Territorialisation des politiques sociales et cohésion nationale : un mariage complexe », [en ligne], in *Espaces et sociétés aujourd'hui*, UMR 6590 « espaces et sociétés », 10 p., site Internet : <http://eso.cnrs.fr>, consulté le 10 février 2014.
- Davis, R.-K., (1963), « Recreation planning as an economic problem », in *Natural resources journal*, n° 3, p. 239-249.
- De Singly, F., (1992), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 127 p.
- Debesse, M., Mialaret, G., (1969), *Traité des sciences pédagogiques*, Presses Universitaires de France, Tome 1, 206 p.
- Delebarre, M., (1998), « L'évaluation au cœur des enjeux de l'administration publique française », in *Pouvoirs locaux*, p. 105-107.
- Desaigues, B., Point, P., (1993), *Économie du patrimoine culturel : la valorisation des bénéfices de l'environnement*, Paris, Economica, 326 p.
- Desaigues, B., Point, P., (1990), « Les méthodes de détermination d'indicateurs de valeurs ayant la dimension de prix pour les composantes du patrimoine naturel », in *Revue Économique*, vol. 41, n° 2, p. 269-320.
- Desmaris, C., (2010), « La régionalisation ferroviaire en France : une première évaluation par la méthode des compte de surplus », in *Revue d'économie industrielle*, n° 131, p. 69-104
- Desvouges, W.-H., et alii., (1992), « Measuring nonuse damages using Contingent Valuation : an experimental evaluation of accuracy », [en ligne], in *RTI Press publication*, 2<sup>nd</sup> édition, n°BK-0001-1009, 239 p., site internet : [www.rti.org/rtipress](http://www.rti.org/rtipress), consulté le 24 novembre 2013.
- Diamond P.-A., J.-A Hausman., (1993) « On Contingent Valuation Measurement of Non-use » in Hausman, J., Ed., *Contingent Valuation : A Critical Assessment*, Amsterdam, North Holland Press, p. 3-38.

## Bibliographie

- Diamond, P.-A., Hausman J.-A., (1994), « Contingent Valuation: Is some Number Better Than No Number? », in *Journal of Economic Perspectives*, vol. 8, n° 4, p. 45-64.
- Dietrich P., et alii., (2010), « Articuler les approches quantitative et qualitative », in Paugan, S., (Dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 213, 458 p.
- Dortier, J.-F., (2013), *Dictionnaire des sciences sociales*, Auxerre, Sciences humaines, 459 p.
- Dubois., E et alii., (2006), « Interactions spatiales et déterminants politiques des choix fiscaux : le cas des départements en France », in *Revue de l'OFCE*, n° 317, 33 p.
- Dujin, A., et alii., (2008), « La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés », in *Cahier de recherche*, n° 247, 103 p.
- Dupuis, X., (1985), *Application et limites de l'Analyse Coûts-Avantages en matière de développement culturel*, Unesco, 96 p.
- Dupuit, J.-A., (1844), « De la mesure de l'utilité des travaux publics », in *Revue française de l'économie*, vol. 10, n° 2, (1995), p. 55-94.
- Durkheim, E., (1897), *Le suicide*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, (1999), 463 p.
- Durkheim, E., (1912), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, CNRS Éditions, 638 p.
- Durkheim, E., (1922), *Éducation et Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, (1973), 130 p.

## F

- Faburel, G., (2002), « Évaluation du coût social du bruit des avions. Application de la méthode d'évaluation contingente au cas d'Orly », in *Les Cahiers scientifiques du transport*, n° 42, p. 43-74.
- Faburel, G., et alii., (2000), *Observation de l'acceptabilité institutionnelle et sociale d'une modalité d'expertise appliquée aux transports*, rapport de recherche, Observatoire de l'économie et des institutions locales /PREDIT Evaluation-décision, 116 p.
- Faucheux, S., Noël, J.-F., (1995), *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 370 p.
- Fegatilli, E., Petit, N., (2008) « Économie du droit de la concurrence – Un essai de conceptualisation », in *The global Competition Law Centre*, Working Paper Series, Université de Liège, 61 p.

## Bibliographie

Fishbein, M., Ajzen, I., (1975), *Belief, Attitude, Intention and Behavior: An Introduction to Theory and Research*, Massachusetts, Addison-Wesley, 578 p.

Flachaire, E., Hollard, G., (2005), « Une approche comportementale de l'évaluation contingente », in *Revue Économique*, vol. 57, p. 315-329.

Fregosi, R., (2008), « Gobernabilidad y gobernanza global : desafios teóricos y políticos » in *II Escuela Chile-Francia*, Transformaciones del Espacio Público, Universidad de Chile, p. 201-210.

Freysinnet-Dominjon, J., (1997), *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Montchrestien, 356 p.

## G

Garrabé, M., (1994), *Ingénierie de l'évaluation économique*, Paris, Ellipses, 255 p.

Gaudin, J.-P., (2002), *Pourquoi la Gouvernance ?*, Paris, Presses Sciences-Po, 138 p.

Ghiglione, R., Matalon, B., (1991), *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques*, Paris, Armand Colin, 301 p.

Gibert, P., (2008), « Un ou quatre managements publics ? », in *Politiques et management public*, [En ligne], Vol. 26/3, 18 p, site Internet : <http://pmp.revues.org>, consulté le 4 mars 2012.

Glasman, D., (2004), « Projet et contrat : des moyens pour agir. A quelles conditions ? », in *Éducation et territoires*, l'État au local, 4<sup>e</sup> Rencontres nationales de l'éducation, Rennes, octobre 2004.

Goldsmith, L., et alii., (2004), « L'évaluation économique appliquée aux quatre volets de la prévention : une perspective canadienne, in *Institut national de santé publique* [en ligne], 102 p., site internet : <http://www.ccnpps.ca>, consulté le 27 septembre 2009.

Gosselin, M.-L., (2009), « Éducation & Territoires : état des lieux, enjeux, perspectives », in *Sudel*, 213 p.

Gosselin, M.-L., (2010) « Éducation & Territoires : état des lieux, enjeux, perspectives », in *Université d'été du PRISME* « Mutations territoriales et éducation : de la forme scolaire à la forme éducative ? Sur quelles bases se fonde cette interrogation ? », La Ferté-Sous-Jouarre, 8 et 9 juillet 2010.

Grappey, C., (1999) « Fiabilité des résultats de méthode d'évaluation contingente », in *Économie rurale*, n° 254, p. 45-53.

## Bibliographie

- Grelot, F., (2004), *Gestion collective des inondations : peut-on tenir compte de l'avis de la population dans la phase d'évaluation économique a priori ?*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques, ENSAM Paris, 413 p.
- Grossman, E., Sauger, N., (2013), « Juger d'un bilan : Evaluation rétrospective des électeurs du mandat de Nicolas Sarkozy », in *Congrès AFSP*, « Politiques publiques et démocratie : Les *policy feedbacks* et les attitudes et comportements politiques », 9 et 11 juillet 2013.
- Guerrien, B., (2002), *Dictionnaire d'analyse économique*, Paris, La Découverte, 3<sup>e</sup> éd, 568 p.
- Guesnerie, R., (2006): « *De l'utilité du calcul économique public* », *Économie & Prévision*, vol. 4-5, n° 175, 14 p.
- Guillaume, H., (1972), « L'analyse coûts-avantages et la préparation des décisions publiques », in *Revue Économique*, vol. 23, n° 3, p. 358-409.
- Guillemin, H., et alii., (2003), *Économie et démocratie : la démocratie et le marché*, Paris, L'Harmattan, 386 p.
- Gurvitch, G., (2006), *Écrits russes : écrits de jeunesse*, Paris, L'Harmattan, p. 266, 314 p.

## H

- H, J.-A., Shogren, J.-F., (1996), « Starting point biais in dichotomous choice valuation with follow-up questioning », in *Journal of Environmental and Management*, p. 313-327.
- Hanneman, M.-W., (1991), « Willingness to pay and willingness to accept: how much can they differ? », in *Economic Review*, vol. 81, p. 635-647.
- Harrison, G., (2002), « Contingent valuation meets the experts : a critique of the NOAA Panel report », paper presented at the second World Congress of environmental and Resource Economists. Monterey CA: AERE; EAERE, June.
- Hayek, F.-A., (1933), « The trend economic thinking », in *Economica*, vol. 13, p. 121-137.
- Henriot Van-Zanten, A., (1993) « Les politiques éducatives locales entre l'État et le marché », in *Société Française*, n° 48, p. 5-10.
- Herriges, J.-A., Shogren, J.-F., (1996), « Starting point bias in dichotomous choice valuation with follow-up questioning », in *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 30, p. 112-131.
- Herzog, P., Ghékière, L., (2010), « Biens publics et adhésion citoyenne au marché intérieur », in *Confrontation Europe*, [en ligne], Note remise au commissaire européen Michel Barnier le 10 juin 2010, 10 p, site Internet : <http://www.confrontation.org>, consulté le 23 juillet 2014.
- Hicks, J.-R., (1939), *Value and Capital*, Oxford, Clarendon Press, Oxford, 340 p.

## Bibliographie

Hicks, J.-R., (1941), « The rehabilitation of consumer's surplus », in *Review of Economics Studies*, vol. 8, p. 108-116.

Hufty, M., (2011), « Investigating policy processes: The Governance Analytical Framework (GAF) », in *Wiesmann, U., Hurni, H., et alii., Eds., Research for Sustainable Development*, p. 405, p. 403-424.

## J

Jodelet, D., (1999), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 477 p.

## K

Kah, E., (2003), « La Méthode d'évaluation contingente appliquée aux déchets urbains », in *l'Espace géographique*, n° 1, tome 32, p. 47-59.

Kant, E., (1803), *propos de pédagogie, Œuvres philosophiques*, F. Alquié (dir.) Bibliothèque de la pléiade, Paris, Gallimard, (1986), Tome III, Les derniers écrits, 1561 p.

Karsenty, J.-C., et alii., (1999), « Les cahiers de la sécurité intérieure : Risque et démocratie », in *Cahiers de la sécurité – INHESJ*, n° 38, 275 p.

Kast, R., Lapied, A., (2002), « L'évaluation des risques dans les projets publics », in *Revue de l'Institut d'économie publique*, n° 10, p. 9-34.

Kaul, I., et alii., (s. d.), « Comment améliorer la fourniture des biens publics mondiaux », [en ligne], p. 27-96, site Internet : <http://www.undp.org>, consulté le 6 octobre 2013.

Kelley, B., (2007), *Le capital humain, comment le savoir détermine notre vie*, Paris, Les Éditions de l'OCDE, 159 p.

Keslasy, E., (s. d.), « La discrimination positive aux États-Unis et en France », [en ligne], in *Centre national de la documentation pédagogique (CNDP)*, 6 p., site Internet : <http://www2.cndp.fr>.

Keynes, J.-M., (1936), *Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie*, Paris, Petite bibliothèque Payot, (1975), 387 p.

Kirat, T., Levrato, N., (2004), « Les conflits d'aménagement, de l'utilité sociale à l'équité locale : le calcul économique et les dispositifs juridiques au défi de l'équité dans les nuisances des infrastructures », in *Communication aux journées d'étude « Conflits d'usage et de voisinage »*, Paris, 11-12 octobre 2004, 24 p.

## Bibliographie

Kirszbaum, T., (2004), « La discrimination positive territoriale : de l'égalité des chances à la mixité urbaine », in *Pouvoirs*, n° 111, p. 101-118.

Koulakoumouna, E., (2013), *Réglementation et performance : l'enseignement supérieur privé au Congo*, Paris, L'Harmattan, 184 p.

Kramer, G.-H., (1971), Short-term fluctuations in U.S. voting behavior, 1896–1964, *American Political Science Review*, vol. 65, n° 1, p. 131-143.

Krysan, M et alii., (1994), « Response rates and response content in mail versus face-to-face surveys », in *Public Opinion Quarterly*, vol. 58, n° 3 (hors série), p. 381-399.

## L

Laborie, P., (1998), « De l'opinion publique à l'imaginaire social », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 18, p. 101-117.

Lacroix, I., Saint-Arnaud, P.-O., (2012), « La gouvernance : tenter une définition », in *Cahiers de recherche en politique appliquée*, vol. IV, n° 3, p. 19-37.

Lambert, A., Migaud, D., (2006), *La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances. A l'épreuve de la pratique, insuffler une nouvelle dynamique à la réforme*, rapport du gouvernement, 79 p.

Laurent., E., (2013), « Vers l'égalité des territoires : une introduction », [en ligne], in Laurent., E., *Vers l'égalité des territoires : dynamiques, mesures, politiques*, rapport pour le Ministère de l'égalité des territoires et du logement, 534 p., site internet : [www.verslegalite.territoire.gouv.fr](http://www.verslegalite.territoire.gouv.fr), consulté le 23 février 2014.

Laval, C., (1995), « Fiction et utilité chez Jeremy Bentham », in *Revue du MAUSS* « Qu'est ce que l'utilitarisme », n° 6, p. 95-105, 288 p.

Lemennicier, B., (s.d.), « Compétition entre factions politiques et démocratie », [en ligne], site Internet : <http://Lemennicier.bwn-mediasoft.com>, consulté le 17 octobre 2013.

Leroy, M., (2009), « La sociologie fiscale », in *Socio-logos, Revue de l'Association française de sociologie* [en ligne], n° 4, consulté le 25 septembre 2012, site internet : <http://socio-logos.revues.org>.

Lesourne, J., (1964), *Le calcul économique*, Paris, Dunod, vol. 6, 252 p.

Levêque, F., (1998), *Économie de la réglementation*, Paris, La Découverte, 122 p.

Levy, J., Lussaud, M., (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.

## Bibliographie

Lévy, M., Payet, J.-P., (2006), *L'économie de l'immatériel : la croissance de demain*, rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, p. 1, 168 p.

Luchini, S., (2002), « De la singularité de la méthode d'évaluation contingente », in *Économie et Statistique*, p. 41-152.

Luciani, J. et alii., (2007), « Enquête sur le Consentement à payer des habitants des communes riveraines de la Rivière d'Essonne », rapport final du CREDOC et SIARCE, 50 p.

## M

Mäler, K.-G., (1974), *Environnement Economic. A theoretical Inquiry*, Baltimore, The John Hopkins, University for resources for the future, 267 p.

Maresca, B., et alii., (2006), « Valoriser l'action publique, le « consentement à payer », un outil au service de la LOLF, in *Cahier de recherche*, n° 224, 117 p.

Marshall, A., (1920), *Principles of Economics*, London, Mc Millan, tome I, 544 p.

Masson, S., (2001), « L'évaluation économique de la « valeur de la vie statistique. Méthodes, résultats, effet de contexte », in *Pollution Atmosphérique*, n° spécial, 121 p.

McClelland, G.-H et alii., (1993), *Additionnal Explication of Methods for Measuring Non-use Values: A contingent valuation Study of Groundwater Cleanup: Memorandum to the Science Advisory Board Environmental Economics Advisory Committee*, Colorado, Center for Economic Analysis, University of Colorado, Boulder, 102 p.

Meckade, C., et alii., (1999), « Approche critique et mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente : un dialogue entre économiste et sociologue », DESMID, GREQUAM, Universités d'Aix-Marseille II et III, 33 p.

Mény, Y., Thoenig, J.-C., (1989), *Politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 391 p.

Meunier, V., Mardsen, E., (2009), « L'Analyse Coût-Bénéfices, guide méthodologique », in *Les Cahiers de la sécurité industrielle*, n° 6, 60 p.

Milanesi, J., (2007), *La Méthode d'évaluation contingente en question. Critique, requalification et illustration par la mesure de la demande en assainissement à Moshi (Tanzani)*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques : Université de Pau et des pays de l'Adour, 771 p.

## Bibliographie

Milanesi, J., (2010), « Quel avenir pour les enquêtes d'évaluation monétaire de la nature ? », in *Premier congrès de l'Association française d'économie politique*, Lille, 9 et 10 octobre 2010.

Milanesi, J., (2010), « *Éthique et évaluation monétaire de l'environnement : la nature est-elle soluble dans l'utilité ?* », in *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 2, 22 p., site Internet : <http://vertigo.revue.org>, consulté le 15 avril 2013.

Milgrom, P., (1993), « Is Sympathy an Economy Value? Philosophy Economics, and the Contingent Valuation Method », in Hausman, J.-A (1993), *Contingent valuation. A critical Assessment*, Amsterdam, North Holland, chap. XI, p. 417-441.

Mitchell, R.-C., Carson R.-T., (1989), *Using Surveys to Value Public Goods: The Contingent Valuation Method*, Washington D.C.: Resources for the Future, 484 p.

Moscovici, S., (1961), *La psychanalyse, son image, son public*, Paris, Presses Universitaires de France, 506 p.

Musgrave R.-A. (1957), «A Multiple Theory of Budget Determination», in *Finanzarchiv*, vol. 17, n° 3, p. 333-343.

## O

Orléan, A., (2012), *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Paris, Seuil, 347 p.

Oueslati, W., et alii., (2008), « Évaluation contingente d'aménités paysagères liées à un espace vert urbain. Une application au cas du parc Balzac de la ville d'Angers », in *Revue d'étude en agriculture et environnement*, vol. 87, n° 2, p. 77- 79.

## P

Paquet, G., (2005), *Gouvernance : une invitation à la subversion*, Montréal, Liber, 392 p.

Paugam, S., (2010), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 458 p.

Paye, O., (2005), « La gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique », in *Etudes internationales*, vol. 36, n° 1, p. 13-40.

Pearce, D., et alii., (2006), *Analyse coût-bénéfices et environnement : développement récents*, Les Éditions de l'OCDE, 351 p

Peetz, D., (2010), « L'individualisme tue-t-il le collectivisme ? », in *La Revue de l'IREs*, p. 109-132.

Perraud, D., (2001), « Europe, États, Régions dans les politiques agricoles et rurales », in *Économie rurale*, n° 261, p. 7-22.



## Bibliographie

Perret, B., (2006), « De l'échec à la rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la loi organique relative aux lois des finances (LOLF) », in *Revue française d'administration publique*, n° 117, p. 31-41.

Perret, B., (2010), *L'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Découverte, 128 p.

Philippe-Dussine., M.-P., (2013), « Analyse économique des choix publics locaux en matière de développement rural », in *Cahier de recherche*, n° 7, 21 p.

Plott, C.-R., « Contingent valuation : a view of the conference and associated research », in Hausman, J.-A., *Contingent valuation : A critical Assessment*, Contributions to Economic Analysis, vol. 220, Emerald group Publishing Limited, vol. 220, p. 467-478.

Point, P., (2010), « La monétarisation de l'environnement, un cheminement de la pensée économique qui se poursuit », in *Revue du Commissariat général du développement durable (CGDD)*, « Donner une valeur à l'environnement : la monétarisation, un exercice délicat mais nécessaire », 84 p.

Ponthieux, S., (2004), « Le concept de capital social, analyse critique », in *Contribution au 10<sup>e</sup> Colloque de l'ACN*, Paris, 21-23 janvier 2004, 24 p.

Portney, P.-R., (1994), « The contingent valuation debate: why economists should care », in *Journal of Economic Perspectives*, vol. 8, n° 4, p. 3-17.

Prigent, L., (2001), *Valeur d'usage et valeur d'existence d'un patrimoine. Une application de la Méthode d'évaluation contingente au Mont-Saint-Michel*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques : Université de Bretagne occidentale, 358 p.

Puech, J., (2007), *Une démocratie locale émancipée : des élus disponibles, légitimes et respectés*, rapport d'information, Sénat, n° 74, 258 p.

Putnam, R.-D., (2006), « Bowling Alone : le déclin du capital social aux États-Unis », in Bevort, A., Lallement, M., (dir.), *Le capital social : performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, 322 p.

## Q

Quéré Michel et alii., (2012), *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, RERS, 424 p.

## R

Raboteur, J., Rodes M.-F., (2006), « Application de la méthode d'évaluation contingente aux récifs coralliens dans la Caraïbe : étude appliquée à la zone de pigeon de la Guadeloupe », [en ligne], in *La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, n°1, site Internet : <http://vertigo.revue.org>, consulté le 15 juillet 2012.

Randal, A., Stoll, J.-R., (1980), « Consumer's Surplus in Commodity Space », in *American Economic Review*, vol. 70, n° 1, p. 449-455.

Randall A., et alii., (1974). « Bidding Games for Valuation of Aesthetic Environmental Improvements », in *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 1, p. 132-149.

Reynaud, E., (2011), *Stratégies d'entreprises en développement durable*, Paris, L'Harmattan, 268 p.

Robbins, L., (1923), *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Paris, Éditions politiques, économiques et sociales, (1947), Librairie de Médicis, 156 p.

Robin, S., et alii., (2008) « Mesurer les préférences des consommateurs pour orienter les décisions des pouvoirs publics : l'apport de la méthode expérimentale », in *Économie & Prévision*, p. 113-127.

Rousseau, J.-J., (1755), *Discours sur l'économie politique*, Paris, Flammarion, (2012), 332 p.

Rousseau, J.-J., (1762), *Du contrat social*, Paris, Honoré Champion, (2010), 298 p.

Roux, V., (2007), *Le mirage de l'État providence : Recherche sur les lacunes des théories interventionnistes du partage des richesses dans une économie de propriété privée*, Paris, L'Harmattan, 376 p.

Rozan, A., (2000), « Une évaluation économique des bénéfices de morbidité bénigne induits par une amélioration de la qualité de l'air », in *Économie & Prévision*, n° 143-144, p. 247-259.

Ryan, M, et alii., (2001), « Eliciting public preference for the healthcare a systematic review of techniques », in *Health Technology Assessment*, vol. 5, n° 5, 186 p.

## S

Samuelson, P.-A., (1947), *Foundations of Economic Analysis*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, p. 223, 447 p.

Samuelson, P.-A., (1954), « The pure theory of public expenditure », in *Review of Economic and Statistic*, vol. 36, n° 4, p. 387-389.

## Bibliographie

Scharwz, G., (1978), « Estimating the dimension of a model », in *Annals of Statistics*, vol. 6, p. 461-464.

Scherrer, S., (2003), « L'évaluation économique des aménités récréatives d'une zone humide intérieure : le cas du Lac du Der », in *Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale*, 62 p.

Sedjari, A., (2009), *Gouvernance, réforme et gestion du changement ou quand le Maroc se modernisera*, Paris, L'Harmattan, 550 p.

Sen, A., (1993), *Ethique et économie*, Paris, Presses Universitaires de France, 364 p.

Sheatsley, P.-B., Hyman, H.-H., (1953), « Les enquêtes sur l'opinion publique et la prévision du comportement », in *Bulletin international des sciences sociales, recherche sur l'opinion publique*, vol. V, n° 3, p. 497-705.

Shogren, J.-F et alii., (1994), « Resolving differences in willingness to pay and willingness to accept », in *American Economic Review*, vol. 84, p. 255-269.

Smith, A., (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, in *Les classiques des sciences sociales*, [en ligne], par Jean-Marie Tremblay, 237 p., site Internet : <http://bibliothèque.uqac.quebec.ca/index.htm>, consulté le 12 mars 2012.

## T

Terra, S., (2005), « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la Méthode d'évaluation contingente », in *Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale*, Ministère de l'écologie et du développement durable, 83 p.

Terra, S., (2005), « Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des études de valorisation environnementale : aide à la rédaction de cahier des charges », in *Direction des études, économiques et de la valorisation environnementale*, Ministère de l'écologie et du développement durable de la France, méthode, n° 05 –m02, 31 p.

Terreaux, J.-P., Brahic, E., (2009), *Évaluation économique de la biodiversité*, Versailles, Quae, 200 p.

Touaty, M., Gié, G., (2004), « Synthèse des travaux français relatifs à l'évaluation des dommages », in *10<sup>e</sup> Colloque de comptabilité nationale* organisé par l'Association de comptabilité nationale (ACN) à Paris les 21, 22 et 23 janvier 2004, 23 p.

Treich, N., (2005), « L'analyse coût-bénéfice de la prévention des risques », *article non publié*, 52 p.

## Bibliographie

Treich, N., (2008), « Analyse Coût-bénéfices en 10 questions », in *Les Cahiers de la sécurité industrielle*, 10 p.

Tsakak, G., (2001), *Comprendre les sciences de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 326 p.

## V

Valadas, M., et alii., (2003), *Les politiques éducatives locales à caractère interministériel*, rapport d'information, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, n° 03 004, 98 p.

Viala, R.-M., (2005), « Perspective Gestions Publiques : A quoi sert l'analyse des coûts ? », in *Publication de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)*, n°14, 8 p.

Vilatte, J.-C., (2007), « Méthodologie de l'enquête par questionnaire », Laboratoire Culture & Communication, Université d'Avignon, Formation « Évaluation », Grisolles, 1<sup>er</sup> et 2 février 2007, 56 p.

Viveret, P., (1989), *L'évaluation des politiques et des actions publiques. Propositions en vue de l'évaluation du Revenu minimum d'insertion*, rapport au premier ministre, Paris, La Documentation française, 193 p.

Vivien, F.-D., et alii., (1997), *L'élaboration d'une convention d'environnement pour la biodiversité, quels enjeux ?*, in *Économie politique des ressources naturelles, propositions critiques*, Presses Universitaires de Grenoble, 169 p.

Voltaire, L., (2011), *Méthode d'évaluation contingente et évaluation économique d'un projet de réserves naturelles dans le Golfe de Morbihan*, thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques, Université de Bretagne occidentale, 281 p.

Von Neumann, J., Morgenstern, O., (1944), *The Theory of Games and Economic Behavior*, Princeton University Press, 776 p.

Vu Pham, H., Torre, A., (2012), « La décision publique à l'épreuve des conflits, un cadre d'analyse des processus décisionnels au regard de l'expression des oppositions », in *Revue de l'économie industrielle*, n° 138, p. 93-126.

## W

Waintrop, F., et alii., (2005), « La performance à tous les coûts : l'expérience de six pays » in *Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)*, 14 p.

## Bibliographie

Weber, J., (2002), « L'évaluation contingente : les valeurs ont-elles un prix ? », in *Académie d'agriculture de France*, vol. 88, n° 7, p. 55-66.

Weber, M., (1905), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, (2000), 394 p.

Weber, M., (1922), *Économie et société*, Paris, Pocket, (1995), 411 p.

## Z

Zingales, L., (1998), « Corporate governance », in *P. Newman*, the New Palgrave dictionary of economic and law, London, Stockton Press, p. 497-502.

*Autres documentations*

« La Lolf et les collectivités locales, une démarche de performance déjà engagée » (2008), in *Bercy Colloc Information spéciale*, n° 342, 8 p.

CAS, (2011), *Le calcul du risque dans les investissements publics*, rapport et documents, sous la présidence de Christian Gollier, 186 p.

CGDD, (2010), *Donner une valeur à l'environnement : la monétarisation, un exercice délicat mais nécessaire*, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 88 p.

CNASEA, (2008), *Évaluation ex post du Plan de développement rural national (PDRN)*, Synthèse du rapport d'évaluation, Marché CNASEA n° 19-07, 34 p.

DPSA/Grand Lyon., (2008), « Politique de la ville : les principaux repères », in *Millénaire, le Centre de ressources prospectives du Grand Lyon*, 16 p.

Fonds International de développement agricole (FIDA), (1999), « La bonne gouvernance : une mise au point », in *Conseil d'administration-Soixante septième session*, Rome, 8-9 septembre, 10 p.

Le Conseil d'État Français, (2006), *Sécurité juridique et complexité du droit*, rapport public, 411 p.

Le rapport du Panel de NOAA « Report of the NOAA Panel on Contingent Valuation » a été publié en janvier 1993 dans le Registre Fédéral 4601 (15 janvier 1993).

OCDE, (2013), « Projet de recommandation concernant les principes pour l'investissement public efficace – une responsabilité partagée entre niveaux de gouvernement », in *OCDE*, version provisoire, 33 p.

Union Européenne, (2001), « Gouvernance européenne : livre blanc », in *Commission des communautés européennes*, 428 final, 40 p.

Projet éducatif local et Politique de la ville, in *Repères*, 42 p.

Aménagement des temps et des activités de l'enfant mise en place du contrat éducatif local et des rythmes périscolaires, in *Bulletin Officiel de l'Education nationale*, circulaire n°98-144 du 9-7-1998.

## GLOSSAIRE DES SIGLES

---

### ABREVIATIONS ET SIGNIFICATIONS

ACB : Analyse coût et bénéfice

ACE : Analyse coût et efficacité

ACN : Association de la comptabilité nationale

ACSé : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADP : Aéroport de Paris

AFD : Agence française de développement

ALSH : Accueils de loisirs sans hébergement

ANT: Actor-network Theory

BOP : Budget opérationnel de programme

CA : Communauté d'agglomération

CAE : Communauté d'agglomération ébroïcienne

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAP : Consentement à payer

CAR : Communauté d'Agglomération Rouennaise

CAR : Consentement à Recevoir

CAS : Centre d'analyse stratégique

CEJ : Contrat enfance jeunesse

CEL : Contrat éducatif local

CEPS : Calcul économique public standard

CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act

CERNA : Centre d'économie industriel

## Glossaire des sigles

CG : Conseil général

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CGDD : Commissariat général au développement durable

CGP : Commissariat général du plan

CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales

CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

CNDP : Centre national de la documentation pédagogique

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CREA : Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf –Austreberthe

CREAM : Centre de recherche en économie appliquée à la mondialisation

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CREM : Centre de recherche en économie et management

CRISP: Coral reef initiatives for the south pacific

CSP : catégorie socioprofessionnelle

CURAPP : Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGS : Directeur général des services

DRDJCS : Direction régionale et départementale de la jeunesse et de la cohésion sociale

DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

E2C : Ecole de la deuxième chance

FIDA : Fonds International de développement agricole

FMI : Fonds monétaire international

GREQAM : Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille

GRIS : Groupe de recherche innovations et sociétés

HDR : Habilité à diriger des recherches



## Glossaire des sigles

HT : hors taxes

ICSI : Institut de la sécurité routière industrielle

IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique

IFEN : Institut français de l'environnement

IFOP : Institut français d'opinion publique

IGPDE : Institut de la gestion publique et du développement économique

INHESJ : Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

INRA : Institut national de la recherche agronomique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IRD : Institut de recherche pour le développement

IRES : Institut de recherches économiques et sociales

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances

MAUSS : Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales

MCO : Moindres carrés ordinaires

MEC : Méthode d'évaluation contingente

MIA : Mathématiques et informatique appliqués

MJC : Maison des jeunes et de la culture

NOAA : National Oceanic and Atmospheric Administration

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ONEXO : Centre national d'exploitation des océans

ONU : Organisation des nations unies

PAC : Politique agricole commune

PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles

PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles

PDRN : Plan de développement rural national

PEL : Projet éducatif local

## Glossaire des sigles

PPA : Plans de protection atmosphérique

PPBS : Planning programming budgeting system

PPO : Point de passage obligé

PRE : Programme de réussite éducative

PREDIT : Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres

RCB : Rationalisation des choix budgétaires

REP : Réseaux d'éducation prioritaire

RERS : Repères et références statistiques

SIARCE : Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau

TMS : taux marginal de substitution

TNC : Théorie néoclassique

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

UE : Union européenne

UFCNA : Union française contre les nuisances des aéronefs

UMR : Unité mixte de recherche

VC : Variation compensatrice

VE : Variation équivalente

VET : Valeur économique totale

VVV : Villes vies vacances

ZEP : Zones d'éducation prioritaire

ZFU : Zones franches urbaines

ZP : Zones prioritaires

ZRU : Zones de rénovation urbaine

ZUS : Zones urbaines sensibles

## **LISTE DES ILLUSTRATIONS**

---

Tableau 1.24 : Typologie des biens publics .....	37
Tableau 2.24 : Consentement à payer et à recevoir selon Bateman et Turner.....	101
Tableau 3.24 : Répartition de l'échantillon selon le profil socioéconomique .....	177
Tableau 4.24 : Résidence des ménages enquêtés.....	179
Tableau 5.24 : Appréciation générale de l'éducation socioculturelle .....	179
Tableau 6.24 : Répartition de l'échantillon selon le profil socioéconomique .....	181
Tableau 7.24 : Résidence des ménages enquêtés.....	182
Tableau 8.24 : Appréciation générale de l'éducation socioculturelle .....	183
Tableau 9.24 : Test de comparaison de moyennes entre les deux échantillons.....	184
Tableau 10.24 : Évaluation de la représentativité des deux échantillons selon les variables : sexe, PCS, âge (données statistiques INSEE 2009) .....	186
Tableau 11.24 : Taux de non-réponse sur l'ensemble du questionnaire selon le mode d'enquête .....	189
Tableau 12.24 : Taux de non-réponse à la question de valorisation et de CAP strictement positifs selon le mode d'enquête.....	191
Tableau 13.24 : Taux de non-réponse entre les femmes et les hommes et selon le mode d'enquête ..	194
Tableau 14.24 : Taux de non-réponse entre les moins instruits et les plus instruits et selon le mode d'enquête.....	195
Tableau 15.24 : Biais de l'enquêteur (enquête téléphonique) .....	197
Tableau 16.24 : Biais de l'enquêteur (sur/sous représentation).....	199
Tableau 17.24 : Codage des variables explicatives.....	206
Tableau 18.24 : Résultats de la procédure d'estimation des trois modèles Probit .....	212
Tableau 19.24 : Prédiction de la valeur du CAP selon le mode d'enquête .....	217
Tableau 20.24 : Test de différence de proportion sur le montant 50 € .....	220
Tableau 21.24 : Distribution du CAP=50 € par enquêteur dans l'enquête téléphonique .....	221
Tableau 22.24 : Nombre de ménages sur les zones d'études de l'exercice hypothétique.....	246

## Liste des illustrations

Tableau 23.24 : Construction d'une MJC Grand'Mare (Rouen) .....	250
Tableau 24.24 : Construction d'une MJC à La Madeleine (Évreux) .....	250
Dessin 1.1 : La gouvernance « diriger un navire » .....	68
Cartographie 1.2 : Les ZEP en région Haute-Normandie .....	152
Cartographie 2.2 : Les périmètres d'étude .....	153
Encadré 1.4 : Le <i>Programme de réussite éducative (PRE)</i> (soutien individualisé).....	146
Encadré 2.4 : Les scénarios 1/2/3 .....	160
Encadré 3.4 : Le calcul du <i>surplus social</i> élargi.....	247
Encadré 4.4 : Le nombre de ménages inversé aux coûts identiques .....	255
Schéma 1.3: Architecture de la thèse .....	30
Schéma 2.3 : La composition de la VET des biens publics non-marchands .....	81
Schéma 3.3 : Les principales méthodes de monétarisation .....	82
Graphique 1.5 : Majorité optimale dans la décision publique .....	51
Graphique 2.5 : variations compensatrices et équivalentes (hausse de prix).....	99
Graphique 3.5 : Surplus du consommateur, consentement à payer et à recevoir .....	101
Graphique 4.5 : Distribution du CAP>0 (en %) selon le mode d'enquête .....	219
Graphique 5.5 : Étirement du CAP en € (en %) sur la carte de paiement .....	223

## ANNEXES

---

### 7 annexes

**Annexe 1 / Dispositifs - Les dispositifs éducatifs territorialisés choisis dans l'enquête.**

### *Les dispositifs éducatifs territorialisés*

<b>Dispositifs</b>	<b>Définition</b>
<i>Projet éducatif local (PEL)</i>	« Il vise en premier lieu à aider les acteurs locaux qui souhaitent construire un partenariat des politiques éducatives, qu'ils soient directement concernés par l'éducation où qu'ils cherchent à articuler avec l'éducation d'autres politiques sectorielles (...). Il rassemble ainsi les projets éducatifs des projets, d'établissement, de ZEP/REP, des centres sociaux, des centres de loisirs, des associations d'accompagnement scolaire. Il s'appuie sur les différents contrats qui comportent une dimension éducative ». <i>Projet éducatif local et Politique de la ville, in Repères, p. 9 et p.16, 42 p.</i>
<i>Contrat éducatif local (CEL)</i>	« Le contrat éducatif local a vocation à fixer l'organisation des activités périscolaires et à indiquer le cadre juridique dans lequel elles s'inscrivent. Il inclut aussi, autant que possible les activités extra-scolaires organisées par les collectivités territoriales, des associations ou par d'autres intervenants, notamment les structures artistiques et culturelles relevant du ministère de la culture et de la communication, les services du ministère de la jeunesse et des sports et de la ville ». <i>Aménagement des temps et des activités de l'enfant mise en place du contrat éducatif local et des rythmes périscolaires, in Bulletin Officiel de l'Education nationale, circulaire n°98-144 du 9-7-1998.</i>
<i>Programme de réussite éducative (PRE)</i>	« Créés en 2005, les programmes de réussite éducative (PRE) reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique. Les PRE partent du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouchent sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés : enseignants, coordonnateurs des réseaux ambition réussite et des réseaux de réussite scolaire, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues (ou pédopsychiatres), médecins, nutritionnistes, ainsi que des intervenants associatifs, sportifs et culturels ». <i>La Politique de la ville : <a href="http://lacse&lt;sup&gt;614&lt;/sup&gt;.fr">http://lacse<sup>614</sup>.fr</a></i>

<sup>614</sup> Agence nationale pour la cohésion sociales et l'égalité des chances (ACSE).

Ambition réussite	« La politique de l'éducation prioritaire vise à corriger les effets les inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire dans les écoles et les établissements les plus défavorisés. À la rentrée scolaire 2011, l'éducation prioritaire comprend les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) et les réseaux de réussite scolaire (RRS). Cette politique encourage les initiatives des équipes à innover. La constitution de réseaux réunissant collèges et écoles favorise la continuité des apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire. Ces réseaux s'appuient sur les partenaires locaux et veillent à la cohérence des actions engagées dans le temps scolaire et hors temps scolaire ». L'éducation prioritaire : <a href="http://www.education.gouv.fr">http://www.education.gouv.fr</a>
Lycée de l'excellence (ou l'internat d'excellence)	« L'internat d'excellence propose un enseignement de qualité par une pédagogie innovante et un accompagnement personnalisé renforcé. En plus des cours, les internes peuvent bénéficier : d'un accompagnement pédagogique et éducatif effectué par des personnels qualifiés, souvent les professeurs ou des conseillers principaux d'éducation ; de la révision de cours et la préparation aux devoirs ; d'activités sportives et culturelles organisées en fonction du projet de l'établissement d'accueil ; d'un accès aux nouvelles technologies ». Les internats d'excellence : <a href="http://www.education.gouv.fr">http://www.education.gouv.fr</a>
<i>École de la 2<sup>e</sup> chance (E2C)</i>	« Les écoles de la 2 <sup>e</sup> me chance accueillent des jeunes ayant connu une scolarité très difficile afin de retenter avec eux une acquisition satisfaisante des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, raisonner, utiliser l'ordinateur et internet. L'enseignement de base est délivré dans le cadre d'un parcours de formation personnalisé. Celui-ci prend en compte les problèmes personnels du jeune et l'accompagne dans un projet global d'accès à l'autonomie et d'entrée dans la vie active ». Ecole de la deuxième chance (E2C) : <a href="http://www.education.gouv.fr">http://www.education.gouv.fr</a>

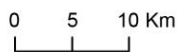
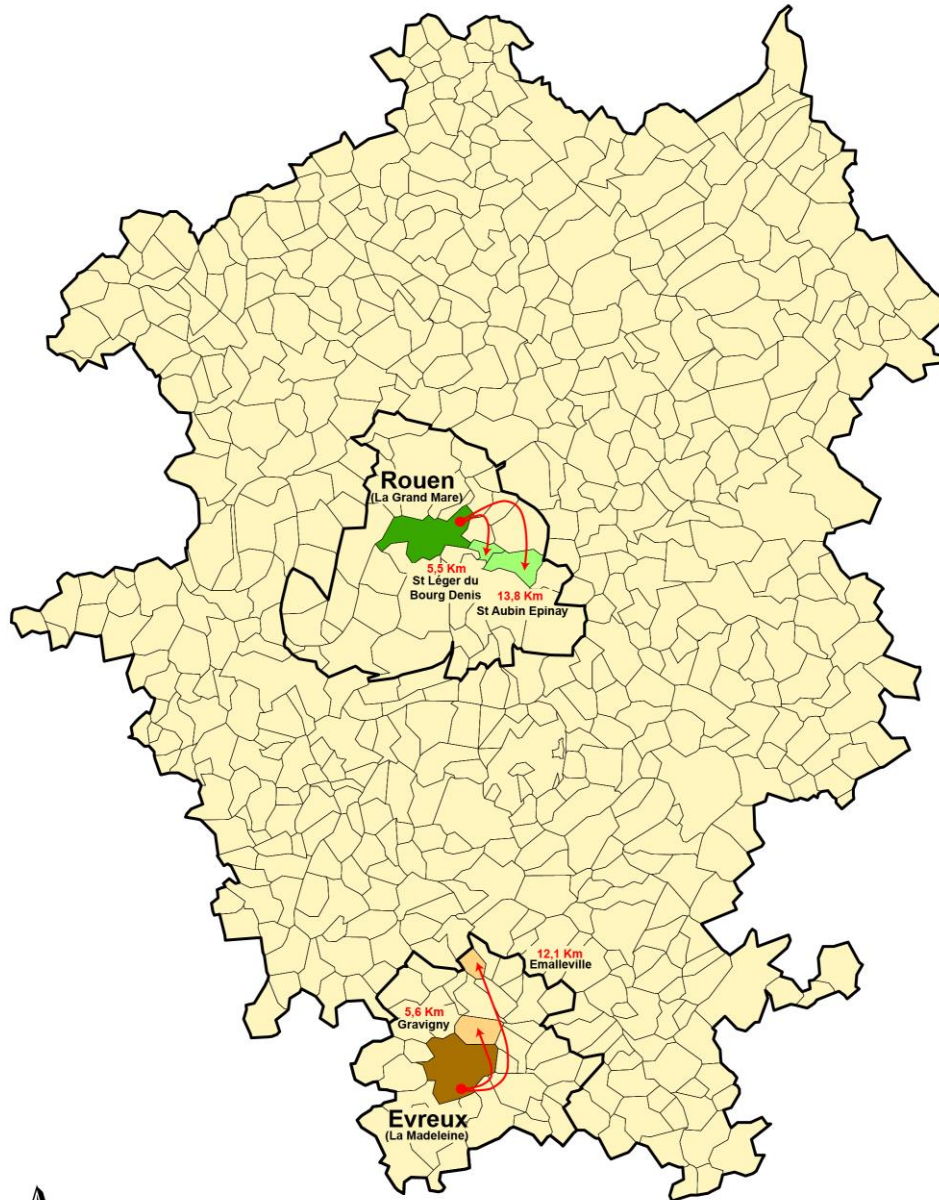


<i>Contrat enfance jeunesse (CEJ)</i>	« C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise non éligible au crédit d'impôt famille ou d'une administration de l'Etat. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans ». L'essentiel sur le Contrat « enfance jeunesse » : <a href="http://www.caf.fr">http://www.caf.fr</a>
<i>Villes vies vacances (VVV)</i>	« Pour prévenir l'exclusion et promouvoir l'égalité face à l'accès aux loisirs, l'Acse pilote et finance Ville vie vacances (VVV). Ce programme permet à des jeunes, en priorité âgés de 11 à 18 ans, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. Ce programme contribue à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté. Les principales activités proposées sont à vocation sportive (21 %), culturelle (32 %) ou civique. Des partenariats nationaux contribuent à la mise en œuvre de ce programme, notamment avec le ministère de la Défense et le ministère des Affaires étrangères et européennes ». Politique de la ville (lien social, citoyenneté et participation à la vie publique) <a href="http://.lacse.fr">http://.lacse.fr</a>
<i>Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)</i>	« Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions ». Contrat local d'accompagnement à la scolarité : <a href="http://www.social-sante.gouv.fr">http://www.social-sante.gouv.fr</a>

Classe relais	<p>« Les dispositifs relais (classes et ateliers) accueillent des élèves de collège, éventuellement de lycée, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire. <b>Les points forts</b> : un encadrement renforcé (enseignants et éducateurs, personnels associatifs), un accueil temporaire pour un groupe réduit d'élèves, un partenariat entre l'Éducation nationale, la Protection judiciaire de la jeunesse, les collectivités territoriales, des associations agréées complémentaires de l'enseignement public et des fondations reconnues d'utilité publique... ». Dispositifs relais : classes et adultes relais : <a href="http://eduscol.education.fr">http://eduscol.education.fr</a></p>
---------------	--

**Annexe 2 / Distances kilométriques**

### Distances Kilométriques



Source : GEOFLA®/IGN  
Conception : A. Chassy / CASE-SIG

**Annexe 3 / Questionnaire - Enquête sur l'utilité sociale et économique des activités  
socioculturelles développées dans le cadre des politiques éducatives territorialisées en  
direction des enfants et des jeunes**

## Enquête sur l'utilité sociale et économique des activités socioculturelles développées dans le cadre des politiques éducatives territorialisées en direction des enfants et des jeunes

Enquête couverte par le secret statistique. Questionnaire confidentiel et facultatif. La Loi n°78-617 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés garantit aux individus un droit d'accès et de rectification sur les données les concernant.



Questionnaire d'une étude réalisée par l'université de Rouen sous la coordination du Centre d'Analyse et de Recherche en Économie (CARE) et du Groupe de recherches Innovations et Sociétés (GRIS)

### Partie 1 : L'éducation aujourd'hui

- 1 Pour vous, la socialisation, c'est à dire l'apprentissage de la vie en société est ... ? (une seule réponse)

Excellente	
Bonne	
Assez bonne	
Mauvaise	
Très mauvaise	

- 2 Que pensez-vous de l'éducation parentale aujourd'hui ? (une seule réponse)

Très satisfaisante	
Satisfaisante	
Peu satisfaisante	
Pas satisfaisante	
Ne sais pas	

- 3 Que pensez-vous de l'éducation nationale ? (une seule réponse)

Très satisfaisante	
Satisfaisante	
Peu satisfaisante	
Pas satisfaisante	
Ne sais pas	

- 4 Avez-vous déjà entendu parler de l'éducation populaire ? (une seule réponse)

Oui  Non

- 5 Si oui, et d'après vous, que recouvre ce mouvement ? (plusieurs réponses possibles)

Un mouvement d'éducation artistique	
Un mouvement d'éducation culturelle	
Un mouvement d'éducation ludique (le jeu)	
Un mouvement d'éducation sportive	
Un mouvement qui favorise la créativité	
Un moyen d'apprendre à vivre dans la société	

- 6 Vous sentez-vous concerné par la protection ou l'amélioration de l'éducation ? (une seule réponse)

Oui, très concerné	
Oui, assez concerné	
Non, pas tellement concerné	
Non, pas du tout concerné	
Ne sais pas	

### Partie 2 : Les politiques éducatives territorialisées

Qu'entend-on par politiques éducatives territorialisées ? Elles ont pour but d'agir avec cohérence et efficacité sur le terrain en matière d'éducation (enseignement et temps libre) afin de favoriser la réussite éducative. Elles ont aussi pour objectif de mettre en relation tous les professionnels et toutes les associations travaillant pour l'éducation.

Concrètement, un des objectifs est de proposer des activités socioculturelles (théâtre, art, danse, sport, loisirs ...) sur des territoires classés en difficulté, où se concentre la fracture scolaire, sociale et économique.

- 7 Pour vous, les activités socioculturelles tiennent-elles une place importante dans les quartiers classés en difficulté sociale et économique ? (une seule réponse)
- Oui  Non  Ne sais pas
- 8 Connaissez-vous l'existence de dispositifs éducatifs territorialisés ? (une seule réponse)
- Oui  Non
- 9 Si oui, quels dispositifs connaissez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

Projet éducatif local	
Contrat éducatif local	
Programme de réussite éducative	
Ambition réussite	
Lycée de l'excellence	
Ecole de la 2 <sup>e</sup> chance	
Contrat enfance jeunesse	
Villes Vies Vacances	
Contrat local d'accompagnement scolaire	
Classes relais	
Autres (Précisez) .....	

### Annexe 3

- 10 Comment les avez-vous connus ? (plusieurs réponses possibles)

Ecole	
Centre de loisirs	
Centres sociaux	
Bouche à oreilles	
Autres (Précisez) .....	

- 11 Quelles sont les actions socioculturelles qui sont développées dans ce ou ces dispositifs que vous connaissez ? (plusieurs réponses possibles)

Le théâtre			
La musique		Le sport	
Les activités manuelles		Les loisirs (jeux)	
Autres (Précisez) .....			

- 12 Ces actions sont-elles utiles ? (une seule réponse)

Oui  Non  Ne sais pas

- 13 Savez-vous que les politiques éducatives territorialisées étaient concernées par une baisse des financements publics provenant du budget de l'état ? (une seule réponse)

Oui  Non

### Partie 3 : Votre pratique d'activité socioculturelle

- 14 Pratiquez-vous une activité socioculturelle toutes les semaines ? (une seule réponse)

Oui  Non

- 15 Si oui, quel type d'activité ? (plusieurs réponses possibles)

Le théâtre			
La musique		Le sport	
Les activités manuelles		Les loisirs (jeux)	
Autres (Précisez) .....			

- 16 Si non, pourquoi ? (une seule réponse)

Manque de temps	
Aucune utilité	
Trop cher	
Autres (Précisez) .....	
Ne sais pas	

- 17 Quelle est la structure qui encadre votre activité socioculturelle ? (une seule réponse)

Association	
Municipalité	
Entreprise commerciale	
Ne sais pas	

- 18 Pourquoi avez-vous choisi de pratiquer une activité socioculturelle ? (numérotez par ordre de préférence 1/2/3/4/5)

Stimulant	
Créatif	
Convivialité	
Découverte	
Autres (Précisez) .....	

- 19 Etes-vous satisfait de la qualité de l'activité socioculturelle que vous pratiquez ? (une seule réponse)

Oui  Non  Ne sais pas

- 20 Cette activité vous apporte-t-elle des bienfaits ? (une seule réponse)

Oui  Non  Ne sais pas

- 21 Pouvez-vous citer quelques-uns de ces bienfaits ? (plusieurs réponses possibles)

Une meilleure santé	
Un meilleur moral	
Un enrichissement	
Des rencontres avec les autres	
Autres (Précisez) .....	

- 22 Vous sentez-vous concerné par la protection ou l'amélioration des activités socioculturelles ? (une seule réponse)

Oui  Non

- 23 Votre participation à une activité socioculturelle a-t-elle été une démarche ... ? (une seule réponse)

individuelle		collective	
--------------	--	------------	--

- 24 Quelle somme d'argent consacrez-vous par an à cette activité ?     €

- 25 Si demain la structure qui organise votre activité est obligée de l'arrêter pour des raisons budgétaires, seriez-vous prêt à cotiser personnellement un peu plus pour éviter sa fermeture ? (une seule réponse)

Oui  Non  Ne sais pas

### Partie 4 : Le financement et l'utilité des activités socioculturelles

- 26 Selon vous, cela serait-il un inconvénient si les activités socioculturelles développées dans le cadre des dispositifs éducatifs territorialisés n'étaient plus subventionnées par des financements publics ? (une seule réponse)

Oui  Non  Ne sais pas

- 27 Pour vous, qui doit financer les activités socioculturelles ? (plusieurs réponses possibles)

l'association	
la municipalité	
le Conseil Régional de Haute-Normandie	
les Conseils Généraux (Seine-Maritime & Eure)	
l'Etat	
Moi-même	
Autres	
Ne sais pas	

- 28 Selon vous, y aurait-il des inconvénients à un manque d'activités socioculturelles ? (une seule réponse)

Oui  Non  Ne sais pas

- 29 Si oui, quels sont les inconvénients ? (numérotez par ordre de préférence 1/2/3/4/5)

Perte de convivialité	
Perte de valeurs citoyennes	
Manque d'émancipation	
Manque d'innovation	
Manque de qualification	

### Annexe 3

- 30 Pensez-vous que le bien-être humain pourrait être amélioré par une meilleure offre d'activités socioculturelles ? (une seule réponse)  
 Oui     Non     Ne sais pas

31 Pensez-vous que cette offre d'activités socioculturelles aurait pour avantages ... ? (répondre oui ou non aux différentes propositions)

	Oui	Non
une meilleure qualité de vie ( <i>bonheur ...</i> )		
un meilleur niveau de vie ( <i>satisfaction de ses besoins matériels, culturels et sociaux ...</i> )		
un meilleur mode de vie ( <i>sa façon de consommer, sa façon de se divertir ...</i> )		

### Partie 5 : L'évaluation monétaire d'un programme

Il vous est donc maintenant proposé trois scénarios fictifs, pour lesquels il serait intéressant de connaître votre position personnelle.

#### Scénario 1: l'intercommunalité

Après une étude intercommunale sur l'enfance et la jeunesse, la municipalité vous propose de participer financièrement à la construction d'une structure socioculturelle dans un quartier en difficulté économique et sociale, d'une commune voisine. L'idée serait de créer une maison des jeunes et de la culture destinée aux enfants et aux jeunes. Elle a pour objectif de proposer des animations à travers le sport, la culture, les arts voire la formation. Cette structure serait financée par les impôts locaux des habitants de la communauté d'agglomération.

#### Scénario 2: votre commune

Après une étude communale sur l'enfance et la jeunesse, la municipalité vous propose de participer financièrement à la construction d'une structure socioculturelle dans un quartier en difficulté économique et sociale, de votre commune. L'idée serait de créer une maison des jeunes et de la culture destinée aux enfants et aux jeunes. Elle a pour objectif de proposer des animations à travers le sport, la culture, les arts voire la formation. Cette structure serait financée par les impôts locaux des habitants de votre commune.

#### Scénario 3: votre quartier

Après une étude communale sur l'enfance et la jeunesse, la municipalité vous propose de participer financièrement à la construction d'une structure socioculturelle dans votre quartier. L'idée serait de créer une maison des jeunes et de la culture destinée aux enfants et aux jeunes. Elle a pour objectif de proposer des animations à travers le sport, la culture, les arts voire la formation. Cette structure serait financée par les impôts locaux des habitants de votre commune.

- 32 Pour vous, votre quartier concentre-t-il des difficultés sociales ou économiques ? (une seule réponse)  
 Oui     Non     Ne sais pas

- 33 Quels sont les éléments positifs de ces trois scénarios ? (numérotez par ordre de préférence 1/2/3/4/5)

Stimulant	
Créatif	
Convivialité	
Découverte	
Autres (Précisez) .....	

- 34 Vous sentez-vous concerné par ce programme ? (plusieurs réponses possibles)

	Oui	Non
Scénario 1 : l'intercommunalité		
Scénario 2 : votre commune		
Scénario 3 : votre quartier		

- 35 Pensez-vous que la création de cette structure socioculturelle soit ? (plusieurs réponses possibles)

	Utile	Importante	sans importance	Ne sais pas
Scénario 1 : l'intercommunalité				
Scénario 2 : votre commune				
Scénario 3 : votre quartier				

- 36 Pensez-vous que ce programme soit aussi important que les aides publiques locales pour la création d'entreprises dans les quartiers en difficulté ? (plusieurs réponses possibles)

	Oui	Non
Scénario 1 : l'intercommunalité		
Scénario 2 : votre commune		
Scénario 3 : votre quartier		

- 37 Accepteriez-vous l'idée que les habitants de votre commune participent financièrement à ce programme ? (plusieurs réponses possibles)

	Oui	Non
Scénario 1 : l'intercommunalité		
Scénario 2 : votre commune		
Scénario 3 : votre quartier		

- 38 Si pour réaliser cette structure socioculturelle, on décide d'augmenter vos impôts locaux (taxe d'habitation par exemple), seriez-vous prêt à payer un supplément ? (plusieurs réponses possibles)

	Oui	Non
Scénario 1 : l'intercommunalité		
Scénario 2 : votre commune		
Scénario 3 : votre quartier		



### Annexe 3

- 39 Si oui, quelle serait la somme maximum que vous seriez prêt à payer en plus sur votre taxe d'habitation pour réaliser ce programme ? (plusieurs réponses possibles)

	50€	100€	150€	200€	250€	plus*
scénario 1						
scénario 2						
scénario 3						

\*indiquez la somme

- 40 Si non, pourquoi ne seriez-vous pas prêt à payer un supplément sur votre taxe d'habitation ? (plusieurs réponses possibles)

	scénario 1	scénario 2	scénario 3
Ce n'est pas à nous de payer			
Notre taxe d'habitation est déjà élevée			
Il n'est pas nécessaire de réaliser cette structure			
Vous n'avez pas assez d'informations pour vous décider			
Vous avez peur de payer pour les autres			
Autres (Précisez) .....			

### Partie 7 : Quelques questions personnelles

- 41 Où habitez-vous ? Pouvez-vous préciser le nom de la commune ? (une seule réponse)

Gravigny		St Léger du Bg Denis	
Emalleville		St Aubin Épinay	
Evreux (la madeleine)		Rouen (la grand mare)	

- 42 Depuis quelle date habitez-vous dans la commune ?

année / mois    □□□□ / □□

- 43 Dans quel environnement habitez-vous? (une seule réponse)

Centre ville		Périphérie		Campagne	
--------------	--	------------	--	----------	--

- 44 Vous êtes propriétaire ? (une seule réponse)

Oui     Non

- 45 Vous êtes locataire ? (une seule réponse)

Oui     Non

- 46 Quelle est votre situation familiale ? (une seule réponse)

Célibataire	
Marié(e)	
Union maritale	
Veuf(ve)	
Séparé(e) vivant seul(e)	

- 47 Combien de personnes vivent dans votre logement ? (une seule réponse)

Nombre d'adultes (y compris vous-même)	
Nombre d'enfants	

- 48 Quelle est votre situation professionnelle actuelle ? (une seule réponse)

En activité     Sans emploi  
 En retraite     Autres (précisez)

- 49 A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ? (une seule réponse)

Agriculteurs exploitants	
Artisans	
Commerçants et assimilés	
Chefs d'entreprise de 10 salariés et +	
Professions libérales et assimilés	
Cadres de la fonction publique (cat. A)	
Professions de l'information, des arts et du spectacle	
Professeurs (des écoles, certifié, agrégé ...)	
Ingénieurs et cadres d'entreprise	
Professions administratives (catégorie B) de la fonction publique et assimilés	
Professions du travail social, de la santé, des sports et des loisirs	
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	
Clergé, religieux	
Techniciens	
Contremaîtres, agents de maîtrise	
Employés de la fonction publique (catégorie C)	
Policiers et militaires	
Employés administratifs d'entreprise	
Employés de commerce	
Personnels des services directs aux particuliers	
Ouvriers qualifiés	
Ouvriers non qualifiés	
Ouvriers agricoles	

- 50 Si vous exercez une activité professionnelle, êtes-vous le seul à travailler dans votre ménage ? (une seule réponse)

Oui     Non

- 51 Quel est le revenu net global mensuel de votre ménage en y incluant tous les salaires, allocations et autres revenus réguliers ?

□□□□□ €

- 52 Quelle est votre année de naissance ?    19 □□

- 53 Quel est votre sexe ?

Féminin		Masculin	
---------	--	----------	--

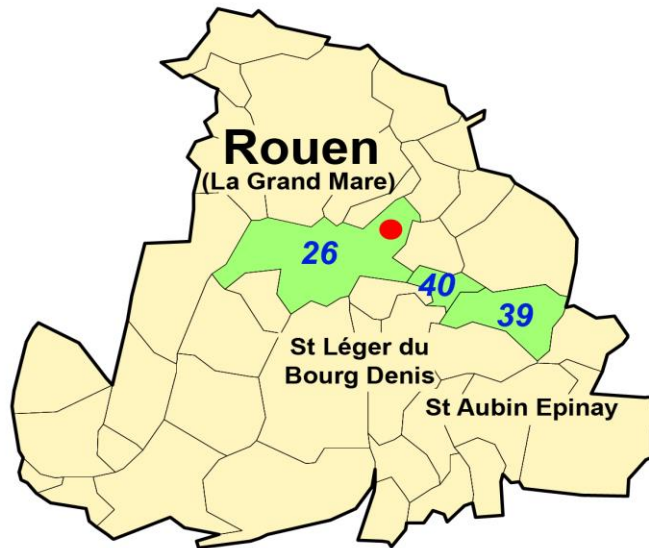
- 54 Quel est votre diplôme le plus élevé (une seule réponse)?

Sans diplôme	
Brevet, CAP, BEP, Certificat d'étude	
Baccalauréat	
Bac +1, +2, +3	
Bac +4, +5	
Doctorat	

Merci pour votre collaboration

**Annexe 4 / Le nombre de questionnaires par ville et par territoire**

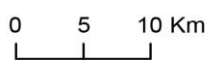
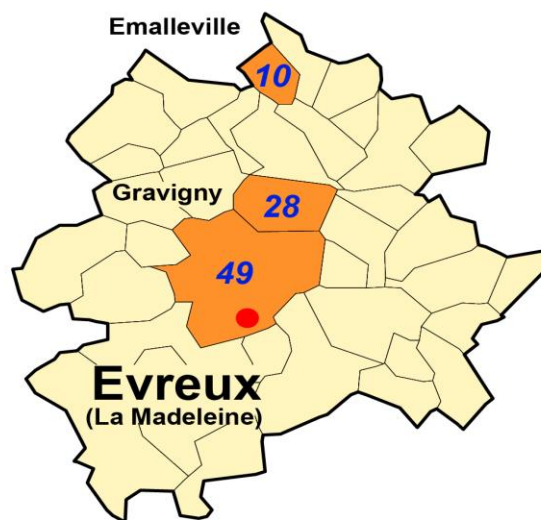
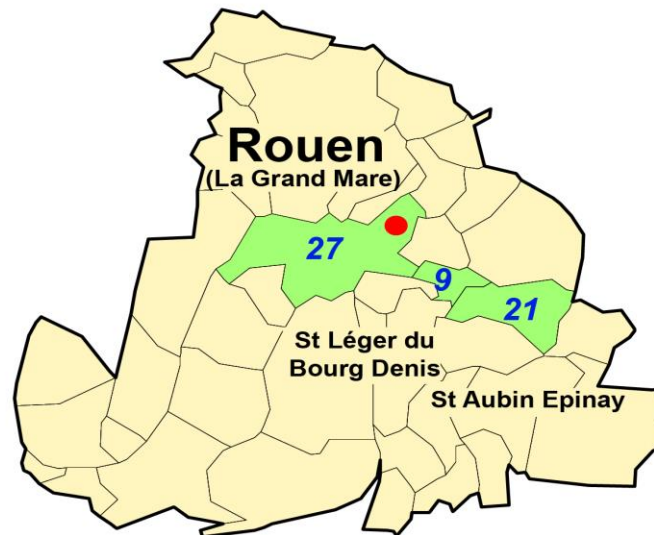
**Nombre de questionnaires reçus pour l'analyse :**  
**Enquête téléphonique**



0 5 10 Km

Source : GEOFLA®/IGN - RGP 1999/2006  
Conception : A. Chassy / CASE-SIG - 2010

**Nombre de questionnaires reçus pour l'analyse:**  
**Enquête auto-administrée**



Source : GEOFLA®/IGN - RGP 1999/2006  
Conception : A. Chassy / CASE-SIG - 2010

**Annexe 5 / Modèle d'interprétation du biais d'enquêteur pour l'enquête téléphonique**

**Tableau 16.24 : Biais de l'enquêteur (sur/sous représentation)**

Variables	Enquêteur						
	Test exact de Fisher	A	B	C	D	E	F
<i>L'éducation aujourd'hui</i>							
Socialisation							
Education Parentale							
Education Nationale	0,086		-		+		-
Sensibilité à l'éducation	0,000	+		-	+		-
<i>Les politiques éducatives territorialisées</i>							
Place importante (activités socioculturelles)							
<i>Votre pratique d'activité socioculturelle</i>							
Socioculturelle (sensibilité)	0,010			-	+		-
<i>Le financement et l'utilité des activités socioculturelles</i>							
Financements publics							
Manque d'activités Socioculturelles	0,002	+		-	+		
Bien-être humain							
<i>L'évaluation monétaire du programme</i>							
Concerné(e) scénario 1							
Concerné(e) scénario 2	0,061		+				
Concerné(e) scénario 3	0,006		+	-			
Entreprise scénario 1	0,000	+	+	-	+		-
Entreprise scénario 2	0,000	+			+		-
Entreprise scénario 3	0,023			-			-
Habitants scénario 1	0,043			-			-
Habitants scénario 2							
Habitants scénario 3							
Financement scénario 1	0,007			-		+	-
Financement scénario 2	0,004		+		-	+	-
Financement scénario 3	0,004		+	-		+	-

NB : pour chaque variable où le test Fisher est significatif, un calcul de sur/sous représentation a été réalisé (le + indique que l'enquêteur a reçu plus d'acceptations que la « normale », le - l'inverse).

### Exemple avec une variable : éducation nationale

```
. tab Nationale Enq if Mode==1, chi2 exact cchi2
```

Key	
frequency	
chi2 contribution	

Enumerating sample-space combinations:

```
stage 6: enumerations = 1
stage 5: enumerations = 9
stage 4: enumerations = 78
stage 3: enumerations = 622
stage 2: enumerations = 4128
stage 1: enumerations = 0
```

Nationale	Enq						Total
	A	B	C	D	E	F	
0	18 0.5	14 0.9	4 0.0	4 2.7	16 0.0	30 0.8	86 4.8
1	25 0.4	8 0.9	4 0.0	14 2.6	16 0.0	22 0.7	89 4.7
Total	43 0.9	22 1.8	8 0.0	18 5.2	32 0.0	52 1.5	175 9.5

```
Pearson chi2(5) = 9.5136 Pr = 0.090
Fisher's exact = 0.086
```

```
. tab Education Enq if Mode==1, chi2 exact cchi2
```

## Annexe 5

Exemple pour la case entourée dans le tableau : la contribution du  $\chi^2$  est "élevée" et  $14 - 18 \cdot 89 / 175 > 0$  donc "+".

**Annexe 6 / Modèle Intreg- Estimation de la moyenne du CAP en fonction de variables explicatives**



Tableau : Les trois modèles Intreg <sup>615</sup> - Estimation de la moyenne du CAP en fonction de variables explicatives

	Variables dépendantes											
	Choix 1				Choix 2				Choix 3			
	(1)		(2)		(1)		(2)		(1)		(2)	
<b>Mode</b>	<b>3.392</b>	-	-	-	<b>8.908</b>	**	<b>9.408</b>	**	<b>6.036</b>	-	-	-
EducationNon	-0.765	-	-	-	-5.402	-	-9.178	**	7.867	-	-7.647	**
EducationNSP	8.882	-	-	-	14.270	-	-	-	7.948	-	-	-
<i>EducationOui</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	
Dispositifs	-1.830	-	-	-	-2.649	-	-	-	-1.004	-	-	-
Pratique	-2.049	-	-	-	-2.169	-	-	-	-6.688	-	-	-
Populaire	2.020	-	-	-	6.516	-	-	-	3.910	-	-	-
Socioculturelle	4.958	-	-	-	7.945	-	-	-	9.336	**	6.285	*
Femme	-6.378	**	-5.321	**	-5.928	-	-	-	-5.478	-	-	-
<i>Homme</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	
Age 1845	-4.600	-	-3.918	*	3.228	-	-	-	2.359	-	-	-
<i>Age 4564</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	

<sup>615</sup> Les effets marginaux estimés (EM).

*(suite)*

	Variables dépendantes											
	Choix 1				Choix 2				Choix 3			
	(1)		(2)		(1)		(2)		(1)		(2)	
CSPA	3.272	-	-	-	-5.969	-	-	-	-5.782	-	-	-
CSPB	1.385	-	-	-	-0.905	-	-	-	-4.970	-	-	-
CSPC	-4.045	-	-	-	-3.494	-	-	-	-5.230	-	-	-
<i>Sans emploi</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	
Enfant1	5.520	-	-	-	6.628	-	-	-	12.172	*	13.638	**
Enfant2	0.160	-	-	-	-3.220	-	-	-	-1.042	-	-	-
Enfant3	4.119	-	-	-	-8.761	-	-11.094	**	-7.929	-	-	-
<i>EnfantNon</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	
Sansdiplome	-1.985	-	-	-	-3.560	-	-	-	-4.926	-	-	-
Diplomebas	-1.769	-	-	-	-9.322	**	-9.729	**	-10.798	**	-9.405	**
<i>Diplomehaut</i>	<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>		<i>(réf)</i>	

(suite)

	Variables dépendantes											
	Choix 1				Choix 2				Choix 3			
	(1)		(2)		(1)		(2)		(1)		(2)	
Revenubas	-10.878	***	-12.940	***	-10.833	**	-9.147	**	-8.861	*	-6.738	**
Revenumoyen	-9.988	**	-9.520	**	-8.421	*	-	-	-2.700	-	-	-
Revenuhaut	(réf)		(réf)		(réf)		(réf)		(réf)		(réf)	
Urbain	1.930	-	-	-	-3.531	-	-	-	-0.759	-	-	-
Periurbain	4.985	-	-	-	4.083	-	-	-	1.292	-	-	-
Rural	(réf)		(réf)		(réf)		(réf)		(réf)		(réf)	
Nombre de variables explicatives (k)												
k	21		4		21		5		21		5	
Nombre d'observations (N)												
N	212		212		204		204		204		204	
Chi2	46.46***		16.68***		43.19***		19.79***		37.38**		24.97***	
AIC	4295.24		4276.27		3710.96		3695.62		3822.46		3801.83	
BIC	4372.44		4296.41		3787.27		3718.84		3898.78		3825.06	
Test d'addition de variables (Lr test H <sub>0</sub> : Modèle final)												
Prob > chi2	59.31%				40.80%				78.62%			
Chi2(k2-k1)	15.03				16.66				11.37			

NB : \* est significatif à 10% \*\* est significatif à 5% \*\*\* est significatif à 1%

**Annexe 7 / Fiche explicative sur la *Méthode d'évaluation contingente* (avant l'entretien)**



Rouen le 23 Avril 2013

Objet : Fiche explicative sur la *Méthode d'évaluation contingente* (avant l'entretien)

La méthode de l'évaluation contingente ressemble à une **d'enquête d'opinion dans laquelle on sollicite les personnes interviewées pour savoir combien elles seraient disposées à payer pour éviter une dégradation d'un bien public non-marchand** ou au contraire pour assurer une amélioration du bien public. Ces « prix » exprimés sont ensuite agrégés pour calculer la valeur (monétaire) attribuée par le public à l'amélioration du bien public – une telle agrégation nécessitant quelques artifices méthodologiques permettant de vérifier la sincérité des réponses et de la valeur obtenue par rapport à l'amélioration du bien public envisagé. Une telle approche dans le domaine environnemental permet d'évaluer, par exemple, les bénéfices attendus d'une amélioration de la qualité de l'air sur une zone exposée à de fortes pollutions. Elle permet également **d'évaluer les raisons expliquant pourquoi les personnes tiennent à protéger ou pas le bien public considéré même si elles ne l'utilisent pas directement.**

Concrètement, il est proposé aux personnes interviewées **un scénario hypothétique** afin qu'elles puissent exprimer une valeur monétaire. Par exemple : *« Imaginez que si rien n'est fait, la quantité de nitrates dans l'eau de la nappe phréatique de la plaine de X continue à augmenter et que dans dix ans l'eau souterraine devienne impropre à la consommation. Il sera alors nécessaire de la traiter pour éliminer les nitrates. Un programme de préservation de la qualité de l'eau de la nappe phréatique peut, au contraire, dès aujourd'hui être mis en place. Ce programme ne devrait toutefois être mis en place que s'il y a un intérêt pour la population de la plaine de X à préserver la qualité de l'eau souterraine, c'est-à-dire si les avantages de cette préservation sont supérieurs au coût du programme »*. Dans le cas présent, le décideur public va obtenir une valeur monétaire moyenne qui va l'aider à prendre une décision optimale « coût-bénéfice » à partir des préférences individuelles. On imagine donc facilement qu'elle peut exister aussi dans d'autres domaines comme celui des services collectifs (publics ou sociaux), par exemple dans la production des dispositifs éducatifs territorialisés.

---

CREAM

Faculté de Droit, de Sciences Economiques et de Gestion  
3, avenue Pasteur - 76186 Rouen Cedex 1  
Tél. : 06.24.71.39.13 - Mail : [angelique.chassy1@univ-rouen.fr](mailto:angelique.chassy1@univ-rouen.fr)

CREAM/thèse tirée le 27 août 2014/Page/ 340

## Table des matières

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	15
L'ÉVALUATION MONÉTAIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FRANCE : LA <i>MÉTHODE D'ÉVALUATION CONTINGENTE</i> (MEC) .....	15
<b>PREMIÈRE PARTIE</b> .....	31
LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE: L'ÉVALUATION DES BIENS PUBLICS ET LA MEC .....	31
<b>CHAPITRE I</b> .....	32
L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE <i>EX ANTE</i> DES BIENS PUBLICS EN FRANCE.....	32
<b>INTRODUCTION</b> .....	33
BIENS PUBLICS ET RATIONALITÉ DE LA DÉCISION PUBLIQUE .....	33
<b>SECTION I</b> – DE LA THÉORIE DES BIENS PUBLICS AU MARCHÉ POLITIQUE.....	36
<i>1.1 Les biens publics dans la Théorie néoclassique</i> (TNC) standard.....	36
1.1.1 La notion des biens publics : les origines .....	36
1.1.2 La typologie des biens publics .....	37
1.1.3 Les coûts de production des biens publics.....	41
1.1.4 La justification économique du rôle de l'État : l'optimum de Pareto .....	42
<i>1.2 La production optimale des biens publics</i> .....	44
<i>1.3 Le « marché politique » : une nouvelle approche pour la production optimale des biens publics</i> .....	49
1.3.1 La remise en cause de l'État bienveillant et omniscient : le Public Choice .....	49
1.3.2 Les limites du Public Choice : surproduction et gaspillage.....	51
<i>1.4 Quel type d'arbitrage dans le choix des biens publics ?</i> .....	52
<b>SECTION II</b> – L'ANALYSE COÛT ET BÉNÉFICE (ACB) POUR LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX .....	55
<i>2.1 Les timides applications de l'ACB en France</i> .....	55
2.1.1 L'ACB : le face à face avec l'ACE.....	56

2.1.2 De la <i>Rationalisation des choix budgétaires</i> (RCB) à la <i>Loi organique relative aux lois de finances</i> (LOLF) : quelle place pour l'ACB ?.....	59
2.2 L'ACB : un outil d'aide à la décision et au pilotage public.....	64
2.2.1 L'ACB : l'opportunité de maîtriser les coûts démocratiquement.....	65
2.2.2 L'ACB en tant qu'outil de bonne gouvernance multi-niveaux.....	68
<b>CONCLUSION</b> .....	76
LE CONSENTEMENT A PAYER (CAP) DU CITOYEN-CONSOMMATEUR AU SERVICE DE LA DÉCISION PUBLIQUE.....	76
<b>CHAPITRE II</b> .....	77
<i>MÉTHODE D'ÉVALUATION CONTINGENTE</i> (MEC) ET ACTION PUBLIQUE .....	77
<b>INTRODUCTION</b> .....	78
LA MEC POUR ÉVALUER L'UTILITÉ SOCIALE D'UN BIEN PUBLIC.....	78
<b>SECTION I</b> – UNE MÉTHODE ISSUE DE L'ACB .....	80
1.1 La valeur « sociale totale » accordée à un bien public non-marchand.....	80
1.1.1 La notion de la <i>Valeur économique totale</i> (VET).....	80
1.1.2 La solution des économistes : la MEC .....	82
1.2 <i>L'intérêt de la MEC pour l'action publique</i> .....	84
1.2.1 L'estimation des bénéfices et des coûts.....	85
1.2.2 Une procédure plus démocratique dans la prise de décision .....	88
<b>SECTION II</b> – LE CADRE THEORIQUE DU CAP.....	90
2.1 <i>L'individualisme méthodologique autour de l'utilitarisme benthamien</i> .....	90
2.1.1 Le passage obligé de la pensée benthamienne.....	91
2.1.2 La dimension benthamienne de la MEC .....	93
2.1.2.1 Le CAP : le « felicific calculus » .....	93
2.1.2.2 Le CAP pour l'État « arbitre impartial » .....	94
2.2 <i>Les deux surplus « hicksiens » pour la production d'un surplus social</i> .....	95
2.3 <i>Principe de substituabilité de la MEC et qualité d'un bien public</i> .....	100

<i>2.4 Les questions éthiques soulevées par le CAP</i> .....	104
<b>CONCLUSION</b> .....	107
LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES DU CHOIX DE LA MEC .....	107
<b>CHAPITRE III</b> .....	108
LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET PORTÉE MÉTHODOLOGIQUE DE LA MEC .....	108
<b>INTRODUCTION</b> .....	109
LA GÉNÈSE DE LA MEC.....	109
<b>SECTION I – LES CONDITIONS DE VALIDITÉ MÉTHODOLOGIQUE</b> .....	112
<i>1.1 Les étapes contextuelles du questionnaire</i> .....	113
1.1.1 La définition du bien valorisé .....	113
1.1.2 L'étape déterminante du périmètre de l'enquête contingente.....	114
1.1.3 La formulation du scénario hypothétique.....	115
1.1.4 La question de révélation des valeurs.....	116
<i>1.2 L'étape de traitement des données</i> .....	117
<b>SECTION II – LES LIMITES ET LES CONCLUSIONS BIEN CONNUES</b> .....	120
<i>2.1 Les principaux biais inhérents à la méthode</i> .....	120
2.1.1. Les biais liés au comportement des individus.....	121
2.1.2 Les biais liés à la présence de valeurs de référence .....	122
2.1.3 Les biais dus à une mauvaise spécification du scénario.....	123
2.1.4 Les biais d'échantillonnage .....	123
<i>2.2 Les recommandations méthodologiques du Panel de NOAA (1993)</i> .....	125
2.2.1 Les origines du Panel : « L'affaire Exxon » .....	125
2.2.2 Les principales recommandations .....	126
2.2.2.1 Quel mode d'enquête est approprié ? .....	126
2.2.2.2 Faut-il privilégier le CAP ou le CAR ? .....	127
2.2.2.3 Quel mode de questionnement des préférences monétarisées ? .....	128



<i>2.3 Les débats et controverses</i> .....	129
<i>2.4 Notre approche critique de la MEC</i> .....	132
<b>CONCLUSION</b> .....	135
LES ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MEC .....	135
<b>DEUXIÈME PARTIE</b> .....	136
LES APPORTS DE LA RECHERCHE : UN NOUVEAU CHAMP D'EXPÉRIMENTATION (UN BIEN PUBLIC ÉDUCATIF) POUR MESURER LA FIABILITÉ DE LA MEC .....	136
<b>CHAPITRE IV</b> .....	137
LA MEC APPLIQUÉE AUX POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALISÉES .....	137
<b>INTRODUCTION</b> .....	138
UN NOUVEAU TERRAIN EMPIRIQUE DE LA MEC : LE BIEN PUBLIC ÉDUCATIF .....	138
<b>SECTION I – LE CHAMP ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE</b> .....	140
<i>1.1 Le champ d'étude</i> .....	140
1.1.1 Les définitions classiques de l'éducation .....	140
1.1.2 La territorialisation française des politiques éducatives.....	141
1.1.3 Une géographie « ciblée » .....	143
1.1.3.1 La géographie prioritaire de la Politique de la ville .....	143
1.1.3.2 L'éducation prioritaire de la Politique de la ville.....	145
<i>1.2 Les modalités de financement et évaluation</i> .....	146
1.2.1. Les sources publiques de financement .....	146
1.2.2 L'évaluation de l'utilité des dispositifs éducatifs territorialisés .....	148
<b>SECTION II – LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE</b> .....	151
<i>2.1 Le périmètre géographique et social</i> .....	151
2.1.1 Les sites retenus .....	151
2.1.2 La population de référence .....	154
<i>2.2 Le choix de la méthode de recueil de données</i> .....	155

2.2.2 Le questionnaire contingent.....	158
2.2.3 Le choix de deux modes d'enquêtes : un enjeu crucial.....	161
2.2.4 L'observation scientifique : méthodologie.....	162
<b>CONCLUSION</b> .....	168
L'EXPÉRIENCE ACQUISE DANS LE DOMAINE DE LA MEC .....	168
<b>CHAPITRE V</b> .....	169
LA MEC MISE EN CONTEXTE : LES ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN .....	169
<b>INTRODUCTION</b> .....	170
L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE CONTINGENTE .....	170
<b>SECTION I – LA RESTITUTION DES DEUX ENQUÊTES</b> .....	172
<i>1.1 L'expérience de terrain</i> .....	172
1.1.1 L'enquête test.....	172
1.1.2 L'ajustement des objectifs de l'étude.....	173
1.1.3 Le déroulement des deux enquêtes .....	174
1.1.3.1 L'enquête téléphonique .....	174
1.1.3.2 L'enquête auto-administrée .....	175
<i>1.2 Le profil des enquêté(e)s</i> .....	176
1.2.1 Le profil des enquêté(e)s de l'enquête téléphonique.....	176
1.2.2 Le profil des enquêté(e)s de l'enquête « auto-administrée » .....	180
1.2.3 La comparaison des deux échantillons indépendants.....	183
1.2.4 Échantillons représentatifs et pertinence de l'échantillon .....	185
1.2.5 Suite à cette exploration : quels enseignements en tirons-nous ? .....	187
<i>1.3 La collecte des données</i> .....	187
1.3.1 La compréhension du questionnaire : le biais de non-réponse partielle.....	188
1.3.2 L'administration du questionnaire : le biais lié à la présence de l'enquêteur.....	197
<i>1.4 Première synthèse des principaux résultats sur la robustesse de la MEC</i> .....	200

<b>SECTION II – LA MODÉLISATION DU CONSENTEMENT A PAYER (CAP) .....</b>	<b>203</b>
2.1 <i>Le choix de la fusion des deux enquêtes .....</i>	203
2.2 <i>Les résultats d'estimations et d'interprétations.....</i>	204
2.2.1 <i>L'estimation des déterminants au choix de participer ou non au ... programme : l'effet du mode d'enquête.....</i>	205
2.2.2 <i>L'analyse du CAP : le biais d'ancrage et le biais de complaisance « enquêteur »... </i>	216
2.2.2.1 <i>Les valeurs de deux CAP : valeur conservatrice, valeur haute .....</i>	216
2.2.2.2 <i>Les distributions des CAP (strictement positifs).....</i>	218
2.3 <i>Deuxième synthèse des principaux résultats sur la robustesse de la MEC.....</i>	221
<b>SECTION III – MESURE-T-ON CE QUE L'ON CHERCHE À MESURER ?.....</b>	<b>225</b>
3.1 <i>Les limites de validité interne de la démarche théorique de la MEC .....</i>	225
3.1.1 <i>Une double difficulté dans l'exercice de la monétarisation.....</i>	226
3.1.2 <i>Un regard critique sur les CAP moyens et CAP médians .....</i>	228
3.2 <i>Des limites du protocole d'enquête aux améliorations méthodologiques à suggérer .</i>	230
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>238</b>
L'EXPÉRIMENTATION : LA ROBUSTESSE DE LA MEC.....	238
<b>CHAPITRE VI.....</b>	<b>239</b>
LES CONCLUSIONS SCIENTIFIQUES DE LA MEC : ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE ET ENRICHIR LE DÉBAT PUBLIC .....	239
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>240</b>
L'EXERCICE HYPOTHÉTIQUE ET LA DÉCISION PUBLIQUE .....	240
<b>SECTION I – UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX AUTOUR DE LA MESURE « COÛT ET BÉNÉFICE » .....</b>	<b>242</b>
1.1 <i>L'exercice hypothétique autour des MJC de Rouen et d'Évreux.....</i>	242
1.1.1 <i>L'estimation des coûts des deux programmes .....</i>	243
1.1.2 <i>Le calcul du surplus social élargi.....</i>	245
1.2 <i>L'utilisation des résultats pour une prise de décision publique multi-niveaux.....</i>	249
1.2.1 <i>Le surplus social élargi des deux MJC .....</i>	249

1.2.2 Un diagnostic commun fondé sur un critère unique : l'efficacité.....	251
<b>SECTION II – L'ACCEPTABILITÉ DE LA MEC DANS LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX .....</b>	<b>254</b>
<i>2.1 Le problème de la rationalité des décisions publiques multi-niveaux .....</i>	<i>254</i>
2.1.1 Les conditions insuffisantes de la MEC en termes d'information .....	255
2.1.2 Les décideurs face à des décisions difficiles et complexes avec la MEC .....	258
<i>2.2 Les réactions institutionnelles face à la MEC .....</i>	<i>265</i>
2.2.1 L'acceptabilité institutionnelle de la MEC dans le milieu des transports .....	266
2.2.2 L'acceptabilité institutionnelle de la MEC dans le milieu l'éducation prioritaire ....	269
2.2.2.1 La procédure des cinq interviews.....	269
2.2.2.2 L'analyse de contenu : des similitudes aux perspectives .....	270
2.2.2.3 Légitimation de la MEC grâce au réseau d'acteurs.....	276
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>279</b>
LES LECONS PARADOXALES DE LA MEC .....	279
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>280</b>
LA MEC ET LA DÉCISION PUBLIQUE : UNE VALEUR MONÉTAIRE CONTESTABLE MAIS UTILE AU DÉBAT PUBLIC MULTI-NIVEAUX .....	280
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>290</b>
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES .....</b>	<b>310</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>314</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>316</b>
<i>Annexe 1 / Dispositifs - Les dispositifs éducatifs territorialisés choisis dans l'enquête. ...</i>	<i>317</i>
<i>Annexe 2 / Distances kilométriques .....</i>	<i>322</i>
<i>Annexe 3 / Questionnaire - Enquête sur l'utilité sociale et économique des activités socioculturelles développées dans le cadre des politiques éducatives territorialisées en direction des enfants et des jeunes.....</i>	<i>324</i>
<i>Annexe 4 / Le nombre de questionnaires par ville et par territoire .....</i>	<i>329</i>
<i>Annexe 5 / Modèle d'interprétation du biais d'enquêteur pour l'enquête téléphonique ....</i>	<i>332</i>

Table des matières

<i>Annexe 6</i> / Modèle Intreg- Estimation de la moyenne du CAP en fonction de variables explicatives .....	335
<i>Annexe 7</i> / Fiche explicative sur la Méthode d'évaluation contingente (avant l'entretien) .....	339